

# JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## DÉBATS PARLEMENTAIRES

### SÉNAT

COMPTE RENDU INTÉGRAL DES SÉANCES

Abonnements à l'Édition des DEBATS DU SENAT : FRANCE ET OUTRE-MER : 16 F ; ETRANGER . 24 F  
(Compte chèque postal : 9063-13, Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE  
aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION  
26, RUE DESAIX, PARIS 15<sup>e</sup>

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE  
AJOUTER 0,20 F

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1965-1966

COMPTE RENDU INTEGRAL — 29<sup>e</sup> SEANCE

Séance du Mercredi 17 Novembre 1965.

#### SOMMAIRE

1. — Procès-verbal (p. 1870).
2. — Dépôt d'une question orale avec débat (p. 1870).
3. — Plan de développement économique et social. — Suite de la discussion d'un projet de loi déclaré d'urgence (p. 1870).  
Suite de la discussion générale : M. Bernard Chochoy.  
Rappel au règlement : MM. Antoine Courrière, Pierre de La Gontrie, le président, Edgar Faure.  
MM. Edgar Faure, Pierre Dumas, secrétaire d'Etat chargé des relations avec le Parlement ; Pierre Massé, commissaire général du plan ; André Colin, André Morice, Julien Brunhes.
4. — Scrutin pour l'élection de délégués représentant la France à l'Assemblée unique des communautés européennes (p. 1883).
5. — Scrutins pour l'élection de membres d'une commission mixte paritaire (p. 1883).
6. — Plan de développement économique et social. — Suite de la discussion d'un projet de loi déclaré d'urgence (p. 1883).  
Suite de la discussion générale : MM. Léon David, Charles Suran, Mme Marie-Hélène Cardot, MM. André Dulin, Marcel Lambert, Raymond Bossus, Roger Delagnes.
7. — Election de douze délégués représentant la France à l'Assemblée unique des communautés européennes (p. 1892).
8. — Election de membres d'une commission mixte paritaire (p. 1893).
9. — Communication du Conseil constitutionnel (p. 1893).  
Suspension et reprise de la séance.
10. — Dépôt d'un projet de loi (p. 1893).
11. — Dépôt de propositions de loi (p. 1893).

12. — Dépôt de rapports (p. 1893).
13. — Communication du Gouvernement (p. 1894).
14. — Plan de développement économique et social. — Suite de la discussion et rejet d'un projet de loi déclaré d'urgence (p. 1894).  
Suite de la discussion générale : MM. Yvon Coudé du Foresto, Georges Lamousse, Charles Stoessel, Joseph Beaujannot, Lucien Bernier, Jean-Marie Louvel, Marcel Legros, Geoffroy de Montalembert, Léon Jozeau-Marigné, François Schleiter, Antoine Courrière, Pierre Dumas, secrétaire d'Etat chargé des relations avec le Parlement ; André Armengaud, rapporteur pour avis de la commission des finances ; Raymond Bossus, Maurice Coutrot.  
Lettre de rectification déposée par le Gouvernement.  
Article unique :  
Amendement de M. Henri Longchambon. — MM. Henri Longchambon, rapporteur de la commission des affaires économiques ; le secrétaire d'Etat, Michel Darras.  
Vote unique, demandé par le Gouvernement, de l'article unique dans la rédaction adoptée par l'Assemblée nationale.  
Amendement de M. René Blondelle. — MM. René Blondelle, le secrétaire d'Etat, Etienne Dailly.  
Amendement de André Monteil. — MM. André Monteil, le secrétaire d'Etat, Raymond Bossus.  
Rejet, au scrutin public, de l'article unique du projet de loi.
15. — Commission mixte paritaire (p. 1911).
16. — Règlement de l'ordre du jour (p. 1912).  
MM. André Armengaud, Pierre Dumas, secrétaire d'Etat chargé des relations avec le Parlement ; Antoine Courrière, Etienne Dailly.

**PRESIDENCE DE M. PIERRE GARET,**  
vice-président.

La séance est ouverte à quinze heures cinq minutes.

**M. le président.** La séance est ouverte.

— 1 —

**PROCES-VERBAL**

**M. le président.** — Le compte rendu analytique de la précédente séance a été affiché et distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté sous les réserves d'usage.

— 2 —

**DEPOT D'UNE QUESTION ORALE AVEC DEBAT**

**M. le président.** J'informe le Sénat que j'ai été saisi de la question orale avec débat suivante :

M. Raymond Bossus rappelle à M. le ministre de l'intérieur que, sur ses instructions, M. le préfet de la Seine refuse aux sénateurs de la Seine l'autorisation d'utiliser des salles de préaux d'écoles pour y tenir soit des comptes rendus de mandat, soit des réunions d'information relatives aux travaux de la Haute Assemblée, ou pour donner des explications en rapport avec l'élection présidentielle du 5 décembre.

Il souligne que la loi électorale en vigueur a comme résultat de priver plusieurs arrondissements de Paris d'élus communistes, socialistes et radicaux. De ce fait les parlementaires de l'U.N.R. ont la possibilité d'utiliser les préaux d'écoles dans les arrondissements représentés au conseil municipal par les élus d'union démocratique tandis que les parlementaires des partis démocratiques sont privés de cette possibilité dans les arrondissements représentés au conseil municipal par des U. N. R.

Il ajoute qu'en raison du système électorale en vigueur dans la Seine, les sénateurs sont élus par un collège de plusieurs milliers d'électeurs.

Il lui demande, pour toutes ces raisons, s'il compte donner des instructions au préfet de la Seine pour que les sénateurs de ce département puissent bénéficier, comme les autres parlementaires, de la possibilité de tenir des réunions dans les préaux d'écoles. (N° 150.)

Conformément aux articles 79 et 80 du règlement, cette question orale avec débat a été communiquée au Gouvernement et la fixation de la date de discussion aura lieu ultérieurement.

— 3 —

**PLAN DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL**

**Suite de la discussion d'un projet de loi déclaré d'urgence.**

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, portant approbation du Plan de développement économique et social (n° 38 et 40 — 1965-1966).

Dans la suite de la discussion générale, la parole est à M. Bernard Chochoy.

**M. Bernard Chochoy.** Mes chers collègues, le projet de loi portant approbation du Plan de développement économique et social qui nous est soumis reprend dans leur quasi-intégralité le schéma et les principes directeurs du rapport de décembre 1964 sur les options essentielles du Plan. Ce texte revêt, sans conteste, une importance capitale puisqu'il doit, pour les années 1966 à 1970, fixer les conditions de développement économique et social de la France.

Il ne m'est certes pas possible de vous faire part, même succinctement, des réflexions que dans son ensemble ce document inspire. Aussi, je limiterai mon exposé à deux de ses aspects. Je voudrais, au nom du groupe socialiste, analyser les conséquences du projet de loi dans le domaine relatif aux postes et télécommunications et plus particulièrement au téléphone et dans celui du logement et des équipements collectifs.

Les postes et télécommunications n'ont pas figuré dans le premier Plan, peu dans le deuxième et dans le troisième. Les espoirs fondés dans ce secteur sensible sur le quatrième Plan ont été déçus. Au moment des travaux préparatoires et des options de l'an dernier, nous pensions fermement qu'une place plus large serait faite dans le cinquième Plan aux investissements prévus pour le développement des postes et télécommunications.

Nos espoirs se basaient sur les déclarations et propositions de M. le Premier ministre et de M. le commissaire général du Plan laissant entrevoir que, pour les investissements collectifs, le téléphone en particulier, l'indice d'expansion retenu serait le plus élevé.

Il faut préciser que nos espoirs se basaient également sur les travaux de la commission des postes et télécommunications du Plan aboutissant à trois hypothèses :

L'hypothèse forte, envisageant un montant total d'autorisations de programme de 21.765 millions de francs, soit une progression annuelle pendant les années du Plan de 37 p. 100, le nombre d'abonnés principaux atteignant environ 6 millions, c'est-à-dire sensiblement plus du double de celui de la fin de 1965 ;

L'hypothèse moyenne, conduisant à un montant de 16.415 millions d'autorisations de programme en progression moyenne de 27 p. 100 par an et laissant prévoir un nombre d'abonnés principaux atteignant 5.500.000 ;

L'hypothèse réduite, enfin, ne comprenant que 11.203 millions comme montant d'autorisations de programme et ne représentant plus que 13 p. 100 d'accroissement annuel, le nombre d'abonnés étant de 5.150.000 à la fin du Plan.

Pour être précis et juste, il faut noter que l'optimisme de l'an dernier, le même sans doute que celui que nous avons éprouvé avant le IV<sup>e</sup> Plan, et les souhaits que nous avons formulés de voir la France, en matière téléphonique, occuper un jour proche un rang honorable parmi les nations ayant un niveau de vie comparable, découlaient de l'hypothèse la meilleure, la forte, celle qui, suivant les travaux du groupe de travail « Perspectives », supposait la France, en 1985, peuplée de 60 millions d'habitants et dotée de 20 millions de téléphones.

On croit rêver peut-être, mais après tout, pourquoi pas un téléphone pour trois habitants, « un téléphone par foyer », ai-je pu écrire un jour, c'est-à-dire, en 1985, la même situation pour la France que celle des Etats-Unis en 1965 ? Est-ce trop ambitieux dans un pays qui dépense 10.000 milliards d'anciens francs pour la force de frappe ?

**M. Antoine Courrière.** Très bien !

**M. Bernard Chochoy.** Non, certes, et je veux citer les conclusions du groupe de travail « Perspectives » qui émettait l'avis suivant à l'unanimité :

« L'hypothèse réduite ne peut conduire qu'à une dégradation de la situation et elle ne saurait en aucun cas être retenue.

« L'hypothèse moyenne ne pourrait constituer qu'une position de repli dans le seul cas où l'hypothèse forte ne serait pas retenue.

« L'hypothèse forte est la seule capable de fournir aux diverses exploitations de l'administration des P. T. T les moyens nécessaires à l'exécution du service dans des conditions satisfaisantes. »

Nous sommes, bien entendu, loin du compte puisque de tout ce qui avait été envisagé depuis deux ans il reste le projet de loi d'approbation du V<sup>e</sup> Plan qui nous est soumis.

Où sont nos espoirs ? Où est l'application concrète des travaux préparatoires du Plan qui, par une vue prospective des choses, devait conduire notre pays à opérer dans les vingt ans qui viennent, et particulièrement les cinq prochains, les redressements et progrès attendus ? Le V<sup>e</sup> Plan va-t-il, comme le IV<sup>e</sup>, consacrer notre déception ?

Il faut dire que, déjà au début de la présente année, certains indices laissaient apparaître que les projets, d'abord audacieux, avaient des chances de s'établir, en fait, après ce que l'on a appelé les « exercices » demandés par le ministère des finances et le Plan, au-dessous de l'hypothèse la plus faible.

Dès lors, il s'avérait que le « financier » allait, une fois de plus, prendre le pas sur l'« économique » et le « social ». Nous ne voulions pas y croire, car envisager seulement l'hypothèse réduite conduisait, à la fin de la période d'exécution du V<sup>e</sup> Plan, non seulement à n'avoir que 5.150.000 abonnés, mais à maintenir l'existence de demandes en instance très nombreuses, 570.000 sans doute, sans compter les demandes en potentiel qui ne s'expriment pas en raison de la mauvaise conjoncture, à maintenir également l'insuffisance des circuits et des installations, à ne desservir par l'automatique que 80 p. 100 des abonnés, alors que ce pourcentage est de 100 p. 100 en Allemagne fédérale, aux Pays-Bas et en Suisse.

Si donc l'adoption de l'hypothèse réduite devait conduire au maintien d'une telle situation, que dire alors à l'égard de projets, d'« exercices », qui tendaient à situer au-dessous l'effort à envisager ?

Espoirs et inquiétudes, tels ont été nos différents états d'âme depuis onze mois, notre attention demeurant en éveil, notamment lors des manifestations diverses d'autosatisfaction de M. le

ministre des postes et télécommunications et de M. le ministre des finances et des affaires économiques, ce dernier indiquant entre autres, en juillet dernier, dans un discours futuriste prononcé à la Tour-d'Auvergne, dans le Puy-de-Dôme, que « le secteur qui progressera le plus dans le prochain plan sera celui du téléphone ». Qu'en sera-t-il alors, mes chers collègues, des autres secteurs ? De tout cela, que reste-t-il ?

Le projet de loi qui nous est soumis et qui fixe, en matière de postes et télécommunications, après des appréciations portant sur les accroissements entre 1960 et 1964 relatifs à l'acheminement du courrier, aux chèques postaux, au téléphone et au télex, à 13.500 millions de francs le volume des opérations à engager pendant le V<sup>e</sup> Plan.

Ces opérations à engager se traduisent par un montant d'autorisations de programme de 10.820 millions de francs seulement.

On peut se demander alors si le Gouvernement ne compte pas à nouveau sur un complément résultant d'un effort supplémentaire des collectivités locales sous forme d'avances remboursables.

Vous voyez aussitôt, en effet, que ce montant ne se situe même pas à la moitié de l'hypothèse forte, n'atteint pas les deux tiers de l'hypothèse moyenne et représente environ 96 p. 100 de l'hypothèse faible.

L'effort envisagé doit conduire à n'accroître que de 40 p. 100 environ le nombre des lignes téléphoniques installées, à écouler un trafic en hausse moyenne de 11 p. 100 par an et à ne réaliser pour 1972 la mise en automatique que de 80 p. 100 des abonnés. Je dis bien pour 1972 ! Sur deux de ces points au moins, qu'il soit permis de dire que le Gouvernement n'envisage pas une dynamique réalisatrice adaptée aux besoins du pays ! Il est troublant, en effet, de penser que pour 1972 il n'est pas envisagé l'automatisation intégrale des installations des abonnés comme cela est le cas pour les pays voisins de la France.

En effet, mes chers collègues, ce n'est pas tout d'avoir le téléphone ; l'essentiel est de pouvoir s'en servir. Or quand il vous arrive de demander un numéro de votre département depuis Paris, trois fois sur quatre il vous est répondu : « Il n'y a pas de circuit ; veuillez rappeler dans quelques instants ».

**M. Julien Brunhes.** Le 22 à Asnières !

**M. Bernard Chochoy.** C'est bien d'actualité.

Il faut également remarquer qu'en tablant sur un accroissement de 40 p. 100 des lignes téléphoniques qui passeraient ainsi de 3 millions de lignes principales à la fin de 1965 à 4.200.000 à la fin du Plan, le Gouvernement ne fait que s'adapter pour de nombreuses années au marasme actuel, c'est-à-dire, comme le soulignait le groupe de travail « Perspectives », à une dégradation qui peut être appréciée notamment en se référant au nombre croissant d'année en année des demandes en instance et à l'augmentation du nombre de ces demandes par rapport au nombre des raccordements effectués.

**M. Emile Durieux.** Très bien !

**M. Bernard Chochoy.** Adaptation malthusienne, certes, qui consiste à attendre la solution aux difficultés de notre époque de la lassitude du public dont on escompte qu'il pourrait renoncer à demander le téléphone, renoncer aussi à téléphoner, comme on espère également supprimer le déficit du service des chèques postaux en comptant sur une chute de trafic au nom du principe : « moins il y aura d'opérations, moins il y aura de déficit ». Cela s'appelle, dirait le professeur Sauvy « marcher les freins serrés ».

Est-ce là un raisonnement d'économiste du xx<sup>e</sup> siècle, une position valable dans une ère de planification et de progrès social ? Pour la question, c'est y répondre.

En effet, le but doit être le bien-être, c'est-à-dire le développement des biens de consommation, et M. le commissaire général Pierre Massé a bien parlé du « téléphone entré dans la consommation des masses ».

Les socialistes ne peuvent admettre le choix du Gouvernement quant au montant des autorisations de programme proposé pour la durée d'exécution du Plan. Ils estiment que le projet présenté s'insère dans une appréciation trop influencée par le passé, c'est-à-dire par la situation de 1960 à 1964, et pas assez par l'avenir, c'est-à-dire par l'ensemble des buts à atteindre à une époque où, en raison du goût des Français qui, quoi qu'on en dise, sont bien mûrs pour le téléphone, on devrait tenir un plus grand compte des aspirations de la population pour les vingt ans à venir.

Le Gouvernement n'est pas sur le bon chemin et nous déclarons que nous sommes profondément déçus par ce plan. Nous sommes en particulier déçus par son démarrage. En effet, pour l'année 1966, l'effort budgétaire en matière d'autorisations de programme n'atteint que 1.644 millions, soit environ 15 p. 100 de la dotation globale prévue. Les quatre

autres années — 1967, 1968, 1969 et 1970 — devront donc comporter des dotations respectives très fortement majorées.

Pourquoi ce déséquilibre ? Pourquoi notamment maintenir, dans une période vouée ainsi qu'on le prétend à la modernisation et à l'expansion, des mesures de stabilisation qui vont à contresens et sur lesquelles des membres éminents de la majorité gouvernementale ne manquent pas, eux aussi, de s'interroger ?

Je ne citerai pour exemple que la région du Nord qui comprend les départements du Nord et du Pas-de-Calais. L'investissement en matière de télécommunications y prend toute son importance en raison de la démographie ascendante qui va conduire cette région à quatre millions d'habitants environ à la fin du V<sup>e</sup> Plan. Il faut bien souligner et avec netteté que cette région est une contrée sous-développée du point de vue du téléphone.

La nuit dernière, j'écoutais avec une certaine surprise notre collègue, le président Garet, évoquer la situation de la Picardie située, paraît-il, entre deux régions fortement suréquipées, la région parisienne et la région du Nord. Je ne pouvais pas souscrire à son propos qui était, j'en suis persuadé, de bonne foi car je voudrais lui indiquer que la région du Nord, contrairement à ce qu'il peut penser, est loin d'être suréquipée.

**M. Emile Durieux.** Très bien !

**M. Bernard Chochoy.** Qu'il s'agisse des équipements universitaire, hospitalier, routier, des logements et, en particulier, de l'équipement en télécommunications, il ne peut pas être question d'assimiler la région du Nord à une région suréquipée.

D'ailleurs, mon cher président, si vous aviez l'occasion de prendre contact avec notre bassin minier, vous sauriez combien ses populations sont inquiètes de leur devenir en songeant, précisément, à la réduction de la production charbonnière entre 1965 et 1970.

J'affirme que notre région du Nord est une contrée sous-développée du point de vue téléphone, notamment parce que le nombre de postes pour cent habitants — écoutez-moi bien — atteint 6,7 contre 11,7 pour l'ensemble de la France et 9,02 pour la province, c'est-à-dire sans compter le département de la Seine. Il faut noter au surplus le grand nombre de centraux téléphoniques qui ne comportent pas encore l'exploitation automatique et le nombre très important de demandes d'abonnement non satisfaites, passant de 3.500, à la fin de 1961, à 10.400 au 30 août 1965.

Enfin, comment ne pas s'émerveiller en remarquant qu'au cours de l'année 1964 il a été déposé 10.700 demandes et que 6.855 raccordements seulement ont été effectués, situation qui fait apparaître que le retard s'accumule d'année en année ?

Tenant compte du développement prévu par le Gouvernement dans le projet du V<sup>e</sup> Plan, il est clair que les prochaines années risquent de ne pas apporter à cette région les réalisations et l'équipement qui lui permettraient, en 1970, d'atteindre seulement les moyennes régionale ou nationale déjà citées, c'est-à-dire en hausse de 35 p. 100 et 70 p. 100 par rapport à la moyenne locale constatée actuellement.

Il est d'autant plus difficile, au surplus, de concevoir avec optimisme, sauf indication contraire qu'il me serait agréable de recevoir, que pourraient être menés à bien, d'ici à 1970, des travaux qui seraient susceptibles de conduire la région du Nord aux moyennes téléphoniques caractérisant l'ensemble de la France à la fin du Plan, situation qui ne pourrait intervenir qu'en doublant au moins l'équipement de cette région.

Nous sommes sceptiques à ce sujet, notamment en raison du manque de dynamisme et du peu de clarté du plan qui nous est proposé. Nous pensons qu'il est grand temps de substituer, pour la région du Nord comme pour le pays dans son ensemble, un programme de progrès économique et social qui, en matière téléphonique, pourrait être celui que j'ai déjà eu l'honneur d'exposer.

Tout d'abord, admettre de façon définitive que le téléphone est un objet de consommation indispensable et non pas un gadget que l'on compare bien souvent à tort au réfrigérateur.

**M. Edouard Bonnefous.** Très bien !

**M. Bernard Chochoy.** Admettre aussi que le téléphone est un des éléments essentiels d'un aménagement rationnel du territoire et de la réussite de la décentralisation industrielle ; admettre que le téléphone doit aider aux autres investissements et pour cela souvent les précéder.

Il conviendrait donc de renoncer, pour le développement planifié du téléphone, à se référer au passé pour embrasser par un survol prospectif approprié ce que doivent être non seulement la période des cinq années à venir, mais aussi celle des vingt ans qui nous séparent de 1985 et renoncer ainsi au malthusianisme dans ce domaine.

Hélas ! nous ne voyons pas, dans la proposition gouvernementale, les éléments qui permettent de nous faire entrevoir que les efforts des cinq années à venir seront orientés dans le sens qui conduirait aux aboutissements nécessaires.

J'en arrive à la deuxième partie de mon exposé, celle qui traite de la construction.

On ne peut, dans le domaine du logement et des équipements collectifs, dont les notions sont fondamentales et complémentaires, porter un jugement de valeur sur les intentions et les programmes retenus que si l'on a une claire conscience des besoins à satisfaire. Je regrette que le projet de loi soit singulièrement laconique dans cette définition des besoins, puisque c'est seulement aux pages 256 et 257 des « documents destinés à l'information des parlementaires » que ce sujet est traité sans d'ailleurs qu'aucune statistique ne soit publiée.

Les années 1966 à 1970 vont être marquées par l'arrivée à la majorité, c'est-à-dire à l'âge de la nuptialité, des enfants nés au lendemain de la guerre.

C'est à cette époque — inutile de le rappeler — que les adolescents quittent le domicile paternel et veulent à juste titre disposer d'un logement qui leur soit propre. Or les chiffres parlent d'eux-mêmes : alors que durant les périodes de 1936 à 1938 et de 1939 à 1945, la moyenne annuelle des naissances était respectivement de 620.000 et de 592.000, notre pays a enregistré, en 1946, 840.200 naissances ; en 1947, 866.600 ; en 1948, 867.200 ; en 1949, 868.600 ; en 1950, 858.100 ; c'est-à-dire, durant ces cinq années, une moyenne de 860.000 naissances.

Bien qu'il soit difficile de dégager une règle précise concernant le nombre des mariages rapporté à celui des naissances survenues vingt ans plus tôt, j'ai calculé que durant les années allant de 1920 à 1930, il était né en moyenne 767.000 enfants et que vingt ans plus tard, durant la décennie de 1940 à 1950, le nombre moyen de mariages s'était élevé de 323.500, soit 42,3 p. 100 en un temps où la mortalité infantile était beaucoup plus élevée qu'aujourd'hui.

Nos enfants se marient jeunes et il y a tout lieu de penser que cette proportion de 42,3 p. 100 sera, dans l'avenir, au moins respectée. Les 860.000 naissances de la période de 1946 à 1950 se traduiraient donc par environ 370.000 mariages annuels.

Au regard de ces données incontestables, le Plan a évalué le nombre de logements nouveaux destinés à accueillir les jeunes ménages à 200.000 par an. Nous affirmons que ce nombre est très insuffisant.

Mais pour importante qu'elle soit, cette poussée démographique ne saurait nous faire oublier les autres facteurs qui nécessitent une politique dynamique de construction de logements.

Le vieillissement de notre patrimoine immobilier, la présence de très nombreux taudis, l'inadaptation des structures des centres de nos cités, rendent à nos yeux indispensable que l'on s'engage hardiment dans la voie d'une véritable rénovation urbaine, ce terme étant entendu dans le sens d'une réelle restructuration du tissu urbain, permettant ainsi de réaliser conjointement les grands équipements qui font défaut et l'amélioration de l'habitat.

Or la rénovation urbaine est sacrifiée dans le V<sup>e</sup> Plan. Il est expressément dit à la page 349 des documents : « Au cours du V<sup>e</sup> Plan, l'effort majeur s'appliquera à la structuration de l'expansion périphérique. Le nombre de logements à implanter dans les zones d'aménagement concerté devra passer de 95.000 en 1966 à 175.000 en 1970 ».

Et nous lisons à la page 350 : « Quant à la rénovation, bien qu'elle soit maintenant entrée dans les mœurs, son rythme ne sera porté qu'à un niveau de 250 hectares par an, légèrement supérieur seulement à celui qui a été réalisé au cours du IV<sup>e</sup> Plan ».

Ainsi, priorité est donnée aux extensions périphériques, au détriment du remodelage des centres, avec le seul alibi que, dans les dernières années du V<sup>e</sup> Plan, le développement périphérique — zones d'aménagement concerté et villes nouvelles — sera suffisamment engagé pour permettre des transferts de logements et d'activités vers les centres secondaires. Il sera alors possible, dit-on, d'utiliser les résultats des études entreprises dès la fin du IV<sup>e</sup> Plan et de passer à la phase active de la restructuration des principaux centres des villes.

Je n'aurai garde de minimiser la nécessité d'une politique de développement des zones à urbaniser en priorité, voire des zones d'aménagement différé. Il y a plus de huit ans que les Z. U. P. ont été créées et je déplore seulement les retards pris depuis cette date par rapport aux objectifs que nous avons fixés. Ce que je conteste, c'est la mise en sommeil durant cinq ans de la rénovation urbaine. Le dilemme posé, ou bien des Z. U. P. ou bien la rénovation urbaine, est un faux dilemme et il est illusoire de penser que dans trois ou quatre ans on aura créé des centres d'intérêts périphériques qui entraîneront par la suite, la rénovation des centres. Je pense que loin d'être antinomique, ces deux notions de développement urbain et de restructuration des centres sont complémentaires et doivent

être réalisées conjointement. Une ville doit être un tout vivant, et c'est seulement en fonction de la rénovation de ses vieux quartiers que l'on pourra prévoir et réaliser utilement ces extensions.

Le budget de 1966 du ministère de la construction a réduit les dotations de la rénovation urbaine dont les crédits de paiement ont été diminués de 23,5 p. 100, puisqu'ils passent de 85 à 65 millions, et ceux d'engagement de 33,3 p. 100, puisqu'ils passent de 105 à 70 millions. Sur ce point encore, les besoins en logement consécutive à la nécessité d'un renouvellement du patrimoine immobilier ont été très sous-estimés.

Dans ces conditions, le chiffre de 480.000 logements dont l'achèvement est prévu pour 1970 est insuffisant. Il faut prévoir un rythme de construction plus élevé et rechercher les moyens de le réaliser. Aucun obstacle n'existe sur le plan technique et notre industrie du bâtiment peut satisfaire presque instantanément à une demande de 500.000 logements.

Pour continuer ses efforts d'équipement et améliorer ainsi sa productivité, comme l'a souhaité d'ailleurs notre excellent collègue M. Longchambon, elle désire seulement que lui soit assurée par des programmes pluriannuels la continuité dans les commandes dont elle a besoin.

Mais d'autres goulots d'étranglement subsistent. Je reviendrai une fois encore sur la nécessité d'une véritable politique foncière. Vos réformes, monsieur le secrétaire d'Etat — et en m'adressant à vous, c'est, bien entendu au Gouvernement que je m'adresse — sont malheureusement autant d'échecs dans ce domaine. Votre document destiné à l'information des parlementaires recommande la création d'un impôt foncier nouveau. Il est à craindre que cette mesure supplémentaire ne se révèle aussi inefficace que les précédentes, car en période de pénurie, qui pourrait nier que la taxation se répercute sur les prix ?

Seule une politique donnant aux collectivités publiques une véritable maîtrise du sol par la possibilité d'appréhender les terrains dont elle a besoin par grandes masses, de les payer à leur valeur d'usage, de les rétrocéder pour une durée déterminée, permettra de combattre la pénurie de terrains et la spéculation qui en découle.

**M. Marcel Darou.** Très bien !

**M. Bernard Chochoy.** Les insuffisances du Plan en matière de logements et d'équipements sont non seulement d'ordre quantitatif, mais aussi d'ordre qualitatif.

Vous prévoyez en 1970, d'une part, ce que vous considérez comme le secteur social, c'est-à-dire 165.000 H. L. M. et 15.000 I. L. N., et je ne donne pas le nom de logements sociaux à des I. L. N. qui supposent des loyers de l'ordre de 60.000 à 80.000 francs anciens par mois ; puis 80.000 logements avec primes et prêts soit au total — et c'est le seul objectif en cette matière — 260.000 logements dits économiques ; d'autre part, on l'a rappelé — c'est vous-même, monsieur le commissaire du plan, qui l'avez fait — 15.000 logements de fonctions, 45.000 logements avec primes et prêts différés, 160.000 logements non aidés.

Les difficultés rencontrées dans certains cas pour la rétrocession de ces logements, dits de luxe, montrent que leur clientèle a été durant ces dernières années pratiquement « épongée ».

En ce qui concerne les logements considérés par vous comme sociaux, aussi bien les H. L. M. que ceux bénéficiant des primes et prêts, il faut savoir que, pour ces derniers, l'aide consentie représentait il y a neuf ans 75 à 80 p. 100 du coût de la construction ; elle est aujourd'hui de 45 à 50 p. 100 ; un tel logement nécessite, dans le cas de l'accession à la propriété, un apport personnel de 30.000 à 40.000 francs et, dans l'hypothèse d'une location, un loyer mensuel minimum de 50.000 anciens francs.

Vous insistez longuement dans votre projet de loi sur la nécessité pour les Français de consacrer une plus grande part de leur revenu au logement. Votre plan est bien plus strictement économique que social, car encore faudrait-il définir sur quels autres achats ces prélèvements doivent être effectués. Mais cet effort que vous souhaitez a des limites et il n'est pas raisonnable de demander aux salariés de notre pays, dont un quart gagne mensuellement moins de 56.000 anciens francs, de consacrer plus de 15 à 18 p. 100 de leur revenu à leur logement. (*Très bien ! très bien ! à gauche.*)

En réalité les besoins en logement sont surtout le fait des jeunes et de ceux qui changent de résidence pour des raisons professionnelles. Tout le monde sait que l'afflux des campagnes vers les villes va se poursuivre ; mais à ces données connues, chiffrées, vont s'ajouter les conséquences des choix politiques que représentent les principales options du Plan et qui prônent avec force la nécessité de la concentration des entreprises et la fluidité de la main-d'œuvre.

Je ne suis nullement hostile à ces idées, mais dans la mesure seulement où sont envisagées toutes les conséquences humaines et sociales.

Cette refonte des structures des industries, ces déplacements des lieux de travail toujours douloureux, impliquent que l'on soit à même de donner à l'ensemble des salariés, cadres et travailleurs, un logement à proximité de leur nouvel emploi.

Sur ce point encore, le Plan est désespérément muet. J'ai d'ailleurs été profondément choqué que ses rédacteurs envisagent avec sérénité que le nombre des chômeurs ou plutôt des demandeurs de travail puisse atteindre 610.000 en 1970. Ainsi, le nombre des travailleurs sans emploi serait aussi élevé et les autres devraient, dans les pires conditions morales et matérielles, subir des changements de résidence sans que nulle part n'apparaisse même le désir de les aider à trouver un toit.

Dans ces conditions, je considère que les perspectives définies dans le projet de loi ne sont pas adaptées aux besoins et il convient que, d'une part, le nombre des logements sociaux soit au moins porté de 260.000 à 400.000, et, d'autre part, que ces logements soient réellement sociaux et accessibles à des gens de revenus modestes. (*Applaudissements à gauche.*)

Mes chers collègues, je voudrais avant de conclure rappeler ce que le président Longchambon a souligné avec à propos dans son rapport au nom de la commission des affaires économiques. Il a mis l'accent sur les incertitudes graves qui pèsent sur la politique du logement. Il a souligné, au premier rang de ces incertitudes, l'incertitude financière en considérant que le succès d'une politique du logement qui se veut dynamique dépend d'abord de l'importance des moyens financiers mis à sa disposition. L'investissement logement, au départ, portait sur 24 milliards. Il est aujourd'hui de 26 milliards. Il en faudrait plus de 30 pour satisfaire des besoins incompressibles ; mais dans le même moment où l'on a augmenté de 2 milliards l'investissement logement, on a diminué d'un milliard les crédits affectés aux équipements collectifs. Vous savez très bien, mes chers collègues, qu'il est inutile et déraisonnable de parler de construction de logements sans penser d'abord aux équipements qui sont les prolongements de la construction, si bien qu'on déshabille les équipements collectifs pour sembler habiller la construction de logements, ce qui, bien entendu, est d'un illogisme que je me devais de souligner.

Deuxième incertitude : le développement de la spéculation sur les terrains à bâtir, dit le président Longchambon, exige le renforcement de la politique foncière. Bien sûr, monsieur le secrétaire d'Etat, le Gouvernement est d'accord pour continuer sa politique des Z. U. P. et des Z. A. D., mais les collectivités publiques ne pourront constituer de réserves foncières, sous le signe de ces Z. U. P. en particulier, que si elles disposent de ressources financières importantes pour les équiper, car s'il s'agit de « geler » des terrains, c'est absolument inutile de parler de réserves foncières. Le problème — nous l'avons dit en 1958, au moment où nous avons discuté précisément de la création des Z. U. P. et des Z. A. D. — c'est d'abord de donner aux collectivités des crédits pour leur permettre de les équiper et de les rétrocéder le plus rapidement possible.

Ensuite, M. le président Longchambon dit que l'amélioration des techniques de construction et de la productivité est la troisième condition de la réussite de notre politique de l'habitat dans le V<sup>e</sup> Plan. Là encore, il a raison, mais cette amélioration des techniques — je l'ai déjà souligné il y a quelques instants — ne peut être fonction que de la continuité dans le financement.

Ce n'est pas une politique du financement de la construction en dents de scie qui permettra de réaliser les objectifs, même minces, qu'on aura inscrits dans le V<sup>e</sup> Plan.

Les incertitudes sont trop grandes, tant dans les domaines que j'ai évoqués que dans ceux des équipements collectifs, du plein emploi, de l'amélioration du niveau de vie des travailleurs, de leur protection sociale et de leur formation, de l'avenir de notre jeunesse, pour que le groupe socialiste puisse donner son accord au projet qui nous est soumis.

Nous le regrettons, nous qui sommes partisans, vous le savez, d'une économie planifiée ; mais toute planification n'est pas forcément bonne ; il lui arrive même d'être parfois dangereuse. (*Applaudissements à gauche, au centre gauche et sur divers bancs à droite.*)

**M. Antoine Courrière.** Je demande la parole pour un rappel au règlement.

**M. le président.** La parole est à M. Courrière.

**M. Antoine Courrière.** Monsieur le président, les présidents de groupes s'étaient réunis récemment pour établir la liste des sénateurs qui devaient intervenir dans le débat. Nous étions convenus qu'un tour de parole serait établi et que chaque groupe y aurait sa place.

Je m'aperçois que, dans celui qui va commencer maintenant, puisque M. Chochoy était le dernier du tour précédent, il y a deux membres du même groupe. Il m'apparaît que cela est contraire aux accords que nous avons établis entre présidents de groupes.

J'aimerais connaître, monsieur le président, la raison pour laquelle il y a deux membres du même groupe dans le même tour et vous demander s'il n'est pas possible de donner à chacun la parole à son tour normal.

**M. Pierre de La Gontrie.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. de La Gontrie.

**M. Pierre de La Gontrie.** Mon cher collègue, je crois qu'il y a une confusion, car à la réunion des présidents de groupes et dans la petite circulaire que je me suis permis de vous adresser, il a été dit que lorsqu'un orateur du premier groupe ne serait pas présent à la séance pour une raison qui ne nous regarde pas, il prendrait la parole à la suite du groupe auquel il appartenait. C'est ce qui se passe pour M. Edgar Faure, car je pense que c'est lui que vous visez.

**M. Antoine Courrière.** Pas du tout !

**M. Edgar Faure.** Il me semble que je prends la parole à mon tour.

**M. Pierre de La Gontrie.** C'est ce que j'ai compris. En tout cas, M. Edgar Faure inscrit au quatrième rang des orateurs du premier groupe, parle maintenant en huitième rang pour la raison que je viens de dire.

**M. le président.** Il est exact, monsieur Courrière, que l'orateur de la gauche démocratique devait, d'après le tour de parole établi, intervenir en quatrième rang. M. Edgar Faure aurait donc dû prendre la parole hier soir. Il ne l'a pas prise pour des raisons que j'ignore et qui ne me regardent pas.

Dans la note qui est parvenue à la présidence et qui a été envoyée par les présidents de groupes — comme vient de le rappeler M. de La Gontrie qui en est d'ailleurs le signataire — il est prévu ceci : « Lorsque l'orateur d'un groupe, pour une raison ou pour une autre, aura perdu son tour de parole, il pourra le prendre à la suite de sa série ».

Or, la première série comprenait huit orateurs. Nous venons d'entendre le septième, M. Bernard Chochoy. Parmi les orateurs précédents figurait M. Edgar Faure. Il est appelé maintenant à prendre la parole, après M. Chochoy, et cela est parfaitement normal.

**M. Antoine Courrière.** Me permettez-vous de vous répondre, monsieur le président ?

**M. le président.** Je vous en prie.

**M. Antoine Courrière.** Il avait été convenu, lors de la réunion des présidents de groupes...

**M. Edgar Faure.** Je peux très bien me retirer. (*Protestations au centre gauche.*)

**M. Edouard Bonnefous.** Non, il faut entendre M. Edgar Faure.

**M. Antoine Courrière.** ... qu'il ne serait fait de tour de faveur pour personne. Or, nous savons ici et tout le monde en est conscient que des parlementaires ne veulent pas intervenir au cours des séances de nuit et préfèrent le faire le jour. Il est tellement facile de refuser de prendre la parole la nuit pour intervenir, à la place d'un autre, le lendemain en début d'après-midi !

**M. Pierre de La Gontrie.** Nous allons renoncer à la parole !

**M. Antoine Courrière.** Il n'est pas question de cela.

A ce moment-là, si l'orateur d'un groupe demande à reprendre son tour de parole, celle-ci ne doit lui être donnée qu'après les orateurs de la seconde série. Sinon, ce que nous avons fait ne signifiera plus rien et personne ne voudra plus parler la nuit.

**M. le président.** La présidence n'a pas à entrer dans ces considérations.

**M. Antoine Courrière.** Ce n'est pas vous qui êtes en cause, monsieur le président !

**M. le président.** Elle a été saisie de cette lettre des présidents de groupes ; elle applique purement et simplement ses dispositions et c'est dans ces conditions que je demande à M. Edgar Faure de prendre la parole. (*Applaudissements sur un grand nombre de bancs.*)

**M. Edgar Faure.** Mes chers collègues, je voudrais proposer quelques observations sur le Plan qui nous est soumis et je voudrais indiquer d'abord, au risque de quelques répétitions, qu'il est tout de même un peu surprenant qu'il ne soit réservé à la discussion du Plan qu'une durée très inférieure à celle qui est réservée à la loi de finances. On pourrait en déduire que cette discussion est moins importante.

Or je pense qu'elle l'est plutôt davantage, étant donné que le Plan engage les données des budgets ultérieurs et qu'il nous donne l'occasion d'une discussion d'autant plus intéressante que nous disposons de documents et d'éléments d'étude pour lesquels

je tiens à faire de sincères compliments à M. le commissaire général Pierre Massé et à son équipe. Nous disposons vraiment d'un travail très important, très minutieux. Permettez-moi de vous dire également, monsieur le commissaire général, combien il nous est agréable de vous voir ici. Vous n'êtes pas ministre en titre, c'est une chance pour nous ; pour vous, je ne peux pas me prononcer. (*Rires sur de nombreux bancs.*) Cela nous donne la possibilité, en même temps que de bénéficier de l'agréable compagnie de M. Dumas, de vous voir, de vous entendre, et peut-être d'être entendu de vous.

Le début de mes observations portera sur des problèmes généraux. En effet, il n'est pas nécessaire — ce serait peut-être abuser — que j'exprime ici certaines réserves sur des insuffisances de prévisions qui concernent ou des secteurs ou des régions. Ces questions sont importantes mais, d'une part, elles ont été très utilement soulignées par les rapporteurs, par plusieurs orateurs — et elles le seront encore — et, d'autre part, j'aurais quelques scrupules, mon cher commissaire général, à vous infliger une réédition du dialogue que nous avons eu devant la commission de développement économique et régional de Franche-Comté.

Permettez-moi simplement d'indiquer que nous avons pris acte avec quelque satisfaction d'une certaine évolution de la décision gouvernementale en ce qui concerne la voie d'eau à grand gabarit de la mer du Nord à la Méditerranée et aussi, ce sera ma seule allusion, de vous prier de demander au Gouvernement que les commissions régionales qui émettent des vœux particulièrement raisonnables, modestes si je puis dire, qui, au lieu d'insister pour tel ou tel grand projet, préfèrent le faire pour avoir des routes et certaines choses qui peuvent passer pour prosaïques, ne soient pas pénalisées en n'obtenant ni l'exceptionnel ni l'ordinaire.

Sous cette réserve, je voudrais aborder, d'une part, les conditions générales de la planification et, d'autre part, quelques principes d'application que vous avez retenus.

Tout d'abord, je crois que nous pouvons de temps en temps arrêter nos réflexions sur ce que j'appellerai, peut-être un peu prétentieusement, la philosophie de la planification, la conception générale, plus exactement la position du Plan dans la vie économique, car j'ai l'impression que la définition même du Plan et de son rôle dans notre vie institutionnelle, politique et économique n'a pas été jusqu'à présent poussée à un degré de précision comparable à celui que l'on constate dans l'exécution.

Mes observations porteront, d'une part, sur le point de vue économique, d'autre part, sur le point de vue social. Au point de vue économique, la situation actuelle représente une étape par rapport à la situation créée après la guerre, qui était elle-même une première étape.

Le plan est né, comme on le sait, des conceptions du gouvernement provisoire, qui sut donner à M. Jean Monnet et à ses collaborateurs les directives et les moyens nécessaires. A cette époque, le plan était axé sur les investissements, et cette priorité était justifiée par deux raisons importantes : d'une part, il fallait reconstituer l'économie française, il fallait assurer des investissements de base, et il n'y avait pas d'autre moyen de le faire que par voie de la planification ; d'autre part, en même temps que l'on paraît à l'urgence, que l'on faisait l'indispensable, on se rendait bien compte que l'une des causes de l'infériorité de notre situation, avant la guerre déjà, était due à la déficience des investissements.

Dans cette période que certains, d'une façon hâtive et superficielle, considèrent comme un âge d'or, l'entre-deux-guerres, de 1929 à 1938, il ne faut pas oublier que l'économie française a été engagée dans une progression à l'envers, dans une récession...

**M. Henri Longchambon, rapporteur de la commission des affaires économiques et du plan.** Bien sûr !

**M. Edgar Faure.** ... dans une déflation de dix années...

**M. Henri Longchambon, rapporteur.** Et comment !

**M. Edgar Faure.** ... et certains hommes, après la guerre — c'était d'ailleurs votre cas, mon cher commissaire général puisque l'ancienne amitié qui nous lie m'a permis de connaître quelle était votre pensée avant que vous ne soyez à ce poste — savaient bien qu'il s'agissait non seulement de faire face à une urgence, mais de rattraper un retard qui s'était constitué dans une période normale, une période pacifique.

C'est par là, d'ailleurs, que nous avons pu obtenir l'expansion. Si nous n'avions pas eu le succès de ce plan première formule, de ce plan d'investissements prioritaires, nous aurions eu beaucoup de difficultés à réaliser l'expansion économique, qui est aujourd'hui une donnée. Mais, depuis, les choses ont beaucoup évolué et, notamment, les études de la comptabilité nationale, qui étaient alors embryonnaires, ont atteint un degré de développement et de réussite très important.

Mes chers collègues, je me permets d'attirer votre attention sur ce point auquel nous ne pensons pas assez. Les progrès

de la comptabilité nationale sont foudroyants. Avant le XIX<sup>e</sup> siècle nous étions des pays sans statistiques ; après, nous avons eu des statistiques ; maintenant, nous avons la comptabilité nationale, qui aboutit à des résultats étonnants et nous ouvre des perspectives démesurées, ce qui pose le problème même de son institutionnalisation.

Nous sommes en train d'en faire une expérience et de faire passer dans le domaine institutionnel à la fois la planification et les progrès de cette comptabilité nationale. Nous sommes arrivés à un point où la programmation en valeur se révèle possible, de sorte que la France voit ouverte devant elle trois possibilités.

L'une consisterait à renoncer à la planification. Personne d'ailleurs ne le propose, bien que l'on ait parlé hier, mais pour en rejeter l'idée, d'un déperissement du plan ou rejeter la planification, décider qu'elle demeurera à l'état d'une étude académique et de simple vœu, c'est, si je puis dire, la même chose.

A l'extrême, une autre conception serait celle de la planification obligatoire et générale. C'est le système qui est appliqué dans les pays socialistes et qui, en général, est peu compatible avec la démocratie. Il pourrait cependant l'être théoriquement. Au degré de perfection technique où nous sommes arrivés, il serait en effet possible d'avoir un plan obligatoire de développement dans un pays qui maintiendrait des institutions démocratiques !

La formule française est à mi-chemin entre ces deux données extrêmes, absence de plan ou plan de pure théorie, d'une part, et, d'autre part, plan totalement obligatoire et nécessairement bureaucratique. Nous sommes entre ces deux positions, à mi-chemin entre les économies totalement planifiées, qui d'ailleurs évoluent vers la libéralisation, et les économies où l'on conserve une prévention très forte à l'égard du plan, mais où l'on commence à faire tout de même un peu de planification, l'exemple le plus net étant celui de l'économie des Etats-Unis qui demeure fidèle au libéralisme intégral en théorie mais qui, pratiquement, admet de plus en plus une intervention orientatrice de l'Etat, ~~comme nous avons pu en juger ce matin même par l'intervention décisive du président Johnson à l'égard du prix de l'aluminium.~~ La situation de la France est dans l'intermédiaire et se place au point de synthèse prochaine et probable entre le libéralisme et le socialisme.

Personne, pratiquement, ne préconise plus dans notre pays le libéralisme intégral et une renonciation à la planification. D'ailleurs, on ne voit pas comment on pourrait appliquer un libéralisme doctrinal en France puisqu'un tiers de l'activité économique est nationalisée et que, pour les deux tiers survivants, la dépendance à l'égard de l'Etat est telle que nul ne peut proposer de la faire disparaître.

Je pense donc que la planification, sans être obligatoire d'une façon générale, ne devrait pas être simplement votive et que nous devons y voir une dominante de la vie économique, sociale et financière de notre pays.

C'est d'ailleurs nécessaire en présence du problème que nous avons à résoudre et que le commissaire général du plan appelait d'ailleurs, encore hier, celui de réussir l'expansion sans l'inflation. Ce problème n'est pas insoluble — et j'y reviendrai tout à l'heure — mais, dans un pays comme le nôtre, il exige justement un ensemble d'appréciations et de disciplines qui constituent à proprement dire ce qu'on appelle la planification.

C'est une erreur trop souvent commise que de croire que l'inflation est un phénomène uniquement financier. Beaucoup de gens pensent encore que l'inflation c'est ce qu'on appelle, en termes techniques, le *gap* inflationniste, c'est-à-dire une différence entre un certain nombre des moyens de paiement et un certain nombre d'objets, de biens et de services à vendre. C'est, en effet, une des conceptions de l'inflation purement financière ou monétaire.

Une autre conception, c'est la conception économique de l'inflation. Dans ce cas-là, avec ou sans *gap* inflationniste, avec ou sans déficit budgétaire, des accidents de prix, des accidents de salaires, des accidents tenant aux cours des matières premières peuvent causer, non pas l'inflation externe, mais l'inflation interne, c'est-à-dire l'inflation des coûts de revient, des prix de revient.

Mais souvent les moyens employés contre cette inflation sont contradictoires. Quand un gouvernement est impressionné par un *gap* inflationniste de 200 ou 300 milliards de francs, il pèse sur les prix en augmentant les impôts, en augmentant le prix des services publics. La lutte monétaire contre la menace inflationniste crée en même temps les conditions de l'inflation des coûts de revient, par l'augmentation des salaires, l'augmentation des tarifs de transports, l'augmentation des affranchissements postaux, etc. ; bref un phénomène général d'augmentation des prix, lequel déclenche les revendications des salariés, le tout relançant le mécanisme classique bien connu.

**M. Edouard Bonnefous.** Très bien !

Ces deux phénomènes doivent donc être pris en considération parce que la réussite économique est un peu comme la réussite financière. De même qu'en matière financière on a dit qu'un bon budget devait côtoyer le déficit — il est certain qu'un budget déficitaire, en principe, n'est pas bon, mais un budget excédentaire n'est pas bon non plus — on doit constamment côtoyer l'inflation en matière économique. Seule la planification peut parvenir à cette précision d'exécution.

En conséquence, je dirai que le Plan peut être l'instrument de la politique économique sans constituer un moyen d'oppression ou de collectivisation. Puisque déjà il a dépassé le stade purement votif, je crois qu'il faut tenter de lui donner un caractère obligatoire, et d'abord par rapport à l'Etat lui-même. Que l'Etat se contraigne à suivre ses propres prévisions, ses propres objectifs.

Cela pose un problème qui est délicat, nous ne devons pas le dissimuler, parce que le plan que nous discutons est un plan quinquennal. Tout le monde est bien d'accord qu'on est obligé de prévoir de grandes réalisations sur un certain espace temps, tandis que le budget, lui, demeure annuel. Faut-il sacrifier pour autant la règle de l'annualité du budget ? Cela est difficile, car l'annualité du budget assure tout de même le contrôle essentiel de la nation — par l'intermédiaire du Parlement — et permet de faire face à des événements imprévus.

Je crois que la solution — laquelle d'ailleurs a été proposée au Gouvernement, notamment à l'Assemblée nationale — consisterait à revenir dans une certaine mesure aux lois de programme d'investissements. On l'a fait en matière militaire, je ne m'en plains pas ; pourquoi ne pas le faire en matière civile, tout au moins pour l'enseignement et pour le logement ? Vous n'auriez même pas besoin de faire une loi de programme qui atteindrait le maximum. En la « plafonnant » à 60, 70 ou 80 p. 100, en vous laissant donc une certaine marge, vous auriez l'avantage d'assurer la réalisation d'un minimum d'objectifs et, en même temps, de donner beaucoup plus de sécurité aux travaux, aux entrepreneurs, aux chantiers, aux collectivités, aux municipalités, aux conseils généraux.

Pour la partie du Plan qui demeurerait livrée au secteur privé, je crois que, dans le souci que nous avons de combiner une économie libérale avec des méthodes incitatives, l'Etat a les moyens par le financement, par la fiscalité d'arriver à pousser vers la réalisation de ces objectifs.

Cela dit pour la conception même du Plan et ses objectifs, je voudrais maintenant dire quelques mots de l'exécution. A ce point de vue, les grands progrès que vous avez faits dans la comptabilité nationale vous conduisent à adopter le système des « indicateurs d'alerte ». Il est excellent, mais il faut savoir comment les conclusions en seront tirées. Or, j'ai l'impression que vous n'avez pas dépassé à cet égard le stade bureaucratique. Un groupe de travail s'en occupera ; mais, au sommet, qui décidera ? Pratiquement, ce sera le ministre des finances. C'est un ministère qui ne m'inspire aucune répulsion (*Sourires*), mais qui a parfois tendance à donner à la comptabilité la préférence sur l'économie. Je crois donc que vous devriez aller jusqu'au noyau gouvernemental et peut-être même, dans une certaine mesure, jusqu'au contrôle parlementaire, selon des formules à prévoir.

Ces réflexions concernent l'aspect économique du Plan. Je voudrais maintenant parvenir à son aspect social et, dans ce domaine, monsieur le commissaire général, je peux à la fois vous faire plaisir et vous faire souffrir.

Vous faire plaisir, parce que vous avez bien voulu coopérer à ce mouvement, auquel je m'étais associé, pour la définition d'un nouveau contrat social, d'un socialisme des résultats, d'une politique des revenus. Nous avons toujours été d'accord depuis quelque temps sur l'idée que le social était d'abord la finalité de l'économique, mais que dans les nouvelles perspectives de l'expansion où nous sommes engagés il en était aussi le moyen.

C'est un phénomène sur lequel nous ne nous penchons peut-être pas assez souvent. Regardez le *boom* extraordinaire qui s'est produit en Amérique du Nord — mon collègue Bonnefous qui est ici m'en parlait encore l'autre jour — ces cinquante-trois ou cinquante-quatre mois d'expansion continue !

L'humanité n'avait pas l'habitude de l'expansion. Vous l'avez très bien dit, monsieur le commissaire général, dans votre discours d'hier : dans la période qui précéda 1914 on n'y pensait même pas, elle était très lente ; puis de 1914 à 1939, il y eut des poussées d'expansion et des mouvements inverses d'inflation. Maintenant l'humanité se trouve devant une perspective prodigieuse, celle du progrès continu, à partir du moment où l'on a compris qu'en étant généreux on était en même temps efficace.

Jadis les patrons français, estimant que lorsqu'ils augmentaient les salaires de leurs ouvriers ils amputaient leurs profits, craignaient le risque de faillite ; maintenant ce sont les patrons eux-mêmes qui, en général, souhaitent les hausses de salaires

— hausses que les pouvoirs publics sont parfois obligés de freiner pour des raisons de prudence — parce que leur mentalité a changé. Ils ont compris qu'à partir du moment où nous avons atteint le niveau de l'économie industrialisée et où les économistes ont conçu la théorie macro-économique, les phénomènes globaux aboutissent à des conséquences inverses des phénomènes individuels, que si les entreprises, agissant isolément, en augmentant les salaires perdent de l'argent, quant tous les patrons augmentent tous les salaires, sans briser pour autant le cadre des prix, ils en gagnent tous par le phénomène de la diffusion et du « multiplicateur ».

Je vous fais plaisir en disant cela, monsieur Massé, mais je vous fais souffrir en même temps parce que vous n'avez pas pu aller dans cette voie jusqu'au point où vous auriez aimé vous rendre. Votre plan ne donne pas l'impression d'être un plan social. Je ne dis pas qu'il soit un plan antisocial ; on pourrait le qualifier de plan « asocial ». Vous n'avez pas pu aboutir au point où l'on voudrait pouvoir éviter le risque d'une répartition violente, modifiée à coup de force, par des grèves, par des incidents et arriver à une sorte de libre débat avec tous les agents de la production, informés de ce que sera leur sort, sachant qu'ils prendront part à une politique d'expansion, qu'à condition de faire des sacrifices ils obtiendront des résultats, que peut-être ils n'auront que 2 ou 3 p. 100 mais qu'ils seront sûrs de les avoir et que, si on les limite à cela, c'est parce qu'on ne peut pas faire autrement, que, lorsque ce sera possible, on le compensera d'une autre manière.

Cette situation apparaît par une comparaison de chiffres qui, à première vue, ne peut pas être exaltante du point de vue social. Considérez les salaires. Jusqu'ici, leur augmentation était de 6,3 p. 100 ; vous la portez à 5. Il est possible que l'on ne puisse pas faire plus. Quant au revenu des entreprises individuelles il augmentait de 4,8 p. 100 ; il descend à 3,3 p. 100. Par contraste, pour tous les revenus qui ne procèdent pas du travail, au lieu de diminuer leur taux de croissance double : nous les voyons passer de 4,1 à 8,6 p. 100.

Je peux donc dire qu'il y a là un phénomène discutable ou alors un manque d'explications qui risque de vous priver du concours, qui vous est nécessaire, de la classe ouvrière, de la classe agricole, des travailleurs en général.

Telles étant mes réflexions générale, je voudrais maintenant tirer de l'étude du plan trois déductions portant sur trois problèmes différents : le premier est celui des investissements locaux, le deuxième celui du financement par l'épargne, le troisième celui de la politique agricole. J'avais été tenté de les appeler vos trois « paris », mais ce terme a déjà été beaucoup employé et hier encore ; aussi je pense faire preuve de plus d'originalité en les appelant vos trois « impasses ». (*Sourires*.)

D'abord l'impasse des investissements locaux. Je ne voudrais pas revenir sur un débat qui a eu lieu et rappeler les propos que j'ai déjà eu l'occasion de tenir ici.

Je ne vois pas qu'il y ait un progrès dans la formulation des solutions en présence d'un problème qui nous inquiète.

Je rappelle les chiffres à propos du seul équipement urbain : trente et un milliards d'investissements locaux dont dix milliards seront couverts par des recettes ou des subventions ; le reste, vingt et un milliards, étant à la charge des collectivités locales, soit une augmentation de 80 p. 100 en 1970 par rapport à 1965.

Ceci signifie qu'il faut presque doubler les ressources consacrées par les collectivités locales à l'investissement. Comment y arriverons-nous ? Je ne trouve dans les documents aucune trace des moyens que vous proposez d'adopter pour couvrir une telle charge. Un accroissement considérable de la fiscalité locale ? Mais comment faire puisqu'elle est limitée en matière d'impôts directs par son parfait archaïsme, les décisions prises en 1959 par M. Debré n'ayant jamais fait l'objet, me semble-t-il, d'un commencement d'exécution ; puisqu'en matière d'impôts indirects elle se heurte à la consolidation résultant de la récente loi portant réforme des taxes sur le chiffre d'affaires ?

Comment, d'autre part, pourrait-on augmenter le volume des emprunts ? Rien n'est prévu à ce sujet. Au surplus, je vous ai déjà signalé le risque considérable qui nous menace, selon lequel les collectivités locales finiront par être obligées d'emprunter uniquement pour couvrir les annuités des emprunts précédents, phénomène que j'ai appelé celui du « canard marseillais » (*Sourires*.)

Or, les collectivités locales sont, dans de nombreux cas « maîtres d'œuvre ». Comment se passer d'elles ? Actuellement, nous avons trouvé un père nourricier, c'est la caisse des dépôts et consignations. Il n'y a plus de déficit dans le budget de l'Etat parce qu'il est reporté sur la caisse des dépôts et consignations ; il n'y a plus de déficit à l'échelon parisien parce qu'il est décentralisé, reporté sur toutes les régions. C'est la décentralisation de l'impasse, la provincialisation du déficit. (*Sourires et applaudissements au centre et à droite*.)

Après tout, nous voulons bien et nous connaissons la valeur des hautes personnalités qui dirigent certains secteurs de la vie économique. Après vous avoir rendu, mon cher commissaire général, un juste hommage, vous me permettrez d'y associer M. Bloch-Lainé. Mais je ne sais jusqu'à quel plafond je devrai porter cet hommage, s'il arrive à tenir sur ses épaules à la fois le lourd déficit de l'Etat et la lourde préoccupation des collectivités locales. (*Nouveaux applaudissements.*)

La seconde impasse est celle du financement. Nous allons retrouver ici le problème social. Vous avez prévu que les investissements croîtraient plus que la consommation privée. Les emplois généraux doivent s'accroître de 39 à 40 p. 100, la consommation des ménages de 24 à 25 p. 100.

Je ne dis pas que ce soit déraisonnable et en général on pense que si l'on veut faire un effort important d'investissement, il est bon, il est nécessaire de modérer la consommation. Cependant, j'attire votre attention — vous savez mes chers collègues que c'est sans esprit démagogique — sur le fait que cette formule, comme toutes les formules schématiques, n'est pas un axiome, car vous avez besoin d'une certaine relance de la consommation pour pousser à l'investissement en offrant aux producteurs un marché suffisant pour qu'ils aient à la fois la tentation et les moyens de faire les équipements nécessaires.

Sous cette réserve, ces chiffres que nous avons doivent être médités. Ils signifient que la hausse du niveau de vie au sens où on l'entend communément doit être freinée au profit des emplois généraux.

J'ai l'impression que c'est le premier plan où est prévu un aussi faible coefficient de hausse de la consommation des ménages. J'ai bien l'impression — vous me direz si je me trompe — que le Gouvernement veut provoquer un mouvement volontaire en accentuant les avantages fiscaux au profit de l'épargne. De cette manière il atteindrait ses objectifs dans une sorte d'euphorie fiscale et capitaliste. Certaines mesures ont été prévues à l'appui de ce plan, notamment l'épargne de longue durée, la taxe libératoire de 25 p. 100.

C'est là que nous rencontrons trois problèmes, trois « sous-impasses ». La première est le pari sur l'attitude des salariés : le Gouvernement sera-t-il en mesure de leur faire admettre pendant cinq ans ce ralentissement marqué de la hausse de leur niveau de vie apparent — ralentissement qui se traduira, si nous tenons compte de la hausse des prix, par le pourcentage de 2 p. 100 par an — alors que vous n'avez rien fait pour créer une socialisation des profits et des produits de l'expansion ?

Un tel effort serait peut-être concevable, mais seulement dans un environnement psychologique qui ne me semble pas encore créé. Comment allez-vous faire accepter aux salariés une augmentation de leur niveau de vie de 2 p. 100 seulement, c'est-à-dire presque une restriction de leur niveau de vie, car tout est comparatif dans la vie. Nous ne comparons pas notre niveau de vie avec celui du Moyen Age, sinon personne ne se plaindrait. Mais quand l'augmentation des salaires est comparativement, proportionnellement inférieure à l'augmentation de la production générale, il y a pour eux une perte relative. Nous ne demandons pas que 100 p. 100 de la production soient distribués aux salariés, mais s'ils avaient l'habitude d'en recevoir 70 p. 100 et qu'ils n'en reçoivent plus que 60 p. 100 ou 50 p. 100, il y a, comparativement, proportionnellement, un déficit.

Comment créerez-vous leur enthousiasme ? En leur disant que vous avez plafonné les impôts pour les revenus qui ne sont pas ceux du travail ? Que tout capitaliste bénéficiera d'une sorte de forfait de 25 p. 100 sur les revenus de son capital alors que le travailleur ne sera pas admis à ce bénéfice pour les revenus de son travail ? Vous me direz que les travailleurs les plus humbles ne sont pas exposés à payer des impôts au taux de 25 p. 100, mais nous ne voyons pas de distinction entre les petits travailleurs et les travailleurs d'une grande qualité.

Il faut des cadres dans une nation ; et ces cadres vont tout de même être étonnés de voir que leurs revenus arrachés par leur travail, leur énergie, leur compétence, leur culture, ne bénéficieront pas de ce forfait dont bénéficieront des revenus purement oisifs, des revenus du travail des capitaux. Sans nullement critiquer l'épargne, je trouve qu'il y a là un élément de disparité qui peut se trouver gênant dans une politique où vous avez besoin d'une large adhésion sociale.

**M. Léon David.** Très bien !

**M. Edgar Faure.** Votre second pari porte sur l'attitude des épargnants.

Ah ! les épargnants ! l'épargne c'est comme l'Arlésienne d'Alphonse Daudet. On en parle toujours, on ne la voit jamais (*Rires.*) On ressent quelquefois son influence bénéfique, mais ce n'est pas en prononçant fréquemment son nom qu'on précipite son apparition sur la scène. C'est une personne craintive qui ne répond pas toujours aux espoirs qui sont mis en elle. (*Applaudissements.*)

La stagnation de la bourse manifeste une certaine abstention, malgré les avantages du crédit d'impôt. Qui peut dire que les mesures envisagées auront plus de succès ? Et si elles ne réussissent pas, quelle solution de rechange avez-vous prévue ?

Enfin, il y a un pari sur l'accroissement des marges d'autofinancement des entreprises dont la majoration est prévue de 62 p. 100 en 1964 à 70 p. 100 en 1970. Je trouve cela parfaitement raisonnable et même modéré par rapport à ce qui existe à l'étranger. Vous l'avez justifié hier soir, monsieur le commissaire général, en nous indiquant qu'il s'agissait uniquement de revenir à 1960.

Votre année de référence est heureusement choisie, mais encore faut-il y parvenir. Or, par quels moyens augmenterez-vous l'autofinancement ?

Dans certaines conjonctures, vous pouvez l'augmenter davantage ; dans d'autres conjonctures, je ne vois même pas très bien comment vous arriverez jusque là. En effet, l'autofinancement se prélève sur les prix. Or, quel va être le mouvement des prix industriels ?

Vous avez prévu un mouvement général des prix de 1,5 p. 100 par an et beaucoup de députés ou de sénateurs ont trouvé que vous étiez bien optimiste, mais je l'admets. Donc, les prix n'augmenteraient que de 1,5 p. 100 par an ; tant mieux !

Vous prévoyez cependant que les prix agricoles croîtront de 3 p. 100, les services de 3 p. 100, les loyers de 8 à 9 p. 100. Donc, étant donné qu'une grande partie des prix va augmenter beaucoup plus que de 1,5 p. 100, il est probable que les prix industriels ne pourront pas augmenter de 1,5 p. 100 et que même, pour établir un coefficient pondéré, il sera inévitable qu'ils baissent.

Il y a donc là un problème. J'aimerais savoir si vous comptez financer cet autofinancement par la hausse des prix de vente, par la réduction des prix de revient ou par de nouvelles exonérations fiscales. Et dans ce cas, nous aimerions les connaître. Ou bien ne nourrissez-vous pas le secret espoir que les entreprises garderont pour elles, au lieu d'en faire bénéficier leurs actionnaires, l'avantage fiscal résultant de la réforme de l'impôt sur les sociétés ? Là encore, nous aimerions connaître les détails, sinon les détours de votre pensée.

Ma deuxième et — je vous rassure — dernière observation a trait à l'impasse de la politique agricole. Je tiens d'abord à vous dire que je ne vais pas traiter à ce propos, comme on l'a fait quelquefois, le sujet de la politique européenne. J'admets que ces sujets sont distincts. Je les laisse donc de côté.

Le Gouvernement a fait des prévisions dans un cadre juridique déterminé. Si ce cadre demeure, il n'y a rien à dire. S'il est modifié, le Gouvernement nous expliquera comment il en tire les conséquences nécessaires. Je me base sur les données techniques précises qui nous sont actuellement soumises. Qu'avons-nous prévu au point de vue économique et au point de vue social pour l'agriculture ? La croissance prévue pour les revenus agricoles est la plus faible de toutes. Cette prévision est de 2,7 p. 100 en proportion brute, c'est-à-dire plus faible encore en réalité.

Naturellement, je n'ignore pas que vous comptez augmenter cette répartition par le fait que le nombre total des exploitations va diminuer. Donc ce revenu très médiocre, très faible, très décevant, est un revenu global et vous pensez que, dans cette masse malheureuse, la disparition des plus infortunés ou des plus malins permettra aux autres de voir augmenter un peu leur niveau de vie sans toutefois qu'ils regagnent aucun des niveaux des autres catégories de la nation. Du point de vue social, cela me paraît préoccupant.

C'est à la demande de certains d'entre nous et de moi-même que vous avez essayé, l'an dernier, de connaître, au sujet des revendications des agriculteurs, le niveau de leurs revenus. On dit souvent que les paysans se plaignent toujours. Ils peuvent avoir raison ou tort de se plaindre ; ils peuvent se plaindre trop. Pour le savoir, il faut des chiffres. Or les chiffres ont été déterminants. Les spécialistes que vous avez chargés de les établir ont démontré que les paysans s'étaient légèrement trompés... mais à leur détriment ! que donc leur situation était un peu moins bonne que ce qu'ils croyaient, et ils la croyaient mauvaise. Or, sur ce point, je rejoins totalement l'exposé de M. Blondelle, et je lui en laisse tout le mérite. Vous ne devez pas dire : que gagneront les paysans pendant cette période ? Vous devez dire : il faut que les paysans gagnent un minimum de tant. Si vous ne prenez pas le problème dans ce sens, vous ne le résoudrez pas.

**M. Edouard Bonnefous.** Evidemment !

**M. Edgar Faure.** Ce n'est pas seulement un problème social, c'est un grave problème économique.

On parle toujours de l'inflation. Croyez-vous que le problème de l'inflation soit un problème distinct du problème des revenus agricoles ? Croyez-vous qu'on peut traiter un jour de l'inflation et le lendemain tenir une conférence sur les revenus agricoles où nous convoquerons d'autres personnes ? Ce sont les deux



faces d'un même problème. L'une de causes les plus virulentes de l'inflation, c'est le déficit de la production agricole ou l'absence d'un volant de consommation suffisant. Nous en trouvons l'origine dans le découragement des milieux agricoles. Une erreur très grande a été commise il y a quelque temps — c'était en 1959 — quand on a supprimé l'indexation, qui n'avait qu'un intérêt psychologique, et les prix d'objectif. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*) J'entends que vous avez mené une politique rassurante pour un certain secteur — je ne critique pas — le secteur céréalier, mais quand vous rendez justice à un secteur et pas du tout à un autre, vous découragez tout l'autre secteur.

Que s'est-il passé ? Une certaine pénurie et un certain flottement dans la production laitière et la production de la viande. Je vous prie de considérer que je ne parle pas ici localement ou régionalement, mais que je me place au point de vue de l'intérêt de l'économie générale. L'escalier de l'inflation prend naissance dans la boutique du boucher. (*Très bien ! très bien !*) Une théorie technocratique, d'ailleurs dépourvue de sens et dépourvue de vie, consiste à dire : la demande représente 300 milliards ; si cette demande se porte sur la viande d'abord et si elle est satisfaite, vous n'aurez pas à craindre de catastrophe parce qu'on arrive beaucoup plus aisément à tenir les coûts des produits industriels.

Je crois que l'une des raisons pour lesquelles la politique d'expansion dans la stabilité — qui n'est pas, comme on l'a dit, une invention récente — avait réussi entre 1953 et 1955, c'est que nous n'avions pas découragé le monde agricole, que nous avions accepté le risque de prendre tous les excédents et de garantir tous les prix.

Et je veux tout de même ici donner quelques chiffres au Sénat, car nous sommes des gens sérieux qui parlons de choses sérieuses. De 1952 à 1956, période que inclut celle de l'expansion dans la stabilité, la consommation de la viande, des volailles, des œufs et des poissons était passée de l'indice 114 à l'indice 140. Si nous avions fait comme vous, croyez-vous que nous aurions tenu les prix ?

Aujourd'hui, on voit dans un document, dont personne ne peut sans doute contester l'impartialité — c'est le compte rendu des opérations de la Banque de France — le renseignement suivant : les quantités de viandes offertes par les éleveurs ont diminué encore de près de 2 p. 100. La consommation ayant progressé d'environ 1 p. 100, la balance des échanges extérieurs s'est dégradée dans ce domaine.

Bien sûr, mais ce qui est important, ce n'est pas seulement la balance des échanges extérieurs. Je veux bien qu'on achète à l'étranger un peu de viande et qu'on dépense quelques devises. Mais, voyez-vous, ce ciseau de 4 p. 100 dans la consommation de la viande, voilà le fait irritant de la conjoncture inflationniste : le prix du bifteck. Donc le problème économique et le problème social sont comparables. Si vous augmentez le revenu des agriculteurs, ce n'est pas une ponction que vous faites sur les revenus de la nation. Le revenu des agriculteurs augmentera. Il n'y a pas que le blé que se vend ni les betteraves dont on produit presque trop. Mais le paysan doit pouvoir affronter l'avenir en reconstituant son cheptel, ce qui n'est pas une opération hebdomadaire, ni même trimestrielle.

Par conséquent, j'aimerais, monsieur le commissaire général, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous fassiez passer dans la réalité vos déclarations d'intention qui sont remarquables et dont la brièveté évite absolument la cratique, car elles ne s'appuient sur rien. (*Applaudissements.*)

**M. Paul Chevallier.** Très bien !

**M. Edgar Faure.** On n'y trouve pas de chiffres. « Il est nécessaire, lisons-nous dans le projet, de renforcer les incitations directes à la production de viande par les investissements, les garanties de prix, les primes d'encouragement, en s'attachant plus particulièrement aux incitations à l'élevage, qui n'a bénéficié jusqu'ici d'aucun encouragement spécifique. »

Jusqu'ici, mes chers collègues ? Il n'est que temps ! Vous avez déclaré vous-même hier soir, monsieur le commissaire général : la production agricole doit rester orientée sur la viande bovine. Rester ? Redevenir plutôt car je vais vous citer quelques chiffres que j'ai obtenus au dernier moment. Je vous prie de m'excuser, ils sont peut-être incomplets. C'est curieux, mais vos documents sur le Plan sont admirables. A les lire, nous pouvons penser que nous ne sommes plus au xx<sup>e</sup> siècle, mais peut-être au xxi<sup>e</sup> car l'agriculture a disparu. (*Applaudissements.*)

On trouve dans ces documents des chapitres consacrés à tous les sujets, notamment aux « activités ». Je les ai relus trois ou quatre fois. J'y ai trouvé toutes les activités, mais l'agriculture n'y figure pas. L'agriculture, en France, ne semble pas être une activité. La viande n'y figure pas non plus, quant au lait, c'est, paraît-il, un produit industriel. J'en discutais hier avec les producteurs de lait. Ils ont paru fâchés de mon scepticisme. Je n'y insiste donc pas. Si le lait est un produit industriel,

la viande ne l'est pas moins. Cependant, je ne sais pas que les Français ne consomment que du lait, même depuis M. Mendès-France. (*Rires.*)

J'ai entendu dire qu'ils consommaient de la viande. Or, combien en consomment-ils ? Nous n'en savons rien car vous ne nous en informez pas.

D'après les quelques renseignements que j'ai obtenus, en 1962, nous en exportions 203.000 tonnes ; en 1964, nous en importions 94.000 tonnes. En 1962, nous en produisions 3.161.000 tonnes ; aujourd'hui, 2.988.000 tonnes. Cela ne devrait-il pas être un de vos principaux sujets de souci ?

J'ai terminé, monsieur le commissaire général, monsieur le secrétaire d'Etat, mais je veux encore insister sur cette question de l'expansion dans la stabilité. Peut-être considérerez-vous cette insistance comme ayant un intérêt personnel ? Mais comme j'ai remarqué que personne ne faisait généralement, à l'exception de M. Bonnefous, l'éloge du Gouvernement que j'ai présidé jadis, j'ai entrepris de le faire moi-même chaque fois que l'occasion m'en était fournie. (*Rires et applaudissements.*)

**M. Edouard Bonnefous.** Les gens sont ingrats !

**M. Edgar Faure.** J'ai reconnu, monsieur Bonnefous, votre juste réflexion à ce sujet.

Un document appelé *Les Comptes de la nation* publié en 1964, mais qui se réfère à une période précédente, indique ceci : « La stabilité en 1952-1955, les comptes nationaux de ces trois années, présentent donc les caractères d'une reprise dans la stabilité. Si on examine les indices mensuels et trimestriels des prix et des salaires, on voit que la stabilité a été acquise dans la première moitié de 1952. La stabilité des prix s'est accompagnée d'une croissance très rapide des exportations vers l'étranger. Bien que la libération des échanges ait été à peine amorcée, les taux de croissance sont en volume comparables en ordre de grandeur à ceux qui correspondent à l'ouverture du Marché commun. »

Je ne dis pas cela pour des raisons personnelles ; mais, puisque cela a réussi à ce moment là, pourquoi n'accepteriez-vous pas ces précédents ? (*Sourires.*) Nous avons réussi, parce que nous avons fait une politique sociale, parce que nous avons fait une politique agricole, parce que nous n'avons pas découragé la paysannerie.

Vous auriez intérêt à vous laisser aller, monsieur le commissaire général, à votre propre inspiration. (*Rires.*) Vous êtes l'homme de l'expansion, nous vous encourageons.

L'expansion, il faut toujours avoir une oreille ouverte pour entendre prononcer ce mot et, puisque je vois dans cette assistance M. André Morice, permettez-moi de rappeler un souvenir. Quand j'étais ministre, il était dans l'opposition, plus ou moins, comme cela se faisait à l'époque (*Nouveaux rires*) et il répétait tout le temps, au cours de ses réunions : « L'expansion, l'expansion, le Gouvernement ne fait pas assez d'expansion ». Un jour, j'ai réuni mes collaborateurs et je leur ai dit : « Il m'agace, cet André Morice, mais il a raison. L'expansion, nous allons la faire. »

**M. André Morice.** L'opposition a servi alors à quelque chose.

**M. Edgar Faure.** Certains de mes collaborateurs n'étaient pas d'accord, mais je leur ai dit : « Du moment que cette idée est bonne, pourquoi ne la prendrai-je pas à mon compte ? » Nous vous l'apportons ici, messieurs les représentants du Gouvernement et, je crois parler au nom d'un grand nombre de mes collègues, nous vous donnons une autorisation totale, celle de nous plagier. (*Rires.*) Oui, vous pouvez nous plagier en ce qui concerne l'expansion et nous vous faisons toute confiance.

Je vous demande de ne pas vous laisser aller à faire quelque chose de trop restrictif. Vous savez que nous ne recommandons pas ici l'inflation. Nous en sommes aussi soucieux que vous-même, mais l'inflation, vous ne la combattez pas par la récession car, au contraire, moins il y aura de production et plus les revendications se feront violentes et frénétiques.

Monsieur le commissaire général, dans votre discours d'hier que je relisais tout à l'heure, vous avez employé trois expressions pour définir votre politique : celle de la survie, celle de la consolidation et celle de l'espérance. On aurait un peu l'impression que les éléments solides, ce sont la survie et la consolidation, et que l'espérance, mon Dieu, aura la part qu'elle pourra.

Ce que je voudrais vous demander, monsieur le commissaire général, c'est de prendre vos trois éléments, de les brasser et de mettre beaucoup d'espérance dans la survie et dans la consolidation. (*Applaudissements sur divers bancs.*)

Politique de survie dans tous les sens du mot : survivre et « sur-vivre ». La survie, actuellement, dans un monde en mouvement, dans une expansion vertigineuse, ce n'est pas la conservation, c'est la surélévation de la vie. (*Applaudissements prolongés sur de nombreux bancs à gauche, au centre et à droite.*)

**M. Pierre Dumas, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

**M. Pierre Dumas, secrétaire d'Etat.** Monsieur le président, je voudrais, avec votre permission, que M. le commissaire général du Plan renouvelle cet après-midi, car cela me paraît nécessaire, une mise au point concernant les chiffres qu'il a cités hier. Voulez-vous l'autoriser à prendre la parole ?

**M. le président.** Immédiatement ?

**M. Pierre Dumas, secrétaire d'Etat.** Oui, monsieur le président.

**M. le président.** La parole est à M. le commissaire général du Plan.

**M. Pierre Masse, commissaire général du Plan.** M. le président Edgar Faure vient de présenter une lumineuse analyse dont il peut être assuré que je ferai personnellement mon profit. Je voudrais seulement émettre deux remarques de fait au sujet de cette analyse.

La première, c'est qu'il a indiqué que le taux d'expansion de 3,5 p. 100 de la consommation ou des salaires pourrait être ramené à 2 p. 100 par la hausse des prix de 1,5 p. 100.

Cette indication résulte d'un malentendu qui s'est produit entre le commissariat général et la commission des affaires économiques et du Plan, malentendu au sujet duquel je me suis expliqué hier soir avec l'accord de M. Longchambon. Ce malentendu résultait d'une confusion entre les progressions en valeur nominale et les progressions en valeur réelle. S'il était bien vrai que la progression de la consommation soit en valeur nominale de 3,5 p. 100 et en valeur réelle de 2 p. 100, je conviendrais que ce V<sup>e</sup> Plan est asocial. Mais, en vérité, la progression de la consommation ou de la masse des salaires sera de l'ordre de 5 p. 100 en valeur nominale et la hausse des prix la ramènera à 3,5 p. 100. Jamais, à aucun endroit il n'est question d'une progression de 2 p. 100. C'est ma première remarque.

La deuxième remarque de fait a trait à la lacune que M. le président Edgar Faure a constatée dans les documents remis au Parlement en ce qui concerne l'agriculture. M. le président Edgar Faure visait tout particulièrement l'annexe au projet de rapport qui contient les résumés des travaux des différentes commissions de modernisation siégeant au commissariat général du Plan. Pour l'agriculture il s'est produit, par suite de circonstances que vous avez tous présentes à l'esprit, que ces travaux, de par le désir même des membres agriculteurs de cette commission, ont été suspendus dans le courant de cet été. De cette manière, la commission de l'agriculture n'a pas encore rassemblé et entériné son rapport et c'est par correction envers les membres non fonctionnaires de cette commission que nous n'avons pas voulu extérioriser un document relatif à ses travaux. Il y a donc là une lacune due aux circonstances : je tenais à vous en donner les raisons.

**M. le président.** La parole est à M. André Colin.

**M. André Colin.** Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, je commencerai par deux considérations analogues à celles qu'a évoquées mon prédécesseur, M. le président Edgar Faure, au début de son exposé.

En premier lieu, je vous rends attentifs à ce premier fait : nous avons disposé de deux jours, de quatre séances à peine pour porter un jugement sur le V<sup>e</sup> Plan de développement économique et social qui doit, sinon gouverner, tout au moins discipliner ou orienter les activités économiques de la France jusqu'en 1970.

Deuxième considération, je pense qu'il y a un défaut de procédure, comme l'ont dit tout à l'heure M. Edgar Faure et hier M. Gros, intervenant au nom de la commission des affaires culturelles. Nous aurions dû commencer par l'examen du Plan et ensuite étudier le budget pour 1966, car il aurait été très utile, après avoir envisagé les grandes orientations du Plan, de voir comment le Gouvernement lui-même en tenait compte dans son premier budget, de voir si le premier budget traduisait bien les prévisions du V<sup>e</sup> Plan, et nous savons fort bien qu'il y aurait beaucoup à dire sur ce sujet, ce qui explique vraisemblablement la phrase par laquelle M. Louis Vallon, rapporteur général de la commission des finances de l'Assemblée nationale, exprimait son scepticisme en disant : « Il faut éviter à tout prix que le V<sup>e</sup> Plan n'existe que sur le papier ».

Je souscris, nous souscrivons tous certainement, à ce propos, d'autant plus que jamais chez nous l'élaboration du Plan n'a été suivie dans toutes nos provinces avec autant d'attention, je dirais presque de ferveur : municipalités, comités locaux, départementaux, régionaux d'expansion, syndicats, élites culturelles, organisations sociales de toutes sortes, ont, en quelque manière, voulu participer à l'élaboration du Plan parce que celui-ci paraissait correspondre à leurs espérances.

Je crains que ces nombreuses délibérations ne soient suivies de déception ; du moins présentent-elles à mes yeux le grand

mérite de mettre, à travers toutes nos régions, un terme aux discussions doctrinales et souvent abstraites entre libéralisme et planification.

Le sujet a été abondamment évoqué à la tribune de l'Assemblée nationale et ici même hier par M. le secrétaire d'Etat et M. le commissaire général du Plan ; j'avoue que j'éprouve une certaine surprise à voir l'insistance avec laquelle on veut démontrer qu'il est nécessaire de pratiquer une certaine politique de planification. Le débat me paraît désuet à un tel point, comme on l'a indiqué, que nos voisins, nos alliés, les U.S.A., l'Allemagne, même si le vocabulaire prétend représenter une autre politique, en fait pratiquent une politique d'intervention et d'orientation de l'économie qui est au fond une certaine politique de planification. Et chacun sait bien actuellement en France qu'il est capital, qu'il est indispensable qu'un plan fixe l'orientation des priorités fondamentales pour laisser ensuite le plus large cours à la spontanéité et aux vertus de l'initiative privée.

Donc, en ce qui me concerne et en ce qui nous concerne, le problème qui se pose à nous n'est pas celui du principe ou de l'idée du plan. Je vais même jusqu'à dire, sans vouloir cependant le moins du monde contredire le propos par lequel M. le président Edgar Faure a terminé son exposé, que le problème qui est posé devant nous n'est pas celui de la croissance, ni celui de l'expansion. Car, au fond, c'est une banalité : qui ne veut pas de la croissance ou de l'expansion ? Tout le monde, tous les Français veulent que l'on exploite au maximum les richesses de la terre comme celles de la science.

Le problème n'est pas celui du Plan, ni celui de la croissance. Il est beaucoup plus de savoir ce qui va croître, qui doit croître par priorité, comment on va favoriser la croissance et à qui en seront répartis les fruits.

Tels me paraissent être les problèmes essentiels posés au cours de notre débat d'aujourd'hui. Devant ces perspectives, j'aurais souhaité que nous puissions faire une plus large part à cette discussion qui porte, en fait, sur le style de vie, le style de civilisation que nous désirons pour la France de demain.

Comment peut-on favoriser la croissance ? Comment peut-on en répartir les fruits ? Tels seront les deux thèmes essentiels que je vais me permettre d'évoquer devant vous.

Avant de les aborder, je dois dire que j'ai écouté hier soir avec un immense intérêt M. le commissaire général du Plan qui nous a fait, une fois de plus, la preuve de sa haute technicité et de son parfait humanisme. Il m'est extrêmement agréable ici de lui rendre cet hommage, même si par la suite, et il m'en excusera, je suis incapable de partager le point de vue qu'il a soutenu hier.

Cela dit, comment sera assurée la croissance ? Le Gouvernement nous déclare que l'objectif fondamental du V<sup>e</sup> plan est d'asseoir sur des bases solides la capacité concurrentielle de notre économie en vue de préserver son indépendance, d'assurer son expansion dans l'équilibre et de faire d'elle le support d'un progrès social réel et durable. J'aurai l'occasion de revenir sur cette définition. Pour l'instant, constatons seulement que le V<sup>e</sup> Plan retient un objectif d'expansion élevé, caractérisé par un taux de progression de la production intérieure brute avoisinant 5 p. 100.

C'est ici ma première question : Est-ce un vœu ou une résolution susceptible d'être suivie d'effets ? Le taux d'expansion en 1965 étant de 2,25 p. 100 ou au mieux de 3 p. 100, par quelle méthode envisage-t-on de passer à celui de 4,50 p. 100 prévu pour 1966, sans provoquer dans le même temps un déséquilibre des prix ?

Je m'y réfère toujours à de bons auteurs. M. Louis Vallon déclarait devant l'Assemblée nationale, à propos de la même question : « Cette croissance qui s'accélère alors que la hausse des prix se ralentit me paraît un phénomène de ciseau dont je ne connais pas d'exemple dans le passé. »

Je partage d'autant plus les préoccupations de M. Vallon que, comme je l'ai dit, suivant la définition du V<sup>e</sup> Plan nous sommes placés dans les perspectives de la concurrence et de l'ouverture de nos frontières. Dès lors, il nous faut commencer à regarder ce qui se passe autour de nous et, pour le moins, à comparer la situation de la France avec celle de ses voisins.

Du point de vue de la progression de la production industrielle la France se place, en 1965, au dernier rang des pays de la Communauté économique européenne. Du point de vue des prix, malgré le plan de stabilisation qui a marqué l'arrêt de la production industrielle, la France est le pays qui a connu la plus forte hausse des prix de 1958 à 1964.

Dernier pour la progression industrielle, premier pour la hausse des prix, notre pays est celui des six Etats de la Communauté économique européenne où les salaires ont le moins progressé.

Les investissements privés et productifs, sur lesquels je m'étendrai davantage dans la suite de mon exposé, étaient en 1961 de près de 15 p. 100 en augmentation sur l'année précédente. Cette

progression n'a cessé de diminuer pour se situer, en 1964, à 3,4 p. 100 seulement. D'après les documents que j'ai récemment consultés, les investissements constatés en 1965 étaient en diminution de 13 p. 100 par rapport à janvier 1964.

Or, la réalisation des objectifs du Plan exige en premier lieu le développement des investissements productifs. La mauvaise base de départ me paraît singulièrement compromettre la progression de ces investissements.

Reprenant ici, quoique d'une autre manière, l'un des propos du président Edgar Faure, je pose une question. Il est indiqué que, pour le financement des investissements productifs, on aurait recours à l'épargne et, d'une manière plus spéciale, plus précise et plus rigoureuse, à l'autofinancement. M. le commissaire général du Plan nous a dit hier soir que le taux de 70 p. 100 pour l'autofinancement brut des entreprises était un taux modéré. Néanmoins, comme on ne nous a pas annoncé quand prendrait fin le plan de stabilisation et même s'il prendrait fin, comment est-il possible de concilier l'exigence concernant l'autofinancement avec le maintien du plan de stabilisation, d'autant plus que, pendant la durée de ce plan, le prix des services et notamment des services publics, n'a pas manqué d'augmenter ?

Je pose une autre question relative aux investissements et qui revêt un caractère social. A supposer même que ce taux de 70 p. 100 pour l'autofinancement brut des entreprises puisse être retenu, on ne peut pas manquer de souligner que, dans le même temps, dans un passage proche du rapport du Plan, le Gouvernement déclare qu'il n'a pas été possible d'envisager pour le moment l'application d'une politique contractuelle des revenus. Ne voit-on pas immédiatement les contestations qu'il risque de soulever du côté des salariés ? Déjà, vous le savez, leurs organisations ont évoqué le problème en lui donnant toutes ses dimensions économiques et sociales et en précisant, au moins pour l'instant, qu'une orientation aussi marquée vers l'autofinancement risque d'avoir pour résultat d'amputer la progression des salaires réels dans les entreprises.

Des problèmes d'une nature différente se posent en ce qui concerne les investissements collectifs qui, eux, concernent également la croissance mais répondent plutôt à la question de savoir quelle part de la richesse nationale est consacrée à l'amélioration du mieux-être collectif.

Je n'insiste pas ici sur l'énumération des investissements collectifs ; les rapporteurs en ont parlé hier, notamment le rapporteur de la commission des affaires culturelles qui a montré que le plan avait retenu pour l'équipement scolaire, universitaire et sportif l'hypothèse minima. D'autres ont noté, et je le note avec eux, que les crédits prévus pour l'équipement sanitaire et social ne permettront pas à la France de rattraper le retard pris par elle en ce domaine.

Comment assurera-t-on le financement des investissements collectifs ? En plusieurs endroits le Plan envisage une participation accrue des collectivités locales, communes et départements, mais il est parfaitement silencieux sur les possibilités financières nouvelles qui leur seront ouvertes pour faire face à l'accroissement de leurs charges. Ce n'est pas le projet de loi en cours de discussion sur la réforme des taxes sur le chiffre d'affaires qui me paraît de nature à apporter une solution à ce problème. On est contraint de penser qu'il s'agira donc d'un recours supplémentaire à la fiscalité locale et d'une aggravation de cette fiscalité. L'augmentation de la fiscalité locale, accompagnant l'aggravation de l'impôt sur le revenu, me paraît aller directement à l'encontre de la politique d'augmentation de l'épargne cependant prévue par le Plan comme l'une des bases essentielles du développement de l'investissement productif.

Par ailleurs, étant donné ce recours accru au financement par les collectivités locales, on peut d'une certaine manière se demander si l'on n'est pas en présence d'une nouvelle forme de « débudgétisation ». Nous en connaissons depuis quelques années la première forme qui a servi à créer l'apparence de l'équilibre budgétaire. La seconde forme de « débudgétisation » à laquelle nous allons accéder consistera à faire peser plus lourdement sur les collectivités locales, communes et départements, le poids des investissements publics. (Très bien ! très bien ! à gauche et au centre gauche.)

Je n'ai pas pu ne pas m'arrêter à ce passage du plan, page 70, que je vais vous lire : « Il faut s'interroger sur l'intérêt de certaines subventions à très faible taux dont le caractère d'incitation est à peu près nul et dont l'effet principal est de placer les collectivités dans une situation de dépendance à l'égard de l'Etat, tout en compliquant inutilement les procédures ».

Les administrateurs locaux seront certainement sensibles au fait qu'on ne veut pas placer leur commune ou leur département dans une situation de dépendance vis-à-vis de l'Etat, mais c'est surtout une autre interrogation qu'ils formulent. L'intérêt de ces subventions à faible taux, l'intérêt de ces subventions d'un faible montant nominal, quel était-il ? Dépendance ou non, c'était

le seul moyen pour les communes d'accéder aux caisses publiques préteuses pour réaliser leurs programmes d'investissements. S'il est question de supprimer ces subventions, même à faible taux, j'aimerais vivement savoir comment pourra être réglée la situation des communes et quelles possibilités leur seront offertes pour assurer le financement de leurs programmes d'investissements publics ?

D'un autre côté, en dehors de l'aggravation de la fiscalité locale, le plan fait allusion à différentes reprises à l'augmentation du prix des services. Celle-ci risque de créer une nouvelle charge pour les consommateurs. Je pense, en particulier, aux familles ou aux économiquement faibles et je vois mal, par ailleurs, au moins pour le présent, comment l'augmentation du prix des services municipaux peut se concilier avec les impératifs ou les rigueurs du plan de stabilisation.

Avec ce problème du financement des investissements publics par les collectivités locales, j'ai abordé le troisième point de mon exposé, celui de l'aménagement du territoire.

La section des économies régionales au Conseil économique ne manquait pas, en effet, de noter que « la diminution relative des engagements du budget de l'Etat en matière d'investissements publics était susceptible de freiner le développement régional ».

Sur ce sujet de l'aménagement du territoire je m'interroge. L'on est amené à se demander si une nouvelle doctrine n'inspire pas le V<sup>e</sup> plan ou, tout au moins, si celui-ci ne se situe pas dans des perspectives nouvelles par rapport aux précédents.

Je me réfère brièvement aux textes pour faire la comparaison et vous aider à la faire.

Le III<sup>e</sup> plan indiquait : « Pour permettre à une nation d'une aussi grande diversité que la nôtre d'atteindre son plein développement économique et social, il faut que toutes les régions qui la composent y contribuent et en bénéficient. Une répartition bien équilibrée de la population, des activités et des revenus sur l'ensemble de la population est une des conditions de la réalisation du plan ».

Il soulignait que l'un des principaux agents du déséquilibre régional était l'excessive concentration parisienne. Il précisait à ce sujet : « A moyen terme devrait être réalisée la stabilisation de l'agglomération parisienne, condition sans laquelle celle-ci se trouvera bientôt placée devant des problèmes insolubles de logement, de circulation et de services publics ».

**M. Edouard Bonnefous.** C'est déjà le cas.

**M. André Colin.** C'était, à mes yeux, une admirable définition de l'aménagement du territoire.

Passons au IV<sup>e</sup> plan. D'une façon plus rigoureuse encore, il précise, concrétise la politique d'aménagement du territoire en indiquant : « La politique régionale que le Gouvernement entend promouvoir se situe dans le cadre d'options préalables de caractère national. Elle a pour objectif l'expansion économique de l'ensemble des régions ». C'est ainsi qu'étaient définies la politique « d'accompagnement » pour les régions dites « fortes » et la politique « d'entraînement » pour les régions insuffisamment développées.

Le IV<sup>e</sup> plan poursuivait : « L'augmentation de la population de la région parisienne représente, au cours des dernières années, 150.000 à 200.000 habitants nouveaux par an dont plus des deux tiers sont des émigrants de province. La croissance de l'agglomération parisienne pose un problème national. La politique des pouvoirs publics visera un double objectif : freiner une croissance préjudiciable à l'ensemble du pays et promouvoir une meilleure organisation de la région parisienne ».

Quels qu'aient été les résultats du IV<sup>e</sup> plan, dont nous parlerons brièvement tout à l'heure, la définition était claire et elle avait reçu notre agrément.

Venons-en au V<sup>e</sup> Plan. Déjà, le rapport sur les options m'avait alerté et intrigué. Définissant la politique d'aménagement du territoire, le rapport mentionnait : « Les prévisions sur l'aménagement du territoire pourraient consister, aux yeux de certains, en un pari de l'expansion au maximum des régions fortes, accompagné du transfert vers les régions faibles d'une partie des gains ainsi obtenus ».

Heureusement, le rapport poursuivait immédiatement : « Il n'a pas paru possible d'aller jusqu'au bout d'une thèse qui se réclame de l'efficacité, mais qui tient compte insuffisamment de certaines réalités humaines ».

Dans le rapport sur le V<sup>e</sup> Plan, le changement d'orientation, maintenant, ne me paraît plus faire de doute. Pour l'aménagement du territoire, il commence par : « La politique d'aménagement du territoire doit donner toutes leurs chances aux régions fortes, dont le potentiel bénéficie à l'ensemble du territoire. D'un autre côté — poursuit-il — il doit chercher à entraîner les régions faibles dans la voie d'un développement d'abord induit, puis autonome ».

J'avoue que j'aurais hésité à vous faire part des appréhensions que me cause cette définition si je n'avais pas trouvé les mêmes

appréhensions exprimées dans le rapport de M. Lemaire, rapporteur de la commission de la production et des échanges de l'Assemblée nationale.

Il reprend une définition du rapport sur le plan : « Une économie moderne, compétitive et dynamique fait appel à trois facteurs-clés : l'investissement collectif, la rénovation de l'organisation, le nombre et la qualité des travailleurs ».

M. Lemaire poursuit dans son rapport : « Nous devrions mentionner un autre facteur peut-être plus important et permanent : l'aménagement du territoire ».

Plus loin : « En ce qui concerne la région parisienne, il est particulièrement aberrant que le rapport entre le nombre des emplois industriels et le nombre de la population soit de 19,2, c'est-à-dire le plus fort de toutes les régions économiques, alors que ce rapport descend pour certaines régions au dessous de 10 ».

Il concluait, lui aussi, dans son rapport : « Il ne faut pas seulement freiner, mais stopper l'accroissement de la région parisienne ».

Or — et je vous rends attentifs à ceci — la région parisienne est la seule à disposer d'un schéma directeur de développement, ce qui faisait dire aux conseillers économiques qu'un déséquilibre nouveau était créé au profit de la région parisienne et que les autres régions étaient maintenant en droit de réclamer et d'obtenir un schéma directeur constituant pour elles la même méthode de prévision et de développement. (*Applaudissements à gauche et au centre gauche.*)

D'autre part, le Plan prévoit, au service de ce qu'il appelle la stratégie de l'expansion équilibrée, des indicateurs d'alerte. Malheureusement, il n'est prévu aucun indicateur d'alerte régional. Nous entendrons encore parler pendant les cinq années à venir de taux moyens de croissance, de moyennes de salaires, de moyennes d'augmentation des revenus agricoles. Ces moyennes, sans correspondance aucune ou même en contradiction avec les réalités économiques et sociales d'un grand nombre de nos provinces, ont pour résultat en définitive de heurter, de choquer nos populations, qui éprouvent profondément un sentiment de frustration. (*Applaudissements sur divers bancs à gauche et au centre gauche.*)

Ainsi, un leader syndicaliste membre du Conseil économique et social pouvait écrire dans *Le Monde* du 2 novembre dernier : « Prévoir que le clignotant du plein emploi fonctionnera à partir de 500.000 chômeurs globalement recensés, cela peut vouloir dire, par exemple, que, s'il y a 450.000 chômeurs dans la région de l'Ouest, le signal d'alarme restera sourd et muet ».

Je sais bien que, répondant à certaines interrogations ou pour faire droit à certaines critiques soulevées déjà à l'Assemblée nationale sur ce même sujet, le Gouvernement a déposé une lettre rectificative portant notamment sur l'industrialisation de l'Ouest du territoire, et qui déclare sommairement que le Gouvernement procédera, en principe à la fin de la deuxième année du Plan, à un réexamen de l'ensemble des actions entreprises.

Je dis tout de suite que l'expérience m'enseigne que cette disposition ne me paraît pas suffire à répondre aux appréhensions que j'ai formulées au sujet de l'aménagement du territoire, d'autant plus qu'il faudrait au moins que soit plus clairement indiquée la ferme résolution du pouvoir en cette matière. Le Plan, dans ce domaine de l'aménagement du territoire, indique souvent que les insuffisances en matière de décentralisation industrielle, seraient essentiellement dues au ralentissement général de l'expansion et au plan de stabilisation. Cela voudrait dire alors que l'un des résultats les plus clairs de la politique dite de stabilisation aurait été en particulier de stabiliser les déséquilibres régionaux.

En fait, ce n'est pas la seule cause, et je crains sincèrement que, depuis déjà quelques années, le pays n'ait été amené à constater de lui-même que la résolution du pouvoir en matière de décentralisation industrielle et d'aménagement du territoire n'avait plus la même rigueur.

On pouvait d'ailleurs en trouver le signe dans le fait que le Gouvernement s'est toujours refusé à déposer le projet de loi-cadre pour les régions d'entraînement, projet que le IV<sup>e</sup> Plan lui faisait obligation de présenter au Parlement pendant l'année 1963. Ainsi, on assiste à ce phénomène d'une certaine manière surprenant pour les régions dites d'entraînement que, malgré l'obligation que lui en fait la loi, le Gouvernement ne présente pas un projet de loi-cadre, tandis que pour la région parisienne, pour laquelle aucune obligation n'existe, il s'empresse de faire préparer un schéma directeur sans prendre l'initiative de le soumettre au Parlement.

**M. Edouard Bonnefous.** Un schéma directeur, mon cher collègue, que les élus de la région parisienne ne souhaitaient pas du tout et qu'ils repoussent dans leur grande majorité !

**M. André Colin.** Je ne me prononce pas en leur nom, mais vous me permettez de profiter de l'occasion pour dissiper une équivoque.

Si je reprends à différentes reprises ce qui figure dans les rapports sur le IV<sup>e</sup> ou le V<sup>e</sup> Plan ou encore dans le rapport de M. Lemaire, où les uns et les autres insistent sur la nécessité de stopper l'accroissement de la région parisienne, sans quoi se poseraient des problèmes insolubles en matière d'équipement public, ce n'est pas du tout parce que des préoccupations sordides ou bêtement régionalistes m'animent ; mon souci est celui de l'homme, de ses conditions de vie, du développement harmonieux de la France, et je crains que notre pays ne soit pas en mesure d'affecter à la région parisienne les crédits d'équipement nécessaires pour permettre à une population accrue de vivre dans des conditions parfaitement humaines. C'est là une des raisons fondamentales de nos préoccupations. (*Applaudissements à gauche et au centre gauche.*)

**M. Edouard Bonnefous.** D'ailleurs aucun crédit n'est prévu pour le schéma directeur. C'est un bel exemple de confusion.

**M. André Colin.** Quel est le résultat de tout cela ?

Je cite quelques chiffres concernant ma région. Le IV<sup>e</sup> Plan prévoyait la création de 30.000 emplois en Bretagne de 1960 à 1964. En avril 1964, 14.897 emplois industriels nouveaux avaient été créés et dans le même temps, 12.033 emplois existant étaient supprimés. Le résultat, c'est l'émigration de la population.

Dans mon département, entre deux recensements, la population active a diminué de 8,5 p. 100. On a pu calculer, sans qu'il y ait contestation, qu'un Breton sur six et une Bretonne sur cinq du groupe de vingt à trente ans avaient quitté leur pays entre les deux recensements, et le mouvement d'émigration prendra, hélas, une plus grande importance si la puissance publique n'intervient pas, c'est-à-dire s'il n'y a pas aménagement du territoire.

Ici j'ouvre une parenthèse. Il est frappant de constater que le Plan fait fréquemment allusion à la mobilité de la population et de la main-d'œuvre. A supposer que nous soyons d'accord sur ce thème, encore faudrait-il qu'il s'agisse d'une main-d'œuvre techniquement et intellectuellement formée. Or si je considère le cas de ma région qui manque d'emplois industriels, dont la population doit émigrer, on constate que l'an dernier, 50 p. 100 des jeunes de mon département n'ont pu entrer dans l'enseignement technique faute de place. Si l'on veut créer des emplois, il faut permettre aux jeunes d'y entrer pour mener dignement une vie normale. (*Applaudissements à gauche, au centre gauche et sur divers bancs à droite.*)

En bref, je crains sincèrement, monsieur le secrétaire d'Etat, que le souci d'asseoir sur des bases solides la capacité concurrentielle de notre économie n'ait amené le plan à réduire l'importance fondamentale à nos yeux de certains aspects de la planification qui consistait à refaire la géographie économique, sociale et humaine de la France.

J'avoue — je le reconnais sincèrement — manifester une très grande compréhension pour les planificateurs car, à l'heure même où nous parlons, ils ne savent pas quelle sorte de concurrence internationale devra affronter l'économie française.

**M. Antoine Courrière.** C'est juste !

**M. André Colin.** Notre politique extérieure, dans les perspectives de laquelle se situe le Plan, quelle sera-t-elle ? Quels seront les rapports économiques de la France avec ses voisins ou ses alliés ? Dans quel contexte international se situera demain, du fait de la France, la politique économique ? Quelle est notamment, au moment où je parle, la politique européenne de la France ? Qui peut en répondre ?

**M. Antoine Courrière.** De Gaulle !

**M. André Colin.** Cependant, dans son rapport, M. Longchambon, se référant aux déclarations du Gouvernement, nous disait : « La réalisation du V<sup>e</sup> Plan tel qu'il est supposé la réalisation de la politique économique européenne et si celle-ci était remise en cause, le réexamen de l'ensemble des objectifs et des moyens du Plan s'imposeraient. C'est une déclaration gouvernementale que reproduit M. Longchambon dans son rapport. Et il a raison : c'est effectivement l'ensemble de notre politique économique et financière qui serait remise en cause. Il est souhaitable qu'on en ait une exacte conscience.

J'ai trop entendu parler du Marché commun, qui n'est pas une panacée, des possibilités de solution de rechange. Alors, en quelques mots, je voudrais voir un peu clair sur les possibilités de trouver une solution de rechange à ce que nous offre actuellement la politique économique européenne.

Prenons un seul exemple, celui de l'agriculture sous ses trois aspects : commercial, budgétaire et soutien des prix. Du point de vue commercial, en ce qui concerne les seuls produits déjà soumis à la réglementation commune, la France a augmenté de 453 p. 100 ses ventes aux six pays de la Communauté économique européenne. S'il y avait remise en cause, elle serait contrainte d'écouler sur les pays tiers d'importants excédents de produits

agricoles et d'évidence à des prix bien plus défavorables que ceux pratiqués à l'intérieur de la Communauté. L'incidence est évidente sur le revenu agricole moyen. En fait, les conséquences en sont incalculables, à moins d'un effort également inimaginable de la part de l'Etat.

Car son budget va être directement atteint. Je donnerai quelques chiffres seulement. La part bénéficiaire de la France dans les sommes affectées par le F. E. O. G. A. est estimée, pour la période 1964-1965, à 60,5 millions de dollars, c'est-à-dire 295 millions de francs. Pour l'avenir, la commission économique européenne ayant évalué à 67 p. 100 la part de la France dans les dépenses de la section garantie du F. E. O. G. A. pour 1965, ce pourcentage donnerait, pour la période 1965-1966, la somme de 234 millions de dollars, soit 1.146 millions de francs. J'ai du mal à penser qu'on pourrait trouver sur le plan budgétaire une solution de rechange.

On a parfois devant ces chiffres un peu de vertige. On a un peu le sentiment que le goût de la grandeur verbale, ou la recherche de l'indépendance apparente, altère singulièrement, chez le pouvoir, le sens de la grandeur véritable et de l'indépendance économique vraie.

En toute hypothèse, il est certain que nous délibérons dans une parfaite incertitude. Ces incertitudes s'ajoutent aux réserves que j'ai formulées sur les possibilités d'atteindre les objectifs du plan, à nos craintes sur la réalisation des équipements collectifs et à nos appréhensions très sérieuses sur la permanence ou l'aggravation des déséquilibres régionaux.

Malgré tout le regret que j'en ai, monsieur le commissaire général, étant donné toute la considération que j'ai pour vous, pour votre œuvre et pour vos collaborateurs, étant donné la reconnaissance que beaucoup de membres des commissions de développement économique régional, comme moi-même, vous portent du fait que vous avez bien voulu prendre la peine de venir dans nos différentes provinces pour apprécier davantage la portée de nos problèmes et étudier les solutions que nous vous suggérons, je suis amené à dire en conclusion : je crains que le Plan ne contribue pas à nous dessiner le visage harmonieux de la France de demain ; je crains surtout que les espérances qui ont accompagné son élaboration ne se dissipent prochainement en de profondes et amères désillusions. (*Applaudissement à gauche, au centre gauche et sur divers bancs à droite.*)

**M. le président.** La parole est à M. Morice.

**M. André Morice.** Monsieur le président, mes chers collègues, à ce point du débat où tant de choses excellentes ont été dites, je me bornerai à une brève intervention, présentant quelques observations sur le Plan et quelques suggestions sur les problèmes de l'Ouest qui ont été évoqués ici à maintes reprises.

Nous avons trouvé un très grand intérêt à voir se développer un débat sur le Plan dans les enceintes parlementaires, cela venant après la consultation du Conseil économique et social et un certain nombre de rencontres régionales, où, au sein des Coder, nous avons pu faire connaître notre sentiment.

Il nous a été extrêmement agréable, une fois de plus, de retrouver M. le commissaire général Massé qui, dans son exposé très brillant d'Etat lui disant qu'il « unissait à la fois science et conscience ». Vous avez voulu nous rassurer, monsieur le commissaire général, en mettant l'accent sur la création continue que, selon vous, représente le Plan. Certes, ce n'est qu'un cadre définissant des objectifs basés sur un certain nombre de choix fondamentaux. Mais pourquoi faut-il alors que, dès le départ, un grand point d'interrogation fausse l'ensemble ?

Quelle politique sera réservée demain au Marché commun ? Quelle incidence aurait sur ce Plan la rupture de nos relations normales avec nos partenaires ? Tout ceci paraît traité bien légèrement.

Lorsque M. le Premier ministre, à la tribune de l'Assemblée, dit que « si cette hypothèse contraire à nos vœux se réalisait, il suffirait de quelques modifications pour mettre ce Plan à jour », je crois que c'est par trop minimiser la difficulté et que les bouleversements seraient tels que tout se trouverait remis en cause. Si la politique agricole commune cessait d'être appliquée, il en résulterait de telles modifications dans les échanges et de telles conséquences financières qu'une révision profonde du V<sup>e</sup> Plan serait nécessaire.

Le taux de 4,8 p. 100 du développement agricole demeure valable si le traité de Rome suit son cours. Autrement, tout est remis en cause. Vous avouerez, mes chers collègues, qu'au départ, il est fâcheux de trouver dans un Plan comme celui-ci une telle incertitude.

Au surplus, nous estimons que, dans ce projet de plan, il n'est pas fait de place suffisante aux problèmes essentiels de la fiscalité locale à l'heure où des charges croissantes pèsent sur nos communes.

Enfin, nous eussions aimé trouver dans cet ensemble une politique au moins indicative des revenus en même temps qu'un

accent plus soutenu dans le domaine de la recherche scientifique, dans celui de la formation des hommes, ainsi que des moyens importants de développement du secteur locatif du logement où, chacun de nous le sait bien, nos besoins sont considérables.

Sans doute est-il dans ce projet, et dans la forme où il nous a été présenté, une constatation satisfaisante, celle qui nous fait part d'une unité de conception à la fois dans la planification générale et dans l'aménagement du territoire. Je suis de ceux, heureusement nombreux, qui estiment qu'il faut que l'aménagement du territoire ait une doctrine, faute de quoi, cédant à toutes les demandes, le désordre contre lequel nous nous dressons se trouvera aggravé.

L'aménagement du territoire ne peut pas se borner à prévoir des options compensatrices ; il doit avoir ses objectifs et sa dynamique propres.

La présente politique de l'aménagement du territoire s'appuie sur ce que l'on appelle les métropoles d'équilibre. Je serais mal venu, par la position géographique que j'occupe, de critiquer une telle conception, d'autant que j'y crois ferme.

**M. Edouard Bonnefous.** Très bien !

**M. André Morice.** Dès 1963, à une époque où je n'avais pas les responsabilités politiques qui sont aujourd'hui les miennes, après une étude très approfondie de ces problèmes, j'en étais arrivé à publier une brochure demandant qu'en prenne en considération la réalisation d'un certain nombre de métropoles d'équilibre judicieusement choisies à travers le pays, ce qui me permet de répondre ici à quelques observations qui ont été présentées à l'Assemblée nationale, notamment sur une pareille conception.

Je crois très sincèrement que seules quelques grandes villes au développement soutenu sont capables de freiner la pression continue vers la région parisienne. Il faut, disais-je, dans ce rapport, que quelques « villes millionnaires », selon une expression nouvelle, justifient et provoquent la nécessaire décentralisation et déconcentration des pouvoirs. Ce n'est d'ailleurs pas l'exposé de notre collègue Colin qui me fera changer d'avis sur ce point puisqu'il apporte au contraire des éléments qui concluent dans ce sens, par l'évolution qu'il souligne dans les conceptions des plans successifs, au bénéfice des régions déjà de forte activité.

La seconde observation en faveur d'une pareille conception est que si l'on veut vraiment ancrer des industries importantes dans certaines régions de province aujourd'hui déshéritées, il faut constituer de grands ensembles industriels où les activités s'épaulent, utilisant les produits du voisin. Une entreprise isolée connaît trop de difficultés et si l'harmonisation régionale exige, partout où cela est possible, une industrialisation systématique dans les régions défavorisées, elle n'en demande pas moins une industrie diversifiée. N'attendons pas plus de bienfaits de la mono-industrie que de la monoculture.

Une troisième raison pour le choix de ces grandes métropoles est qu'il n'y a pas de vie régionale sans cerveau, c'est-à-dire sans une grande université. C'est autour de celle-ci que se situent les centres de recherche propres aux diverses activités. C'est l'université qui apportera l'équipement intellectuel, industriel et commercial sans lequel est entravé le développement des activités et de l'agriculture en particulier.

Est-ce à dire, lorsqu'on soutient cette thèse, qu'on entend par là qu'en dehors des métropoles il n'y aura rien ? Le problème qui nous est posé ne serait nullement réglé par des déserts nouveaux créés autour des grands centres. Il faut aux métropoles leurs compléments naturels, mais il faut aussi que toutes les villes moyennes, tous les centres qui, à juste titre, souhaitent trouver une activité nouvelle comprennent que leurs chances seront plus grandes si, dans leur région, un ensemble industriel faisant point de fixation se trouve constitué.

**M. André Dulin.** Très bien !

**M. André Morice.** Dans un pays qui manque de densité rurale, le problème n'est pas de pomper la substance des campagnes vers les villes, mais de multiplier les points d'animation maintenant sur place le maximum d'activités. (*Applaudissements sur de nombreux bancs.*)

Cela sera moins difficile si, régionalement, un centre industriel offre un point d'appui solide. En dehors de cela, que reste-t-il de cette politique : ce qu'on appelle la politique de la pomme d'arrosoir, c'est-à-dire la distribution générale et insatisfaisante pour tout le monde.

Mais pourquoi faut-il que, dans ces définitions auxquelles j'apporte très volontiers mon agrément, nous trouvions quelques contradictions.

D'abord, je suis désolé de me trouver sur ce point en désaccord avec M. le commissaire général du Plan. Je crois qu'il y a vraiment un fléchissement des décentralisations industrielles et une perte de volonté qui se trouve marquée dans le détail et que nous mesurons chaque jour dans les négociations que nous pouvons avoir avec les entreprises pari-

siennes susceptibles de se décentraliser. M. Massé nous répond qu'il n'y a point de relâchement de volonté, mais réduction des investissements productifs, ce qui n'est pas un signe favorable pour la politique déterminée.

Je crois sincèrement qu'il y a plus; on parle de villes nouvelles à créer dans la région parisienne, ceci au détriment des activités pouvant être décentralisées. Nous pensons donc qu'il faut renforcer d'urgence les incitations à la décentralisation, aux implantations industrielles, aux reconversions.

Une seconde contradiction réside dans la manière dont les collectivités locales pourront financer la moitié des équipements prévus. La politique poursuivie à l'égard de nos collectivités locales et de nos municipalités est fort inquiétante. C'est une politique de pression pour faire augmenter notamment les tarifs de nos services même si nous n'en avons pas le désir. On lie le taux de la subvention pour l'assainissement au prix de l'eau dans les villes et on dit aux collectivités: si votre prix de l'eau est inférieur à telle somme, vous aurez un moindre taux de subvention. L'administration centrale nous adresse des sommations pour multiplier les transferts de charges aux dépens, bien sûr, des collectivités locales, sans tenir compte d'engagements antérieurement pris. On diminue les taux de subvention et l'on augmente la fiscalité locale.

Comment les communes pourront-elles faire face aux charges nouvelles, aux participations qui leur sont demandées, alors que la solution, au point où nous en sommes, réside dans de larges participations, dans des prêts, dans des crédits d'études pour la rénovation urbaine et la création de centres directionnels. Dans le projet de loi présenté à l'Assemblée nationale, M. le Premier ministre a fait référence à cette formule de prêts et de soutiens pour ces études. Passons vite alors de ces bonnes intentions aux actes.

Ayant entendu tous ceux de nos collègues qui ont présenté depuis hier des observations judicieuses, je limiterai là ce que je voulais dire sur l'ensemble du Plan; mais je crois pouvoir vous demander la permission, mes chers collègues, d'évoquer en quelques phrases le problème de la région de l'Ouest, auquel le Gouvernement veut bien porter attention, sans pour autant que ses louables intentions se soient traduites jusqu'à présent par un volume suffisant de mesures concrètes.

Cette région de l'Ouest, je n'ai pas besoin de la dépeindre: il y existe une densité de population considérable et une volonté profonde de travailler; on lui avait promis une loi de programme, qui n'a jamais vu le jour; on vous a dit et confirmé que seul Paris en avait bénéficié, avec un schéma directeur.

Sans doute nous fait-on aujourd'hui la promesse de porter le taux d'industrialisation de 24 à 35 et même à 40 p. 100; dans deux ans, ajoute-t-on devant l'émoi qui nous étreint, des mesures comparatives seront faites pour voir si nous sommes dans la bonne voie et si nous nous rapprochons de ce coefficient. Très sincèrement, j'estime qu'on n'obtiendra pas ce résultat et que rien ne tiendra si l'on persiste à vouloir rompre un certain équilibre naturel.

L'Ouest est marqué par deux caractéristiques essentielles: d'une part, son éloignement des grands centres d'activité d'aujourd'hui, d'autre part, son environnement maritime. Or, on nous fait supporter la pénalisation que notre politique de l'énergie impose plus particulièrement aux régions du littoral et on nous interdit d'utiliser pleinement les chances que peut nous donner la mer.

Si nous prenons les prix des produits pondéreux, des charbons particulièrement, nous constatons que les anthracites russes ou les charbons américains, de qualité meilleure, arrivent dans nos ports à des prix moins élevés que les charbons français ou européens. Un exemple: le charbon américain arrive à 10 dollars la tonne T. E. C. alors que les charbons vapeur français reviennent à 13,14 dollars, ce qui représente une différence sensible. Sans doute sommes-nous attachés aux charbons français et européens, puisque nous entrons de tout cœur dans ce système, mais pourquoi aligner les prix des charbons importés des pays tiers dans les ports français sur les prix des charbons français venant du Nord et de l'Est, dont la vocation n'a jamais été de servir le littoral Ouest, et cela sans la moindre compensation?

Sans doute n'ignorons-nous pas le problème de la reconversion des houillères nationales et sommes-nous de ceux qui veulent de tout cœur et en toute sincérité participer à cette reconversion, mais comment peut-on considérer comme valable, même pour aider à résoudre ce problème durablement, une politique qui prive l'Ouest de sa façade maritime, de ses possibilités d'approvisionnement à meilleur compte, de son cabotage?

Sans doute des efforts ont-ils été tentés. A une certaine période on nous a dit: la déperéation réalisée par la S. N. C. F. va faciliter les choses, améliorer les transports sur les grandes distances et pour de grandes quantités, mais nous constatons, à l'expérience, que cette formule se traduit en sens contraire

de celui de l'évolution normale du marché du charbon et que, si l'on a favorisé le transport en grandes quantités de houille que nos ports pourraient importer à meilleur compte, on a confirmé un désavantage marqué à l'égard de la région parisienne et très sensiblement aggravé les conditions de nos transports régionaux.

Si vous permettez, je citerai deux exemples de distorsion. Un industriel de ma région s'approvisionnant dans la Rhur fait venir des tôles par Rotterdam et Nantes: elles arrivent à 25 francs la tonne sur quai et, pour leur brouettage, c'est-à-dire pour les charger sur wagons et les transporter à trois ou quatre kilomètres, il paie 9 francs par tonne, soit 34 francs au total.

Deuxième exemple: si l'on s'adresse à la S. N. C. F. pour le transport par fer de la frontière à Nantes, le prix passe de 34 à 65 francs.

Il y a donc là, dans la vie quotidienne d'une cité et d'une grande région, des distorsions telles que l'on ne peut pas ne pas les citer pour essayer d'y porter remède. Sans doute cette déperéation du prix des transports est-elle conforme aux impératifs de la rentabilité propre à la S. N. C. F., qui veut garder ses gros clients et qui favorise les concentrations industrielles existantes, mais cela ne correspond pas aux intérêts des économies portuaires et surtout à ceux de la décentralisation économique que le Gouvernement dit vouloir poursuivre et que nous recherchons nous-mêmes par tous les moyens.

Je citerai un autre exemple qui montrera combien, dans cette région éloignée des grands circuits, nos difficultés sont plus grandes? Nous avons, à Saint-Nazaire, un grand chantier, les Chantiers de l'Atlantique, dont la réputation n'est pas à faire. Le transport des tôles à destination de ce chantier se fait à un prix double de celui de Dunkerque! Le calcul a été fait si cette entreprise de Saint-Nazaire se trouvait implantée à Dunkerque, avec la même activité, elle économiserait sur ses frais de transport environ 5 millions de francs par an.

Telles sont donc les conditions de marché dans lesquelles nous nous trouvons placés. Lorsqu'est vendu un navire qui prend la mer, que ce soit à Saint-Nazaire, à Hambourg ou à Yokohama, le prix de vente est le même, mais nous avons, au départ, du fait des charges de transport dues à l'éloignement, des difficultés beaucoup plus considérables, qui s'ajoutent encore aux difficultés qui sont déjà les nôtres.

Encore s'agit-il de la construction de navires, qui ne nécessite que des transports dans un seul sens, mais, lorsqu'il s'agit de matières premières que nous transformons et qu'il nous faut réexpédier, les charges supplémentaires sont doubles, ce qui pèse lourd sur nos activités.

Il faut prendre des mesures pour résoudre ce problème angoissant. Tant qu'on n'aura pas voulu le traiter sur cette base, l'on pourra toujours prescrire une industrialisation ou toute une série de mesures, elles n'auront pas l'effet escompté.

Déjà nous avons un lourd handicap, celui du retard et celui de l'éloignement des grands courants actuels. C'est pourquoi nous demandons au Gouvernement, dans sa politique d'aménagement du territoire, de faire l'effort nécessaire dans le sens de l'égalité des situations. Nous l'attendons car, malgré ces difficultés, nous ne sommes pas découragés. Nous sommes prêts à poursuivre et à développer nos efforts. Nous sommes en train d'étudier une réorganisation qui intéresse l'Ouest armoricain et qui doit nous permettre de rassembler les régions de la Bretagne et des pays de la Loire pour constituer une entité plus forte, plus résolue à se mieux défendre. En effet, nous sommes convaincus que c'est la dynamique des régions qui constituera leur meilleure chance.

Il ne suffit pas de demander à l'Etat son concours, à la collectivité nationale de vous appuyer, si vous ne paraissez pas apte à recevoir ce concours, si vous n'avez pas fait vous-même la démonstration de vos propres possibilités. Encore faut-il que, dans ce combat, on vous mette au moins à égalité.

Une nouvelle notion doit être introduite: l'aide à l'implantation ne suffit pas et il faut que, dans chaque gestion des entreprises, l'égalité soit rétablie par la recherche des conditions identiques de traitement entre les diverses activités, quel que soit leur lieu d'implantation.

A armes égales, nous sommes prêts à courir toutes nos chances. Sans doute, est-ce cela notre intérêt, mais c'est aussi celui de la collectivité nationale...

**M. Pierre de La Gontrie.** Bien sûr!

**M. André Morice.** ... qui ne peut que souffrir d'un déséquilibre prolongé dû à l'insuffisance du développement naturel d'une région parmi les plus peuplées de France et qui est digne du plus grand intérêt. (*Applaudissements sur de nombreux bancs à gauche, au centre et à droite.*)

**M. le président.** La parole est à M. Brunhes.

**M. Julien Brunhes.** Monsieur le président, mes chers collègues, après toutes les précisions que nous avons reçues et tous les

excellents discours qui ont été faits, aussi bien par nos rapporteurs que par M. le secrétaire d'Etat, M. le commissaire général au plan et de nombreux autres orateurs, je crois inutile de prononcer les quelques paroles que j'avais préparées, ce qui nous fera gagner du temps.

Je me bornerai à poser à M. le secrétaire d'Etat une question politique. Depuis des années que j'ai l'honneur de représenter le Sénat au Parlement européen, je constate que l'ensemble de notre politique industrielle, de notre politique agricole, de notre politique d'investissement est lié à celle des cinq autres pays, qui sont non pas nos adversaires, mais nos partenaires dans des traités que nous avons signés ensemble et ratifiés tous les six.

Je demande donc à M. le secrétaire d'Etat de bien vouloir demander aux hautes personnalités qui règlent la politique française si elles ont l'intention, pour que ce plan soit applicable, de reprendre rapidement leur place auprès de nos cinq partenaires et de faire une véritable politique commune en ce qui concerne l'agriculture, l'industrie et les finances.

C'est la seule question que j'ai à poser car, pour moi, c'est celle qui conditionne l'exécution du plan et sa réalisation. *(Vifs applaudissements à gauche, au centre gauche et à droite.)*

**M. le président.** Mesdames, messieurs, je dois interrompre le débat relatif au Plan de développement économique et social pendant quelques instants pour ouvrir les scrutins qui sont inscrits à l'ordre du jour de la présente séance et qui doivent se dérouler simultanément, ainsi qu'il a été prévu, à partir de dix-sept heures trente environ dans la salle voisine de la salle des séances.

— 4 —

#### SCRUTIN POUR L'ELECTION DES DELEGUES REPRESENTANT LA FRANCE A L'ASSEMBLEE UNIQUE DES COMMUNAUTES EUROPEENNES

**M. le président.** L'ordre du jour appelle donc le scrutin pour l'élection de douze délégués représentants la France à l'Assemblée unique des Communautés européennes, en vue du renouvellement des mandats qui prendra effet à compter du 13 mars 1966.

Ce scrutin aura lieu dans la salle voisine de la salle des séances, conformément à l'article 61 du règlement.

Je rappelle qu'en application de l'article 2 de la loi n° 58-239 du 8 mars 1958, la majorité absolue des votants est requise à tous les tours de scrutin.

Je prie M. Parisot, secrétaire du Sénat, de bien vouloir présider le bureau de vote.

Il va être procédé au tirage au sort de deux scrutateurs titulaires et d'un scrutateur suppléant qui procéderont au dépouillement du scrutin.

*(Le tirage au sort a lieu.)*

**M. le président.** Le sort a désigné :

Comme scrutateurs titulaires : MM. Louis Guillou et Amédée Bouquerel.

Comme scrutateur suppléant : M. Robert Laurens.

Le scrutin est ouvert.

Il sera clos dans une heure.

— 5 —

#### SCRUTINS POUR L'ELECTION DE MEMBRES D'UNE COMMISSION MIXTE PARITAIRE

**M. le président.** L'ordre du jour appelle les scrutins pour l'élection de sept membres titulaires et de sept membres suppléants de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant réforme des greffes des juridictions civiles et pénales.

En application de l'article 12 du règlement, la commission de législation et d'administration présente les candidatures suivantes :

Titulaires : MM. Raymond Bonnefous, Paul Guillard, Léon Jozeau-Marigné, Edmond Le Bellegou, Marcel Molle, Lucien de Montigny, Joseph Voyant.

Suppléants : MM. Robert Bruyneel, Etienne Dailly, Pierre de Félice, Pierre Garet, Marcel Prélôt, Jean Sauvage, Modeste Zussy.

Conformément à l'article 61 du règlement, cette élection va avoir lieu au scrutin secret dans la salle voisine de la salle des séances.

Je prie M. Parisot, secrétaire du Sénat, de bien vouloir présider les bureaux de vote.

Il va être procédé au tirage au sort de quatre scrutateurs titulaires et de deux scrutateurs suppléants qui procéderont au dépouillement des scrutins.

*(Le tirage au sort a lieu.)*

**M. le président.** Le sort a désigné :

Comme scrutateurs titulaires : MM. Maurice Sambron, Fernand Verdeille, Joseph Beaujannot, Omer Capelle.

Comme scrutateurs suppléants : MM. Charles Suran, Georges Lamousse.

Les scrutins sont ouverts.

Ils seront clos dans une heure.

— 6 —

#### PLAN DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL

Suite de la discussion d'un projet de loi déclaré d'urgence.

**M. le président.** Nous reprenons la discussion du projet de loi portant approbation du Plan de développement économique et social.

Dans la suite de la discussion générale, la parole est à M. David.

**M. Léon David.** Monsieur le président, mesdames, messieurs, je voudrais, au nom du groupe communiste, présenter les observations que nous jugeons opportunes. Notre opposition au V° plan — je le lis en débutant — n'est pas une opposition à la planification. Une économie moderne doit être conçue sur des prévisions à terme pour son développement régional et pour une répartition équitable du revenu national.

Le V° plan, dit de développement économique et social, est, lui, conçu en fonction d'une concentration accélérée de la production entre les mains d'une minorité monopoliste toujours réduite et en fonction d'une diminution de la consommation des masses populaires.

Certes, l'économie moderne nécessite des formes de production orientées vers de vastes unités. Mais, si cette concentration est dominée par des monopoles industriels et la banque et par une main-mise de leur part sur l'Etat, elle aboutit à l'enrichissement éhonté de quelques grandes familles d'affaires, et à l'opposé, à la surexploitation des travailleurs, ainsi qu'à la disparition par asphyxie des couches intermédiaires d'économie et d'échange.

Le V° plan, loin d'être social, révèle à notre avis un caractère antisocial. Il y a quelques instants notre collègue Edgar Faure, se défendant de choisir entre ces deux formules : social ou antisocial, a choisi le terme « asocial ». Nous avons pu constater depuis hier qu'au cours de cette discussion tous les orateurs ont souligné le caractère disons asocial du plan, que nous considérons, nous, comme antisocial.

Quant à ses perspectives économiques, si elles sont de nature à enrichir le grand patronat, elles sont contestées, quant à leurs conséquences pour l'intérêt national, par des économistes, par le Conseil économique et social, par les syndicats ouvriers et les organisations agricoles.

On peut se demander même si les promoteurs du V° plan sont convaincus de son succès en raison de certaines incertitudes, qui ont été soulignées ici, qui pèsent sur lui et en raison de l'hostilité des forces vives du pays. Si ce plan est subi et non accepté par ces forces vives, si elles en sont les victimes, il ne peut réussir. Ce sera le cas de celui-ci. Le Gouvernement ne tient aucun compte des avis du Conseil économique et social, des collectivités locales et départementales, des organisations ouvrières et agricoles ; il précipite la discussion des assemblées. Il faut voter le budget pour 1966, première année du V° plan, avant le vote même de ce plan. La vie économique du pays et ses perspectives sont orientées et appliquées par des technocrates, par les monopoles capitalistes et par un capitalisme d'Etat.

Nous avons vu que le plan est bâti sur la conquête de marchés extérieurs, sur la compression des salaires et des avantages sociaux et sur la sous-consommation des masses populaires. Le blocage en fait des salaires et des prestations sociales est donc un encouragement pour les investissements capitalistes et ce n'est pas la progression nominale et limitée des salaires qui pourra démentir ces propos car il est certain que cette lente augmentation sera dépassée par l'ascension des prix.

Il a d'ailleurs été dit ici par des personnalités parmi celles qui ont conçu le Plan que, pour 1966, le blocage des salaires était très aléatoire et que pour l'avenir il était douteux. Ainsi, le pouvoir d'achat des consommateurs sera réduit. N'est-ce pas le représentant du Gouvernement qui déclarait qu'il n'avait pas été possible de donner satisfaction aux souhaits exprimés par le Conseil économique et social — hausse des salaires, réduction de la durée du travail, répartition équitable de l'expansion — parce qu'il y avait incompatibilité entre ces souhaits et les exigences de la compétitivité. Ici, c'est clair, ce sont les travailleurs qui une fois de plus, par leur travail surexploité, augmenteront les richesses d'une minorité groupée au sein de sociétés industrielles et bancaires.

La preuve est donc encore une fois établie que la concentration, telle que la conçoit le pouvoir, ne tend nullement à atténuer la peine des travailleurs et à augmenter leur niveau de vie. C'est le contraire qui est vrai : les mesures de regroupement, les fusions se soldent toujours pour la classe ouvrière par un accroissement des cadences de travail, par des déclassés, des pertes de salaires, des déplacements et par la perte de l'emploi. N'est-il pas prévu dans le V<sup>e</sup> Plan le sous-emploi et le chômage afin de peser sur le marché du travail ? N'envisage-t-il pas un excédent de population active de plus d'un demi-million de personnes, notamment des jeunes en 1970, alors qu'il prévoit le maintien de la durée hebdomadaire du travail autorisée de cinquante-quatre heures ?

La situation des couches laborieuses sera donc aggravée. Elle est déjà inquiétante. Voici un exemple : celui de la deuxième région industrielle de France qu'est le Pas-de-Calais où, samedi dernier, s'est déroulée une manifestation dans la ville d'Arras. Dans ce département, quatre jeunes sur dix de moins de dix-huit ans sont chômeurs. Entre juillet et septembre, trois mille jeunes se sont inscrits au bureau de la main-d'œuvre et le nombre des demandes d'emploi a doublé en un an. Pourtant, au cours des dix dernières années, cinquante mille personnes en quête de travail ont quitté le Pas-de-Calais. Les effectifs des houillères ont considérablement baissé. Chez les marins-pêcheurs il en est de même, ainsi que dans le textile et cette situation n'est pas particulière au Pas-de-Calais.

Permettez-moi maintenant de présenter nos observations sur quelques secteurs de l'économie par rapport aux prévisions du V<sup>e</sup> Plan. La production charbonnière d'abord. Au cours de la discussion du budget de l'industrie, j'ai eu la possibilité de signaler la situation de nos charbonnages et de nos mineurs. Le V<sup>e</sup> Plan prévoit de la ramener des 55 millions de tonnes extraites actuellement à 48 millions de tonnes en 1970, sans avoir l'assurance qu'en cours de route ce chiffre ne sera pas encore diminué. Les pays riches en pétrole extrait sur leur propre territoire augmentent pendant ce temps leur production charbonnière. En France, elle est en régression constante alors que la consommation augmente. Si l'on calcule la réduction de la production et la productivité de nos mineurs grâce au modernisme d'extraction, on peut se demander ce que deviendra la main-d'œuvre minière déjà si fortement réduite. Il s'agit là d'un grave problème social et humain. Il peut être résolu par le maintien de la production actuelle avec, cela est possible, par l'augmentation des besoins — le traitement chimique des charbons, le développement des centrales thermiques, la diminution de la durée du travail — qui est dans les mines françaises la plus longue. Ces solutions permettraient d'assurer le plein emploi et la satisfaction des revendications ouvrières en matière de salaire.

**M. Raymond Bossus.** Très bien !

**M. Léon David.** Dans les mines de fer de Lorraine, quatre mille mineurs devront quitter la mine d'ici à 1970. D'après les études de la commission de développement économique la Lorraine comptera cinq mille chômeurs à cette date. Nous sommes cependant là aussi en présence d'une région très industrialisée qui pourrait, avec une autre politique harmonisant la production des mines et la sidérurgie, créer de nouveaux emplois pour la jeunesse en harmonisant l'extraction et la transformation du minerai de fer, plaçant ainsi la France en bonne position sur le marché de l'acier.

La classe ouvrière sent bien la nécessité d'agir, puisque samedi dernier, six mille métallurgistes et mineurs ont manifesté à l'appel de leurs syndicats unis pour du travail et des salaires ; le V<sup>e</sup> Plan ne les satisfait pas.

En ce qui concerne la construction, le projet formule l'appréciation suivante : « Abandonner progressivement certaines formes d'aide publique qui font peser une lourde hypothèque sur le budget de l'Etat ». Le souci des familles ouvrières, des petites gens et d'autres couches sociales est d'avoir un logement sain, confortable et à des loyers accessibles. Il faudrait, pour faire face aux besoins, construire de 500.000 à 550.000 logements par an, dont au moins la moitié de logements sociaux du type « H. L. M. » ou similaires. Le V<sup>e</sup> Plan réserve un large champ d'action aux sociétés immobilières qui construisent uniquement pour le profit au détriment des familles modestes, alors que la part relative aux H. L. M. est scandaleusement insuffisante.

Au sujet d'autres secteurs insuffisamment dotés, par exemple l'éducation nationale, ce matin à une heure notre collègue Cogniot a dit ce qu'il fallait objecter aux prévisions du V<sup>e</sup> Plan. En ce qui concerne l'équipement sanitaire ce sera notre collègue Bossus qui interviendra dans quelques instants.

Pour ce qui a trait à l'agriculture, le Gouvernement a ramené à 4,8 p. 100 le taux de progression du revenu agricole par exploitant. Ce taux est basé sur le revenu de 1965, année de faible revenu agricole. Ce taux ignore l'accroissement des

charges, évalué à 7 p. 100 pour les prochaines années, tandis que l'augmentation prévue des prix agricoles est de 0,4 p. 100. Le Plan n'ouvre aucune perspective d'amélioration des conditions de vie des agriculteurs ; il est axé sur des perspectives de stagnation de l'agriculture. L'augmentation annuelle de la production agricole a été de 3,5 p. 100 au cours des dix dernières années ; le Plan prévoit un taux d'accroissement de 3,1 p. 100.

Il faut assurer des débouchés aux produits ; le marché intérieur devrait en absorber une grande partie mais le Plan est basé sur la diminution de la consommation ; c'est une contradiction supplémentaire. L'agriculture française est basée sur l'exploitation familiale ; vous proposez comme solution une concentration agraire poussée. Nous proposons, à l'opposé, le développement de la coopération et de l'aide de l'Etat pour atteindre ce but ; ce n'est pas le Plan qui le prévoit. Pour la formation professionnelle dans l'agriculture, rien de précis n'est prévu.

J'aborde maintenant la partie du Plan consacrée aux départements et territoires d'outre-mer. Le budget de 1966 est déjà inférieur au chiffre — « l'hypothèse minimum » — prévu par la commission du V<sup>e</sup> Plan. La combinaison de l'effondrement des cours et des restrictions aux cultures principales, du contingentement et de l'augmentation du coût de la vie et de certaines charges, signifie une baisse catastrophique des revenus de l'agriculture. La commission locale du Plan pour le département de la Réunion avait prévu un taux d'accroissement de 9,5 p. 100 pour permettre le rattrapage du niveau de vie en France.

Il semblerait que c'est le taux de 7,5 p. 100 qui ait été retenu. Avec l'augmentation annuelle de 3,50 p. 100 de la population, l'objectif de rattrapage devient illusoire. Le Gouvernement, pour sa part, aggrave la situation en refusant l'alignement du S. M. I. G., à la Réunion, sur celui de la dernière zone en France et en maintenant des prestations sociales trois ou quatre fois plus faibles qu'en France.

Dans le département de la Guadeloupe, les promesses du IV<sup>e</sup> Plan n'ont pas été tenues. Il a été réalisé aux deux tiers de ses objectifs fondamentaux, à moins de 50 p. 100 en matière de création d'emplois nouveaux. L'endettement des petites propriétés rurales s'aggrave. La modernisation aggrave le chômage qui est déjà massif chez les dockers du port de Basse-Terre et la reconversion n'existe pas. Situation identique chez les coupeurs de canne et les ouvriers agricoles. La jeunesse est privée de collèges techniques et l'expatriation s'accroît. Les objectifs du V<sup>e</sup> Plan sont sûrs de ne pas être atteints comme ce fut le cas pour le quatrième.

Quant aux Martiniquais, il sont, eux aussi, très sceptiques en ce qui concerne le V<sup>e</sup> Plan. La situation économique est plus mauvaise que jamais ; la production sucrière décline. Il existe une crise pour l'écoulement de l'ananas et de la banane. Au sujet du tourisme, la commission locale parle de l'échec d'un des aspects principaux du IV<sup>e</sup> Plan. Le sous-emploi s'est accentué, le V<sup>e</sup> Plan se fixe les mêmes tâches. Nous venons d'examiner leur échec. En raison de la dégradation actuelle de l'économie, des usines ferment, d'autres sont menacées, le chômage se développe. En réalité, l'accent est mis sur l'émigration massive des jeunes et la limitation des naissances.

Dans le domaine de l'équipement social, des objectifs sont fixés mais les crédits ne sont pas prévus. Le IV<sup>e</sup> Plan prévoyait la création d'une école normale de plein exercice et de deux lycées, mais ces projets dorment encore dans les cartons.

En conclusion, pour ces départements d'outre-mer, le chômage continuera ; les investissements privés, à qui vous laissez le soin d'équiper ces départements, ne s'intéresseront qu'aux profits. Ce n'est pas le V<sup>e</sup> Plan qui permettra à ces peuples de modifier leur situation caractérisée par le chômage, les bas salaires, la maladie.

Ce sont ces nombreuses raisons qui nous font rejeter votre Plan et proposer un plan démocratique de développement économique et social entièrement opposé par nature à la conception du Plan des monopoles conçu par un Etat capitaliste monopoliste.

C'est à un pouvoir d'Etat démocratique, avec la participation et l'accord des masses populaires, qu'incombera la conception et l'exécution du Plan qui devra mettre à la disposition de la population toutes les possibilités économiques du pays en rapport avec les besoins sociaux.

Un plan démocratique doit, en conséquence, tenir compte en même temps des besoins réels de toute la population laborieuse et de l'expansion économique.

Quels devront être les objectifs de ce plan démocratique ?

Le plein emploi et la réduction du temps de travail rendue possible par les progrès scientifiques et techniques, le relèvement des salaires, traitements, pensions et des prestations sociales, une réforme démocratique assurant un développement de l'enseignement et de la recherche scientifique, la construc-



tion d'un nombre suffisant de logements sociaux, la construction d'équipements collectifs, sanitaires et sociaux, culturels et sportifs, le soutien à la coopération agricole et l'aide aux exploitations familiales afin qu'elles puissent moderniser leur équipement et accroître leur efficacité, l'équipement des régions sous-développées par une politique d'aménagement du territoire. La mobilisation de toutes les ressources nationales et leur mise en œuvre impliquant l'élimination des gaspillages dus à la concurrence des monopoles, la résorption des déséquilibres économiques et sociaux, la rationalisation et la modernisation de l'appareil de production et d'échanges, l'exploitation des ressources potentielles inemployées, le développement des secteurs clés de l'économie et des industries de pointe.

Mais un tel plan ne peut pas être l'œuvre du Gouvernement actuel. C'est un gouvernement démocratique qui peut fixer ces priorités en harmonie avec le Parlement et les intéressés eux-mêmes au niveau des syndicats, des comités d'entreprise, des collectivités locales, des groupements et associations démocratiques, etc.

Le plan fournira la représentation chiffrée de cette orientation, définira les besoins et les moyens permettant d'assurer leur satisfaction. Il décidera du financement des investissements indispensables au développement des industries de base et des industries modernes, selon d'autres critères que celui du profit. Après l'avènement d'un gouvernement démocratique...

**M. Raymond Bossus.** Très bien !

**M. Léon David.** ... il faudra soustraire aux monopoles le contrôle de l'appareil de production et de l'Etat, comme c'est le cas aujourd'hui. Il faudra étendre des nationalisations démocratiques aux branches clés de l'économie et aux grandes banques d'affaires, des nationalisations conciliant les exigences du progrès technique et l'intérêt des couches les plus larges de la nation, des nationalisations qui ne soient pas gérées par le Gouvernement des monopoles, qui les vide de leur contenu et de leur signification démocratique.

Dans le cadre d'un plan de développement social et économique, elles seraient une condition de croissance régulière et d'équilibre pour l'économie nationale. Elles permettraient de rompre la contradiction dans laquelle le plan et le pouvoir actuel voudraient enfermer le pays : la contradiction entre la satisfaction des besoins sociaux et la nécessité de faire face à la concurrence internationale. Elles permettraient d'assurer dans les meilleures conditions la « démilitarisation » de l'économie par la reconversion de l'immense potentiel industriel affecté à la réalisation de la force de frappe en direction d'autres secteurs de l'économie.

Les travailleurs des villes et des champs — et c'est ma conclusion — laissés totalement en dehors de l'élaboration du V<sup>e</sup> Plan et à qui on demande de nouveaux sacrifices ne se sentent pas tenus de s'y soumettre.

Ils continueront leur lutte, ils amplifieront leur opposition au régime actuel. Ils le manifesteront lors de l'élection du 5 décembre en votant démocratique, en votant à gauche. Nous sommes en plein accord avec eux. Nous rejetons, messieurs du Gouvernement, votre V<sup>e</sup> Plan, que nous considérons contraire aux intérêts des travailleurs inséparables de l'intérêt national (*Applaudissements à l'extrême gauche et à gauche.*)

**M. le président.** La parole es à M. Suran.

**M. Charles Suran.** Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, en décembre dernier, lors du débat sur les options du V<sup>e</sup> Plan, j'ai eu l'occasion après avoir comparé l'effort de la France dans le domaine des transports à celui des autres pays de l'Europe de l'Ouest, de faire un certain nombre de suggestions.

Il me paraît nécessaire, à ce moment de la discussion, de confronter les idées alors exprimées à celles du projet qui nous est soumis aujourd'hui.

Mon propos avait eu essentiellement pour objet d'obtenir au moins un début de décentralisation. Depuis — je devrais être comblé — sont apparus à l'appui du projet que nous discutons des fascicules portant le titre de « régionalisation du budget d'équipement ».

M. Lemaire, président de la commission de la production et des échanges de l'Assemblée nationale, rapporteur pour avis du projet du V<sup>e</sup> Plan, traite abondamment dans son rapport de l'aménagement du territoire, clé de l'expansion. Voyons donc si le contenu du V<sup>e</sup> Plan, en ce qui concerne les transports, correspond à ces heureuses prémices.

Pour les routes, l'augmentation des crédits paraît satisfaisante et cela est reconnu par tous. Cependant, pour les autoroutes, les radiales parallèles des chemins de fer sont très nettement favorisées : c'est le cas des itinéraires Paris—Lille—Dunkerque, Paris—Marseille, Paris—Chartres et Nancy—Metz, qui n'est qu'une amorce de Paris—Metz.

Dans le groupe des équipements partiels, les itinéraires qui ne partent pas de Paris sont des prolongements de radiales comme Aix—Nice—frontière italienne, Orange—Narbonne. Une seule exception : Bâle—Mulhouse—Belfort—Montbéliard.

Rien n'est prévu pour les grandes transversales sauf peut-être des élargissements par endroits à trois ou quatre voies et seulement sur des parties placées en premier et en second ordre dans le plan directeur.

Et pourtant, ainsi que l'a démontré M. Catalifaud, dans son avis sur le budget de 1966, les essais réalisés en Amérique prouvent que les camions gros porteurs de six tonnes de charge utile dégradent considérablement les chaussées. Si ces camions étaient reversés sur le rail suivant la formule de la S. T. E. M. A., formule où les routiers conservent de bout en bout la maîtrise des marchandises qui leur sont confiées chaque fois qu'ils empruntent une route radiale parallèle à une voie de chemin de fer, le coût de la transformation de cette radiale et de son entretien serait considérablement diminué.

L'administration pourrait utiliser les sommes ainsi économisées sur les voies transversales comme par exemple Nantes—Orléans—Lyon, La Rochelle—Lyon—Genève, Bordeaux—Lyon ou Bordeaux—Toulouse—Marseille qui, elles, doivent obligatoirement supporter le passage des poids lourds. Ainsi le réseau routier français serait plus rapidement modernisé et le Gouvernement pourrait valablement dire qu'il régionalise le Plan.

Une autre raison d'inquiétude, signalée d'ailleurs par notre rapporteur, M. Longchambon, c'est que, pour 5.400 millions de francs d'opérations à engager sur les réseaux routiers secondaires, départemental et communal, la participation budgétaire de l'Etat s'élève seulement à 540 millions de francs, soit 10 p. 100. D'ailleurs, pour les travaux de voirie communale, la subvention serait ramenée à 5 p. 100. Cela correspond à la politique de transfert de charges au détriment des communes, ...

**M. Antoine Courrière.** Très bien !

**M. Charles Suran.** ... politique que le Sénat a dénoncée à maintes reprises et sur laquelle, d'ailleurs, je reviendrai dans la suite de mon exposé.

J'en arrive maintenant au transport par fer. Si les crédits affectés au renouvellement de matériel peuvent paraître suffisants, on ne saurait approuver la réduction sensible des crédits d'électrification. Au rythme actuel, 1970 verra encore circuler des locomotives à vapeur.

Deux lignes, en particulier, dans tout un ensemble électrifié, sont encore exploitées avec la traction à vapeur : Narbonne—Cerbère, signalé par notre ami Courrière lors de la discussion budgétaire, et Bordeaux—Montauban. Il en résulte des frais d'exploitation supplémentaires en raison des ruptures de charge et de l'onéreuse complexité de dépôts et des équipes d'entretien non spécialisées. Nous ne retenons pas comme valable l'explication du Gouvernement selon laquelle ces lignes ne seraient pas rentables.

Beaucoup plus grave, en ce sens, est l'abandon de la notion de service public par la S. N. C. F.

**M. André Méric.** Très bien !

**M. Charles Suran.** Cet abandon est d'abord dessiné dans l'exposé des nécessités des transports au cours du V<sup>e</sup> Plan et dans les orientations générales des programmes d'investissements contenues dans le recueil, *Document concernant le V<sup>e</sup> Plan*, destiné à l'information des parlementaires. Cet abandon semble confirmé par les accords du 22 juin 1965.

Ces accords précisent, en effet, que la concurrence est désormais à la base d'une politique européenne en matière de coordination des transports. Pour supporter la concurrence ainsi instaurée, la S. N. C. F. sera conduite, d'abord à la déperquation de ses tarifs, ensuite à la concentration sur ses grands axes des transports massifs.

Ces mesures seront inévitables si l'on veut obtenir le « nécessaire équilibre » basé sur la « vérité des prix » proclamée par M. le ministre des travaux publics lors de la discussion de son budget à l'Assemblée nationale.

Certes, lorsque mon ami M. Courrière a demandé si le Gouvernement entendait retirer à la S. N. C. F. son caractère de service public, vous-même, monsieur le secrétaire d'Etat, avez fait à cette tribune, une réponse nuancée, si nuancée même qu'elle était fort loin d'apaiser nos inquiétudes. Je tiens à préciser qu'aucun membre du groupe politique auquel j'ai l'honneur d'appartenir ne pourra souscrire à un tel recul.

**M. Antoine Courrière.** Très bien !

**M. Charles Suran.** Remplacer la notion de service public par la possibilité offerte au Gouvernement, quel qu'il soit, d'accorder l'aide spécifique de l'Etat qu'il jugera indispensable à certaines régions, plutôt qu'à d'autres, n'obtiendra jamais notre agrément. En tout cas si, pour faire fonctionner le Marché

commun des transports, il faut arriver à une ségrégation entre lignes, je le déplore, mais il faudra assurer sur le réseau que j'appellerai non européanisé un service public qui maintienne une vie décente dans nos provinces.

Je voudrais maintenant revenir sur la politique du Gouvernement concernant le transfert de charges sur les collectivités locales. Notre rapporteur pour avis du budget de la S. N. C. F., M. Billiemaz, nous a décrit avec talent la récente réorganisation effectuée par notre société nationale pour le transport des petits colis, opération baptisée « desserte en surface ». Cette opération consiste à remettre sur camions des marchandises transportées par voie ferrée.

Elle a pour effet d'augmenter la circulation routière sur les voies départementales ou locales, souvent inadaptées à un trafic lourd et elle aboutit en fait à un reversement des charges de l'Etat sur les collectivités locales.

Cette situation n'est pas nouvelle; lorsque les chemins de fer ont sillonné la France, le transport par routiers a vu sa structure modifiée. Au lieu d'emprunter les routes nationales, ceux-ci ont desservi les gares. Le gouvernement d'alors a, par une loi qui aura bientôt cent ans — la loi du 11 juillet 1868 — attribué une subvention de 100 millions de francs-or pour l'aménagement du réseau vicinal et créé, sous la garantie de l'Etat, la « caisse des chemins vicinaux », dotée d'un capital de 200 millions de francs-or. Cette caisse est bien tombée en désuétude et nous serions heureux que le Gouvernement actuel envisage une action semblable.

J'en viens aux voies navigables. J'avais, en décembre dernier, exprimé l'idée que dans les choix à faire dans le domaine des voies navigables une erreur pouvait avoir été commise. C'était — et on m'en excusera — de tenir comme intangible la compétitivité de notre industrie sidérurgique de Lorraine, et ceci pour deux raisons: d'une part, parce que dans tous les pays on transportait près de la mer les complexes sidérurgiques et, d'autre part, parce que le minerai de Fort-Gouraud en Mauritanie, minerai pur à 75 p. 100, traité dans un port européen par du coke américain revenant à 14 dollars seulement la tonne déchargée, donnait un acier dont le prix était hautement compétitif. Cet acier pourrait trouver preneur dans les pays concurrents.

Cette idée, émise à l'époque, semble néanmoins confirmée dans les documents concernant le V<sup>e</sup> Plan puisque, sous la rubrique « Sidérurgie et mines de fer » il est fait état de renforcement de la concurrence étrangère en matière de prix pour expliquer la diminution sensible de la fabrication des produits ferreux.

M. Lemaire, dans son rapport à l'Assemblée nationale, évoque l'exemple caractéristique de la région de Valenciennes, plaque tournante des voies de communication: route, fer, voies navigables à grand gabarit en direction de Paris, de Dunkerque, de la Belgique ou de l'Est. Il signale que, sur 100.000 travailleurs, 17.000 sont employés aux houillères et 40.000 dans les usines métallurgiques et il observe que cette « quasi-mono-industrie » — c'est son terme — fait courir le plus grand risque à la région car les houillères, comme la métallurgie, demeurent des activités dont les taux de progression sont les plus faibles; on ne peut mieux dire: les plus mal placées devant la concurrence de demain.

M. Lemaire propose, pour retenir l'excédent de main-d'œuvre dans la région, d'inciter de nouvelles industries à venir s'y installer. Il propose aussi de créer une voie d'eau dans l'Est pour y attirer également des industries nouvelles. En fait, la principale raison du marasme de notre industrie métallurgique est la cherté de ses produits. Bien entendu, il n'est pas question dans mon propos de m'opposer à la Lorraine ou à la région du Nord, mais je crois que tout nouveau complexe sidérurgique doit être implanté aux points du territoire où l'ensemble minerai, coke, énergie est le meilleur marché.

C'est, je l'ai déjà dit, au bord de la mer, à proximité de ports ayant un hinterland capable de supporter l'installation d'usines de transformation; j'avais cité en décembre dernier Nantes, Bordeaux, Marseille. Cela permettrait d'employer dans les mêmes conditions économiques que d'autres clients européens le minerai de Fort-Gouraud. Il serait, en effet, paradoxal que les géologues français qui ont découvert le gisement, que les ingénieurs français qui, à l'aide de capitaux français, ont permis son exploitation et son transport jusqu'à Port-Etienne, l'aient fait au profit unique de nos concurrents. Car il serait facile d'amener à bon compte le minerai de Fort-Gouraud et le coke américain vers les ports que j'ai cités, en particulier celui de Bordeaux qui présente l'avantage supplémentaire de disposer d'une importante source d'énergie à proximité, le gaz de Lacq. Son arrière-pays, encore nettement sous-développé, comprend dans la vallée de la Garonne des villes moyennes qui ne demandent qu'à prospérer et, non loin, Toulouse peut assurer les relais vers la Méditerranée.

Toutes les conditions y seraient réunies pour l'implantation d'un complexe sidérurgique si, vers l'intérieur du pays, on

pouvait disposer de moyens économiques de transports lourds, et cela m'amène à considérer deux problèmes régionaux, à la lumière des indications de M. le Premier ministre qui, lors de la présentation du projet de V<sup>e</sup> Plan à l'Assemblée nationale, s'exprimait ainsi: « La régionalisation du Plan et la répartition des investissements se fera de telle sorte qu'aucune de nos régions ne reste à l'écart du mouvement vers le progrès ».

Et, dans sa conclusion, il affirmait: « Le Plan est la démonstration de la volonté de la France d'assurer, à l'intérieur d'elle-même, le développement le plus harmonieux possible de ses régions, l'égalisation des chances individuelles et le rapprochement des conditions ».

Ces nobles ambitions ne peuvent que recueillir l'accord unanime, à la seule condition qu'il ne s'agisse point seulement d'intentions, mais qu'elles s'inscrivent dans la réalité des faits.

J'ai donc recherché d'abord dans le projet de Plan lui-même, ensuite dans les nombreux documents qui l'ont accompagné, la traduction de ces intentions, en particulier ce qui pouvait intéresser ma région du Sud-Ouest, elle-même d'ailleurs incorporée dans une très vaste région nommée l'Ouest de la France. J'avoue avoir été déçu. Je n'ai trouvé aucun souci de créer par exemple un complexe sidérurgique, ni à Bordeaux, ni ailleurs, ni non plus aucune des améliorations sollicitées par les pouvoirs régionaux.

Je prendrai à ce sujet deux exemples précis: d'une part, la modernisation des voies navigables de l'axe Océan-Méditerranée, d'autre part, la Compagnie d'aménagement des côtes de Gascogne dans le cadre des grands aménagements régionaux.

J'examinerai d'abord la demande de modernisation des canaux du Midi qui intéresse au plus haut point les régions économiques d'Aquitaine, Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon, c'est-à-dire un grand nombre de départements. L'intérêt de cette liaison par eau n'est pas nouveau. Il n'avait pas échappé à Louis XIV et à Colbert qui confièrent à Riquet le soin de creuser le canal du Midi, ouvrage qui fut ensuite complété au XIX<sup>e</sup> siècle par le canal latéral à la Garonne. Cet ensemble a longtemps satisfait des besoins modestes, mais il ne répond plus aux conditions de la batellerie moderne. Il devient même, non seulement insuffisant, mais anachronique, au moment où l'on crée l'axe fluvial mer de Nord-Méditerranée. En effet, il impose une rupture de charge à Sète. Ce projet de modernisation est déjà ancien puisque, dès 1903, M. Freyssinet en avait fait l'étude technique économique et financière. Les travaux de M. Freyssinet viennent d'être repris, complétés, mis à jour et l'on est arrivé ainsi à démontrer, d'abord que le projet est immédiatement réalisable à peu de frais car Riquet avait vu large. Il suffirait dans une première phase d'allonger les écluses et dans une seconde d'élever le niveau d'eau. Dès la première phase, le trafic serait triplé et la rentabilité des investissements est évaluée à plus de 7 p. 100. Elle passerait à plus de 8 p. 100 dans la deuxième phase. Mais, à cette rentabilité exceptionnelle, on peut ajouter l'augmentation des revenus qui résulteraient de possibilités nouvelles d'implantations industrielles dans une région enfin désenclavée pour le trafic lourd, et aussi des facultés supplémentaires d'irrigation de terres déjà fertiles.

C'est à partir de ces canaux modernisés que se créerait, en effet, ce véritable axe économique Océan-Méditerranée, au long duquel les grandes villes trouveraient des débouchés supplémentaires, les moyennes et petites cités se vivifieraient et la ville de Toulouse elle-même envisagerait avec faveur une déviation du canal qui permettrait à cette métropole régionale de réaliser sur le tracé actuel de la voie d'eau une magnifique opération d'urbanisation.

A ces éléments techniques, économiques, financiers, si favorables, j'ajouterai un élément psychologique important. Qu'on le veuille ou non, les populations du Sud-Ouest de la France ressentent un complexe d'infériorité. Elles s'estiment isolées, sans communications faciles, en proie à une économie décadente. Elles s'estiment dépossédées de richesses telles que l'électricité et le gaz naturel dont elles sont productrices car ces richesses sont canalisées vers des régions industrielles où leur emploi est, nous dit-on, plus rentable. La seule prise en considération de l'aménagement pour la batellerie de l'itinéraire de Bordeaux au Rhône prochainement canalisé leur procurerait une première satisfaction.

Toutes les collectivités locales, administratives et économiques ont la volonté d'aboutir à ce résultat. Elles sont prêtes à faire dans ce but un effort financier considérable, mais cependant compatible avec leurs ressources. Bien entendu, le concours de l'Etat demeurera indispensable.

La réalisation de ce projet est urgente non seulement pour l'économie de la région, mais aussi pour une meilleure rentabilité de l'axe mer du Nord-Méditerranée. Cependant, à aucun moment le projet de V<sup>e</sup> plan ne retient ce problème. M. le commissaire général du plan, consulté lors de son audition par la commission des affaires économiques et du plan, a précisé que cette préoccupation n'avait pu être prise en considération.

J'en viens aux grands aménagements régionaux. Ces organismes ont été créés pour donner une vigueur nouvelle à des régions essentiellement agricoles dont l'économie était particulièrement attardée. Ils travaillent à long terme dans les perspectives de l'aménagement du territoire et, tenant compte du stade actuel de la région considérée, de ses possibilités potentielles, ils définissent les lignes directrices de l'aménagement du milieu, les orientations à donner aux programmes d'équipement public qu'ils sont pour partie chargés de mener à bien dans le cadre de leur mission régionale.

Mais, pour mener à bien les travaux d'infrastructure fort coûteux et seulement rentables à terme, ces compagnies ont besoin d'importants crédits. Il ne semble pas que le projet de V<sup>e</sup> Plan fasse une part suffisante aux investissements agricoles en général, puisque les besoins évalués qui auraient dû entraîner une participation de 13,3 milliards de francs du budget du ministère de l'agriculture sont réduits à un crédit de 8,9 milliards. Cette réduction d'un tiers des crédits nécessaires aura une répercussion inévitable mais fort grave sur les divers aménagements régionaux.

Pour en préciser les conséquences, j'étudierai l'activité de la Compagnie d'aménagement des coteaux de Gascogne, car ce qui est valable pour elle l'est certainement aussi pour les autres.

Il convient de remarquer tout d'abord que les objectifs de cette compagnie sont justement en tous points conformes aux options du plan. Elle se soucie, en effet, d'augmenter une production déficitaire, celle de la viande, par l'irrigation des prairies, des cultures de maïs, qui procurent l'essentiel de leur nourriture aux bovins et porcins. Elle se préoccupe également d'atténuer les disparités régionales par une action d'équipement et de restructuration des propriétés. Elle aménage des massifs forestiers sur les terres marginales et, par la concentration des cultures sur les terres les meilleures, elle améliore la compétitivité des exploitations. Elle fait, en outre, un gros effort de vulgarisation agricole associé à de nouvelles dispositions pour une meilleure organisation du marché de la viande.

Enfin, par l'aménagement des abords des lacs collinaires ou des barrages qu'elle crée, elle contribue au développement du tourisme. Ce sont bien là des objectifs conformes aux options du plan. Déjà la Compagnie des coteaux de Gascogne apparaît comme un outil efficace. Les résultats obtenus sont encourageants. Ils ont été constatés sur place non seulement par les agriculteurs intéressés, mais encore par les diverses administrations, heureuses à leur tour d'avoir auprès d'elles un système qui les amène à résoudre bien des problèmes aigus. De nombreuses inspections ont vérifié le fonctionnement de la compagnie. Elles ont toutes loué son activité, mais constaté que le niveau des crédits demeurait notablement insuffisants. Ceux-ci, fixés à 12 millions par an depuis 1961, viennent d'être ramenés à 10.500.000 francs en 1966. A ce rythme, il faudra cinquante ans au moins pour réaliser le programme approuvé.

Encore faut-il remarquer que cette insuffisance contrarie le rendement de la compagnie et devient en définitive génératrice de dépenses nouvelles. A l'évidence, que ce soit pour la Compagnie d'aménagement des coteaux de Gascogne, que ce soit pour les autres aménagements régionaux, que ce soit pour l'ensemble de l'agriculture de notre pays, il convient de porter les crédits d'équipement à un niveau suffisant car l'agriculture française ne peut, hélas ! dans l'état précaire où elle se trouve, assurer un autofinancement valable.

En conclusion, avec tous mes collègues de la région du Sud-Ouest, je déplore le peu d'intérêt que le projet de V<sup>e</sup> Plan nous accorde.

**M. André Méric.** Très bien !

**M. Charles Suran.** Nous avons des problèmes à résoudre. Nous sommes prêts à faire des efforts considérables. Nos objectifs correspondent à ceux du V<sup>e</sup> Plan et aux intentions de M. le Premier ministre, que j'ai tout à l'heure rappelées.

Hier soir, M. le commissaire général du Plan émettait l'hypothèse d'additifs possibles au projet qui nous est soumis. Je demande donc au Gouvernement de bien vouloir envisager l'inscription des projets que je viens de défendre afin que les populations du Sud-Ouest reprennent courage et confiance. (*Applaudissements.*)

**M. le président.** La parole est à Mme Cardot.

**Mme Marie-Hélène Cardot.** Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, veuillez m'excuser si je semble commencer par vous parler de mon département, mais le problème que je veux évoquer intéresse, par son importance, toutes les régions.

Permettez-moi de rappeler que les populations ardennaises qui ont été tant éprouvées par les ravages des guerres et qui, pendant des dizaines d'années, ont payé pour des raisons stratégiques un lourd tribut à la cause de la liberté, peuvent bien prétendre à la prospérité nationale.

Forte de cette conviction, je veux à mon tour insister sur l'intérêt porté dans ma région au problème d'une liaison Mer du Nord—Méditerranée, axe reconnu vital au gabarit européen, que le Président de la République a lancé en inaugurant la Moselle canalisée. Il est bien reconnu que cette liaison fluviale doit être un élément d'expansion mais aussi d'équilibre du pays dont les conséquences sur l'économie nationale seront durables et se trouveront d'ailleurs accrues, ce qui n'est plus à démontrer.

Mais il me faut souligner la nécessité d'équiper la voie meusienne, qui est le tronçon commun nécessaire à l'aménagement des liaisons intérieures françaises, car elle placera nos régions de l'Est, du Nord et de Seine-Est dans les meilleures conditions pour affronter la compétition intra-européenne de notre économie et le développement de nos exportations.

Ces liaisons feront bénéficier de leur situation frontalière privilégiée par rapport au Marché commun, de leur potentiel économique et des possibilités de leur équipement d'infrastructure. Elles rattacheront le bassin parisien aux centres économiques de l'Europe de demain.

Les choix des sites industriels pour les vingt prochaines années se déterminent aujourd'hui même. Déjà, de nombreux industriels, devant la lenteur de la réalisation de l'axe Nord—Sud, ont préféré s'installer le long des voies fluviales chez nos partenaires du Nord de la Communauté. Par conséquent, il est grand temps que l'axe de développement économique et social Mer du Nord—Méditerranée devienne enfin une certitude.

L'engagement d'opérations amorçant la réalisation de mise au grand gabarit de cette liaison est prévu dans ce plan, mais il se limite à Metz—Frouard, Frouard—Toul, Toul—Neuves-Maisons, ce que nous lisons dans l'annexe n° 1638. Par décision du comité interministériel du 26 octobre 1965, un crédit de 10 millions de francs est accordé par le F. I. A. T. pour l'acquisition des terrains d'assiette du canal Rhin—Rhône, dans la région du seuil de Bourogne, entre l'Alsace et la Franche-Comté, dans les deux branches de l'Y.

Un additif rectificatif intercale « la construction d'une voie navigable à grand gabarit entre Mulhouse et au-delà d'Altkirch, d'une part, et au-delà de Neuves-Maisons, d'autre part ».

Je regrette beaucoup de ne pas trouver en face de moi M. le Premier ministre pour lui dire combien j'ai apprécié les paroles qu'il a prononcées à l'Assemblée nationale et qui, désirant calmer les appréhensions de l'Alsace, a accepté un additif rectificatif. Je voudrais lui rappeler les inquiétudes et les appréhensions des Ardennais auxquels il a bien voulu faire des promesses formelles lors de la visite qu'il a faite dans cette région au mois de septembre.

**M. François Schleiter.** Et aux Meusiens !

**Mme Marie-Hélène Cardot.** J'ajoute bien volontiers les Meusiens, mon cher collègue.

Hélas ! rien n'est prévu pour la branche mosane. Nous attendons un engagement définitif et irréversible avec quelque impatience.

Nous avons pu lire, à la page 4554 du *Journal officiel*, les paroles suivantes prononcées à l'Assemblée nationale par M. le Premier ministre :

« En même temps, d'ailleurs, nous comptons faire entreprendre les premières études préparatoires pour la mise au gabarit de la Meuse ».

M. Schleiter vous a demandé, monsieur le secrétaire d'Etat, des précisions lors de la discussion du budget des travaux publics. Vous lui avez répondu que la déclaration du Premier ministre était formelle en ce qui concerne la Meuse. Mais, lors de votre rapport d'introduction à cette tribune, vous ne nous avez parlé que de l'axe Rhin—Rhône. A plusieurs reprises, il est vrai, M. le commissaire général du Plan a bien parlé de l'axe mer du Nord—Méditerranée. Mais pourquoi n'est-il pas question de l'aménagement de la Meuse, de la canalisation de la voie d'eau depuis Toul jusqu'à Foug, par exemple ?

**M. Pierre Dumas, secrétaire d'Etat.** J'ai dû laisser bien des choses de côté !

**Mme Marie-Hélène Cardot.** Vous nous demandez la ratification de ce plan, fidèle aux options. Nous avons reçu tant de promesses et entendu tant de déclarations nettes et précises que nous voudrions savoir ce que vous entendez faire dans ce V<sup>e</sup> Plan pour l'aménagement de la Meuse. Aucun crédit n'a été prévu dans le budget de 1966, vous me l'avez répondu bien franchement, monsieur le secrétaire d'Etat. Vous m'avez parlé d'études à effectuer. Cela ne mérite-t-il pas aussi, afin de nous tranquilliser, un article additif ?

Mon collègue M. Tinant et moi n'ignorons pas que, grâce aux efforts déployés dès 1959 par le comité d'études pour l'aménagement de la Meuse française et grâce au concours financier apporté à l'Etat par les trois départements de Meurthe-et-Moselle, de la Meuse et des Ardennes, l'administration s'est trouvée en mesure d'établir un avant-projet assez

complet d'aménagement à grand gabarit de la Meuse française et de la liaison Meuse-Moselle.

Le coût de l'étude s'est élevé à 764.000 francs. Tandis que l'Etat contribuait à la dépense pour un montant de 200.000 francs, les départements intéressés s'y sont inscrits pour une somme globale de 564.000 francs. L'apport de l'économie régionale a ainsi été déterminant prouvant son adhésion générale à ce projet.

L'aménagement de la Meuse a été projeté pour la navigation des chalands du type R. M. K. de 1.350 tonnes ou les ensembles poussés de 1.500 tonnes. Il a cependant été conçu de manière que la navigation des convois poussés de 3.000 tonnes soit possible avec le minimum de travaux complémentaires.

L'avant-projet établi porte sur l'élaboration des dispositions techniques à adopter à l'évaluation du coût de l'aménagement. En ce qui concerne la partie technique, ont été déterminés : le tracé en plan au 1/20.000 et le profil en long de la future voie d'eau ; l'implantation des ouvrages caractéristiques essentiels : barrages, écluses ou plans inclinés, ponts ; les modalités d'alimentation en eau de la voie en période de basses eaux et la consistance des ouvrages et installations nécessaires à cette fin.

Ainsi, l'administration dispose-t-elle dès maintenant d'une étude sérieuse qui lui permet à la fois de réserver au mieux la possibilité de porter dans l'avenir au gabarit international la Meuse canalisée et d'intégrer la future voie d'eau dans les réalisations et les projets concernant l'aménagement de la vallée : infrastructure routière, zones industrielles, etc.

Il serait souhaitable qu'à brève échéance un projet plus précis, au 1/2.000 par exemple, permette d'accéder à un stade plus avancé dans la réalisation.

La première décision à prendre nous semble être l'acquisition des terrains destinés à recevoir les infrastructures de transport et les zones industrielles. Il paraît possible de procéder, dès maintenant, à ces acquisitions de terrains quelle que soit la date à laquelle ils seront utilisés et quel que soit l'usage qui en sera finalement fait.

Le IV<sup>e</sup> Plan avait décidé l'engagement d'une politique foncière, mais rien n'a été fait dans ce sens jusqu'à présent. Les frais d'aménagement de la Moselle ont été largement majorés parce que les procédures foncières n'avaient pas été menées à bien avant l'ouverture des chantiers ; il serait bon de s'en souvenir.

La vallée de la Meuse possède des atouts certains, notamment son développement démographique considérable et l'existence de terrains facilement utilisables pour les implantations industrielles qu'envisage la sidérurgie lorraine.

Mon collègue, M. Tinant, et moi, nous vous demandons avec insistance, en raison, premièrement, des promesses qui nous ont été faites, deuxièmement de la situation de notre département, de concrétiser ces promesses en apportant au Plan, par une lettre rectificative — ainsi que vous avez bien voulu le faire à l'Assemblée nationale à la demande de M. Mondon — un article additionnel prévoyant l'aménagement de la Meuse, de Toul à Foug.

L'incidence financière est modeste, d'autant plus qu'il s'agit d'un investissement d'aménagement dont les conséquences seront durables et se trouveront accrues par un effet multiplicateur sur l'économie générale du pays ; les services considérables ainsi rendus ne sont plus à démontrer.

Accordez-nous cet additif, monsieur le secrétaire d'Etat ; vous rendrez ainsi courage et confiance à ces populations dont M. Jager vous a vanté les qualités avec une chaleur si persuasive.

Lors du dernier congrès de la navigation à Stockholm, en juillet dernier, les orateurs des pays de l'Europe occidentale comme des pays de l'Est ont mis en valeur les bienfaits des équipements fluviaux pour l'aménagement du territoire. Tous les rapports s'appuyant sur des exemples européens, américains et russes ont souligné l'importance de l'effet multiplicateur de la voie d'eau sur le développement économique, effet dont bénéficient aussi les autres modes de transport.

J'en ai terminé avec notre problème de l'aménagement de la Meuse. J'espère, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous m'avez bien écouté et que nous aurons cet additif que je vous supplie de nous accorder.

Mais je vais maintenant vous parler de l'état de nos routes. Si la France tient le premier rang pour l'exploitation des chemins de fer, elle a considérablement en matière de routes un retard très regrettable et considérable vis-à-vis des pays voisins. Ce retard ne doit pas s'accroître.

Actuellement, une partie importante de nos routes de l'Est est mal adaptée à la circulation automobile intensive — de graves accidents souvent mortels en résultent — soit que le profil des routes et leur entretien laissent à désirer, soit qu'elles ne puissent absorber dans des conditions normales le trafic qu'elles supportent. Notre réseau de routes « express » et d'autoroutes ne doit pas suivre ou accompagner le développement du trafic ; il doit le prévoir.

M. le Premier ministre a également constaté la nécessité d'étudier ce problème qui nous concerne dangereusement. Permettez-nous de vous demander de le lui rappeler.

J'en ai terminé. Je vous remercie de l'attention que vous avez bien voulu témoigner à mes propos. Puissent-ils vous avoir convaincu de l'évidence de leur sincérité.

A la fin de ce débat, je voudrais, avec mes collègues, vous assurer de la reconnaissance de nos populations pour l'intérêt évident et efficace que vous leur aurez accordé. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. Dulin.

M. André Dulin. Monsieur le président, mes chers collègues, lors du débat qui a eu lieu devant le Sénat, le 8 décembre 1964, sur les options du V<sup>e</sup> Plan, je vous ai fait part de mes vives inquiétudes et j'affirmai : « La politique anti-européenne et la politique actuelle de stabilisation poursuivie par le Gouvernement risquent de détruire le Plan et de sacrifier encore une fois l'agriculture française ».

Vous ne serez donc pas étonnés, alors que la politique de stabilisation continue de s'appliquer, alors que le Gouvernement français s'efforce depuis le 30 juin d'empêcher tout nouveau développement de la Communauté européenne, que je m'oppose fermement au projet de Plan qui nous est soumis.

Il est bien difficile de juger en quelques jours un Plan élaboré depuis de longs mois par un grand nombre d'experts, même si ceux-ci sont de très grande qualité, et j'en profite pour rendre en particulier hommage à M. le commissaire général Massé, pour lequel depuis fort longtemps j'ai une très grande estime.

Néanmoins, un premier examen laisse apparaître bien des sujets d'inquiétude ou d'insatisfaction, parmi lesquels certains, qui sont très importants, doivent retenir notre attention.

D'abord, il faut bien constater que la cohérence des objectifs ou des prévisions du Plan proposés, déjà difficile à réaliser, devient quasiment impossible dans l'hypothèse d'un arrêt prolongé ou définitif du Marché commun agricole. Ensuite, le secteur le plus défavorisé dans cette hypothèse serait l'agriculture, dont la situation sera, de toute manière, inquiétante, à supposer même que le Plan se réalise tel qu'il est proposé.

La France a besoin d'un plan de développement — il faut le souligner encore — mais d'un plan réaliste qui soit véritablement le cadre organisé d'une expansion réfléchie. Or, le V<sup>e</sup> Plan qui nous est proposé paraît difficilement réalisable et complètement inadapté si le Marché commun agricole reste bloqué.

En toute hypothèse, la réalisation du Plan est fort improbable et cela à trois points de vue.

En premier lieu, le Plan prévoit, pendant la période 1966-1970, une hausse moyenne des prix de 1,5 p. 100 par an au maximum. Une telle prévision semble tout à fait irréalisable. En effet, le Plan de stabilisation lui-même, grand succès gouvernemental comme chacun sait, n'a pas été capable de contenir les prix dans de telles limites puisque, de juillet 1964 à juillet 1965, la hausse s'est établie à 3 p. 100. De plus, le Plan présenté cette année, contrairement aux options, prévoit une complète stabilité des prix industriels alors que voilà un an il prévoyait, pour ces prix, une hausse de 1 p. 100.

Comment, alors, rester dans la limite de 1,50 p. 100, compte tenu des hausses prévues de la fiscalité, des loyers, des services publics ? Et à supposer, ce qui est fort probable, que cette limite soit franchie, qu'elle sera l'action du Gouvernement ?

Elle n'a pas à être définie dans le Plan, mais on ne pourra se borner à un constat d'échec, et il faudra élaborer une politique nouvelle de stabilité des prix qui mettra certainement en danger la réalisation globale du Plan, et en particulier le taux d'expansion, pourtant « raisonnable », de 5 p. 100.

L'hypothèse de prix stables, souhaitables certes, semble donc pour le moins audacieuse ; d'autant plus qu'on voit mal comment cette stabilité serait atteinte et comment elle pourrait être retrouvée en cas de dépassement des limites prescrites sans remettre en cause le Plan tout entier.

Accepter une telle hypothèse est un « acte de foi », et non pas un choix raisonné et délibéré.

Ce problème de prix est lui-même lié à une seconde difficulté, essentielle dans le V<sup>e</sup> Plan, celle du financement des investissements.

L'accent est mis, en effet, sur l'investissement productif, ce qui est certainement tout à fait nécessaire, et l'on ne peut que se féliciter du relèvement à 56 milliards de l'objectif d'investissement. Malheureusement, on voit mal, là aussi, comment la France pourra, sur ses ressources propres, financer par l'épargne une telle marge d'investissements.

Bien entendu, le Plan prévoit des mesures de développement et de consolidation de l'épargne pour les différents agents économiques ; mais certaines de ces mesures semblent contradictoires ou trop limitées.

Par exemple, le Gouvernement propose une opération « vérité des prix » pour les tarifs des entreprises nationales. Justifiable en soi, un tel principe n'aura-t-il pas pour conséquence, d'abord une hausse des prix, et ensuite une diminution du pouvoir d'achat et de la capacité d'épargne des ménages ? Or, on espère mobiliser au sein de cette catégorie économique une épargne à long et à moyen terme. Comment rendre compatibles les deux objectifs ?

Le problème se posera également du point de vue de l'autofinancement dont on compte qu'il assurera une grosse part du total investi. Mais les mesures prévues à cet effet semblent trop limitées pour que cet objectif puisse être atteint dans la stabilité des prix. Enfin, l'augmentation probable de la fiscalité compliquera le problème tant pour les ménages que pour les entreprises.

Le troisième point discutable du projet proposé tient aux prévisions sur le commerce extérieur de notre pays.

Il semble bien que, là aussi, on soit optimiste, au point de rendre improbable la réalisation effective du programme proposé. Le Gouvernement a en effet maintenu à 10 p. 100 l'augmentation annuelle des importations et des exportations, mais par rapport aux options, il a majoré le solde excédentaire de la balance des biens et des services de 500 millions. Mais les bons résultats de 1965 qui justifient l'optimisme officiel sont dus surtout à la stagnation des importations, elle-même conséquence du ralentissement économique intérieur.

On voit mal comment l'objectif proposé pourrait se concilier avec une expansion intérieure raisonnable, sinon par une très rigoureuse politique de promotion des exportations et un effort d'investissement très important. Or ces deux conditions seront très difficiles à réaliser. Il s'ensuit que les prévisions d'échanges semblent trop optimistes, et cela surtout — il faut le dire — dans la perspective d'un blocage prolongé ou d'un arrêt de la mise en place du Marché commun.

En effet, dans une telle hypothèse — suivant les propres termes de M. le commissaire général — « il y aurait lieu de revoir le Plan ». L'incertitude quant au sort futur du Marché commun rend pour ainsi dire inutile l'adoption du projet de V<sup>e</sup> Plan. En effet « l'hypothèse de la réussite finale du Marché commun » étant l'une des bases essentielles du projet, il serait nécessaire de tout refaire en cas d'échec définitif.

C'est l'agriculture, prétexte à une rupture du caractère politique le 30 juin, qui serait la plus touchée dans une telle éventualité, d'autant plus que le projet de Plan ne lui est guère favorable malgré de nombreuses déclarations d'intention.

En effet, la partie agricole du V<sup>e</sup> Plan a été établie dans la perspective d'une mise en place accélérée de la politique agricole commune. Le rapport sur les principales options qui devait commander la préparation du V<sup>e</sup> Plan, soulignaient en particulier que l'évolution de l'agriculture française au cours du V<sup>e</sup> Plan devait être nécessairement marquée par le changement intervenu dans la dimension du marché et des problèmes agricoles français.

Il faut donc s'élever contre les affirmations de M. le Premier ministre lorsqu'il soutient que la situation de l'agriculture française ne serait que peu affectée par l'arrêt de la construction européenne.

**M. Antoine Courrière.** Très bien !

**M. André Dulin.** Sans marché commun que deviendraient nos ventes de produits agricoles vers la C. E. E. qui ont progressé de 420 p. 100 de 1958 à 1964 ? Nos partenaires ne seraient-ils pas tentés de renverser les courants commerciaux et de s'approvisionner sur le marché mondial où règnent des prix de *dumping* ? Que deviendra alors l'objectif d'équilibre de la balance des échanges extérieurs si la balance des produits agricoles et alimentaires devenait déficitaire ?

Enfin, peut-on raisonnablement penser que le budget français pourra supporter le poids du soutien des marchés et de l'écoulement des surplus agricoles qui doit entraîner pendant toute la durée du Plan des dépenses considérables.

Le Marché commun n'est certes pas une panacée, mais il est la seule chance de salut de l'agriculture française. Il n'y a pas de solutions de rechange et le rapport établi par les fonctionnaires du comité interministériel pour les questions européennes l'a démontré. Les agriculteurs en sont conscients et leurs organisations professionnelles ont affirmé publiquement leur attachement solennel à la Communauté économique européenne, à ses mécanismes et à ses institutions.

Au contraire, les intentions réelles du Gouvernement français sont claires : remettre en cause l'Europe du Traité de Rome. Sinon, comment expliquer son silence face au memorandum de la commission de juillet 1965 qui tient compte des principales revendications de la France et devant l'invitation faite récemment par ses cinq partenaires à revenir à la table des négociations.

Même si la mise en place de la politique agricole commune se poursuivait, la situation de l'agriculture resterait précaire. En effet, en ce qui concerne le revenu agricole, on est frappé

par les différences qui existent entre le projet de loi qui nous est aujourd'hui proposé et le rapport sur les principales options adopté par l'Assemblée nationale et le Sénat le 22 décembre 1964.

Ne lit-on pas dans le rapport que le Gouvernement propose de prendre comme orientation de caractère normatif une progression du revenu par exploitation agricole de 5,3-5,5 p. 100 par an ? Or, dans le présent projet, le Gouvernement a jugé fondé de retenir comme indication pour la programmation en valeur une progression du revenu agricole moyen par exploitation de 4,8 p. 100 par an.

Ainsi, ce qui était primitivement orientation de caractère normatif devient une simple indication. De plus, la diminution de l'objectif par rapport aux options n'est même pas justifiée dans le texte du Plan, qui fait uniquement allusion à des « études approfondies ». Or une telle croissance ne peut pas permettre aux agriculteurs de voir leurs revenus s'améliorer par rapport à ceux des autres catégories sociales, d'autant plus que les années 1964 et 1965, base de référence du Plan, ont vu se dégrader le revenu agricole.

Les chiffres de la comptabilité nationale présentés chaque année à la commission des comptes de l'agriculture sont éloquentes. En 1964, le revenu global de l'agriculture a diminué de 2,9 p. 100. En 1965, comme l'a affirmé M. le ministre de l'agriculture, cette dégradation doit se poursuivre. Nous sommes fixés : elle se poursuivra !

Le Gouvernement continue d'appliquer une politique de stabilisation des prix agricoles, en particulier dans le domaine laitier, qui est contraire au but défini par le V<sup>e</sup> Plan en ce qui concerne le revenu des exploitations agricoles. Comment pense-t-il alors à la fois rattraper le retard pris par le revenu agricole au cours des années 1964, 1965 et en même temps faire progresser celui-ci de 4,8 p. 100 comme il est prévu au Plan ?

Au cours du débat sur les options du V<sup>e</sup> Plan, je me demandais si le taux prévu n'était pas trop bas pour arrêter la dégradation des revenus agricoles. Je me demandais si on ne courrait pas le risque de voir se continuer cette dégradation, compte tenu de la politique de stabilisation. Aujourd'hui, je suis certain, alors que les objectifs du IV<sup>e</sup> Plan n'ont pas été atteints et que, de 1958 à 1964, la situation des agriculteurs s'est détériorée par rapport à celle des salariés, que l'objectif du V<sup>e</sup> Plan en matière de revenu agricole demeurera un vœu pieux tant que le Gouvernement n'aura pas montré qu'il a la ferme volonté de poursuivre une politique des prix favorable aux intérêts légitimes des agriculteurs.

Tout aussi insuffisants sont les moyens prévus pour financer les investissements agricoles. En effet, la politique de dégauchement de l'Etat en ce domaine, soucieux qu'il est de ne pas accroître sa part de dépenses par rapport au produit national, est une politique dangereuse dans le domaine agricole parce qu'il s'agit d'un secteur en mutation aux capacités de financement limitées.

L'endettement de l'agriculture a été multiplié par 2,5 ces cinq dernières années et le crédit agricole ne saurait sans difficulté assumer les charges nouvelles qui lui sont transférées. Or la modernisation de notre agriculture suppose, peut-être plus que pour les autres secteurs économiques, une aide importante de l'Etat, particulièrement dans le domaine des structures.

Enfin, le dernier point que j'aborderai est celui de l'exode rural. Le Plan prévoit que son rythme sera de 110.000 personnes par an et, déjà, je soulignais lors du débat sur les options les graves conséquences de cet exode. Ce sont, en effet, la plupart du temps des jeunes qui quittent la terre et, ainsi, la pyramide des âges se trouve déséquilibrée. L'âge moyen des exploitants s'élève, les dépenses de maladie s'accroissent, les cotisations de l'assurance maladie augmentent régulièrement et la charge en deviendra bien vite insupportable pour ceux qui resteront à la terre.

Ne pensez-vous pas que l'agriculture française, qui met à la disposition de l'économie nationale un tel potentiel d'hommes, n'a pas droit à une aide accrue de la collectivité nationale tout entière ? Pour cela, il faut assurer la formation professionnelle des jeunes agriculteurs qui doivent quitter la terre.

Le problème fondamental doit être de conserver les jeunes à la terre et, pour ce faire, il faut leur apporter un revenu complémentaire grâce à l'industrialisation dans certains milieux ruraux. Cela exige aussi qu'un effort accru soit poursuivi en matière d'investissements collectifs. Sur ce plan, le secteur rural est très défavorisé et la politique du Gouvernement, comme le montre bien le projet de loi de finances pour 1966, tend à diminuer le taux des subventions et, ainsi, le retard du monde rural, dans ce secteur fondamental, ne sera pas rattrapé au cours du V<sup>e</sup> Plan. Il faut donc développer dans les campagnes, outre les équipements collectifs scolaires, sanitaires, sociaux et administratifs, les centres qui permettront aux jeunes ruraux d'accéder aux mêmes éléments de culture et de loisirs que les citadins.

Tout cela est lié à la politique d'aménagement du territoire. En ce qui concerne celle-ci, telle qu'elle est définie dans le Plan, je me contenterai de reprendre ce que disait excellemment mon ami Milhau au Conseil économique et social : « Les auteurs du Plan semblent mettre leur espoir dans les très grandes villes pour régulariser le développement économique du pays. Or, il n'est nullement prouvé que la très grande ville soit partout une assurance de développement régional. Les villes petites et moyennes semblent plus aptes que les très grandes à fixer les populations entraînées par l'exode rural ».

En ce qui concerne un point plus particulier, je voudrais faire remarquer combien est prépondérante la part prise par la France du sud dans les crédits affectés à l'aménagement du territoire. Les régions du Centre-Ouest sont au contraire défavorisées, et en particulier la dotation destinée aux marais de l'Ouest ne sera en 1966 que de 9,5 millions sur un total de 126 millions. Or, leur aménagement doit apporter un revenu nouveau et important à l'agriculture de ces régions déshéritées qui doivent devenir une véritable « réserve de viande » et ainsi participer au développement de toute l'économie nationale.

Je n'oublierai pas, avec mes collègues Verneuil et Grand, le grand port de La Pallice, seul port en eau profonde en face de l'Atlantique, qui doit apporter à toute cette région du Centre-Ouest des débouchés importants. Le silo à céréales de La Pallice est un exemple frappant : 396.000 tonnes ont été exportées cette année dans de très bonnes conditions de rentabilité.

Monsieur le ministre, monsieur le commissaire au Plan, il ne faut pas sacrifier l'agriculture française ou compromettre les efforts déjà entrepris, mais l'encourager et pour cela il ne faut plus la traiter en parent pauvre ou comme un handicap pour l'industrie française.

Il faut enfin la rassurer sur l'avenir du Marché commun agricole qui reste toujours la meilleure chance d'arriver à une véritable intégration dans l'économie nationale et européenne et à une parité qui ne reste encore qu'un idéal jamais atteint. (Applaudissements.)

**M. le président.** La parole est à M. Marcel Lambert.

**M. Marcel Lambert.** Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, dans un débat aussi important par son enjeu que celui qui nous réunit autour du V<sup>e</sup> Plan, j'aurais souhaité que nous disposions de suffisamment de temps pour procéder à un examen approfondi des questions soulevées. Je ne serai pas le seul à dénoncer la rapidité à laquelle nous sommes contraints, je ne serai pas le seul à la juger regrettable.

On a dit et écrit que le Plan était une hypothèse de base et en même temps un acte de foi. Ce n'est assurément pas dans notre assemblée que l'on méconnaîtra la nécessité d'avoir un but et de partager une foi, mais dans la mesure où devant l'Assemblée nationale les rapporteurs eux-mêmes, avec modération certes, ont mis en évidence les insuffisances du projet qui nous est soumis, nous avons non seulement le droit mais le devoir de nous préoccuper des incidences et des conséquences d'un texte qui n'est effectivement pas exempt de critiques.

M. le Premier ministre lui-même l'a appelé « une arme contre la dictature des bureaux », et précisant sa pensée, il ajoutait : « La planification telle que nous la comprenons est indispensable au développement d'une économie libérale valable ».

Aussi, parce que la réussite du Plan dépendra essentiellement de sa volonté d'application et de sa permanence — ce sont bien elles qui feront son utilité et sa valeur — je me garderai dans cette brève intervention de reprendre ici les intentions.

Je me contenterai donc, et personne n'en sera étonné, d'attirer l'attention sur une région que certains d'entre nous connaissent bien : l'Ouest de notre territoire et plus spécialement la Bretagne, dont les représentants sont loin de partager la sérénité qui, à son sujet, se manifeste souvent en haut lieu.

Tous les habitants de cette vaste région sont inquiets. Bien sûr, la Bretagne ne dispose pas, au point de vue des structures nécessaires à cette expansion économique plus ou moins spontanée, d'une situation privilégiée. Elle est encore, malgré quelques réalisations, à l'écart des grands axes routiers et ferroviaires et insuffisamment armée à cet égard. Elle demeure néanmoins une zone d'activité économique en puissance, susceptible d'intéressants développements pour peu que lui en soient accordés les moyens, car elle dispose de ressources démographiques et elle a, nous le savons tous, des possibilités agricoles, maritimes et touristiques réelles et importantes.

Un moment, nous avons pu croire que les pouvoirs publics, convaincus de tous ces intérêts, avaient admis qu'une action prioritaire s'imposait, notamment pour cette région. Je citerai par exemple l'adoption, au mois de juin 1962, d'un texte qui visait l'établissement et l'octroi d'un programme d'investissements publics dont elle aurait, au même titre que d'autres régions

particulièrement défavorisées, été bénéficiaire. Malheureusement, la loi-programme qui découlait logiquement et du texte voté et des promesses faites, n'a pas vu le jour, le Gouvernement ayant considéré entre-temps que l'établissement dans le plan de tranches régionales suffisait pour l'instant à faire face aux besoins envisagés.

Dans le projet de loi portant approbation du plan de développement économique et social, je relève que les perspectives d'industrialisation sont, conformément aux tendances déjà constatées, plus encourageantes dans les régions les plus proches de Paris, notamment le Centre Pour la région bretonne, notamment, l'amélioration de la situation de l'emploi industriel n'est possible que si les mouvements amorcés il y a quelques années et freinés par suite du ralentissement général des investissements productifs accusent une forte reprise au cours du V<sup>e</sup> plan. Cette amélioration de l'emploi industriel n'est qu'un des aspects du problème. Je n'en sous-estime pas l'importance, mais immédiatement une question mérite d'être posée : la forte reprise dont on attend les bienfaits incontestables peut-elle être escomptée rapidement ? Qu'est-ce qui, en l'état des choses, permet de l'envisager ?

Nul plus que moi n'est convaincu que le plan, n'ayant aucun caractère coercitif, doit demeurer le cadre où s'épanouit surtout l'initiative individuelle ; mais je crains que, dépourvu des moyens élémentaires pour combler les trop grandes disparités régionales, considérées souvent comme des phénomènes inéluctables, ce V<sup>e</sup> plan laisse accroître encore ces désavantages dont la Bretagne surtout a pleinement conscience.

Je ne veux pas, mes chers collègues, abuser de votre attention et me livrer à une longue énumération des difficultés qui ne semblent pas avoir été prises suffisamment en considération. Nos collectivités locales se heurtent à des obstacles considérables et la politique de restriction des crédits instaurée à des fins dont nous n'ignorons pas l'intérêt, est encore plus sensible là qu'ailleurs. Or, ce domaine est bien celui de l'aménagement du territoire et correspond essentiellement aux objectifs poursuivis en la matière.

Je sais quelle est l'importance des efforts à entreprendre ; je sais qu'il convient d'élaborer et d'appliquer une politique de longue haleine.

J'aurais cependant souhaité trouver dans le projet du V<sup>e</sup> plan, en ce qui concerne plus spécialement la Bretagne, qui en a un besoin urgent et impératif, ce fil conducteur d'une vaste action d'aménagement, d'expansion et d'adaptation pour la réalisation d'un équilibre harmonieux entre toutes les régions de notre pays.

Je l'ai cherché en vain alors qu'indéniablement notre région est sous-développée et que, dans l'intérêt général, des efforts particuliers étaient à entreprendre.

Aussi, pour conclure un exposé qui n'avait d'autre objet que de vous exprimer une réelle déception, je voudrais demander aux pouvoirs publics, pendant qu'il en est encore temps, de comprendre la nécessité de prendre très rapidement des mesures pour rétablir une situation économique et sociale compromise.

Le plan, en effet, n'est pas seulement un instrument économique, il ne peut dissocier l'économique et le social, car ces deux éléments sont intimement liés. Pour cela, il faut donc inciter l'évolution en assurant et en respectant l'épanouissement des hommes.

C'est pourquoi, soucieux — comme nous le sommes tous — de participer à l'élaboration d'une expansion nationale équilibrée, tant sur le plan économique que sur le plan social, je tenais à affirmer, une fois de plus, la nécessité d'entendre, plus que les inquiétudes, l'appel véritablement angoissé des régions de l'Ouest. (Applaudissements.)

**M. le président.** La parole est à M. Bossus.

**M. Raymond Bossus.** Monsieur le secrétaire d'Etat, monsieur le président, mesdames, messieurs, un regard sur le V<sup>e</sup> Plan présenté par le Gouvernement ne manque pas d'attirer la remarque du peu de place qui est réservée à l'équipement sanitaire et social de la nation. Cette insuffisance, en ce qui concerne cette question essentielle, la santé et la vie des Français, n'est pas compensée, loin s'en faut, par une analyse sérieuse des besoins et encore moins des conditions de financement.

Pourtant, ce ne sont pas les conseils, les avis, les études préliminaires qui ont manqué au Gouvernement. Une commission d'étude groupant les représentants du corps médical, des syndicats de personnels, des délégués de la sécurité sociale, a travaillé à élaborer le projet de plan en dénombrant les insuffisances et en marquant les besoins.

Sans nul doute, dans les dossiers des ministères de la santé publique et de l'intérieur, s'accumulent les demandes des communes et des départements pour la réalisation de projets de caractère sanitaire et social.

Ainsi, la commission du V<sup>e</sup> Plan a eu la possibilité de recenser et de démontrer les besoins. Le Conseil économique et social,

de son côté, a discuté longuement de la question et, en conclusion de ses travaux, critiqué en connaissance de cause le contenu du V<sup>e</sup> Plan et demandé un relèvement des crédits alloués pour l'équipement sanitaire et social.

Ainsi, le Gouvernement, voulant faire croire à une forme démocratique de l'élaboration du plan, met en place des commissions, laisse discuter, reçoit des recommandations, demande l'avis du Conseil économique, enregistre des déclarations et, en fin de compte, rejette tous les avis compétents. Cela aboutit de sa part d'abord à une évaluation erronée des besoins, ce qui veut dire un mauvais diagnostic de la santé française, ensuite à une insuffisance scandaleuse des crédits, enfin à une incertitude quant au financement.

Au cours de la discussion à la commission des affaires sociales, M. le ministre de la santé publique et de la population a mis en cause la qualité et le sérieux des personnalités qui étudient les besoins. Mais ces déclarations n'ont pas été suivies d'une présentation officielle et concrète desdits besoins. Aussi est-il nécessaire de rappeler quelques situations. Prenons par exemple les hôpitaux, C. H. U. et hôpitaux normaux. Il faut le répéter, puisque c'est la vérité : il manque 55.666 lits et il faut en remplacer, en raison de leur vétusté, 82.608, soit au total 139.174, ce qui représente une dépense de 113.250.000 francs.

Prenons le cas des hôpitaux psychiatriques dont nos collègues peuvent lire depuis trois jours dans le journal *Le Monde*, sous la signature du docteur Le Guillant, une explication de données, des faits précis et le bilan de leur misère. Il faut rappeler que 67.000 lits ont plus de quatre-vingts ans d'existence, 9.000 plus de quarante ans et 25.000 plus de vingt ans. C'est une surcharge incroyable. Il faut donc 46.670 lits et la dépense envisagée se chiffre à 50.920.000 francs.

Le projet de loi présenté au Parlement ne réserve qu'une demi-page à la question des personnes âgées et il se borne à des généralités. Il faut reconstruire 88.000 lits, en moderniser 10.774 et en finir avec les hospices et les anciennes maisons de retraite comme Bicêtre ; il faut construire, pour les vieux travailleurs et les personnes âgées, des maisons de retraite modernes où ils puissent vivre dans des conditions normales. C'est encore 105.510.000 francs qui sont nécessaires.

Pour la lutte contre le cancer, je vous rappelle qu'il n'existe en France que 18 centres régionaux anticancéreux avec 2.800 lits. Etant donné le danger, le drame et la menace du cancer qui s'élargissent, c'est vraiment insuffisant. Le IV<sup>e</sup> Plan avait prévu quelques réalisations, mais il faudrait au moins 8.000 lits supplémentaires à ce titre et 2.660 lits médico-diététiques, ce qui exige 6.290.000 francs.

L'enfance est le plus doux espoir, mais en ce qui concerne la protection maternelle et infantile les besoins sont criants dans l'ensemble du pays ! Un exemple à propos des crèches : en France, il y a une crèche pour 90.000 habitants et, en Suède, une crèche pour 10.000 habitants. Là encore, suivant l'évaluation des besoins dans les communes, dans les départements, dans les grandes villes, il faudrait 39.720.000 francs pour construire des crèches répondant aux besoins urgents.

Au cours du débat sur le budget de la santé pour 1966, beaucoup de questions touchant au personnel médical et surtout au personnel hospitalier ont été évoquées et je ne veux pas revenir sur ma propre intervention. Il faut noter cependant que la partie du V<sup>e</sup> Plan consacrée à la formation d'infirmières marque une coupable insuffisance par rapport aux besoins.

Un simple rappel : d'après l'organisation mondiale de la santé, il faudrait une infirmière pour 330 habitants ; en France, nous n'avons qu'une infirmière pour 650 habitants. Les salles sont surchargées et, en raison des techniques nouvelles, les besoins dans l'ensemble du pays pour toutes les disciplines médicales seraient de 200.000 infirmières.

Un exemple : j'étais ce matin, pour une affaire personnelle, au nouvel hôpital Beaujon de Paris, situé à Clichy. Au service de cardiologie, il n'y avait qu'une aide-soignante — elle n'est pas hautement qualifiée par diplôme, mais elle fait le travail d'une infirmière diplômée d'une façon sérieuse, sans en avoir le traitement — pour les électrocardiogrammes ; pour le service des examens fonctionnels, il n'y avait, ce matin, qu'une infirmière sur trois, les deux autres étant malades ou en congé.

Un dernier exemple qui confirme les explications que j'ai données lors du débat sur le budget de la santé publique : du fait de l'inauguration, aujourd'hui, à Villiers-le-Bel, du nouvel hôpital de la région parisienne, dans ce seul service où j'étais ce matin, à Beaujon, trois infirmières ont été prélevées, alors que le cadre des infirmières en activité est déjà insuffisant. Ce que j'avais prévu il y a huit jours s'est donc réalisé et j'en ai eu la confirmation ce matin même à l'hôpital Beaujon.

Il faut donc faire beaucoup plus ! Il a été question de 200.000 postes, mais, si on arrivait à 100.000 pour 1970, ce serait un résultat excellent.

Je ne vais pas non plus rappeler, car nous l'avons indiqué avec force exemples à l'appui, qu'il ne fallait pas seulement

recruter des infirmières, mais aussi les garder en leur offrant de meilleures conditions de travail et de salaire. Pour en revenir au plan, les besoins ont été chiffrés, au total, à 557.600.000 francs. Je le répète, il est scandaleux que le ministre ait pu indiquer à la commission des affaires sociales que les personnalités qui les avaient chiffrés n'avaient ni compétence, ni responsabilité. De même, en ce qui concerne la commission Laroque, le ministre des finances, le ministre de la santé, en somme le Gouvernement se sont moqués de l'évaluation qu'elle avait faite des besoins des personnes âgées.

Pour la santé publique, les estimations de la commission ont été ramenées de 557.600.000 francs à 221.200.000 francs, puis à 128 millions de francs et c'est inadmissible !

Le financement des équipements sanitaires et sociaux prévus au V<sup>e</sup> Plan est incertain et, pour le prouver, on ne peut faire mieux que de citer le Premier ministre, M. Pompidou, qui indique, page 127 du rapport à l'Assemblée nationale :

« En effet, si dans un passé récent, des ressources occasionnelles ont permis de couvrir une partie non négligeable des investissements, il n'est pas assuré qu'il en soit de même dans l'avenir. De nouveaux moyens financiers devront, sans doute, être trouvés au cours du V<sup>e</sup> Plan pour remplacer les ressources procurées par des aliénations de capital ou pour pallier une insuffisance des fonds dégagés par l'amortissement. En outre, il conviendra d'examiner, en liaison avec les problèmes posés par l'équilibre financier de la sécurité sociale, si la contribution effective du fonds d'action sanitaire et sociale pourra être conforme au taux théoriquement prévu et, dans la négative, d'envisager les relais nécessaires. Dans ces conditions, l'étude des problèmes du financement sera poursuivie au-delà de la phase d'élaboration du Plan. »

Ce n'est ni sérieux ni rassurant ni encourageant quand on connaît le retard d'équipement hospitalier de notre pays. (*Très bien ! à l'extrême gauche.*) Ainsi, l'émotion est très grande parmi les chercheurs, les chirurgiens, les médecins, le personnel hospitalier de constater que le V<sup>e</sup> Plan n'ouvre pas de perspectives heureuses quant à l'amélioration de la situation de l'équipement sanitaire et social de notre pays. Déjà, il a été prouvé par des médecins ou des chirurgiens que des morts d'êtres humains sont parfois imputables à l'insuffisance soit d'équipement, soit de personnel hospitalier. Il n'est pas inconcevable de se demander qui soignera demain et comment seront hébergés les malades.

Trop souvent, M. le ministre a essayé de masquer la carence gouvernementale en donnant connaissance de la masse des crédits qui, certes, a été augmentée et, parfois, multipliée avec des pourcentages impressionnants, mais, à cela, nous répondons par trois observations.

Premièrement, il ne faut pas voir l'augmentation de ces crédits en francs mais en valeur absolue, compte tenu de l'augmentation du coût de la vie, notamment en ce qui concerne les constructions.

Deuxièmement, il convient de tenir compte des besoins plus grands du fait de l'évolution démographique, du plus grand nombre de maladies, notamment des maladies nerveuses et cardio-vasculaires, que l'on appelle les maladies du siècle, de la vétusté de notre équipement et de la mise en pratique de nouvelles thérapeutiques.

Troisièmement, il faut également préciser que, sur les sommes réservées aux investissements de notre équipement sanitaire et social, la participation de l'Etat est seulement de 40 p. 100, les 60 p. 100 restant étant couverts à raison de 30 p. 100 par la sécurité sociale et de 30 p. 100 par les collectivités locales.

En conclusion, la constatation a été faite que les III<sup>e</sup> et IV<sup>e</sup> plans en ce qui concerne santé et social n'ont pas relevé la qualité et le fonctionnement des établissements hospitaliers et sociaux.

L'étude du V<sup>e</sup> Plan et de sa rubrique ayant trait à la santé n'est pas meilleure. Il est regrettable de constater que la France est actuellement l'un des pays « développés » les plus mal équipés dans le domaine sanitaire, l'un de ceux dont la densité en personnel médical est la plus basse, où le niveau de santé de la population est le plus médiocre. Malgré la valeur de nos chercheurs, chirurgiens, médecins, chaque jour se creuse l'écart entre les possibilités techniques et les besoins, d'une part, et le nombre de médecins, l'effectif et la qualification du personnel de santé, l'équipement et l'organisation médicale, d'autre part.

Telles sont quelques raisons complémentaires à celles développées à cette tribune par mon collègue et ami M. Léon David, qui expliquent pourquoi nous voterons contre le V<sup>e</sup> Plan.

En ce qui concerne la santé, il serait indispensable pour la France d'établir un plan d'exceptionnelle urgence qui tiendrait compte des grands besoins et financerait massivement les opérations à faire. Faute d'une telle perspective, faute d'une telle réalisation, il y aura stagnation de notre équipement hospitalier, ce qui conduit à une régression par rapport aux besoins grandissants.

Telles sont les remarques que nous avons à développer à cette tribune au nom du groupe des sénateurs communistes. (Applaudissements à l'extrême gauche et à gauche.)

**M. le président.** La parole est à M. Delagnes.

**M. Roger Delagnes.** Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, l'heure est tardive et je n'ai pas l'intention d'abuser très longtemps de votre attention. Je serai bref, mais je voudrais quand même profiter de la discussion du V<sup>e</sup> Plan pour parler de la politique touristique du Gouvernement.

Je représente ici une région essentiellement touristique, la Provence, et vous savez que celle-ci vit de son tourisme. Je crois que notre pays ne sait pas utiliser à plein les possibilités qui s'offrent à lui dans ce domaine; les résultats obtenus sont décevants et pourraient être infiniment meilleurs. Les chiffres que tout le monde connaît sont éloquents. Notre balance touristique se détériore d'année en année. En 1960, le solde positif était de 231 millions de dollars; en 1963, il était tombé à 121 millions de dollars, pour n'être plus que de 23 millions en 1964. Il sera déficitaire en 1965 et le déficit ira en s'amplifiant dans les années à venir.

Notre collègue M. Bonnefous indiquait vendredi dernier que le nombre d'étrangers se rendant en Espagne ou en Italie était en constante augmentation alors que, pour la France, ce nombre était stationnaire. M. le secrétaire d'Etat, qui assistait à la séance, n'a pu ce jour là contester les chiffres de notre collègue et, en tout cas, n'a pas donné à ce phénomène d'explications valables.

Voici cependant une réponse qui m'a été faite récemment; je vous la livre. On m'a dit que notre niveau de vie en France s'est élevé, qu'il se combine à une large politique dans l'octroi des devises et que cette situation permet à de nombreux Français de franchir nos frontières et de satisfaire ainsi leur désir toujours plus grand de connaître les pays voisins. On a même ajouté que nous ne sommes pas les seuls dans ce cas et que la balance touristique des pays à haut niveau de vie est généralement déficitaire; on cite volontiers les Etats scandinaves, la Suisse et autres pays du Nord.

**M. Bernard Chochoy.** C'est une explication commode.

**M. Roger Delagnes.** Je veux bien admettre que les Français ont un particulier désir d'évasion et qu'ils aiment les voyages hors de leurs frontières. On oublie cependant que la France est un des plus beaux pays du monde, que ses sites sont incomparables, qu'elle possède d'innombrables trésors artistiques, un climat idéal, probablement la meilleure cuisine, des vins excellents, ...

**M. Léon David.** Surtout en Provence.

**M. Roger Delagnes.** ... toutes choses qui devraient inciter les étrangers à venir chez nous, à y rester et à faire de la France un pays à haut rendement touristique.

A la vérité, nous ne savons pas exploiter les richesses dont la nature nous a comblés. La profession touristique, qui a vécu pendant longtemps à l'abri de frontières plus ou moins hermétiques, ne s'est pas adapté aux nouvelles dimensions du tourisme international. Actuellement notre hôtellerie est vétuste. Comparez l'équipement hôtelier des grandes villes françaises à celui des villes espagnoles, italiennes, ou suisses et vous serez édifié. A cet égard Paris est une ville sous-développée. Des établissements importants, que tout le monde connaît ici et je n'en citerai pas, ont un mobilier et des salles d'eau qui datent de la belle époque. La majorité des chambres n'ont même pas une simple douche à eau chaude et froide et cette constatation, croyez moi, vaut pour la province. L'équipement hôtelier d'une ville comme Madrid ou Barcelone et d'une ville comme Marseille n'a rien de comparable. Pendant la saison touristique le nombre de bons hôtels est insuffisant et ce ne sont pas les quelques milliers de chambres dont on nous a annoncé la construction qui résoudront la crise dont nous souffrons. Or, je ne trouve pas dans ce V<sup>e</sup> plan les crédits massifs qui auraient permis de porter remède à cette situation lamentable.

En ce qui concerne les prêts du crédit hôtelier ils sont insuffisants et combien longs à obtenir. Si nos hôtels ne se modernisent pas, si les capitaux privés ne s'investissent pas ou plus dans la profession touristique c'est que celle-ci ploie sous des charges écrasantes. C'est un fait qu'en plus des taxes multiples qu'elle paie, elle emploie un personnel plus nombreux, cinq fois plus en moyenne pour un même chiffre d'affaires qu'un commerce ordinaire dont il faut solder le salaire et les charges sociales.

Dans ma région je connais des hôtels qui cette année, en raison d'une clientèle moins nombreuse et qui surtout dépense moins, sont au bord de la faillite. Cela est inadmissible et il faudrait trouver un moyen d'accorder à la profession hôtelière des dégrèvements d'impôts dans la mesure où elle emploie un personnel nombreux.

J'ai indiqué une des raisons principales pour laquelle le tourisme en France n'est pas prospère. Ce qui m'inquiète, c'est que le V<sup>e</sup> plan que vous présentez ne nous laisse pas pour l'avenir un très grand espoir d'amélioration. Vous prévoyez dans l'hôtellerie, les villages de vacances, les terrains de camping, les stations d'hiver ou thermales, les ports de plaisance, des investissements de l'ordre de trois milliards dont 1.500 millions seront réalisés par des prêts du fonds de développement économique et social. Ces chiffres semblent d'autant plus dérisoires qu'il paraît que le ministre des finances envisage la suppression de ce fonds, ce qui porterait évidemment un coup particulièrement sérieux aux finances de l'équipement touristique. J'attends, monsieur le secrétaire d'Etat, des apaisements sur cette question.

Les collectivités locales et surtout les communes font un très gros effort d'équipement. Elles financent les trois quarts des investissements. Elles font vivre sur leurs seules ressources les offices de tourisme, les syndicats d'initiative, la publicité. Elles financent pour 50 p. 100 les réparations de leurs monuments historiques et cela coûte cher. Elles éprouvent pour équiper leurs terrains de camping, leurs villages de vacances, leurs terrains de jeux, leurs adductions d'eau, des difficultés insurmontables parce qu'elles ne trouvent pas à emprunter.

Je persiste à penser, malgré les correctifs qui ont été apportés par notre assemblée à la loi, que la suppression de la taxe locale va les priver dans l'avenir de sommes importantes et que dans tous les cas elles ne vont pas être encouragées à investir comme elles le faisaient dans le passé.

Au cours de la discussion du budget, plusieurs de nos collègues ont émis le vœu que soit créé un grand ministère du tourisme. Personnellement, je n'y vois aucun inconvénient à condition qu'il puisse, lui aussi, disposer d'un très grand budget. Mais même si cela arrivait un jour, pourrait-il remédier à lui seul à la misère de nos routes, à l'insuffisance de notre réseau téléphonique? Aurait-il la possibilité de rétablir les bons d'essence détaxée, de protéger nos sites, de mettre en valeur nos monuments historiques, toutes choses qui démontrent que la politique du tourisme dans notre pays forme un tout? En France, il semble qu'on n'a pas pris, lorsqu'on a rédigé le V<sup>e</sup> plan, conscience de son importance.

Un journal — *Le Monde*, je crois — écrivait tout récemment, que « nous pouvons perdre beaucoup d'argent avec notre tourisme, même si chacun pense qu'on pourrait en tirer de substantielles ressources ». Cette observation est très pertinente.

A l'égard de la France, la nature s'est montrée fort généreuse, notre capital touristique est énorme. Encore faudrait-il que nous commencions par nous aider en l'exploitant intelligemment. Il est navrant de constater que moyennant quelques investissements — j'en parle en connaissance de cause car la région que je représente est très touristique — une région comme la Provence, avec son passé, ses monuments, son ciel, pourrait facilement voir doubler le nombre de ses visiteurs, à la condition cependant qu'ils puissent trouver à se loger confortablement.

**M. Joseph Raybaud.** C'est l'essentiel!

**M. Roger Dalagnes.** Pendant les mois d'été et de vacances, en Camargue, les gens repartent le soir parce qu'ils n'arrivent pas à trouver où coucher.

Les investissements, de quelque côté qu'on se tourne, sont malheureusement inférieurs à ce qu'ils devraient être et je crains que votre plan n'apporte pas de très grandes améliorations à la situation présente. Il est regrettable de laisser ainsi dangereusement périliter une industrie de tout premier ordre, qui est aussi une précieuse source de devises et qui pourrait être très largement créditrice. (Applaudissements.)

— 7 —

#### ELECTION DE DOUZE DELEGUES REPRESENTANT LA FRANCE A L'ASSEMBLEE UNIQUE DES COMMUNAUTES EUROPEENNES

**M. le président.** Voici le résultat du scrutin pour l'élection de douze délégués représentant la France à l'Assemblée unique des Communautés européennes :

Nombre des votants .....	147
Majorité absolue des votants .....	74
Bulletins blancs ou nuls ...	2

Ont obtenu :

MM. Jean Berthoin .....	142 voix.
Roger Carcassonne .....	142 —
Charles Naveau .....	142 —
Yves Estève .....	141 —
André Dulin .....	140 —
André Armengaud .....	139 —
André Colin .....	138 —



MM. Alain Poher .....	137 voix.
René Blondelle .....	135 —
Julien Brunhes .....	134 —
Jean-Eric Bousch .....	113 —
Léon Jozeau-Marigné .....	101 —
Gustave Alric .....	46 —
Camille Vallin .....	20 —
Divers .....	2 —

Nos collègues MM. Berthoin, Carcassonne, Naveau, Estève, Dulin, Armengaud, Colin, Poher, Blondelle, Brunhes, Bousch et Jozeau-Marigné, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages des votants, sont proclamés délégués représentant la France à l'Assemblée unique des Communautés européennes, à compter du 13 mars 1966.

— 8 —

### ELECTION DE MEMBRES D'UNE COMMISSION MIXTE PARITAIRE

**M. le président.** Voici le résultat du dépouillement du scrutin pour l'élection de sept membres titulaires de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant réforme des greffes des juridictions civiles et pénales.

Nombre des votants .....	138
Bulletins blancs ou nuls .....	7
Suffrages exprimés .....	131

Majorité absolue des suffrages  
exprimés .....

Ont obtenu :

MM. Raymond Bonnefous .....	131 voix.
Marcel Molle .....	131 —
Edouard Le Bellegou .....	131 —
Lucien de Montigny .....	131 —
Joseph Voyant .....	131 —
Paul Guillard .....	131 —
Léon Jozeau-Marigné .....	127 —

Nos collègues ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés sont proclamés membres titulaires de cette commission mixte paritaire.

Voici le résultat du dépouillement du scrutin pour l'élection de sept membres suppléants de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant réforme des greffes des juridictions civiles et pénales.

Nombre des votants .....	130
Bulletins blancs ou nuls .....	2
Suffrages exprimés .....	128

Majorité absolue des suffrages  
exprimés .....

Ont obtenu :

MM. Modeste Zussy .....	128 voix.
Pierre Garet .....	128 —
Jean Sauvage .....	128 —
Pierre de Félice .....	127 —
Etienne Dailly .....	127 —
Marcel Prélot .....	126 —
Robert Bruyneel .....	126 —

Nos collègues ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés sont proclamés membres suppléants de cette commission mixte paritaire.

— 9 —

### COMMUNICATION DU CONSEIL CONSTITUTIONNEL

**M. le président.** En application de l'article 40 de l'ordonnance n° 58-1067 du 7 novembre 1958 portant loi organique sur le Conseil constitutionnel, M. le président du Sénat a reçu de M. le président du Conseil constitutionnel une communication de laquelle il résulte que le Conseil constitutionnel, dans sa séance du 17 novembre 1965, a décidé de rejeter la requête

portant contestation des opérations électorales du 26 septembre 1965 dans le territoire de la Côte française des Somalis.

Acte est donné de cette communication.

La décision du Conseil constitutionnel sera publiée au *Journal officiel* à la suite du compte rendu de la présente séance.

**M. le président.** En raison de l'heure, le Sénat voudra sans doute interrompre ses travaux maintenant pour les reprendre à vingt et une heures quarante-cinq minutes. (*Assentiment.*)

La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à dix-neuf heures quarante-cinq minutes, est reprise à vingt et une heures cinquante minutes.*)

**M. le président.** La séance est reprise.

— 10 —

### DEPOT D'UN PROJET DE LOI

**M. le président.** J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation de la convention entre les Gouvernements de la République française et de l'Etat espagnol concernant la construction de deux ponts internationaux sur la Bidassoa, l'un entre Béhobie et Béhobia, l'autre aux environs de Biriadou, et du protocole concernant la construction du pont international sur la Bidassoa entre Béhobie et Béhobia.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 63, distribué, et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission des affaires économiques et du plan. (*Assentiment.*)

— 11 —

### DEPOT DE PROPOSITIONS DE LOI

**M. le président.** J'ai reçu de Mme Jeannette Thorez-Vermeersch, MM. Adolphe Dutoit, Raymond Bossus, Jean Bardol, Léon David, Camille Vallin et les membres du groupe communiste et apparenté, une proposition de loi tendant à obtenir la baisse des prix des produits pharmaceutiques et assimilés, par l'exonération de la taxe sur la valeur ajoutée et de la taxe sur les prestations de services frappant ces produits, et instituant un prélèvement compensatoire sur les bénéfices des sociétés.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 66, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation, sous réserve du droit reconnu au Gouvernement par l'article 43 de la Constitution de demander la nomination d'une commission spéciale. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de MM. Camille Vallin, Louis Talamoni, Georges Marrane, Adolphe Dutoit, Jean Bardol, Raymond Bossus, Léon David et des membres du groupe communiste et apparenté, une proposition de loi tendant à donner un droit de préemption en matière de mutation immobilière aux collectivités locales pour leurs programmes sociaux de construction de logements.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 68, distribuée, et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des affaires économiques et du plan, sous réserve du droit reconnu au Gouvernement par l'article 43 de la Constitution de demander la nomination d'une commission spéciale. (*Assentiment.*)

— 12 —

### DEPOT DE RAPPORTS

**M. le président.** J'ai reçu de M. Yvon Coudé du Foresto un rapport de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions du projet de loi de finances pour 1966 restant en discussion.

Le rapport sera imprimé sous le numéro 61 et distribué.

J'ai reçu de M. Modeste Zussy un rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, relative à la fixation des loyers des locaux insalubres à usage d'habitation dans les départements de la Réunion, de la Guadeloupe, de la Martinique et de la Guyane (n° 46, 1965/1966).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 64 et distribué.

J'ai reçu de M. Pierre Marcilhacy un rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale tendant à compléter l'article 11 de la loi n° 65-570 du 13 juillet 1965 portant réforme des régimes matrimoniaux (n° 47, 1965/1966).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 65 et distribué.

— 13 —

## COMMUNICATION DU GOUVERNEMENT

**M. le président.** J'informe le Sénat de la communication suivante adressée par M. le Premier ministre à M. le président du Sénat :

« En application de l'article 48 de la Constitution, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir fixer ainsi qu'il suit l'ordre des travaux du Sénat, le jeudi 18 novembre 1965 :

« Le matin :

— discussion des conclusions de la commission mixte paritaire relative au projet de loi de finances pour 1966 ;

« L'après-midi et le soir :

— discussion de la proposition de loi tendant à compléter l'article 11 de la loi relative aux régimes matrimoniaux ;

— discussion de la proposition de loi relative aux loyers dans les départements d'outre-mer ;

— discussion des conclusions de la commission mixte paritaire relative au projet de loi portant approbation de l'accord franco-algérien sur les hydrocarbures ;

— discussion éventuelle, en nouvelle lecture, du projet de loi de finances pour 1966 ;

— discussion des conclusions de la commission mixte paritaire relative au projet de loi portant réforme des greffes ;

— navettes éventuelles. »

En application de l'article 48 de la Constitution et de l'article 29 du règlement, les discussions demandées par le Gouvernement sont donc inscrites à l'ordre du jour de demain jeudi 18 novembre.

Si le Sénat l'accepte, nous fixerons avec le Gouvernement, à la fin de la discussion ce soir, l'heure de notre séance de demain matin. (*Assentiment.*)

— 14 —

## PLAN DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL

## Suite de la discussion et rejet d'un projet de loi déclaré d'urgence.

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la suite et la fin de la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, portant approbation du plan de développement économique et social [N<sup>o</sup> 38 et 40 (1965-1966).]

Dans la suite de la discussion générale, la parole est à M. Coudé du Foresto.

**M. Yvon Coudé du Foresto.** Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, n'ayant pas le don d'ubiquité et ayant été retenu par une commission mixte paritaire cet après-midi, je n'ai pu entendre les analyses générales qu'a suscitées le projet qui nous est soumis, mais je suis sûr que tout a été dit et bien dit et, en particulier, par mon excellent ami M. Colin.

Bien que je n'aime pas beaucoup intervenir pour défendre des positions locales ou personnelles, je vais déroger aujourd'hui à cette habitude car j'ai en effet le devoir d'évoquer le destin d'une région qui paraît n'intéresser à peu près personne, je veux parler de la région de programme Poitou-Charente.

Cette région constitue une marche et comme telle, est franchie allègrement. Elle n'est que rarement comprise dans ce qu'on appelle l'Ouest. Il en est de même de ce que l'on nomme l'Aquitaine. Elle ne comprend pas de grandes métropoles mais elle compte pourtant un port qui devrait attirer la sollicitude des pouvoirs publics.

Et pourtant, cette région mérite mieux que ce dédain dont elle demeure accablée. Malgré son taux de natalité, élevé surtout pour deux de ses départements — celui des Deux-Sèvres est le plus élevé de France — l'accroissement de sa population n'a été que de 0,6 p. 100 en dix ans, de 1954 à 1964, traduisant ainsi l'une des plus fortes émigrations.

La seconde en France, elle a établi, par l'intermédiaire de son comité régional d'expansion, un plan de développement approuvé et publié au *Journal officiel*.

Enfin, les initiatives de certains départements tels que les Deux-Sèvres ont permis les premières implantations industrielles permettant de fixer quelques éléments de la population agricole contrainte à émigrer, faute de travail sur place.

Dans la Vienne, les réalisations plus récentes mais spectaculaires des villes de Châtelleraut et Poitiers, la venue d'une industrie à la Rochelle, tout cela montre combien est grand l'esprit d'entreprise des industries existantes comme les hardiesses calculées des administrateurs locaux.

Or où en somme-nous aujourd'hui pour cette région et plus spécialement pour le département des Deux-Sèvres qui représente pour moi un souci permanent ?

Tout se passe pour ce département comme s'il se trouvait pénalisé d'avoir démarré trop tôt. Tout se passe aussi comme si l'on souhaitait conserver dans cette région et surtout dans les Deux-Sèvres le réservoir de main-d'œuvre qu'elle constitue et, qui pis est, de main-d'œuvre qui, faute de moyens suffisants d'éducation, n'est pas qualifiée et va grossir dans les grandes villes, et par préférence dans la région parisienne, le nombre de manœuvres non spécialisés qui végètent sans beaucoup d'espoir.

Ce n'est pas d'aujourd'hui que cette situation me préoccupe. J'ai eu, un jour, la bonne fortune d'amener dans les Deux-Sèvres, avant qu'il n'aille au chef-lieu de la région de programme, M. le commissaire général au plan. J'espérais l'avoir convaincu de plusieurs nécessités : la première était d'accroître pour ces régions d'entraînement les investissements publics pour rattraper le retard qui ne cesse de croître. La seconde était de favoriser les extensions des industries locales en même temps que l'on incitait aux décentralisations, car en période de démarrage, les extensions ou reconversions sur place sont plus aisées que des déplacements d'industries et sont certes moins coûteuses. J'ai dû être un mauvais avocat, me tromper ou me faire des illusions sur mes facultés de persuasion. J'ai, comme vous tous, feuilleté les documents important qui nous sont soumis. J'ai participé à la réunion de la C. O. D. E. R. régionale. Qu'y ai-je trouvé ? Et je vous prie de m'excuser de citer plus spécialement mon département.

Tout d'abord une espèce de résignation du préfet de région dans son rapport préliminaire sur le chapitre des emplois à créer dans la région ; et si le rapport final de synthèse de la C. O. D. E. R. a conclu à la nécessité d'équilibrer tendance à l'émigration et création d'emplois, nous savons bien que rien ou pas grand-chose n'est fait dans ce sens.

L'appel vers Paris, le freinage à la décentralisation due à la création du district de Paris et à son développement laissent subsister l'hémorragie de nos forces vives.

Dans le même moment, je n'ai rien trouvé d'autre concernant les extensions que de vagues allusions et les textes sont appliqués avec une telle étroitesse de vue que j'ai à votre disposition les listes de plusieurs entreprises moyennes de 150 à 200 salariés qui ont renoncé à leurs projets devant les entraves rencontrées. Quant aux crédits pour les équipements collectifs, j'ai examiné la régionalisation prévue pour 1966.

Mon département, qui se situe environ au quarante-huitième rang pour son économie générale, c'est-à-dire dans la moyenne, est l'avant-dernier pour le logement. C'est la région entière qui vient en troisième à partir de la fin pour l'ensemble de logements pour 1966, et elle ne bénéficie d'aucune attribution de logements réservés aux implantations industrielles.

Elle est quatrième — toujours à partir de la fin — pour le préfinancement des zones d'habitation et des Z. U. P. par le F. N. A. F. U. et deuxième pour le paiement.

Rien n'est prévu pour l'axe routier Paris—Poitiers en 1966. Des liaisons essentielles comme la Rochelle—Poitiers ne voient même pas le début de réalisation des déviations indispensables pour les deux localités les plus dangereuses.

La région est la dernière pour les bases aériennes. Elle est troisième avant la fin pour l'enseignement secondaire agricole. Elle bénéficie si j'ose dire d'une réduction de 18 p. 100 sur les crédits d'électrification rurale et d'une réduction sensible des dotations pour l'alimentation en eau potable par rapport à 1965.

Mes chers collègues, je ne vous donnerai pas d'autres exemples pour ne pas vous lasser.

Monsieur le secrétaire d'Etat, j'ai toujours prétendu avec une jeunesse crédule dont je suis encore fier et que mes amis connaissent bien, qu'aucun Gouvernement, qu'aucun fonctionnaire ne se livreraient en faveur d'une région, d'un département ou d'une collectivité à une espèce de discrimination politique. Mais comment voulez-vous alors que j'échappe aux reproches continus de naïveté qui me sont adressés, quand les collectivités de mon département s'aperçoivent que d'autres, voisines d'elles, sont mieux traitées et que la coïncidence veut — et je crois sincèrement que ce ne peut être qu'une simple coïncidence — que la couleur politique de leurs administrateurs est différente.

Des campagnes viennent de se développer dans les journaux régionaux et elles me navrent sans que je puisse trouver des arguments pour en démentir le thème.

Voulez-vous que je vous cite un exemple personnel ? Il y a quelques années les élections municipales ne me furent pas favorables dans ma propre ville. Elle est dotée depuis d'une municipalité dont l'idéologie n'est pas la mienne et pourtant je ne lui ai jamais refusé mon concours pour son développement, attachant plus de prix au bien-être de mes concitoyens qu'à la satisfaction de vagues rancunes.

Je suis persuadé que vous en faites autant, mais de grâce, donnez-nous en la preuve ! C'est sur ce vœu que je termine cette invocation pour une région et un département qui méritent mieux que l'indifférence qu'on leur témoigne. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

**M. le président.** La parole est à M. Lamousse.

**M. Georges Lamousse.** Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, je voudrais commencer cette brève intervention que je vais faire au nom du groupe socialiste par trois citations : « Jamais nous n'avons produit ni gagné autant ». Première citation du 31 décembre 1963. « Au train où elle va, la France sera en moins d'une génération deux fois plus riche qu'elle n'était. » Deuxième citation du 31 décembre 1964.

Qui parle ainsi ? C'est le chef de l'Etat. Et puisqu'il affirme cela avec toute l'autorité qui s'attache à ses hautes fonctions, vous comprendrez bien que nous n'avons pas le mauvais goût d'en douter. Nous allons donc partir, si vous le voulez bien, de ces propositions selon lesquelles la France est en pleine prospérité, en pleine expansion. « Vous êtes prospères, vous êtes influents. » C'est la troisième citation. Nous l'acceptons comme un fait, nous admettons, non pas que nous soyons riches, mais que la France et l'Etat le sont, que les caisses sont pleines.

Je vais partir d'une image très simple, celle d'une famille. Lorsqu'une famille est, sinon riche, du moins dans l'aisance, que fait-elle ? Que fait le chef de famille qui représente dans la famille le Gouvernement ? J'imagine que, s'il a conscience de ses responsabilités, il bâtit la maison pour les siens, achète une voiture, fait installer le téléphone et améliore son confort. Il aménage sa ferme s'il en a une. En d'autres termes, il fait des installations matérielles, mais surtout, s'il a des enfants, il les fait instruire car pour lui ce souci est la priorité des priorités. Il ne comprendrait certes pas, étant donné qu'il jouit d'une large aisance, qu'il puisse rogner sur l'instruction de ses enfants et gaspiller les ressources dont il dispose. Une fois qu'il a fait cela, qu'il a satisfait à cette priorité des priorités, une fois qu'il a donné à ses enfants l'instruction, comme c'était son devoir de le faire, alors il peut, s'il a encore assez d'argent, se livrer à des fantaisies superflues, il peut jouer à la marelle, tirer des feux d'artifice, mais en tout cas l'indispensable est au départ déjà assuré.

Si nous transposons cette image très simple dans la vie de l'Etat, quel est donc pour un Etat qui est, comme je l'ai dit et comme nous l'admettons, prospère, qui a des ressources, quel est donc son premier devoir ? C'est de faire d'abord l'indispensable, c'est de construire des maisons, d'installer des lignes téléphoniques, de construire des routes, des autoroutes, des ports, des hôpitaux, d'installer toutes les infrastructures et tous les équipements qui font le confort d'une nation moderne. Mais surtout, son devoir le plus impérieux est d'assurer à ses enfants l'instruction que, de par l'esprit et de par la lettre de la Constitution, il a le devoir de leur donner. Voilà quel est pour un Etat moderne qui dispose de ressources importantes la priorité des priorités, et cela signifie, si nous parlons chiffres, si nous prenons pour base les études qui ont été faites par les centrales syndicales, que l'Etat aurait dû, pour le V<sup>e</sup> Plan qui s'achèvera en 1972, accorder en priorité 50 milliards de francs à l'équipement scolaire et universitaire.

Bien sûr, on peut dire que les études faites par les centrales syndicales concluent à des dotations excessives en faveur de l'éducation nationale ; mais, si vous le voulez, nous allons prendre les chiffres de la commission scolaire du Plan, dont les membres ont été nommés par le Gouvernement et donc ne peuvent être suspectés de partialité en faveur de l'opposition.

Quels étaient ces chiffres ? Je vous les rappelle très rapidement. Il y avait quatre paliers : le palier supérieur, fixé par la commission scolaire du Plan, était de 43 milliards ; un second palier de 40 milliards, un troisième palier de 35 milliards et enfin le quatrième, que j'appelle le palier du désespoir, qui était de 32 milliards.

Or, ce palier du désespoir lui-même n'a pas été accepté par le Gouvernement, alors qu'avec les ressources dont on nous dit que la France dispose, il aurait dû, au moins, puisqu'il s'agit d'équipements scolaires, accepter le palier le plus favorable pour l'instruction publique. Il n'a même pas accepté le palier de 32 milliards et a demandé à la commission de faire une nouvelle étude sur une fourchette de 28 à 25 milliards. Et, en fin de compte, le chiffre auquel s'est arrêté le Gouvernement est de 25,5 milliards d'équipements scolaires répartis sur cinq ans.

Voilà où nous en sommes ! Vous voyez la distance qui sépare déjà ces 25,5 milliards des 43 qui étaient demandés par la commission scolaire du Plan. Mais il y a quelque chose d'encore plus étonnant : si ce chiffre de 25,5 milliards était lui-même respecté par le Gouvernement, en bonne logique, le ministre de l'éducation nationale devrait disposer de 5 milliards au moins pour le budget de 1966. Or, il ne dispose pas de cette

somme, mais de 3,72 milliards seulement, ainsi qu'il nous l'a déclaré.

Si je traduis ce calcul en graphique, ce qui est très vite fait, j'aboutis au raisonnement suivant : en admettant que les besoins de l'éducation nationale soient satisfaits d'une façon convenable par le chiffre 100, le chiffre retenu par le Plan serait de 50 et celui dont disposerait le ministre de l'éducation nationale pour l'année 1966 ne serait même pas de 50, mais de 37.

Vous voyez la disproportion qui existe entre les besoins réels et les moyens également réels dont dispose actuellement le Gouvernement.

Qu'est-ce que cela signifie en matière d'équipement scolaire et d'abord quels étaient les objectifs du Plan ? Je vous rappelle qu'en 1959 le législateur avait entendu que la scolarisation poussée jusqu'à seize ans devrait être effective en 1967, c'est-à-dire que tous les enfants jusqu'à seize ans seraient scolarisés à partir de la rentrée 1967-1968. Bien entendu, cet objectif a été abandonné et le V<sup>e</sup> Plan proposait de reporter cette scolarisation complète au début de l'année scolaire 1972-1973.

Or, il est bien évident qu'avec les chiffres qui figurent finalement dans le Plan et, à plus forte raison, avec les moyens dont dispose M. le ministre de l'éducation nationale, cet objectif ne pourra absolument pas être atteint. A la rentrée de 1972, 230.000 à 250.000 élèves ne seront pas encore scolarisés. Que fera-t-on à partir de 1967 de ces 250.000 élèves qui représentent à peu près 25 p. 100 d'une classe d'âge ? Pour ceux qui ont dépassé quatorze ans, personne n'en sait rien et le Gouvernement moins que quiconque. On dit qu'ils reviendront dans la profession, qu'on essaiera de leur donner une formation professionnelle accélérée par le moyen des centres d'enseignement technique. Mais ceux-ci, qui sont déjà surchargés et qui ne disposeront pas des moyens d'action prévus par le Plan, ne pourront certes pas les accueillir. Cela signifie qu'ils devront être formés professionnellement dans leur métier, par la profession elle-même, avec les inconvénients auxquels vous pensez bien, cette sorte d'inconséquence et de paternalisme qui caractérise la formation professionnelle dans certaines entreprises. Nous ne pouvons pas accepter une option de ce genre-là.

Pour ce qui est de l'enseignement du premier degré, l'objectif du Plan consistait à donner les moyens d'accueil indispensables pour scolariser les enfants, selon une moyenne trop élevée d'après les enseignants, mais qu'ils acceptaient tout de même comme base de discussion, et cette scolarisation devait s'effectuer avant 1972. Or, elle ne sera pas faite à cette date.

Pour l'enfance inadaptée, les chiffres sont encore plus tragiques. En effet, le Plan en avait fixé les besoins à 3.750 millions de francs, mais le Gouvernement n'a retenu que 1.250 millions de francs. A ce rythme là, les équipements nécessaires à l'enfance inadaptée en France ne seront installés qu'en 1982. Tel est le retard que prend la France dans un domaine où elle est largement dépassée par tous les pays voisins.

Le premier cycle du second degré ne verra donc pas la scolarisation complète jusqu'à seize ans en 1972. Il faudra l'attendre deux ans encore, peut-être trois ainsi que l'a établi mon collègue et ami M. Martial dans une intervention au Conseil économique et social. Le Gouvernement nous avait promis en 1959 que la scolarisation serait chose faite en 1967 ; il la retarde une première fois en 1972, puis en 1975 et nous n'avons même pas la certitude qu'elle sera réalisée à cette date.

Ainsi, vous le voyez, le Plan lui-même ne tient pas les promesses faites par le Gouvernement en 1959 et 1962. D'autre part, les crédits qui figurent dans le Plan ne correspondent pas aux crédits réels dont dispose le ministre de l'éducation nationale.

Pour ce qui concerne le second cycle, vous savez que les objectifs du Plan étaient les suivants : scolarisation de 35 p. 100 de la classe d'âge en ce qui concerne le cycle long et de 40 p. 100 en ce qui concerne le cycle court. Ces objectifs eux aussi doivent être abandonnés puisqu'ils ne peuvent pas être satisfaits par le crédit de 25,5 milliards figurant au Plan ni, à plus forte raison, par le crédit de 18,5 milliards que l'on obtient en multipliant le chiffre de 3,75 milliards prévu pour 1966 par le chiffre cinq correspondant aux cinq années du Plan. Voilà où nous en sommes.

Ainsi, la scolarisation du premier cycle ne sera pas faite, mais celle du second cycle ne le sera pas non plus, ni pour le cycle long ni pour le cycle court. J'attire votre attention sur les conséquences très graves de cette lacune. On nous a parlé, notamment M. Fouchet à plusieurs reprises, de la démocratisation de l'enseignement. On nous a dit qu'elle répondait d'abord à un souci d'équité et, au-delà, qu'elle était une impérieuse nécessité pour la nation et pour son avenir. En effet, s'il existe une sorte de malthusianisme dans le second degré et à l'entrée du supérieur, ce malthusianisme retentit non seulement sur les étudiants qui ne sont pas admis dans le second cycle du second degré, mais également sur la nation tout entière qui ne

trouve pas une sélection suffisante et ne tire pas parti de toutes les élites dont elle dispose.

Il y a donc là une mutation dont on sait qu'elle est absolument nécessaire à l'époque où nous vivons ; mais elle ne se fera pas parce que l'Etat n'aura pas tiré les ressources suffisantes des enfants dont il dispose et que ceux-ci, qui appartiennent pour une bonne part aux classes les plus modestes de la société, seront obligés de se contenter d'un enseignement plus court, voire même d'un enseignement tronqué ou d'un enseignement au rabais. Voilà où nous en sommes.

Sur la base du crédit de 25,5 milliards de francs qui, encore une fois, est le chiffre du Plan, à quoi faudra-t-il renoncer ? Il faudra renoncer, je l'ai déjà dit, à scolariser le premier degré ; il faudra renoncer à scolariser le premier cycle du second degré. On aura 25 p. 100 d'une classe d'âge, soit 250.000 enfants environ, dont on ne saura que faire et qu'on lancera dans la vie sans aucune formation professionnelle et, bien entendu, sans aucune formation générale.

En ce qui concerne l'enseignement supérieur, la situation sera aussi tragique, sinon davantage, car cette option de 25,5 milliards, qui est si loin des 43 milliards qui avaient été réclamés par la commission du Plan, entraîne comme conséquence inévitable une réduction de 27 p. 100 dans les superficies bâties de la plupart des facultés, en particulier des facultés de pharmacie, des sciences, des lettres et de droit. Elle entraîne aussi une réduction de 20 p. 100 dans les I. F. T. S. dont le Gouvernement nous disait qu'ils devaient former les techniciens supérieurs. Si cette formation n'est pas assurée les techniciens qui sont absolument indispensables au développement scientifique et technique d'une nation moderne feront cruellement défaut à notre pays.

Cette option de 25,5 milliards entraînera également une réduction, peut-être moindre, mais également dramatique, dans les facultés de pharmacie et dans les C. H. U., donc dans les études médicales dont vous savez qu'elles ont besoin de subir une réforme, laquelle est d'ailleurs en train de s'amorcer. Elle entraînera encore une réduction de 15 à 20 p. 100 dans les capacités d'accueil des chambres universitaires et de tout ce qui se rapporte, de près ou de loin, aux œuvres sociales scolaires et péri-scolaires.

Voilà, mes chers collègues, quel est le tableau devant lequel nous nous trouvons. Je n'ai rien inventé, je n'ai fait simplement que citer des chiffres qui figurent dans le Plan et qui ont été présentés par le rapporteur de la commission de l'équipement scolaire du Plan.

En face de cette situation, le groupe socialiste ne peut que marquer sa désapprobation et son opposition, d'abord à un Plan qu'il juge insuffisant, ensuite à une politique gouvernementale dont il estime — je crois que ce n'est pas une affirmation partisane — que, dans la hiérarchie des urgences, elle ne met pas les véritables valeurs à leur place.

Il est bien évident que, si nous n'avions pas de ressources, la plupart de nos objections tomberaient d'elles-mêmes ; mais puisqu'on nous dit que nous sommes riches, puisque nous faisons des dons très importants à certains Etats étrangers — ce dont ils ne nous savent d'ailleurs aucun gré — puisque nous dépensons des milliers de milliards d'anciens francs dans une force de frappe dont personne n'a pu nous dire jusqu'ici quelle serait au juste l'utilité, nous sommes bien obligés de constater que le Gouvernement est en train de gaspiller les deniers publics et ce avec une légèreté qui nous semble incompréhensible et absolument intolérable.

Nous sommes nous aussi partisans de la grandeur française dont on nous parle tant. Je rappelle à cet égard cette parole d'Alain : « Lorsqu'on ne fait pas quelque chose ou qu'on a mauvaise conscience on le chante et on le proclame. » La grandeur n'a pas besoin d'être chantée ni proclamée ; si elle est réelle, elle s'impose et on la voit tout de suite.

Eh bien ! en face de cette option prise par le Gouvernement et qui consiste à faire passer en premier lieu des dépenses que nous considérons comme des dépenses de prestige inutiles au détriment de ce qui nous semble être la substance et l'avenir de la nation, nous ne pouvons que jeter un cri d'alarme et marquer notre désapprobation.

Encore une fois, je ne crois pas avoir parlé de façon partisane ; j'ai cité des chiffres qui figurent dans le Plan et des paroles qui ont été prononcées puis reproduites dans le rapport de la commission scolaire du Plan.

Nous ne pensons pas, et nous le disons en notre âme et conscience, que le Gouvernement, qui dispose d'immenses ressources, fasse son devoir en gaspillant nos deniers et en les transformant en fumée. Nous croyons au contraire qu'il sacrifie les besoins de notre éducation nationale et par là la jeunesse, c'est-à-dire le véritable avenir, la véritable grandeur et le véritable rayonnement de la France. (*Applaudissements à gauche, à l'extrême gauche, au centre gauche et sur divers bancs à droite.*)

M. le président. La parole est à M. Stoessel.

M. Charles Stoessel. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, après de nombreux et éminents orateurs j'ose monter à cette tribune pour vous demander d'abord un peu d'indulgence et ensuite pour m'associer d'entrée aux paroles courageuses prononcées hier soir par mon ami et collègue M. Jager. Le Lorrain qu'il est a su démontrer avec éloquence combien une politique d'évolution industrielle dans l'Est était une condition inéluctable de la recherche d'un équilibre économique entre les pays français et allemand.

Je me permettrai, quant à moi, d'évoquer devant vous d'abord des considérations générales qui m'ont été inspirées par la lecture des documents du V<sup>e</sup> Plan, ensuite quelques aspects particuliers touchant les problèmes posés dans le Haut-Rhin.

Examinons en premier, si vous le voulez bien, les difficultés que rencontre la mise en parallèle des courbes de production et de productivité, toutes deux éléments essentiels à tout effort de planification.

Les documents connus sur le Plan et sa préparation mettent en évidence trois hypothèses fondamentales.

Première hypothèse : la production n'augmentera pas de plus de 5 p. 100 par an pour éviter le risque d'inflation.

Deuxième hypothèse : la productivité s'accroîtra d'un taux annuel égal, c'est-à-dire 5 p. 100 par an, accroissement d'ailleurs en ralentissement léger par rapport au passé.

Troisième hypothèse : l'industrie et l'agriculture maintiennent leur effort d'accroissement de la productivité pour sauvegarder leurs chances dans la compétition avec l'étranger.

En toute objectivité, le projet du Plan nous paraît loin d'apporter des solutions aux problèmes posés à notre économie. Toutefois, il nous montre à quelles difficultés nous allons devoir nous mesurer. C'est déjà là un mérite considérable. Il n'en assume pourtant pas les solutions comme le Gouvernement l'affirme trop souvent.

En effet, il ne semble pas téméraire d'envisager plusieurs possibilités à l'évolution générale de l'économie française. Elles conduisent toutes à constater que d'importants problèmes non résolus surgiront demain. Permettez-moi de situer le premier cas.

Si la production augmentait de 5 p. 100 par an et si l'effort d'accroissement de productivité était porté à 5,5 ou 6 p. 100 par an, un problème de disponibilité de main-d'œuvre surgirait. La solution se trouverait-elle dans la réduction de la durée du travail — qui pèserait, d'ailleurs, très lourdement sur la productivité — ou dans le chômage ?

Admettons le deuxième cas.

Si, parallèlement à une productivité qui augmenterait de 5,5 p. 100 par an, la production augmentait elle aussi de 5,5 p. 100 par an, des risques d'inflation apparaîtraient dans le cadre du plein-emploi.

Troisième cas : si la production augmentait de 5 p. 100 par an et que ce rythme de croissance, qui permettrait d'éviter l'inflation, entraînât une croissance plus faible de la productivité, moins de 5 p. 100, notre industrie et notre agriculture ne pourraient probablement pas s'assurer la compétitivité dont elles auront besoin en face de l'étranger. D'où en perspective les risques suivants : premier cas, chômage ; deuxième cas, inflation ; troisième cas, manque de compétitivité. De toute façon, c'est l'un ou l'autre de ces grands problèmes qui se posera à nous : le projet du Plan nous le montre très clairement.

Toutefois, monsieur le secrétaire d'Etat, ne faites pas dire au Plan ce qu'il ne dit pas. Veuillez admettre que le Gouvernement ne devrait pas nous assurer que le Plan, tel qu'il se présente puisse résoudre tous ces problèmes ; le Plan permet seulement d'entrevoir comment ils pourront surgir, c'est tout.

Le Gouvernement ne devrait-il pas dès lors nous indiquer et indiquer au pays dans quel sens il cherchera des solutions pour parer aux dangers qui nous menacent ? Telle est ma question.

Voyons à présent comment, à l'aide du V<sup>e</sup> Plan, l'on envisage de s'attaquer à un objectif aussi primordial que l'évolution des structures.

Reconnaissez, monsieur le secrétaire d'Etat, que les orientations que vous nous proposez dans votre projet ne vous engagent pas très loin. Vous faites confiance à l'initiative privée, aux organisations professionnelles et vous supposez sans doute que leur dynamisme créateur pourra engendrer cette métamorphose. Les expériences faites dans mon propre département me laissent penser que peu d'hommes en place ont, soit le courage, soit la compétence, soit surtout la possibilité de prévoir et de réaliser à froid une mutation aussi profonde que nécessaire. Je parle surtout des petites et moyennes entreprises.

Les essais n'ont pas manqué, chez moi comme ailleurs, ni les diagnostics. Les échecs, malheureusement, non plus. Vous souhaitez des regroupements financiers, de la recherche, des bureaux d'étude, des réseaux commerciaux d'achat et de vente, sur le plan industriel. Les organisations professionnelles sont-elles capables d'imposer cette planification au sein de la profession ? Non.

Dès lors, quels sont vos moyens de contrainte pour obliger des corps sains à conserver leur santé par un regroupement fait à froid ? Vous les pénalisez, monsieur le secrétaire d'Etat, en les imposant lourdement chaque fois qu'une action comme celle-ci est entreprise. Ce n'est pas là une politique d'encouragement à la réforme des structures. Mais vous nous annoncez la création d'un « comité de développement industriel », dont la mission encore trop vague consistera à renforcer la coopération entre l'Etat et les industries.

Nous souhaiterions vivement, pour garantir l'efficacité du comité de développement industriel, que les pouvoirs de décision, aujourd'hui très dispersés entre plusieurs organismes — le ministère de l'industrie, la délégation à l'aménagement du territoire, le commissariat du Plan et le ministère des finances — puissent être, eux aussi, regroupés et les délais de réponse aux demandes des industriels désireux d'investir ramenés à des normes qui sont habituelles chez nos voisins du Marché commun.

**M. René Jager.** Très bien !

**M. Charles Stoessel.** Enfin, nous eussions souhaité que les décisions pussent être prises à un échelon régional, tellement plus efficace, parce que mieux renseigné et plus rapide. Ne serait-ce pas là la vocation d'une chambre économique régionale ?

Enfin, permettez-moi de m'attarder pendant quelques instants sur les difficultés de conversion des entreprises. La conscience nouvelle de l'importance de l'industrie dans la vie économique amène nécessairement le besoin d'associer à la vie de l'entreprise les collectivités locales et régionales, les forces vives et l'administration.

C'est parce qu'il n'est plus possible de dissocier la vie de l'entreprise de l'intérêt général des populations qu'elle fait vivre directement ou indirectement, qu'il faut chercher à mettre en place des « catalyseurs » et des moyens financiers capables de résoudre le difficile problème de l'évolution des structures.

Lors de la discussion du budget de l'industrie, je me suis permis de suggérer au Gouvernement l'étude d'une proposition de loi tendant à favoriser l'évolution des structures industrielles et commerciales et une meilleure protection des salariés dont l'entreprise ou l'établissement cesse tout ou partie de son activité. Permettez-moi, monsieur le secrétaire d'Etat, de renouveler ma demande.

Loin de nous l'idée de vouloir paralyser les efforts des chefs industriels tendant à renforcer la combativité de leur entreprise. Au contraire, notre souci est de mettre à leur disposition, ainsi qu'à celle des pouvoirs publics, un outil capable d'intervenir à temps et avec efficacité lorsque le processus de récession est engagé.

Me voici amené à vous exposer quelques problèmes particuliers intéressant le Haut-Rhin.

J'ai déjà dit que le projet de loi portant approbation du V<sup>e</sup> Plan insiste souvent sur le fait qu'une politique de développement industriel ne réussira en France que si l'ensemble du pays prend une conscience nouvelle de l'importance de l'industrie dans la vie économique et accomplit les efforts nécessaires pour son développement.

Je puis vous assurer, monsieur le secrétaire d'Etat, que les populations de la région que j'ai l'honneur de représenter dans cette Haute assemblée partagent entièrement cette préoccupation essentielle, inscrite dans le projet de loi en discussion.

Pourquoi ? Cinquante-trois pour cent de la population trouvent leur gagne-pain dans l'industrie, contre 40 p. 100 en moyenne en France. Exposée à ces frontières à un développement dynamique du potentiel suisse et allemand, elle lutte à l'intérieur avec la conversion souvent dramatique d'une industrie autrefois dominante, celle du textile, et d'une industrie déclinante, la potasse.

La prise de conscience souhaitée dans le document du V<sup>e</sup> Plan remonte chez nous à 1953, époque à laquelle les élus et les forces vives du département créèrent le comité d'action pour le développement économique et social du Haut-Rhin.

Animé d'une foi raisonnée, ce comité a déployé une activité considérable. Une société d'investissement, une société d'aménagement et de développement économique ont vu le jour. Des comités d'études et d'action, propres à faciliter les conversions, à faire évoluer les structures, se mirent au travail.

L'action d'animation, ainsi qu'il nous est conseillé aujourd'hui, s'étendit à la formation, à la commercialisation, à la documentation. D'éminents spécialistes furent consultés. Toutes ces initiatives financées par le conseil général devaient nous garantir une évolution harmonieuse de l'économie du Haut-Rhin.

Pourtant, malgré ces efforts, nous reconnaissons que, depuis deux ans, les implantations nouvelles ne représentent que la moitié des emplois disparus par fermeture d'usines ; de plus, l'agriculture et la démographie nous laissent tous les ans de nouveaux bras en quête de travail.

Quels sont, en conséquence, les redressements qui s'imposent et les leçons à tirer de notre demi-échec ?

D'abord, sur le plan des prévisions d'activité, l'expansion industrielle du département a été cassée en 1963-1964 dans une proportion plus forte que dans le reste du pays. Cette sensibilité excessive aux politiques de déflation s'explique par le caractère des productions du Haut-Rhin qui comportent des biens d'équipement — des machines, par exemple — ou des biens intermédiaires — des tissus bruts ou de la potasse — mais très peu de biens directement consommables. Cette structure rend notre industrie particulièrement sensible aux conséquences des fluctuations de la capacité d'investissement des industries françaises ou des pays en voie de développement.

Notre situation économique devrait s'améliorer avec l'implantation d'usines de transformation dont les produits se situent en aval dans le processus de fabrication et qui, par ailleurs, offrent un fort pourcentage d'emplois hautement qualifiés.

Laissez-moi vous exposer pendant quelques instants le problème de la potasse. Les mines domaniales de potasse d'Alsace ont un chiffre d'affaires supérieur à un milliard de francs. Chose curieuse, les activités induites par les mines de potasse dans notre département sont des plus réduites. En effet, la potasse est séparée sur place du sel et des autres minéraux qui l'accompagnent. Elle est ensuite expédiée hors du département et vers l'étranger pour servir de matière première à la fabrication d'engrais. Quant au sel, dont la production représente sept ou huit fois celle de la potasse, il est rejeté vers le Rhin, inexploité. Cela constitue un véritable scandale économique quand on sait que le Haut-Rhin est le deuxième producteur de France d'hydro-électricité et que l'électrolyse du sel fournit le chlore, matière première de presque tous les plastiques actuellement connus.

Les conditions de rentabilité de cette fabrication par les mines domaniales des potasses d'Alsace sont exceptionnelles, mais on comprend les craintes des producteurs français de sel et de chlore.

Enfin, les prévisions d'activité, particulièrement dans le domaine de la chimie, ont fait l'objet d'un examen attentif de la part de M. Gardellini, directeur du cabinet de M. le ministre de l'industrie, en voyage d'étude dans le Haut-Rhin, la semaine passée.

Notre dossier, après les compléments d'information recueillis sur place, s'inscrit en toutes lettres dans les préoccupations du V<sup>e</sup> Plan qui demande à l'industrie française « de renforcer sa position compétitive à l'échelle européenne et mondiale, ce qui suppose qu'elle soit en même temps innovatrice, productive, exportatrice et rentable ».

Toutes ces conditions étant à présent remplies, nous faisons confiance à M. le ministre dont la décision est annoncée pour le 25 de ce mois. En attendant, que M. le directeur Gardellini veuille bien accepter nos remerciements très chaleureux pour l'accomplissement de sa mission.

Venons-en pour finir aux moyens d'une politique d'investissement. Alors que nous nous situons en zone IV, dite d'accompagnement — vous connaissez, monsieur le secrétaire d'Etat, les rigneurs de cette formule — nos voisins badois disposaient, pour la seule année 1965, d'un budget de 11,5 millions de deutsche Mark pour les investissements pratiqués par les pouvoirs publics sous forme de subvention et de prime d'encouragement.

J'ai été fort aise d'apprendre, par la bouche de M. le représentant du Gouvernement, que nos vallées vosgiennes allaient bientôt connaître un sort meilleur puisque, après avoir connu les rigneurs opposées aux régions fortes, elles vont goûter les générosités dont bénéficient les zones d'entraînement.

Croyez cependant, monsieur le secrétaire d'Etat, que nos zones industrielles situées le long du Rhin, dans le Sundgau si dégarni en postes de travail et si dense en population, dans la plaine et en particulier dans le bassin potassique mulhousien, mériteraient, elles aussi, toute votre sollicitude car, sans prime ni dégrèvement fiscal, elles ne connaîtront pas avant fort longtemps leur premier investisseur.

Accordez, monsieur le secrétaire d'Etat, à notre société d'investissement des moyens financiers équivalents à ceux dont disposent nos concurrents allemands et nous saurons, je vous l'assure, relancer sans tarder, avec l'économie, l'espoir de nos populations en des jours meilleurs.

L'Etat, le premier actionnaire des sociétés françaises, est toujours l'associé heureux de l'entreprise dans les années de vaches grasses, lorsqu'il touche 50 p. 100 sur les bénéfices des sociétés. Dans les années de vaches maigres, en revanche, l'Etat se détourne de sa bête nourricière (*Sourires.*) et, en l'abandonnant à son sort, met souvent en péril les conditions de vie de ses populations.

Cette politique ne correspond pas à l'esprit du V<sup>e</sup> Plan appelé « de développement économique et social ».

Monsieur le secrétaire d'Etat, mette la lettre en harmonie avec l'esprit qui anime le Plan est la condition *sine qua non* pour assurer à ce Plan une assise populaire indispensable à sa réussite. (*Applaudissements sur de nombreux bancs.*)

**M. le président.** La parole est à M. Beaujannot.

**M. Joseph Beaujannot.** Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, à cette heure tardive, je ne voudrais pas allonger démesurément le débat. J'ai pourtant le devoir d'intervenir aussi brièvement que possible pour exprimer les regrets que nous éprouvons, beaucoup de mes collègues et moi-même, devant les perspectives peu favorables qu'offre ce V<sup>e</sup> plan pour nos régions du Centre.

Un plan national ne peut se passer d'avoir pour objectif de concourir au développement économique et social de l'ensemble du territoire, de réduire en ce sens les disparités régionales, de favoriser avec équité et selon les moyens qui peuvent être offerts une évolution générale dans l'ensemble du pays. Il est peu de contrées absolument déshéritées, infériorisées sur tous leurs aspects, notamment quant aux ressources qui peuvent être utilisées. Il est des régions délaissées parce que l'on n'a pas su prendre en considération leurs possibilités particulières, en ce sens que les conjonctures économiques ou la puissance politique ne leur ont pas accordé les moyens d'utiliser leurs éléments naturels. Pourtant, dans chacune de nos régions, les bonnes volontés ne manquent pas qui se préoccupent plus que jamais, de nos jours, d'obtenir des réalisations dont elles attendent des résultats bienfaisants.

Il en est ainsi dans tous nos départements du centre qui sont dotés d'un réseau fluvial comme celui de la Loire et de ses affluents, pour lesquels on laisse en sommeil une source d'énergie aussi précieuse et aussi capable d'apporter une contribution sérieuse à notre économie nationale, tout en permettant à ces départements d'accéder à une situation plus heureuse.

Nous n'arrivons pas à admettre pourquoi les bâtisseurs de plans n'ont voulu témoigner qu'une attention relative à nos régions pour lesquelles, cependant, se posent des problèmes démographiques et économiques aussi préoccupants que dans d'autres.

Sans doute, nous avons enfin une politique de l'eau, ce qui prouve que nous sommes arrivés, heureusement, à prendre plus conscience de la valeur de nos réseaux fluviaux, que nous ayons pensé que nos efforts devaient s'orienter également vers l'utilisation de nos voies d'eau pour engager une expansion plus généralisée et plus soutenue.

Mais c'est encore un domaine où nous cheminons bien lentement alors que des pays étrangers voisins ont, depuis des années, réalisé des progrès sensibles, grâce notamment aux ressources d'énergie qu'ils ont obtenues avec l'ensemble de leurs cours d'eau.

Sait-on que la Loire présente un débit de toute première importance, puisque celui-ci s'est maintenu en moyenne au cours des cinquante premières années du siècle à 850 mètres cubes seconde, débit qui peut être comparé favorablement, par exemple, avec celui de la Seine qui n'a été que de 500 mètres cubes pour la même période, ou celui de la Garonne qui n'a atteint que 650 mètres cubes ?

Aussi, si l'on mettait à profit les ressources hydrauliques de la Loire et de ses affluents, celles-ci seraient-elles suffisantes pour faire face aux besoins régionaux dans le cadre d'une progression économique accentuée et renouvelée et quoi qu'en aient dit à ce sujet ceux qui ont montré une allergie inacceptable envers nos régions ou qui, insuffisamment documentés, n'ont pas cru aux possibilités qu'elles pouvaient receler ; plus compréhensifs ont été les techniciens qui se sont livrés à des études approfondies sur le bassin de la Loire et qui considèrent notamment qu'en emmagasinant les eaux excédentaires saisonnières dans de hauts lieux ou barrages réservoirs, il est possible de constituer les réserves nécessaires pour les besoins d'été, aussi développés qu'ils pourraient l'être, et de créer une source d'énergie constante susceptible de pourvoir à un programme de réalisations désirables.

Certes, on peut nous faire remarquer qu'au chapitre de la politique de l'eau dans le V<sup>e</sup> plan, la régularisation progressive des débits de la Loire et de ses affluents est évoquée afin de permettre, est-il indiqué, « l'amélioration des étiages et la prévention des crues ». Mais ce n'est qu'une définition trop partielle, un des buts que nous voudrions voir poursuivre et, au surplus, il n'y a pas l'annonce d'une priorité absolue alors que cette régularisation devrait être envisagée dans les moindres délais, car c'est elle qui contient beaucoup de nos espérances, qui conditionne des aménagements qui deviennent indispensables aux régions du centre de notre pays.

Vraiment, nous ne découvrons pas, dans ce Plan de développement économique et social, les horizons reconfortants que nous aurions souhaité apercevoir, qu'il s'agisse d'installations industrielles pour éviter des migrations massives, le déracinement des populations rurales, afin d'assurer une plus juste, plus humaine, plus économique répartition géographique ; qu'il s'agisse de favoriser des productions agricoles valables parmi celles qui peuvent devenir compétitives dans un Marché commun et susceptibles de s'imposer par leur qualité du fait même de la nature des sols ; qu'il s'agisse de transports économiques

sur la partie rendue navigable du fleuve, ce qui favoriserait l'implantation de ce combinat sidérurgique dans l'estuaire de la Loire, si ardemment désiré par tous les responsables administratifs, tant pour les facilités d'approvisionnement que pour la commodité de répartition des produits élaborés, d'une part, vers les vallées intérieures, d'autre part, vers les pays en voie de développement de l'Amérique latine et de l'Afrique noire ; nous ne trouvons pas la certitude de voir intervenir bientôt des décisions concrètes qui pourraient nous rassurer.

L'association pour la communauté de la Loire, puis la société d'économie mixte pour les études concernant la Loire et ses affluents, que dirige avec une foi de pèlerin et une activité à laquelle il convient de rendre hommage notre ancien collègue de Villoutreys, aux côtés de tous les représentants de l'ensemble des départements riverains, ont présenté, depuis 1962, des projets précis et bien étudiés. Un comité *ad hoc* a été créé, qui a déposé ses conclusions sur l'aménagement du bassin de la Loire. Il est dès lors possible, sans risque grave, de définir dès maintenant un lot de réservoirs et des zones d'irrigation dont la réalisation pourrait se faire au cours du V<sup>e</sup> Plan.

En application de l'article 16 de la loi du 16 décembre 1964, la société mixte d'exécution et d'exploitation pourrait être, dès maintenant, autorisée à se constituer, car l'économie du bassin de la Loire ne prendra réellement une animation industrielle et agricole, comme nous le désirons, que lorsqu'elle y sera incitée par les premiers aménagements ; mais il ne faudrait pas qu'un manque de considération injustifié ou des questions de procédure y fasse trop longtemps obstacle, ce que nous redoutons ! Il faut penser que la mise en place d'organismes institués par la loi sur l'eau du 16 décembre 1964 ne sera pas terminée avant août 1966 et que ces organismes ne prendront pratiquement pas position sur les affaires qui leur seront soumises avant la fin de 1966. On risque ainsi de voir retarder de plus d'un an tout commencement d'exécution et même toute préparation des projets à réaliser, qui font l'objet des dossiers minutieusement préparés, ce qui serait extrêmement fâcheux et décourageant pour toutes les volontés qui ont déjà accompli un travail considérable et ce qui pourrait bien susciter de très vives réactions dans nos départements. Aussi, je me permets d'insister, monsieur le secrétaire d'Etat, pour que nous obtenions dès maintenant les autorisations indispensables et les concours que nous attendons.

C'est au regard de ce V<sup>e</sup> Plan de développement économique et social, sur ce point capital pour nos régions du Centre, que je conclurai mon intervention en voulant me persuader qu'elle retiendra toute votre attention et celle des ministres intéressés qui doivent être et rester solidaires de l'ensemble des intérêts régionaux, lesquels aboutissent, en définitive, à l'intérêt général et national.

Il y va, croyez-le bien, de la prospérité de régions de France parmi les plus belles, voire de la sécurité économique de populations laborieuses qui veulent et doivent conserver confiance dans leur destin. (*Applaudissements.*)

**M. le président.** La parole est à M. Bernier.

**M. Lucien Bernier.** Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, l'option retenue par la loi du 22 décembre 1964 comportait pour ce qui concerne les départements d'outre-mer une double obligation pour le Gouvernement : celui-ci devait fixer pour eux un taux de croissance global supérieur à celui de la métropole ; il devait établir en outre ce taux de croissance à un niveau tel que les départements d'outre-mer bénéficient en fin de compte d'un rattrapage effectif sur la métropole.

Cette double obligation résulte du rapport annexé à la loi du 22 décembre 1964 et il nous apparaît qu'elle ne peut être méconnue par le Gouvernement aujourd'hui. Nous relevons en effet dans ce rapport les passages suivants qui ne peuvent prêter à aucune équivoque : « Depuis 1949, la croissance moyenne du niveau de vie par tête dans l'ensemble des Antilles, de la Guyane et de la Réunion suit à peu près le même rythme qu'en métropole, en dépit d'une augmentation très rapide de la population, 3 p. 100 contre 1 p. 100 en métropole ; mais l'écart ne se comble pas, et même il s'accroît sans l'effet des prestations sociales et d'autres transferts publics provenant de la métropole. La période du cinquième Plan devrait marquer le début d'une nouvelle étape, tendant à réduire les écarts des niveaux de vie grâce d'une part au maintien des efforts financiers de la métropole, et d'autre part au développement du potentiel local ».

Plus loin, il était précisé : « Le Gouvernement souhaite que la période du V<sup>e</sup> Plan marque le début d'une nouvelle étape où le décalage des niveaux de vie se réduirait effectivement, grâce essentiellement aux ressources propres de l'activité locale ; le rythme de la croissance globale enregistrée ces dernières années devrait donc être accéléré pour dépasser sensiblement celui qui est envisagé dans la métropole ».

Enfin, il était dit : « La réalisation d'un taux de croissance par tête de nature à réduire l'écart entre les niveaux de vie suppose une augmentation en valeur absolue et en valeur relative des concours financiers de la métropole ».

Donc je ne pense pas que quiconque puisse aujourd'hui contester que l'option résultant de la loi du 22 décembre 1964 pour les départements d'outre-mer visait bien à réduire en valeur absolue l'écart existant entre eux et les départements métropolitains.

Sans doute, dans le projet de loi que nous discutons présentement, le Gouvernement a-t-il fixé pour les départements d'outre-mer un taux d'accroissement supérieur à celui de la métropole, 8 p. 100 contre 5 p. 100, mais l'a-t-il établi à un niveau permettant un rattrapage effectif ? Bien entendu, toute la question est là.

Si nous en jugeons par les documents budgétaires qui nous ont été communiqués, il semble que nous sommes bien loin du compte. Ainsi, nous savons que pour la métropole, la production intérieure brute va s'élever durant la période d'exécution du V<sup>e</sup> Plan de 339 milliards à 432 milliards, ce qui représente un accroissement de 93 milliards. Dans le même temps, avec le taux de croissance globale de 8 p. 100 qui est actuellement retenu pour eux, les trois départements d'outre-mer insulaires vont voir le leur passer de 2.300 millions de francs à 3.500 millions de francs, soit un accroissement de 1.200 millions. Or, ces trois départements représentent déjà en 1965 2 p. 100 de la population métropolitaine et ils dépasseront ce pourcentage en 1970 malgré la migration envisagée durant le V<sup>e</sup> Plan de 8.000 à 10.000 de leurs habitants.

Par conséquent, pour éviter que ne se creuse encore plus l'écart, en valeur absolue, entre les départements d'outre-mer et les départements métropolitains, il fallait définir pour eux une progression globale dépassant 2 milliards pour les cinq années du V<sup>e</sup> Plan, et non pas un accroissement de leur production intérieure brute de 1.200 millions seulement. Nous sommes donc manifestement en-dessous de tout effort de rattrapage puisqu'il nous faudrait encore quelque 800 millions pour avancer en valeur absolue au même rythme que la métropole.

Au surplus, quand les auteurs du projet de loi nous parlent de développement plus poussé de notre potentiel local, ils font allusion à notre production agricole pour une grande partie, mais eux-mêmes conviennent que cette production agricole ne peut progresser qu'à condition que l'on fasse — nous citons le rapport — « une place dans la politique agricole de la Communauté économique européenne aux exportations des départements d'outre-mer ». « Seule en effet, indique le rapport annexe, l'intégration de ces produits dans l'Europe du Marché commun pourra assurer des débouchés suffisants pour les productions traditionnelles des départements d'outre-mer. »

Le paradoxe, c'est qu'au moment où précisément l'on pratique la politique de la chaise vide à Bruxelles, vous nous demandez de voter un plan qui se fonde, dans les départements d'outre-mer avec beaucoup plus de force que dans la métropole, sur l'affirmation que seule l'Europe du Marché commun pourrait absorber l'augmentation de nos productions agricoles.

Si le Marché commun n'aboutit pas, que ferons-nous des 620.000 tonnes de sucre, des 450.000 tonnes de bananes et des 267.200 hectolitres d'alcool pur de rhum qui nous sont assignés comme objectifs de production en 1970 ? Je vous pose la question, monsieur le secrétaire d'Etat.

Vous comprendrez que, pour ces raisons, nous ne pouvons pas approuver votre projet de loi sur le V<sup>e</sup> Plan qui, au demeurant, marque pour nous un recul dans le domaine démocratique.

En effet, je vous le rappelle, dans l'esprit du statut de la départementalisation décentralisée qui est nôtre depuis l'année 1960, nous avons obtenu certaines prérogatives dans la gestion des affaires de nos départements d'outre-mer. Ainsi, les conseils généraux de nos départements ont-ils eu à donner leur avis sur la loi de programme de juillet 1960, qui a constitué pour nous, comme vous le savez, un plan intermédiaire avant le IV<sup>e</sup> Plan, aussi bien que sur le IV<sup>e</sup> Plan lui-même, alors qu'ils n'ont pu formuler d'avis sur le V<sup>e</sup> Plan, qui n'a pas été soumis à leurs délibérations, d'ordre du Gouvernement.

Ainsi, les parlementaires des départements d'outre-mer, toujours dans l'esprit du statut de la départementalisation adaptée qui est nôtre, s'étaient-ils vu reconnaître le droit, que n'avaient pas nos collègues métropolitains, de participer aux commissions chargées de l'élaboration du IV<sup>e</sup> Plan, alors qu'ils ont été exclus des travaux de préparation du V<sup>e</sup> Plan. Mieux, alors que nous étions membres de droit de la commission locale des investissements publics dans nos départements respectifs, un décret n<sup>o</sup> 65-375 du 19 mai 1965 relatif à la commission départementale d'équipement est venu supprimer la commission locale des investissements publics, sans pour autant nous comprendre parmi les membres de la nouvelle commission de remplacement. Aussi le Gouvernement, en remettant en cause les franchises

et les prérogatives qu'il avait été contraint de reconnaître aux élus des départements d'outre-mer par le statut d'avril 1960, ne saurait rencontrer que notre désapprobation dans sa politique actuelle.

Mais cette volonté de minimiser le rôle des élus apparaît aussi dans l'amointrissement des ressources mises à la disposition de la section locale du F. I. D. O. M. géré, comme on le sait, par le conseil général du département.

Depuis 1960, en effet, les dotations du F. I. D. O. M. local sont restées stationnaires, malgré la dépréciation monétaire, et elles n'augmenteront pas durant le V<sup>e</sup> Plan, si bien que, sans toucher pour l'instant au principe de la gestion du F. I. D. O. M. local par le conseil général, on en réduira progressivement l'importance en laissant s'amenuiser les ressources.

C'est sans doute cette même volonté d'enlever aux élus de nos départements leurs privilèges et leurs prérogatives qui a permis à l'un des membres de la majorité gouvernementale de mettre en cause, à l'Assemblée nationale, la gestion des fonds routiers locaux par les assemblées départementales, pouvoir qu'ils ont cependant reçu, dans le cadre de la départementalisation décentralisée, par la loi du 27 juillet 1960.

On comprend, dès lors, pourquoi le Gouvernement a donné l'ordre à ses préfets de ne pas recueillir l'avis des conseils généraux, comme cela avait été précédemment le cas, et pour la loi de programme et pour le V<sup>e</sup> Plan.

Ce n'est pas dans la voie de la limitation des pouvoirs et prérogatives des élus qu'il faut s'engager, mais, bien au contraire, dans l'extension d'une décentralisation d'autant plus nécessaire que nous sommes, nous, à plus de 7.000 kilomètres de la métropole.

Ce qu'il faudrait faire aujourd'hui, c'est accorder la plus large part des crédits du F.I.D.O.M. à la section locale, car ils seraient assurément plus efficaces pour le bien-être de nos populations.

J'avais demandé, lors de nos débats de décembre 1964 sur les options du V<sup>e</sup> Plan, que les ministères techniques jouent pleinement le jeu de la départementalisation afin que le F.I.D.O.M. puisse constituer un véritable fonds spécifique de rattrapage pour les départements d'outre-mer.

Nous avons satisfaction dans une certaine mesure, puisqu'un crédit de 10.230.000 francs est inscrit au V<sup>e</sup> Plan au titre des ministères techniques, mais je crains que les crédits ne soient, là aussi, nettement insuffisants.

Un exemple : en 1962, le ministre des postes et télécommunications de l'époque avait mis en train dans notre département un *planning* de travaux de l'équipement en téléphone automatique de Pointe-à-Pitre, ville principale et centre commercial le plus important de la Guadeloupe, en partie du reste avec une avance du budget départemental. En exécution de ce *planning*, le bâtiment prévu pour ce central téléphonique sera achevé dès la fin de 1966, et l'on aurait pu penser qu'il serait équipé pour fonctionner en 1967, comme il était initialement prévu. Hélas ! il a fallu utiliser les crédits de 1966, première année d'exécution du V<sup>e</sup> Plan, pour un autre département et, de ce fait, un bâtiment terminé devra rester inutilisé jusqu'en 1969, avant-dernière année du V<sup>e</sup> Plan !

De tels exemples ne peuvent donc vous inciter à un optimisme débordant en ce qui concerne les crédits des ministères techniques.

Enfin, avant de quitter cette tribune, je voudrais dire un mot de l'enseignement supérieur. Une note sur les réductions d'activités de l'institut Henri Vizios, où il était question de la suppression de l'annexe de la Guadeloupe, avait en effet été présentée lors de la phase d'élaboration du V<sup>e</sup> Plan, soulevant bien évidemment la légitime protestation de nos étudiants en droit.

Aujourd'hui, les auteurs de ce mauvais coup semblent avoir fait un peu machine en arrière : il semble qu'il ne soit plus question de supprimer l'annexe de la Guadeloupe, mais d'implanter l'enseignement supérieur dans les deux départements antillais, avec une dominante en faveur du droit et des lettres à la Martinique et des sciences à la Guadeloupe.

Il s'agit cependant de bien s'entendre sur le terme « dominante » ; il a tout à fait mon accord s'il signifie « centre principal », ce qui n'exclut pas le maintien d'annexes dans le département voisin. En tout cas, nous voulons dire nettement à cette tribune que nous n'accepterons jamais une solution qui serait susceptible de léser nos étudiants en droit.

Telles sont, mesdames, messieurs, les rapides observations que nous avons voulu apporter à cette tribune à l'occasion de la discussion du projet de loi sur le V<sup>e</sup> Plan, que nous ne saurions approuver tel qu'il nous a été présenté. (*Applaudissements.*)

**M. le président.** La parole est à M. Louvel.

**M. Jean-Marie Louvel.** Monsieur le secrétaire d'Etat, monsieur le commissaire général du Plan, mon intervention devant être de caractère local et régional, et je vous prie de m'en excuser, mes chers collègues, elle sera très brève.

La presse régionale de Basse-Normandie publiait ces jours-ci une étude sur le V<sup>e</sup> Plan avec le titre suivant, rédigé sous forme de petite annonce : « Région de programme en voie de développement demande aide substantielle pour franchir une étape décisive. Faire offre à la Basse-Normandie. » Il était ensuite indiqué : « La Basse-Normandie attend beaucoup, en effet, pour opérer sa mutation au cours des cinq années décisives ». Et l'article concluait : « Que lui donne-t-on ? En vérité, pas grand-chose ! ».

L'émotion fut grande, en effet, monsieur le commissaire général, dans les trois départements de la Basse-Normandie, lorsque fut connu ce V<sup>e</sup> Plan dont les conclusions sont loin d'être conformes à celles des comités locaux d'expansion et des commissions de développement.

Lorsqu'on étudie attentivement les textes qui nous sont soumis et leurs annexes, force est bien de constater que la Basse-Normandie n'est guère prise en considération en tant que « région » — j'insiste sur le mot — bien qu'elle constitue une entité propre aux caractéristiques bien définies, bien homogènes et qu'elle possède aussi un potentiel économique indiscutable.

Elle apparaît, dans ce plan, comme noyée dans le grand Ouest, ce « grand Ouest » qui est situé, vous le savez, au Sud de la fameuse ligne Le Havre-Marseille divisant, hélas ! notre pays en pays pauvre et pays riche, en pays plein d'avenir et en pays résigné, et l'on cherche vainement dans les documents qui nous ont été remis une analyse des besoins propres à cette région et, à plus forte raison, des mesures indispensables, pour lui permettre de contribuer à son propre développement sans doute, mais aussi au développement économique national auquel le V<sup>e</sup> Plan nous convie.

Savez-vous en effet, mes chers collègues, que la Basse-Normandie, cette région dont la légende veut faire une des plus riches de France et où, paraît-il, il devrait faire bon vivre, est en fait la région de France où le coefficient d'émigration est le plus élevé, supérieur même à celui de la province voisine, la Bretagne.

**M. André Monteil.** Ce n'est pas peu dire !

**M. Jean-Marie Louvel.** Ce n'est pas peu dire, en effet, et, si cela vous surprend, c'est cependant un fait !

Ainsi, un potentiel économique incontestable et reconnu risque-t-il d'être négligé si l'on n'y porte remède.

En vérité, en lisant tous ces documents, il nous est apparu qu'une telle situation semble acceptée en haut lieu et que la Basse-Normandie est considérée comme un simple réservoir de main-d'œuvre dans la perspective du développement du Bassin parisien, ou encore dans la perspective du développement de la zone dite de la Basse-Seine, annexe elle-même du Bassin parisien.

La région de Caen est à peine citée dans le plan, tout au plus reconnaît-on qu'elle doit bénéficier d'un développement, mais d'un développement naturel, et les secteurs considérés comme prioritaires, comme le Bocage normand — et le département de la Manche en particulier — semblent abandonnés.

S'il doit en être ainsi, et rien, hélas ! ne vient le démentir, ces trois départements, dont le coefficient démographique est parmi les plus élevés de France, continueront de voir leur jeunesse les quitter pour Paris et, à la rigueur, mais en faible proportion, pour la capitale régionale. Ils verront aussi leur économie s'étioiler à une cadence plus accélérée que leurs voisins, les départements bretons eux-mêmes.

Je dois cependant reconnaître en toute objectivité qu'en lisant les documents qui nous ont été remis, j'ai trouvé, par une sorte de paradoxe, que le taux d'expansion de l'emploi industriel qu'il fallait atteindre en Basse-Normandie devait être de 25 p. 100, l'un des plus élevés de France.

Alors, *a priori*, on pourrait se déclarer fort satisfaits et supposer que la région de Basse-Normandie est reconnue comme présentant un intérêt certain sur le plan national. Mais il nous faut, hélas ! rapidement déchanter car on ne peut à l'évidence parvenir à un tel taux qu'au prix d'investissements d'infrastructure fort importants, notamment en matière de logements, de moyens de communication, de télécommunication, d'équipements sociaux. Or, je suis obligé de constater que rien n'est reconnu en faveur de notre région en dehors du droit de satisfaire à une vocation reconnue touristique et balnéaire, alors qu'à d'autres régions — soyez persuadés que nous n'en sommes pas jaloux — tel que le Centre, on accorde sans doute un taux d'expansion moins élevé, mais elles bénéficient d'investissements beaucoup plus importants.

Quel avenir, dans ces conditions pouvez-vous promettre à cette région bas-normande qui fut autrefois une des plus belles de France et même une des plus riches et où se manifeste aujourd'hui une inquiétude grandissante devant un avenir mal assuré ? Puissiez-vous, monsieur le secrétaire d'Etat, monsieur le commissaire général au Plan, nous apporter les apaisements nécessaires. (Applaudissements.)

**M. le président.** La parole est à M. Marcel Legros.

**M. Marcel Legros.** Monsieur le secrétaire d'Etat, monsieur le commissaire général au Plan, mes chers collègues, le Sénat est appelé à examiner trop rapidement hélas ! le V<sup>e</sup> Plan. L'importance matérielle du document, la multitude et la densité des objectifs qu'il envisage, le soin avec lequel il a été établi, statistiques à l'appui, se prêtent mal à un examen pratique à la tribune de cette assemblée.

Puisque le V<sup>e</sup> Plan veut envisager les problèmes globalement, c'est sur un aspect global de ce document que je vais particulièrement insister. Le Plan, par définition, fixe des objectifs et apprécie les moyens de les atteindre. Le Plan est peut-être la première grande œuvre collective française en matière économique. Tous ceux qui ont participé à son élaboration sont directement concernés, mais ils ne se sont pas engagés à le respecter, ni au titre des institutions et organisations qu'ils représentent, ni à titre personnel.

Les objectifs ont été fixés en fonction des options adoptées il y a un an. Il est inconcevable que le Plan puisse avoir un caractère définitif. Il peut, en effet, se produire pendant la période d'application des événements importants et imprévisibles à ce jour. Je m'explique : pendant l'exécution du IV<sup>e</sup> Plan s'est produit un événement politiquement et économiquement très important : je veux parler des accords d'Evian consacrant l'indépendance de l'Algérie après un vote d'autodétermination. Un tel événement politique doit entraîner des conséquences économiques importantes dans la vie de la nation.

Personne n'ignore la production algérienne en matière viticole. Quelles peuvent en être les conséquences sur le marché du vin ? Cela me donne l'occasion de prononcer les mots de vigne et de vin qui, sauf erreur de ma part, ne figurent pas dans les documents qui nous ont été remis. Je sais qu'un groupe de travail pour les questions viticoles a fonctionné au sein de la commission de l'agriculture du commissariat au Plan et a déposé un rapport étoffé. Qu'advient-il de ce document annexe et surtout quel usage en fera-t-on en 1970 ? Je reste dans une étude globale pour ne pas encourir le reproche du représentant du Gouvernement de m'intéresser à des intérêts particuliers.

La culture de la vigne représente 8 à 9 p. 100 des revenus de l'agriculture française, ce qui n'est pas négligeable. Qu'a donc proposé le groupe « vin » de la commission de l'agriculture ? Ayant considéré : d'une part, l'indépendance de l'Algérie qui fournissait jusqu'à 30 p. 100 de la consommation du vin en dehors des régions viticoles et, d'autre part, l'intégration de la Communauté économique européenne, il a suggéré une extension de la culture de la vigne en France sur 98.000 hectares, pour produire des vins de toutes catégories, de table, pour la production de cognac et d'armagnac.

Le vignoble français ne couvre plus actuellement qu'un million 250.000 hectares alors qu'il s'étendait sur 1.375.000 hectares en 1959. Il y a cent ans, lorsque Pasteur mit en évidence le mécanisme de la fermentation alcoolique du vin par les levures dans le vignoble d'Arbois, la vigne recouvrait alors deux millions 400.000 hectares pour une production moyenne de 50 millions d'hectolitres, alors qu'elle est actuellement, toujours en moyenne, de 58 millions.

Pourquoi les autorisations de plantations nouvelles de vignes alors que le vignoble a tendance à se concentrer ?

Le potentiel de production a été maintenu grâce à une meilleure productivité, elle-même conséquence de techniques plus éprouvées à la faveur de la vulgarisation par les services publics et une association, l'institut technique du vin.

Je signale en passant que les crédits attribués à cet organisme sont nettement insuffisants bien que prélevés sur les droits indirects frappant le vin. Il est bon de rappeler qu'un exploitant agricole ne peut pas planter librement la vigne dont la surface ne doit pas dépasser celle qui existait sur l'exploitation en 1939.

Avant même qu'une instance du commissariat au Plan détermine la dimension nouvelle à donner d'ici 1970 à la culture de la vigne, le décret du 26 mai 1964 a prévu que ces autorisations de plantations nouvelles seraient frappées d'une taxe parafiscale. La loi de finances pour 1966 n'a pas prévu de demander au Parlement la perception de cette taxe parafiscale dont le montant et l'assiette font encore l'objet de négociations entre ministères compétents, ayant soulevé des critiques unanimes de la part des viticulteurs qui auraient à la subir.

Un système de transfert de droits de plantation librement monnayé entre viticulteurs a été mis sur pied. Mais, comme toujours, les formalités à remplir sont tellement nombreuses que vendeurs et acheteurs éventuels de ces droits hésitent à subir cette procédure.

Parce que la récolte de vins 1965 est abondante, parce que le Gouvernement maintient les engagements pris le 21 janvier



1964 d'importer des vins d'Algérie, il est question de suspendre la délivrance des autorisations de plantations nouvelles à réaliser le printemps prochain.

Ainsi donc, des contradictions existent en ce moment même entre les objectifs du Plan en matière vinicole et l'application commandée par l'exécutif.

Les mêmes responsables professionnels qui ont participé aux réformes du groupe de travail des commissions viti-vinicoles au sein du commissariat au Plan seront-ils obligés d'entériner une décision contraire ? Cette suppression des autorisations de plantations nouvelle a, en principe, un caractère provisoire, mais est-ce que ce provisoire ne va pas se prolonger ?

Pour le vin, comme pour les autres productions agricoles, l'industrie et le commerce, un développement du Marché commun a été une des toiles de fond de la préparation du V<sup>e</sup> Plan dont l'échéance de 1970 coïncide d'ailleurs avec la grande échéance prévue par le traité de Rome.

J'en ai terminé, mes chers collègues. J'espère n'avoir pas abusé de la parole et je serais heureux, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous me donniez une réponse sur les questions que je vous ai posées concernant l'avenir de la viticulture française. (*Applaudissements.*)

**M. le président.** La parole est à M. de Montalembert.

**M. Geoffroy de Montalembert.** Mes chers collègues, la documentation importante qui nous a été fournie, les rapports substantiels que nous avons entendus, le remarquable exposé de M. le commissaire général au Plan, si souvent émouvant, les interventions pertinentes de nos collègues nous ont fait prendre la mesure exacte de l'important projet de loi qui nous est soumis. Pour ma part, je me réjouis que pour la première fois le plan nous ait été présenté avant d'être lancé. Ce n'était pas l'usage dans le passé. J'espère que cet usage deviendra la règle.

Qu'il me soit permis cependant d'émettre le souhait que dans l'avenir nous ayons la possibilité d'en étudier le développement dans une moins grande hâte. Retenu personnellement par les réunions des commissions paritaires, je bornerai mon intervention à une seule demande de précision.

Répondant vendredi dernier au rapporteur, M. Bouquerel, à l'occasion de l'examen du budget des travaux publics, vous avez bien voulu, monsieur le secrétaire d'Etat, confirmer la volonté du Gouvernement de poursuivre la liaison Mer du Nord-Méditerranée. Il me serait agréable aujourd'hui de recevoir de votre part l'assurance que les crédits nécessaires à la poursuite des études indispensables à la réalisation Seine-Moselle seront dégagés en temps utile au cours du V<sup>e</sup> Plan. (*Applaudissements.*)

**M. le président.** La parole est à M. Jozeau-Marigné.

**M. Léon Jozeau-Marigné.** Monsieur le secrétaire d'Etat, je ne voudrais retenir que très peu de temps votre attention et celle du Sénat sur un point bien particulier, l'amélioration de l'habitat, en particulier celle des logements anciens.

Vous savez quel drame constitue, en notre pays, la situation du logement. Vous savez ce qui est tenté, de tous côtés, soit pour construire, soit en faveur de l'accession à la propriété, soit en faveur des logements locatifs. A côté de cela, il est un problème non moins important dont les maires mesurent peut-être encore plus que tous autres la portée : c'est le problème posé par la situation des logements anciens. Combien de personnes veulent avec juste raison quitter certains logements vétustes pour s'installer dans un logement décent ! Je sais bien que dans le V<sup>e</sup> Plan il a été indiqué que l'objectif était l'amélioration de 200.000 logements anciens par an. Cela est bien. Or, que se passe-t-il en réalité ? Il se passe que les travaux ne peuvent effectivement porter que sur 30.000 à 40.000 logements par an, pas plus. Or, dans les documents qui nous ont été distribués et qui posent le principe de l'amélioration de 200.000 logements, je n'ai trouvé aucun moyen pratique de réaliser cet objectif.

Aussi je voudrais, monsieur le secrétaire d'Etat, vous demander de nous dire en quelques mots quels moyens, qu'ils soient juridiques, fiscaux, financiers ou même techniques, le Gouvernement envisage pour réaliser un but qui peut être le vôtre, mais qui est le but de tous les Français qui ont le sens de l'expansion économique de notre pays. (*Applaudissements.*)

**M. le président.** La parole est à M. Schleiter.

**M. François Schleiter.** Monsieur le président, je vais renoncer à la parole. Toutefois, je voudrais demander la permission d'en donner le motif : c'est parce que dans ce débat, monsieur le secrétaire d'Etat et monsieur le commissaire général, j'ai la conscience assez apaisée, tant vous avez entendu la préoccupation du Sénat en ce qui concerne les infrastructures.

A l'instant, mon collègue M. de Montalembert rappelait le tout récent débat sur le budget des travaux publics et l'intervention de M. Bouquerel sur la liaison Seine—Est de la France — par le tracé Nord, j'apporte cette précision. Tout à l'heure Mme Cardot

a fait un exposé fondamental auquel je n'ai pas manqué de me joindre, sur la liaison Mer du Nord—Méditerranée, par la Meuse notamment. Hier en séance de nuit, j'avais l'occasion d'approuver la remarquable intervention de notre collègue Jager appelant l'attention sur les besoins généraux des régions de l'Est, sur les routes, les autoroutes, les voies navigables, ce réseau qu'il faudra rendre dense sur tout l'ensemble du territoire, mais qu'il convient de tracer très rapidement au voisinage des rendez-vous fondamentaux de l'Europe.

Je ne veux pas reprendre le propos que j'ai demandé au Sénat, la permission d'insérer dans l'intervention si remarquable de notre ami Jager. Aussi, après ces dernières recommandations, convaincu que le commissariat général du Plan et le Gouvernement ont parfaitement entendu les préoccupations du Sénat, je renonce à la parole. (*Applaudissements au centre et à droite.*)

**M. Antoine Courrière.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. Courrière.

**M. Antoine Courrière.** Je voudrais simplement poser une question à M. le secrétaire d'Etat et lui rappeler l'émotion ressentie par les cadres de ce pays lorsqu'ils ont pris connaissance du projet de plan.

Les cadres sont essentiellement attachés à leur régime de retraite complémentaire par répartition et ils n'accepteront sous aucun prétexte que ce régime de retraite par répartition soit transformé en un régime de retraite par capitalisation. Sans doute votre texte ne les menace-t-il pas d'une manière expresse, mais il laisse subsister quelques doutes et quelques appréhensions. Je voudrais, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous nous rassuriez et que vous les rassuriez dans votre réponse.

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre.

**M. Pierre Dumas, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre.** Monsieur le président, mesdames, messieurs, c'est une tâche redoutable que celle d'avoir à monter à cette tribune après tant d'orateurs qui ont fait preuve à la fois de tant de compétence et de tant de facilité, pour exposer clairement les problèmes si multiples de l'immense domaine que nous essayons d'embrasser depuis deux jours, depuis quatre séances. J'ai suivi ces débats avec beaucoup de passion et je comprends que tous ceux qui ici avaient tant à dire l'aient trouvé trop court à leur gré.

Je renouvelle à ce propos l'engagement que, dans mon exposé liminaire, j'avais pris au nom du Gouvernement de faire en sorte, fort de l'expérience tentée pour la première fois cette année de la procédure nouvelle de préparation du plan sur la base d'options votées par le Parlement, qu'à l'avenir les délais soient moins brefs, le travail moins tendu aussi bien d'ailleurs pour le Parlement que pour les commissions du plan. Il est vrai que les leçons de l'expérience tentée cette année pourront nous guider et que les circonstances exceptionnelles que nous connaissons aujourd'hui n'obligeront pas à fixer des délais que je reconnais comme étant très courts.

**M. Pierre de La Gontrie.** Mais quand ?

**M. Pierre Dumas, secrétaire d'Etat.** Je parle de la préparation du plan suivant.

**M. Pierre de La Gontrie.** Vous êtes optimiste !

**M. Pierre Dumas, secrétaire d'Etat.** Sans doute les délais étaient-ils courts mais, pour être juste, il faut tenir compte du fait que ce débat sur la conformité du V<sup>e</sup> Plan aux options avait été précédé, il y a un an, d'une longue discussion sur les options de ce plan et que, depuis un an, divers contacts avaient permis à vos commissions de continuer à réfléchir à cet important sujet et d'en discuter.

Je voudrais, avant toute chose, et pour reprendre une expression employée cet après-midi par le président Edgar Faure, préciser que ce V<sup>e</sup> plan n'a pas, aux yeux du Gouvernement, un caractère académique mais que nous le considérons bien comme un instrument d'action.

Dans son rapport approfondi, vigoureux et souvent passionné — et dans ma bouche, je vous prie de croire que ce n'est pas une critique, mais un compliment — parce que porté par une profonde conviction, le rapporteur de votre commission des finances a reproché au plan de n'énoncer que des vues générales.

Le Gouvernement partage entièrement le souci de M. Armengaud de donner au plan un caractère véritablement opératoire et je voudrais lui soumettre à ce propos quelques observations.

S'il est vrai que le rapport général soumis à vos délibérations met en évidence les aspects les plus généraux, c'est volontairement, pour faciliter les délibérations du Parlement sur ce qui doit constituer la charte de notre développement économique et social d'ensemble.

Mais le dispositif du plan ne se limite pas à ces chapitres généraux. Il s'accompagne de documents techniques nombreux, et en particulier des rapports des commissions de modernisation qui, approuvés et diffusés au cours des semaines prochaines, proposeront secteur par secteur des investissements, des actions et des réformes, dont le rapport général n'expose que les principales et les plus mûres.

En outre, l'élaboration des tranches régionales au cours des premiers mois de 1966, et avec le concours des commissions de développement économique et régional, sera l'occasion de préciser en détail les programmes retenus pour chaque action, qui ne pouvaient trouver place dans l'exposé général présenté au Parlement.

D'autre part, comme l'indique le texte même du plan à la page 89 « tous les problèmes ne peuvent être traités au sein des commissions du plan, en particulier lorsqu'ils concernent les entreprises individuelles ; de tels problèmes ne peuvent faire l'objet au niveau des branches que de la définition de critères généraux relatifs aux types de structure à encourager ». C'est en référence explicite à ce problème que le V<sup>e</sup> Plan ajoute « que le renforcement de la coopération entre l'Etat et les industries exige des procédures nouvelles » et qu'il annonce « la création d'un comité de développement industriel ».

M. Armengaud, je l'ai bien compris, craint que ce comité ne soit un collège de caciques. En annonçant devant l'Assemblée nationale son intention de présider lui-même ce comité, le Premier ministre n'a pas cédé, je vous prie de le croire, à une tentation de normalien qu'il pourrait satisfaire dans d'assez nombreux autres comités ; il a voulu marquer au contraire la haute priorité que le Gouvernement et lui-même accordent à la mise en œuvre effective d'une politique active en ce domaine.

« Agir — comme l'a indiqué le Premier ministre, et je le cite — ne signifie pas seulement lever les obstacles, même lorsqu'il s'agit du secteur privé ; agir ne signifie pas non plus forcément « imposer » et d'ailleurs pour ce secteur, je ne crois pas beaucoup à l'efficacité de cette méthode, mais cela signifie à coup sûr « inciter ». Les moyens dont dispose l'Etat sont importants, qu'il s'agisse de moyens juridiques ou de moyens fiscaux, qu'il s'agisse de l'autorité de l'Etat à l'égard de ses propres entreprises, lorsqu'il est l'Etat patron, lorsqu'il est l'Etat client, enfin lorsqu'il est l'Etat dirigeant le crédit ».

Tels sont les éléments que je voulais rappeler au rapporteur de votre commission des finances ainsi qu'au Sénat tout entier. Je tenais par là à vous renouveler l'assurance, que je donnais en ouvrant ce débat, que le Gouvernement, soucieux des moyens et des points d'impact de l'action que définit le plan, s'emploiera à la rendre efficace. Il serait prématuré de donner des indications sur la composition et le fonctionnement exact du futur comité que j'évoquais tout à l'heure. Croyez cependant que nous entendons bien lui donner vie et en faire un instrument d'action.

M. le président Edgar Faure a présenté cet après-midi une analyse lumineuse des conditions de l'expansion dans la stabilité, mais a aussi exprimé le souhait d'une politique sociale plus active et plus affirmée, encore que sa démonstration ait été un peu faussée par un malentendu sur les chiffres, que M. le commissaire général a dissipé au cours de l'après-midi.

Je voudrais demander à M. le président Edgar Faure la permission de mettre à mon tour en lumière un des éléments essentiels de la situation, je veux parler de la compétition internationale. En effet, les circonstances ne sont plus en 1965 ce qu'elles étaient en 1955, pour reprendre les deux termes de sa comparaison. Certaines disciplines du V<sup>e</sup> Plan ne pourraient pas se comprendre si l'on ne tenait pas compte de la concurrence étrangère. L'ouverture de nos frontières économiques entraîne des risques et des chances. Parer aux risques, c'est la consolidation ; mais exploiter les chances, c'est l'espérance et nous y sommes également fort attachés.

Beaucoup d'orateurs, après votre rapporteur de la commission des affaires sociales, M. Menu, ont évoqué les problèmes posés par le financement de l'équipement sanitaire et social. Le texte du V<sup>e</sup> plan, je le rappelle, n'avait pas éludé la question.

A la fin du chapitre consacré à cette catégorie d'investissements, il est indiqué que l'étude du financement sera poursuivie au-delà de la phase d'élaboration du V<sup>e</sup> Plan. En raison des modifications intervenues dans les différentes sources de financement, le commissariat général du plan procède actuellement à l'examen de ce problème afin de proposer des solutions financières susceptibles de garantir l'exécution intégrale du V<sup>e</sup> Plan dans le domaine de l'équipement sanitaire et social, je tiens à en donner l'assurance à M. le président Menu.

A l'instant, M. le président Jozeau-Marigné a très opportunément attiré l'attention sur un problème infiniment important, aussi bien du point de vue des équipements que du point de vue humain, celui de la rénovation des logements anciens, si nombreux dans notre pays. Comme il l'a très justement relevé lui-même, cet objectif est bien l'un de ceux que le Gouvernement

s'est assigné puisque de façon très explicite le rapport sur le plan propose bien un objectif de 200.000 logements à rénover.

Certes, là aussi, le plan et plus particulièrement le rapport général sur le plan, ne peuvent fournir d'emblée toutes les précisions que, dans son souci d'action et d'efficacité, M. Jozeau-Marigné est légitimement impatient d'obtenir. Toutefois, le Gouvernement s'étant de la façon la plus explicite fixé cet objectif dans le plan, je puis sans crainte assurer M. Jozeau-Marigné que les dispositions légales, et en tout cas, s'il le fallait, les dispositions budgétaires, seront prises au cours de l'exécution du plan pour que cet objectif soit atteint.

Puisque, à propos de l'ensemble des divers problèmes sociaux, nous sommes amenés à évoquer les matières les plus diverses, l'occasion m'est donnée — trop brièvement, mais ce débat ne permet pas de tout traiter à fond — de répondre à la question de M. le président Courrière, et de dire au Sénat que la position du Gouvernement à l'égard de la retraite des cadres est bien celle qu'il exposait récemment dans une réponse à une question orale à l'Assemblée nationale qui, publiée au *Journal officiel*, paraît de nature à apaiser les craintes dont M. Courrière se faisait tout à l'heure l'écho.

Très nombreux aussi ont été les orateurs qui, après votre président et votre rapporteur de la commission des affaires culturelles et notamment M. Lamousse tout à l'heure, ont évoqué le problème évidemment entre tous fondamental de l'éducation nationale, et de l'équipement scolaire, universitaire et sportif.

A ce propos, je voudrais dire que le Gouvernement a été particulièrement sensible aux observations qui ont été présentées. S'il ne paraît pas possible de revenir sur les arbitrages effectués, je tiens toutefois à expliciter ce que serait notre attitude au cas où des possibilités nouvelles apparaîtraient.

Des programmes complémentaires en matière routière et téléphonique ne seraient envisagés que dans le cas où des possibilités nouvelles apparaîtraient dans ces deux domaines, notamment grâce à la contribution des bénéficiaires des services rendus par ces équipements dont M. le rapporteur avait très justement souligné le caractère utilitaire.

Il ne serait évidemment pas possible de transférer à d'autres secteurs, par exemple à l'éducation nationale, les ressources provenant de ces contributions spécifiques. Mais dans le cas où des possibilités supérieures apparaîtraient en dehors de toute contribution spécifique, par exemple dans le cas où le taux d'expansion se révélerait supérieur aux 5 p. 100 envisagés dans le plan, je suis autorisé à déclarer à M. le rapporteur de votre commission que le Gouvernement affecterait des ressources supplémentaires à l'éducation nationale dans la limite des besoins prioritaires de celle-ci. Il considère en effet, comme vous, qu'il s'agit là d'un secteur essentiel pour la vie et l'avenir du pays. Les très importantes réformes mises en œuvre au cours des années dernières montrent son souci, sans méconnaître les difficultés, mais non plus sans reculer devant elles, d'affronter les très graves et urgents problèmes posés dans ce domaine.

Nombreux naturellement sont ceux qui, avec l'expérience et leur connaissance particulière de ces questions, ont attiré l'attention sur les problèmes de leurs régions et du même coup posé le problème plus général de l'aménagement du territoire. Je ne puis, à cette heure tardive, dans un exposé que je suis contraint d'écourter, répondre à chacun en particulier d'une façon très détaillée. Je voudrais cependant que tous soient assurés que leurs observations ont été écoutées, entendues et notées par M. le commissaire général du plan et par ses collaborateurs et que nous en ferons notre profit.

Je m'adresse ici particulièrement à M. Bernier qui a évoqué le problème des départements d'outre-mer dont j'ai d'ailleurs dit, en présentant le V<sup>e</sup> plan, que nous voulions déployer un effort particulier à leur égard au cours des cinq années qui viennent.

Ma réponse va aussi à M. Louvel en ce qui concerne la préoccupation qu'il a exposée concernant la Basse-Normandie, à M. Legros, à qui je demande la permission, malgré tout, de ne pas traiter aujourd'hui le fond du problème car, surtout en présence d'un expert tel que lui, cela risquerait de nous entraîner fort loin.

Je réponds enfin à M. de Montalembert concernant ses observations relatives à la liaison Seine—Moselle, sur laquelle d'ailleurs je reviendrai peut-être incidemment en traitant plus généralement des problèmes de voies d'eau.

En se livrant à une exégèse serrée des textes des différents plans, M. Colin, cet après-midi, résumant peut-être l'appréhension de beaucoup d'entre vous, a cru y déceler un amenuisement progressif des ambitions du Gouvernement en matière d'aménagement du territoire. Même s'il me suffisait de dire que les mêmes plumes ont le plus souvent rédigé les passages entre lesquels M. Colin a cru relever certaines discordances, ce qui ôte d'ailleurs toute signification à ces dernières, je tiens à réaffirmer très fortement la volonté du Gouvernement

de mettre en œuvre avec opiniâtreté une politique d'expansion régionale, dont le rapport sur les options principales définit, bien entendu, des perspectives à long terme, dont le projet du V<sup>e</sup> Plan précise les orientations et dont les tranches régionales bientôt détailleront les programmes.

Les observations sur les ordres du jour du comité interministériel d'aménagement du territoire où j'ai l'honneur de siéger démontrent que, dans la vie quotidienne du Gouvernement, les préoccupations relatives à la région parisienne ne tiennent pas la place prépondérante que beaucoup d'entre vous déploieraient de lui voir tenir indûment. J'ai pu calculer, en effet, qu'au cours des deux dernières années, les trois quarts des séances de ce comité interministériel, présidé par M. le Premier ministre lui-même, ont été consacrées à la province et un quart seulement à Paris, malgré le caractère en effet gigantesque et parfois effrayant des problèmes posés à l'échelle de la région parisienne, pour laquelle un schéma directeur a d'ailleurs été établi. On peut, comme certains d'entre vous le font, en discuter certains aspects. Là n'est pas le problème aujourd'hui. Il ne faut pas regretter, je crois, que la région parisienne où tant de questions sont à résoudre, soit dotée d'un schéma directeur. Ce schéma directeur a été conçu pour orienter les études et l'élaboration de programmes analogues pour d'autres grandes villes. C'est ici que je voudrais répondre, en même temps qu'à M. Colin, aux préoccupations d'autres orateurs et à l'amendement déposé par M. Monteil.

**M. André Monteil.** Voulez-vous me permettre de vous interrompre, monsieur le secrétaire d'Etat ?

**M. Pierre Dumas, secrétaire d'Etat.** Je vous en prie.

**M. le président.** La parole est à M. Monteil, avec l'autorisation de l'orateur.

**M. André Monteil.** Avant de répondre à mes préoccupations, encore faudrait-il les entendre. Je crois que cette partie de votre exposé aurait une place plus utile lorsque j'aurai développé mon amendement.

**M. Pierre Dumas, secrétaire d'Etat.** J'entends bien, monsieur le sénateur, mais l'une des caractéristiques de votre amendement, et non la moindre, se rapproche des préoccupations qui ont été avancées par un certain nombre d'orateurs et elle transparait à travers certains exposés tenus à cette tribune. Il est donc normal que, répondant aux idées exposées dans le débat général, je l'aborde accessoirement, ce qui ne m'empêchera pas de vous donner particulièrement la réplique tout à l'heure, le moment venu pour vous de défendre cet amendement. Je n'avais pas l'intention d'ailleurs de vous apporter une contradiction, mais de vous montrer précisément les problèmes de forme et de procédure que peut poser un amendement au Plan sur le fond. Le Gouvernement est certainement d'accord avec vous dans la mesure où votre préoccupation — et en tout cas celle exprimée par de nombreux sénateurs — était non pas d'empêcher qu'il soit fait quelque chose pour apporter de l'ordre dans la vie et le développement de cette immense région parisienne, mais pour qu'en aucune façon il ne s'agisse de donner à cette région une préférence se transformant en une incitation à se développer au détriment de nos provinces.

C'est pourquoi je dis qu'il s'agit probablement moins de renoncer à faire un schéma directeur pour Paris que de faciliter le développement d'études et l'élaboration de programmes analogues pour les autres grandes villes de nos départements.

Le V<sup>e</sup> Plan prévoit que l'Etat pourra apporter une aide aux collectivités intéressées sous forme de crédits d'études et par la création d'agences d'urbanisme. D'ailleurs, le Gouvernement n'a pas renoncé à la politique de décentralisation, contrairement à ce que certains d'entre vous paraissent craindre. Je n'en donnerai qu'une preuve : en 1950, pour 100 mètres carrés de permis de construire délivrés à Paris il y en avait 65 dans l'Ouest. En 1964, pour 100 mètres carrés de permis de construire délivrés à Paris il y en avait 350 dans l'Ouest. Je ne dis pas que cela suffise à combler tous les vœux, ni peut-être même à satisfaire tous les besoins de cette région. J'indique seulement que cela représente un progrès de nature à appuyer les affirmations selon lesquelles, loin de renoncer à cette politique de décentralisation, le Gouvernement a fait de grands efforts pour la poursuivre et la développer.

Je voudrais aborder maintenant quelques-uns de ces problèmes à caractère régional qui ont été soulevés.

Des inquiétudes ont été exprimées quant aux actions qui seront entreprises pour promouvoir le développement des régions de l'Est et je pense, en particulier, aux interventions de M. Coudé du Foresto, de M. Lambert, de M. Colin, de M. André Morice et de M. Beaujannot. Sans doute ce développement ne fait-il pas l'objet de grandes opérations d'infrastructure intéressant l'ensemble de la région tel que l'axe fluvial mer du Nord—Médi-

terrannée. Sans doute aussi le programme annoncé pour mettre en œuvre le schéma directeur de la région parisienne et la politique des métropoles d'équilibre pourrait-elle porter certains à craindre que les régions de l'Ouest, à population plus dispersée, comme on l'a fait remarquer très justement, à urbanisation plus diffuse, ne restent quelque peu à l'écart des équipements collectifs qui sont les véhicules et les instruments de la croissance. Les données géographiques et économiques de ces régions rendent nécessaires des actions plus multiples et par là, évidemment, moins spectaculaires, mais leur ampleur n'a pas été atteinte pour autant et le problème qui s'est posé dans la région de Picardie, dont parlait hier M. Garet, est d'une nature analogue. En d'autres termes, sans promouvoir une opération spectaculaire, sur laquelle serait concentré le plus gros des efforts, la politique menée dans ces régions n'en sera pas moins au total, à travers de nombreuses opérations éparées comme la population même de ces régions, extrêmement importante.

Dans le domaine des équipements collectifs, ces actions se traduiront lors de l'établissement du plan régional, dont le caractère reflétera la volonté de rééquilibrer qu'a le Gouvernement. Dans celui de l'industrialisation, le Gouvernement a, vous vous en souvenez, réaffirmé, lors de la discussion à l'Assemblée nationale, l'objectif tendant à porter de 35 à 40 p. 100 le pourcentage d'emplois industriels nouveaux à créer dans les dix régions de l'Ouest par rapport au total national, au moyen d'une lettre rectificative insérée au paragraphe II, deuxième alinéa, page 147 du projet de loi, et je me permets de vous en rappeler la teneur : « C'est pourquoi, dès qu'il sera possible de faire une comparaison significative entre les résultats obtenus et ceux qui correspondraient à une progression normale vers les objectifs, c'est-à-dire en principe à la fin de la deuxième année du Plan, le Gouvernement procédera au vu de cette comparaison à un réexamen de l'ensemble des actions entreprises en vue de la réalisation des objectifs. » Je renouvelle ici en son nom et vis-à-vis du Sénat cet engagement.

Pour ce qui concerne les régions situées à l'Est de notre territoire et qui constituent, comme l'ont fait justement observer MM. les sénateurs Jager, Bousch et Stœssel, des points de contact très sensibles dans la confrontation pacifique que nous avons à engager avec nos partenaires européens, je rappellerai que le V<sup>e</sup> Plan matérialise l'option déjà formulée l'année dernière en faveur de la réalisation de l'axe économique mer du Nord-Méditerranée. Dans l'étude de cette décision prise par le Gouvernement, les interventions de tous les parlementaires des régions intéressées, de leurs C. O. D. E. R. et notamment de celle que M. Edgar Faure préside et qu'il évoquait cet après-midi, ont eu naturellement leur large part.

Ainsi, le Premier ministre, lors de son intervention finale devant l'Assemblée nationale, a-t-il affirmé la décision gouvernementale de réaliser une liaison fluviale continue. Les étapes de cette liaison seront naturellement fixées en détail par chaque Plan. Pour le V<sup>e</sup>, vous savez qu'aux indications que contenait déjà le projet de plan, sont venues s'ajouter encore celles d'une lettre rectificative sur le canal de Mulhouse à Altkirch et sur des réservations de terrain.

Mme Cardot m'a demandé à ce propos d'entrer dans le détail et de donner plus de précisions sur les intentions du Gouvernement concernant l'aménagement de la Meuse. Je puis lui donner des assurances formelles sur deux points qui la préoccupent : en premier lieu, les travaux d'aménagement de la Moselle, de Toul à Foug, en vue de la navigation des chalands de 3.200 tonnes, seront entrepris dans le cadre du programme des voies navigables du V<sup>e</sup> Plan. En second lieu, des terrains seront achetés sur les crédits du fonds d'investissement pour l'aménagement du territoire dans les zones Nord et Ouest en 1966.

Si ces opérations, comme bien d'autres — et ce m'est l'occasion de rappeler ici que celles-ci ne doivent pas donner à penser que les autres sont abandonnées — ne sont pas mentionnées dans le projet, c'est que celui-ci n'est pas une liste détaillée des chantiers à ouvrir partout, et je répète que de nombreux projets néanmoins bénéficieront de ce plan, notamment celui que je viens d'évoquer.

S'agissant de la Lorraine, M. Bousch, M. Jager et M. le président Schleiter ont attiré l'attention du Sénat sur la nécessité de prévoir la mise en œuvre d'une politique vigoureuse tendant à diversifier les emplois économiques, notamment par la création d'industries de transformation et à développer les moyens de formation professionnelle au bénéfice d'une jeunesse sans cesse plus nombreuse. Sur la nécessité de favoriser une certaine conversion ou plutôt une adaptation de l'avenir lorrain, les analyses du V<sup>e</sup> Plan concordent avec celles de ces distingués orateurs. Comme eux, elles s'accordent sur la définition des directions dans lesquelles doivent être recherchées les solutions.

Dans le cas de la Lorraine, la création d'activités nouvelles dans un climat de reprise des investissements productifs sera favorisée par la réalisation d'infrastructures elles-mêmes nouvelles et sans lesquelles le rétablissement de l'expansion lorraine

serait difficile. En dehors des voies fluviales, il s'agit principalement des équipements urbains et sociaux, qui ne seront pas uniquement l'apanage de la métropole Metz-Nancy, et des moyens de la formation professionnelle.

Je voudrais dire un mot encore du développement urbain. Certains ont cru devoir s'émouvoir de l'ampleur des perspectives d'urbanisation et des projets relatifs à la région parisienne. Les perspectives énoncées en ce qui concerne l'augmentation de la population urbaine ne sont, aux yeux du Gouvernement, ni des objectifs, ni des souhaits, mais des prévisions. Dans certains cas d'ailleurs — il en est ainsi pour la croissance de la région parisienne — notre action peut et doit consister à contrarier l'évolution à laquelle correspondent ces prévisions. Mais il serait bien léger et dangereux de ne pas tenir compte du mouvement actuellement sensible pour y faire face et le canaliser.

La probabilité est telle qu'elle nous contraint, en effet, à prévoir le développement de l'urbanisation et, en conséquence, à établir des plans d'urbanisation. C'est ce que nous avons fait pour la région parisienne en utilisant le schéma directeur dont je vous parlais tout à l'heure. Mais c'est ce que nous sommes en train de préparer pour l'ensemble des métropoles dites « d'équilibre » et pour certaines grandes villes de France. Le rapport du Plan prévoit expressément à cet égard un certain nombre de dispositions. J'y reviendrai tout à l'heure en répondant à M. Monteil.

Très nombreux ont été les orateurs — notamment MM. Bousch, Jager, le président Edgar Faure et le président Menu — qui, après votre distingué rapporteur, M. Longchambon, ont exprimé leur inquiétude quant aux possibilités qu'auraient les collectivités locales d'assurer leur part du financement des équipements collectifs. Ce que le Plan propose à ce sujet, c'est tout simplement de mieux répartir l'effort des collectivités locales et l'aide que l'Etat leur apporte, car sa préparation a amené — cela ne surprendra pas les élus locaux qui sont ici — à constater de nombreuses et flagrantes disparités.

Bien sûr, de nombreuses collectivités locales sont fortement endettées et il est difficile d'envisager une aggravation de cette situation dans un climat de stabilité retrouvée. Aussi, le Gouvernement se préoccupe-t-il de ménager pour les collectivités locales des possibilités de crédits en rapport avec leurs besoins.

Comme le prévoit le Plan, il sera peut-être nécessaire d'introduire dans ce domaine une plus grande sélectivité en fonction de la situation financière des collectivités emprunteuses et de l'urgence de leurs programmes. Il sera tenu compte, en particulier, et c'est inévitable, des tarifs qu'elles pratiquent et des impôts qu'elles prélèvent. D'ailleurs, le projet de loi portant réforme des taxes sur le chiffre d'affaires comporte, pour la répartition du produit de la recette de substitution à la taxe locale, un mécanisme qui tient compte de l'effort propre des collectivités bénéficiaires.

Mais je voudrais attirer tout particulièrement votre attention sur le fait que le Gouvernement ne s'estime pas quitte vis-à-vis des collectivités locales avec la présentation puis, demain, le vote de cette loi portant réforme des taxes sur le chiffre d'affaires. En effet, l'objet de cette loi n'était pas d'opérer une réforme des finances locales. Ce n'est que par voie de conséquence qu'incidemment il apporte quelques modifications dans ce domaine. Le problème des finances locales demeure donc entier aux yeux du Gouvernement et je puis vous assurer qu'il procède à des études en vue d'un réexamen de l'ensemble du problème des ressources des collectivités locales et de la répartition des charges entre elles et l'Etat.

Mesdames, messieurs, je crois avoir ainsi répondu à un certain nombre de vos préoccupations majeures et les plus communes. Il en reste cependant deux essentielles sur lesquelles je voudrais maintenant vous demander la permission d'apporter non seulement des éclaircissements mais, je le crois, quelques éléments nouveaux.

Vous avez tous souligné — M. le commissaire général du Plan et moi-même n'avions pas manqué de le faire — que le V<sup>e</sup> Plan tel qu'il vous est présenté repose entre autres hypothèses sur celle que le Marché commun fonctionne dans les conditions prévisibles selon les traités de la région. Nombreux ont été ceux d'entre vous qui ont exprimé leur inquiétude ou leur désarroi devant le fait que, sur le Plan, en raison même de cette hypothèse, semblait peser une incertitude qui les trouble.

Je puis, au nom du Gouvernement, vous confirmer que notre objectif est bien le développement normal de la Communauté économique européenne dans des conditions satisfaisantes pour les intérêts français. Je réponds par-là à de nombreuses interrogations, notamment à celle très directe et très précise de M. Julien Brunhes cet après-midi.

D'ailleurs, depuis l'ouverture de ce débat, depuis le dépôt de l'amendement de M. Longchambon, au nom de la commission des affaires économiques et du Plan, un ensemble de circonstances a donné à penser au Gouvernement — je cite, sans rien y

ajouter ni retrancher, la déclaration que M. Peyrefitte, ministre de l'information et porte-parole du Gouvernement, faisait ce matin au sortir du conseil des ministres — que « les conditions dans lesquelles pourront être reprises les conversations et négociations relatives à l'organisation du Marché commun agricole se sont précisées et améliorées ». (*Rires.*)

**M. Pierre de La Gontrie.** C'est très électoral !

**M. Pierre Dumas, secrétaire d'Etat.** Permettez-moi, monsieur le sénateur de La Gontrie, de ne pas trouver ce sujet plaisant mais de l'estimer assez grave pour retenir quelques instants l'attention du Sénat tout entier. (*Interruptions.*)

**M. Pierre de La Gontrie.** Vous ne partagez pas mon opinion !

**M. Etienne Dailly.** Je demande la parole.

**M. Pierre Dumas, secrétaire d'Etat.** Je voudrais, si vous le permettez, sur ce point très important du débat à propos duquel j'ai été interrogé pendant deux jours de façon à peu près continue, développer ma pensée sans être interrompu à chaque phrase.

Je ne m'adresse pas à vous, monsieur de La Gontrie, qui ne m'interrompez pas, mais à M. le sénateur Dailly qui en avait manifesté l'intention.

Je voudrais que le Sénat ait de la position du Gouvernement sur ce point une vue très claire.

Je pense que, tout à l'heure, l'examen de l'amendement déposé par M. Longchambon nous donnera l'occasion d'échanger autant qu'il le faudra nos points de vue et de compléter l'information ainsi donnée.

Ainsi donc, vous ayant confirmé que le Gouvernement avait pour objectif le développement normal de la Communauté économique européenne dans des conditions satisfaisantes pour les intérêts français, ayant évoqué à cet égard, sans rien y changer, les propos tenus ce matin même par le ministre de l'information, je voudrais dire que le Gouvernement a été particulièrement sensible à l'esprit dans lequel votre rapporteur, M. Longchambon, et la commission des affaires économiques et du plan ont posé ce problème, ce qui était bien normal et même leur devoir. Ils l'ont posé aussi avec le souci de ne gêner en rien les négociations dans lesquelles se trouve engagé le Gouvernement français, avec le désir de les faciliter autant que possible et aussi d'informer parfaitement le Sénat.

Le Gouvernement comprend cette préoccupation et il souhaite y répondre positivement. Mais comme il lui semble que — et j'y reviendrai peut-être tout à l'heure — la forme de l'amendement, la seule d'ailleurs dont disposait la commission, n'est peut-être pas la meilleure en la matière, il est tout disposé en quelque sorte à prendre la relève de la commission et de son rapporteur. Il pense donc qu'il est préférable d'écarter une addition à l'article unique du projet de loi, addition qui n'entraînerait pour le Gouvernement aucune obligation, mais qui pourrait en certaines circonstances interférer avec son action diplomatique. Il prend envers vous l'engagement catégorique de faire figurer dans le rapport annuel d'exécution du Plan des dispositions particulières relatant les incidences sur l'exécution du Plan de l'évolution de la situation de la Communauté économique européenne.

Bien plus, à la suite de vos débats et au moment même où je montais à cette tribune, il a déposé une lettre portant rectification du projet de Plan. Selon les termes de cette lettre, il sera inséré à la page 26, 3<sup>e</sup> alinéa, après les mots « application d'une politique agricole », un renvoi ainsi libellé : « Les incidences dans ce domaine de l'évolution de la situation de la Communauté économique européenne feront l'objet d'un compte rendu particulier dans le rapport annuel d'exécution du Plan annexé au projet de loi de finances ».

Ainsi, mesdames, messieurs, conformément au désir que vous aviez exprimé, aurez-vous la possibilité d'apprécier l'évolution de la situation en ce domaine.

J'ai du même coup largement abordé le deuxième problème qu'il me restait à évoquer et qui est indissociable de celui que je viens de traiter. Il s'agit du problème de l'agriculture sur lequel de nombreux orateurs, notamment M. Blondelle, ont attiré particulièrement notre attention.

Le Gouvernement venant de déposer la lettre portant rectification du projet de V<sup>e</sup> Plan que je viens de vous soumettre et prévoyant l'insertion dans le rapport annuel d'exécution d'un compte rendu particulier sur l'incidence dans le domaine agricole de l'évolution de la situation de la Communauté économique européenne, je pense que les appréhensions qui avaient inspiré l'amendement de M. Blondelle et les interventions à la tribune de beaucoup d'entre vous peuvent se trouver largement dissipées.

Cependant, je voudrais rappeler les dispositions relatives à la mise en œuvre d'une politique des revenus qui figurent aux pages 30 et 31 du chapitre I<sup>er</sup> B, intitulé : « Une stratégie de l'expansion en équilibre ». En effet, je crois que, *a fortiori*, après

ce que je viens de déclarer, ces dispositions vous apportent les garanties que vous souhaitiez.

Je lis sous ce chapitre ce qui suit : « A l'automne de chaque année la commission des comptes de la nation effectuera, à l'occasion de l'étude du budget économique de l'année suivante, dans le cadre du Plan, un premier examen de la compatibilité des évolutions des grandes masses de revenus avec les objectifs de la politique économique. Après cette mise à jour de caractère technique, le Gouvernement procédera, sous une forme appropriée, à la consultation des organisations professionnelles, syndicales et sociales, puis il indiquera pour l'année à venir les évolutions de revenus qu'il recommande ».

Il est bien entendu — il faut tout de même le préciser puisque, et ce sera le mérite de vos interventions de l'avoir fait remarquer, cela ne figure pas explicitement dans le Plan — il est bien entendu, dis-je, et je le confirme au nom du Gouvernement, que les revenus agricoles sont compris au premier chef dans les grandes catégories de revenus auquel la procédure que je viens de décrire est applicable.

En d'autres termes, les problèmes touchant les revenus et les prix agricoles seront saisis chaque année par une double approche, celle du rapport annuel d'exécution du Plan et celle de la procédure annuelle de mise en œuvre de la politique des revenus.

Vous avez ainsi la garantie qu'aussi bien la représentation nationale que les organisations professionnelles intéressées auront chaque année, en connaissance de cause, l'occasion de faire entendre leur voix sur ce sujet.

Je pense qu'avec les précisions apportées et l'engagement que j'ai pris au nom du Gouvernement se trouvent satisfaites également les préoccupations exprimées dans l'amendement de M. Blondelle. Enfin, je confirme que, conformément aux indications du Plan, une étude d'ensemble sur les conditions de financement de l'agriculture va être engagée par le commissariat, étude dont les résultats seront discutés devant la commission d'économie générale et du financement. Ainsi pourront être examinés et traités avec le sérieux nécessaire les difficiles problèmes évoqués entre autres par MM. Dulin et Blondelle.

Voilà, mesdames, messieurs, les précisions, les réponses et les améliorations que je voulais apporter au sujet du V<sup>e</sup> Plan après avoir suivi très attentivement votre débat. A l'issue de celui-ci je voudrais, si vous me le permettez, m'associer à l'hommage que votre rapporteur a bien voulu rendre plus particulièrement à M. Massé — ainsi qu'à ses collaborateurs — pour la tâche qu'il remplit avec, je le disais hier, la science et conscience qui sont sa marque, mais aussi avec un dévouement, une finesse et une passion dont vous avez pu vous rendre compte au sujet d'un problème entre tous important pour la vie nationale. (Applaudissements à gauche, au centre et à droite.)

Mais il est juste qu'à cet hommage j'ajoute celui qui doit aller à vos rapporteurs, à vos commissions qui, face — il faut bien le reconnaître — à un problème important, à des documents nombreux et de poids à tous égards, ont, dans des délais plus brefs qu'ils ne l'auraient souhaité, réussi à accomplir un travail dont la qualité, la conscience, la clarté et la densité ont été les caractéristiques. Je me permets de leur dire avec quel intérêt je les ai moi-même écoutés et combien j'ai appris en les entendant ; je m'adresse tout naturellement au premier d'entre eux, M. Longchambon, rapporteur de la commission saisie au fond. (Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.)

Je vous le dirai franchement comme je le pense : ce débat m'a beaucoup impressionné. Je n'ai pas le sentiment, au moment où il approche de son terme, de n'avoir passé ici que deux journées. En effet, des plus brillantes analyses économiques aux interventions les plus émouvantes et les plus pathétiques sur les aspects humains du Plan, en passant par toutes celles par lesquelles, à travers les problèmes d'équipement, vous visiez l'amélioration de la vie dans vos régions, c'est un véritable monde que j'ai vu peu à peu se dessiner devant moi.

Les problèmes évoqués ont été les plus divers. Ils ont été abordés généralement de la façon la plus élevée et toujours — on le sentait — avec une sincérité, pour ne pas dire parfois une passion, qui était extrêmement impressionnante. Tout cela me paraît confirmer ce que je m'étais permis d'affirmer en ouvrant ce débat, à savoir que le Plan et le débat le concernant ne ressemblent à aucune loi, ni à aucun autre débat. Le Plan échappe aux classifications et aux pratiques courantes de la vie politique. Je pense aussi, par conséquent, qu'il doit échapper à ses luttes et à ses cloisonnements.

Je sais bien que chacun d'entre vous entend ce soir et après ce long débat décider personnellement et en conscience de son vote. C'est pourquoi je m'adresse à chacun d'entre vous. Je crois pouvoir le faire, en sortant en quelque sorte de mes fonctions présentes, puisqu'un plan qui a pour définition de s'étendre sur cinq ans est fait pour les successeurs au moins autant que

pour les responsables du moment. Je voudrais dire très sincèrement ce que je pense de ce débat et ce que je me permets d'attendre de vous après vous avoir entendus.

Certes, tout ce que vous souhaitiez ne figure pas dans le Plan, même après les prévisions et les additions que je viens d'apporter ici. Cependant, la politique étant une éternelle quête l'un compromis entre le souhaitable et le possible, cette recherche supposant des choix et ceux-ci ayant pour caractéristique de ne jamais donner satisfaction à tout le monde, il est inévitable qu'il en soit ainsi. Mais nous savons aussi que choisir, accepter entre le souhaitable et le possible un compromis, c'est la voie du réalisme, c'est-à-dire de l'efficacité.

C'est pourquoi je suis convaincu qu'en apportant son concours à cette œuvre qui est nationale et, je le répète, hors de toute considération politique, le Sénat accomplirait un acte positif de la plus grande valeur pour le pays. Il accomplirait un acte d'autant plus positif que le Plan est, je le soulignais hier, une obligation que le Gouvernement se crée à lui-même, et que, en le votant après avoir dit tout ce que vous souhaiteriez voir ajouter à l'action, si les moyens en sont un jour réunis, vous liez le Gouvernement sur les engagements minima qu'il a contractés dans le cadre de ce plan en y déterminant un certain nombre d'objectifs.

Ce serait enfin une attitude logique — je sais combien vous y êtes sensibles — puisque, ayant longuement étudié, discuté, puis voté les options du V<sup>e</sup> Plan, vous avez, par votre commission et son rapporteur, reconnu que le texte présenté aujourd'hui est conforme à ces options. Il me paraît donc logique et positif — ce serait aussi un très bel exemple de large concours, en dehors de toutes autres préoccupations, à une grande œuvre, à un acte de foi dans l'avenir du pays — que le Sénat veuille bien ce soir ratifier le texte commenté et complété comme je l'ai indiqué tout à l'heure, qui vous a été soumis. (Applaudissements au centre droit et sur divers bancs à droite.)

**M. le président.** Mes chers collègues, comme vous l'a annoncé M. le secrétaire d'Etat, j'ai reçu de M. le Premier ministre une lettre apportant la rectification suivante à la rédaction du Plan économique et social en cours de discussion devant le Sénat :

« A la page 26, 3<sup>e</sup> alinéa, après les mots : « application d'une politique agricole », insérer un renvoi (1) ainsi libellé : « les incidences, dans ce domaine, de l'évolution de la situation de la Communauté économique européenne feront l'objet d'un compte rendu particulier dans le rapport annuel d'exécution du Plan annexé au projet de loi de finances. »

Le reste sans changement.

Acte est donné du dépôt de cette lettre de rectification qui sera imprimée sous le n<sup>o</sup> 67 et distribuée.

**M. André Armengaud.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. Armengaud.

**M. André Armengaud.** Monsieur le secrétaire d'Etat, je vous remercie d'avoir bien voulu répondre à certaines de mes préoccupations. Je voudrais toutefois attirer votre attention sur un point important.

Nous n'avons pas eu connaissance des travaux des commissions de modernisation, ce qui était le cas précédemment lorsque nous avons discuté les III<sup>e</sup> et IV<sup>e</sup> Plans. Dans ces conditions, nous n'avons eu, en ce qui concerne les différents secteurs de l'économie, que le document annexe au projet de loi qui a été déposé sur les bureaux de l'Assemblée nationale et du Sénat.

Malheureusement, ce document ne donne aucun élément précis sur les actions sectorielles. Si je me réfère aux documents qui ont été publiés et présentés au Parlement, au moment de la discussion du IV<sup>e</sup> Plan — j'en ai un exemplaire sous les yeux — la commission des finances avait déjà, à l'époque, fait un certain nombre de réserves, non sur le Plan lui-même, mais sur la différence qu'il y avait entre les objectifs et les moyens de les réaliser, notamment du point de vue financier. Malheureusement, nous avons constaté, à la fin de la quatrième année du IV<sup>e</sup> Plan, que les recommandations faites ici, tant sur les options sectorielles que sur les moyens, tant dans le domaine fiscal qu'en ce qui concerne le financement, n'avaient pas été suivies d'effet, ces recommandations des commissions compétentes du Sénat n'ayant pas fait l'objet de discussions sérieuses avec les membres du Gouvernement ou le commissariat général du Plan.

C'est pour cette raison que vous me voyez préoccupé. Vous me répondez que les commissions de modernisation nous donneront un certain nombre d'apaisements. Je n'en suis pas certain. Je ne le serai que le jour où j'aurai vu les documents et où nous aurons pu en discuter utilement avec vous.

Nous avons entendu avec émotion le discours de M. Massé, mais vous me permettez, sur le plan pratique, de m'inquiéter tout de même d'une chose. Je n'ai pas senti, en écoutant M. Massé, que

le Gouvernement ait un pouvoir contraignant à l'égard de certaines activités industrielles parce qu'elles ne sont pas conformes à l'intérêt de la nation.

J'ai été frappé, hier, en ouvrant un journal, de lire l'annonce publicitaire suivante : « La R 10, nouvelle voiture de Renault, concurrente de la 204 ». Est-il concevable, dans le monde où nous vivons et dans un pays pas plus grand que la France, de voir une nouvelle fabrication lancée aujourd'hui par Renault, concurrente d'une voiture existante sur le marché français, alors que le problème se pose de savoir dans quelle mesure l'industrie automobile française peut être un concurrent effectif de l'industrie automobile allemande, pour ne pas dire de l'industrie automobile américaine ?

Par conséquent, un Gouvernement qui ne peut pas intervenir auprès d'une entreprise publique ou même d'une entreprise privée pour mettre de l'ordre dans certaines productions qui engagent tant de capitaux, d'hommes et d'argent, est un Gouvernement qui n'a pas la vigueur nécessaire pour faire respecter un plan.

Monsieur le secrétaire d'Etat, je suis préoccupé par vos observations et par les propos de M. Massé selon lesquels nous allons, par la force des choses, devoir opérer une certaine « déplanification ». Comment voulez-vous que nous puissions, au sein de l'Europe, faire accepter une programmation à Six, si nous ne sommes pas capables d'avoir en France une programmation suffisamment vigoureuse et suffisamment ferme, avec des objectifs parfaitement définis qui soient satisfaisants pour l'ensemble de la nation et qui non seulement définissent les réalisations nécessaires dans les secteurs déficitaires, mais aussi préfigurent une politique intelligente et efficiente des revenus ?

Voilà ce que je voulais vous dire, monsieur le secrétaire d'Etat. Je regrette que nous n'ayons pas les moyens de discuter cette question davantage.

Je demande que, dans les rapports qui nous seront communiqués chaque année à l'occasion de la discussion de la loi de finances, nous puissions avoir une connaissance plus précise des actions sectorielles du Plan et que nous en discutions régulièrement pour savoir si les mesures que vous recommandez sont bien conformes à ce que nous estimons être l'intérêt supérieur et essentiel de la Nation. (*Applaudissements.*)

**M. Raymond Bossus.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. Bossus.

**M. Raymond Bossus.** Monsieur le secrétaire d'Etat, nous avons écouté avec une grande attention votre réponse et nous avons enregistré quelques paroles qui correspondaient aux questions posées par les rapporteurs et nos collègues MM. David et Cogniot, notamment sur les problèmes du logement et de l'éducation nationale. Il est toutefois curieux que vous n'avez pas dit un seul mot sur le problème de la santé, de l'équipement hospitalier et social. Je vous vois hausser les épaules, monsieur le secrétaire d'Etat. C'est pourtant un problème important. Le cri d'alarme que nous avons lancé se justifie par la gravité de la situation et l'insuffisance du Plan par rapport aux besoins dans le secteur des équipements hospitaliers.

**M. Pierre Dumas, secrétaire d'Etat.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

**M. Pierre Dumas, secrétaire d'Etat.** Je répondrai d'abord à M. Bossus que j'ai dû mal de faire entendre tout à l'heure car il me semble bien avoir abordé dans les réponses, j'en conviens, un peu hâtives et forcément incomplètes, le problème de l'équipement sanitaire et social.

En tout cas, je confirme que le texte du V<sup>e</sup> Plan ne l'a pas éludé puisque, à la fin du chapitre consacré à cette catégorie d'investissements, il est indiqué que l'étude du financement sera poursuivie au-delà de la phase d'élaboration du Plan en raison des modifications intervenues dans les différentes sources de financement. Au surplus — et ce n'est pas lettre morte — le commissariat du Plan poursuit en ce moment même l'examen de ce problème en vue de proposer des solutions financières susceptibles de garantir l'exécution intégrale du V<sup>e</sup> Plan d'équipement sanitaire et social.

A ce propos, je puis vous affirmer — cela s'applique à l'ensemble des objectifs du Plan — que, partout où il est des objectifs à atteindre, comme l'a clairement dit M. Massé, le Gouvernement s'engage implicitement à rechercher dans les mois et les années qui viennent et à mettre en œuvre, à travers les lois de finances, les moyens d'atteindre ces objectifs. Nous ne pouvons cependant pas prétendre que, tout armés comme Minerve, ils sortent du cerveau de M. le commissaire du Plan (*Sourires.*) quelles que soient ses éminentes qualités, dès le premier jour et avant même la mise en vigueur du Plan.

A M. Armengaud je donne également des éléments de réponse. D'abord, je reconnais qu'il eût été très intéressant pour le Parlement de pouvoir disposer des rapports des commissions du

Plan. Mais nous nous trouvons en cette matière, comme en bien des cas, en présence d'une sorte de contradiction et, là encore, il faut choisir.

Ou bien l'on veut que la documentation du Parlement soit parfaite — c'est ce qui s'est passé en 1962 — et l'on appelle finalement ce dernier à délibérer alors que le Plan est pratiquement déjà en vigueur ou, en tout cas, sa durée déjà entamée, de sorte qu'en fin de compte, si l'information est plus large, la liberté de décision du Parlement est moins grande.

Ou bien on adopte une procédure qui permet au Parlement de se prononcer dès les options, d'exercer une influence plus directe sur l'élaboration même du Plan et enfin de le voter alors même qu'on n'est pas encore engagé dans l'exécution de ce plan ; dès lors, inévitablement, les délais sont un peu serrés et certains documents n'ont pu être encore portés à la connaissance de tous. Le III<sup>e</sup> Plan n'a pas été voté par le Parlement. Le IV<sup>e</sup> l'a été quelques mois après son entrée en vigueur. Pour le V<sup>e</sup>, vous avez voté les options en décembre dernier, et vous discutez sur le texte même un mois et demi avant son entrée en vigueur. Je pense être autorisé à vous dire que nous nous efforcerons de donner encore plus largement satisfaction dans le sens indiqué par M. Armengaud pour la préparation et la discussion du VI<sup>e</sup> Plan.

Je ne puis naturellement entrer dès maintenant dans le détail du problème relatif à cette concurrence que deux constructeurs d'automobiles français semblent se livrer sur des modèles de caractéristiques analogues. M. Armengaud a raison de considérer que c'est là un problème, et c'est précisément pour régler ce genre de problèmes que nous avons annoncé la création d'un comité industriel dont il a été question à différentes reprises au cours de nos débats.

Enfin, je confirme que les rapports annuels sur les conditions d'exécution du Plan, annexés à la loi de finances, vous permettront naturellement des investigations beaucoup plus détaillées, secteur par secteur comme le désire M. Armengaud et puisque une loi de finances est l'occasion de larges et longs débats, il vous sera loisible de faire à ce propos toutes les observations que vous jugerez opportunes.

**M. Maurice Coutrot.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. Coutrot, pour répondre à M. le secrétaire d'Etat.

**M. Maurice Coutrot.** Je voudrais simplement demander à M. le secrétaire d'Etat ce que veut bien dire, en ce qui concerne les établissements hospitaliers et sociaux, l'expression « l'étude des moyens de financement est en cours ».

Je voudrais savoir quand l'étude sera terminée et à quel moment le Parlement sera saisi des résultats. En effet, cela peut aller très loin, étant donné que rien n'est défini dans le Plan quant à cette option.

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

**M. Pierre Dumas, secrétaire d'Etat.** Monsieur le président, je voudrais dire brièvement que l'expression « l'étude est en cours » signifie qu'on y travaille en ce moment même. Pour cette raison, il ne me paraît pas possible de fixer une date précise pour son terme. Il y a évidemment deux systèmes : le premier consiste à dire que l'étude devra être achevée à une date fixe, mais c'est s'exposer à d'insuffisantes investigations ; le deuxième système consiste à rechercher une solution vraiment adéquate, mais alors il faut bien laisser à ceux qui sont chargés de l'étude, une certaine latitude et un certain délai pour la mener jusqu'à son terme.

Ce que je puis dire, par contre, c'est que le Parlement sera saisi des conséquences de cette étude concernant les financements à travers des projets de loi, pour tout ce qui serait de caractère législatif, ou à travers la loi de finances, pour tout ce qui serait de caractère budgétaire.

**M. le président.** Personne ne demande plus la parole dans la discussion générale ?...

La discussion générale est close.

Nous passons à la discussion de l'article unique du projet de loi :

J'en donne lecture :

« Article unique. — Le V<sup>e</sup> Plan, dit Plan de développement économique et social, annexé à la présente loi, est approuvé comme cadre des programmes d'investissements pour la période 1966-1970 et comme instrument d'orientation de l'expansion économique et du progrès social. »

Par amendement n<sup>o</sup> 1, M. Longchambon, au nom de la commission des affaires économiques et du plan, propose de rédiger comme suit le début de l'article unique :

« Etabli dans la perspective du développement normal de la Communauté économique européenne, le V<sup>e</sup> Plan... » (le reste sans changement).

La parole est à M. le rapporteur de la commission des affaires économiques et du plan.

**M. Henri Longchambon, rapporteur.** Mes chers collègues, cet amendement est clair et simple. Il établit que c'est dans la perspective du développement normal de la Communauté économique européenne, que le V<sup>e</sup> Plan est approuvé en tant que cadre des programmes d'investissements et en tant qu'instrument d'orientation de l'expansion économique.

C'est une pure question d'honnêteté intellectuelle et de conscience que de dire — ainsi que la commission des affaires économiques et du plan l'a voulu — que nous pouvons approuver comme cadre et comme instrument d'orientation des actions d'expansion économique et sociale le Plan tel qu'il nous a été présenté, mais à condition qu'il ne soit pas oublié que l'hypothèse de base est la poursuite normale de la politique européenne telle qu'elle découle des traités qui ont été signés. Je reprends en cela l'expression que vient d'employer M. le secrétaire d'Etat.

Cela veut dire que si cette condition n'était pas réalisée, si, dans un avenir plus ou moins proche, cette politique était condamnée ou renversée, notre approbation ne serait plus valable et que nous souhaiterions, et même que nous exigerions, qu'on nous soumette alors une variante du Plan établie sur les nouvelles bases provenant d'une modification aussi importante dans notre politique européenne et de ses retentissements sur notre politique économique. Telle est la portée de notre amendement qui est un amendement de conscience, d'honnêteté, de probité intellectuelle.

Il est bien entendu, monsieur le secrétaire d'Etat, que nous n'entendons pas imposer une obligation politique au Gouvernement en ce qui concerne les négociations en cours, ou plus exactement interrompues. Nous ne demandons pas que nos ministres se rendent à Bruxelles en chemise, pieds nus et la corde au cou. Nous savons qu'il est nécessaire que le Marché commun agricole soit réalisé selon les modalités qui avaient été prévues, arrêtées et fixées d'un commun accord par des négociations antérieures.

Mais si nous n'entendons pas peser par cet amendement sur votre action, nous demeurons persuadés que la poursuite de la politique européenne ne pourra se faire qu'en renouant la négociation ; nous ne voyons pas par quel autre moyen pourrait être atteint ce résultat. (*Applaudissements.*)

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Pierre Dumas, secrétaire d'Etat.** Monsieur le président, l'intervention de M. Longchambon doit être l'occasion pour moi de prendre sur le fond et sur la forme deux positions qui, je crois, sont importantes pour la suite de notre débat.

En ce qui concerne le fond d'abord, je tiens à souligner qu'il n'y a aucune divergence d'opinion, d'appréciation, entre le Gouvernement et le rapporteur de la commission des affaires économiques et du Plan. En effet, le Premier ministre a lui-même, à diverses reprises, souligné, notamment devant l'Assemblée nationale, que le Plan reposait — M. Massé et moi-même l'avons dit également — entre autre hypothèse sur celle du développement normal du marché commun. Par conséquent si cette hypothèse, contrairement à ce que nous souhaitons et ce que nous pensons, n'était pas vérifiée, il y aurait dans une certaine mesure des modifications à apporter au Plan et le Parlement en serait saisi.

Mais, je suis allé tout à l'heure, je crois, plus loin encore peut-être que ce que la commission, dans le louable souci de ne pas gêner l'aboutissement des négociations en cours, a proposé, en prenant, par une lettre rectificative déposée ce soir même à la suite de vos débats, l'engagement de vous tenir spécialement informés par un rapport annuel du développement de cet aspect de la question.

Voilà qui me permet de dire que non seulement nous nous sommes engagés, mais que, répondant à l'appel de la commission, le Gouvernement a fait un pas de plus en prenant des engagements qui le lient sous la forme d'une lettre rectificative.

Si maintenant, pour des raisons de forme, je suis amené à mettre en cause la notion même d'amendement s'agissant du Plan, ce n'est pas pour me dérober à la discussion au fond des problèmes soulevés par ces amendements. Je dois, en effet, rappeler qu'il est de tradition constante, depuis que des plans de développement économique et social sont soumis à l'approbation du Parlement, que le Gouvernement, ou plutôt les gouvernements successifs, n'acceptent pas d'amendements qui ne soient pas des amendements de procédure comme le fut celui qui, au moment de la discussion du IV<sup>e</sup> Plan, décida qu'à l'avenir le Parlement aurait à approuver aussi les options de ce plan.

C'est le point de vue qu'a soutenu le Gouvernement en 1955 au moment de la discussion du III<sup>e</sup> Plan et j'ai sous les yeux

l'intervention que fit M. Pflimlin, ministre des finances, au cours de la séance du 25 mai 1955 de l'Assemblée nationale. Il avait alors précisé que le principe même de l'approbation par le Parlement pourrait se trouver compromis par les dérogations à cette règle.

Cela a été rappelé au moment de la discussion du IV<sup>e</sup> Plan à l'Assemblée nationale et au Sénat, et encore récemment à l'Assemblée nationale par le Premier ministre. Entre de nombreuses interventions j'ai sous les yeux celle de M. Valéry Giscard d'Estaing s'opposant à un amendement de M. Boscary-Monsservin, au cours de la séance du 24 mai 1962, pour les mêmes raisons que je viens d'invoquer et qu'aucun gouvernement quel qu'il soit n'a jamais remises en cause.

Cela s'explique par des raisons économiques et juridiques. Le plan forme un tout équilibré dont les détails contribuent à l'ensemble. Etablis à partir des options approuvées par le Parlement et le Conseil économique, il n'est pas possible de modifier les détails sans porter atteinte à l'ensemble.

Dans le cas particulier de l'amendement qui vient d'être présenté par M. le rapporteur de la commission des affaires économiques et du plan, le texte proposé tend à ajouter un commentaire qui ne nous paraît pas pouvoir prendre place dans un texte de loi, car la loi a un caractère normatif. Les commentaires figurent dans les exposés des motifs et ne sont soumis ni à délibération, ni à vote.

C'est pour cette raison que, conformément à cette tradition, le Gouvernement est amené — je le répète, non pas pour se dérober à la discussion ou aux prises d'engagement sur les problèmes soulevés, le dépôt d'une lettre rectificative l'a montré, mais parce que c'est son devoir de défendre cette tradition conforme à une bonne appréciation de ce que doit être ce texte particulier qu'est une loi portant approbation d'un plan — le Gouvernement est amené, dis-je, en application de l'article 44, dernier alinéa de la Constitution, et de l'article 42, 7<sup>e</sup> alinéa du règlement, de demander au Sénat de se prononcer par un seul vote sur l'article unique du projet de loi, dans le texte adopté par l'Assemblée nationale, à l'exclusion de tout amendement ou article additionnel, attitude qui fut déjà la sienne, il y a quelques jours, à l'Assemblée nationale et qui fut toujours la sienne dans toutes les assemblées, y compris au Sénat lorsque vous avez voté le IV<sup>e</sup> Plan.

Ne me dites pas qu'il y a là un fait nouveau capable de modifier votre appréciation sur le fond. Vous ne votez pas sur une question de procédure et il n'y a aucune innovation de procédure en la matière.

Les uns et les autres, ayons l'honnêteté de prendre nos responsabilités sur le fond des choses. Or, c'est le fond qui est en cause. J'ai répondu à l'amendement de M. Longchambon en lui donnant satisfaction par d'autres voies. Je me propose de répondre également aux deux autres amendements, mais je ne pourrais accepter la mise aux voix de ces amendements pour les raisons que je viens d'exposer.

**M. Etienne Dailly.** Je demande la parole.

**M. le président.** Pour répondre au Gouvernement, un seul orateur peut prendre la parole et M. Michel Darras me l'avait demandée avant vous, monsieur Dailly. Je pourrai vous donner éventuellement la parole à un autre moment du débat.

La parole est à M. Darras, pour répondre au Gouvernement.

**M. Michel Darras.** Je demande à mon collègue de m'excuser d'un avantage chronologique que je n'avais pas cherché, mais la déclaration de M. le secrétaire d'Etat m'a poussé à intervenir car, si je me suis beaucoup instruit depuis les quelques semaines que je suis ici, si j'ai entendu parler de divers moyens de procédure, des articles 40 et 44 de la Constitution, de l'article 42 du règlement et de l'article 18 de la loi organique, c'est la première fois que j'entends invoquer la tradition, et c'est là réellement, à mes yeux, une novation, une nouveauté dans votre arsenal.

Vous avez donc invoqué la tradition, et vous vous êtes même référé à une tradition remontant au temps du chaos (*Sourires à gauche*) pour nous dire que l'amendement de M. Longchambon n'était pas acceptable et qu'il devait être repoussé par la procédure du vote bloqué. Que stipule-t-il, cet amendement ? L'adjonction des mots « établi dans la perspective du développement normal de la Communauté économique européenne, le V<sup>e</sup> Plan... » (Le reste sans changement.)

En l'adoptant, la commission des affaires économiques et du Plan a entendu signifier que l'approbation législative n'était valable que dans l'hypothèse du développement normal de la construction européenne, à quoi vous répondez, monsieur le secrétaire d'Etat, que la loi ne peut être que normative. J'entends bien ; le mot « normatif » a la même étymologie que le mot « normal » et je pense que c'est bien ce caractère normatif

que la commission, tout au moins en ce qui concerne certains de ses membres, avait voulu donner à ce texte placé en tête même du projet de loi portant approbation du Plan.

J'irai peut-être plus loin ; à mes yeux, c'est mieux qu'une hypothèse, c'est un postulat, un postulat fondamental hors duquel, non seulement les problèmes particuliers ne seront pas résolus, mais tout le système s'écroulera.

A quoi bon, en effet, rechercher le développement, harmonieux entre elles, des régions françaises, s'il doit subsister des frontières aussi périmées que celles qu'avait jadis abaissées Turgot ? Comment régler le problème de la Lorraine, comme l'a dit M. Jager, mais aussi les problèmes du Nord — car tout cela dépasse même l'actuelle Communauté économique européenne et l'Angleterre aura demain à venir jouer un rôle dans ce domaine — en se bornant à faire de la logique interne entre la Lorraine et la Champagne et en négligeant toute logique entre la Lorraine et les contrées voisines d'Allemagne ? A quoi bon la logique interne du plan français hors la logique d'environnement externe de la construction européenne ?

**M. René Jager.** Très bien !

**M. Michel Darras.** Comment régler les problèmes français, qu'ils soient industriels ou agricoles, qu'il s'agisse de l'incitation à l'épargne ou des investissements, si l'économie française reste fermée dans le dangereux isolement où la plonge l'attitude du Gouvernement à l'égard du Marché commun et de la coopération internationale ?

Mais le Gouvernement, par la bouche de M. le secrétaire d'Etat, nous a dit tout à l'heure à cette tribune — je l'ai noté — que l'addition proposée par la commission des affaires économiques « n'entraînerait aucune obligation pour le Gouvernement et pourrait même interférer avec son action diplomatique ! ». Voilà bien la contradiction, monsieur le secrétaire d'Etat : vous nous dites que la loi doit être normative et, lorsque nous voulons faire figurer dans la loi des dispositions normatives, vous répondez que cela n'entraînera aucune obligation pour le Gouvernement !

Alors, monsieur le secrétaire d'Etat, je crie à la violation de la Constitution, car, si nous insérons de telles dispositions dans la loi, elles devraient entraîner, au contraire, des obligations pour le Gouvernement, et cette confirmation que vous tentez de nous faire admettre de la notion de domaine réservé est pour nous une raison supplémentaire, puisque nous ne pourrions pas voter l'amendement de M. Longchambon, de voter contre le projet de loi et contre les additifs que vous nous proposez. (*Applaudissements à gauche.*)

**M. Jacques Soufflet.** L'auriez-vous voté si le Gouvernement ne vous avait pas opposé des moyens de procédure ?

**M. Antoine Courrière.** Nous vous le dirons tout à l'heure.

**M. le président.** Le Gouvernement ayant demandé que le Sénat se prononce par un seul vote sur l'article unique du projet de loi, je ne puis mettre aux voix l'amendement de M. Longchambon. Je vais appeler en discussion les autres amendements.

Par amendement n° 3, M. Blondelle et les membres du groupe du C. R. A. R. S., et MM. Deguise et Restat proposent de compléter *in fine* l'article unique du projet de loi comme suit :

« En ce qui concerne l'agriculture, le Gouvernement retient comme objectif pour la programmation en valeur une progression du revenu agricole moyen par exploitation et par année de 4,8 p. 100 ; ce rattrapage du revenu agricole sera obtenu notamment par une augmentation relative des prix agricoles à la production de 0,4 p. 100 par an. La commission des comptes de l'agriculture est habilitée, à la fin de la deuxième année du Plan, à constater dans quelles conditions l'objectif de rattrapage retenu pour la progression du revenu agricole moyen par exploitation aura été réalisé et à proposer éventuellement les mesures que, dans le cadre de l'article 6 de la loi d'orientation, il conviendrait de prendre. »

La parole est à M. Blondelle.

**M. René Blondelle.** Mes chers collègues, j'ai déjà expliqué hier les raisons qui m'ont amené à déposer cet amendement et je voudrais brièvement les rappeler.

On ne distingue pas, dans le projet de plan qui nous est proposé, ce qui apparaît pour le Gouvernement comme un objectif, comme une prévision ou simplement comme une indication.

Or, il m'était apparu capital que l'amélioration du revenu agricole soit un objectif, et non pas une indication et une hypothèse de travail comme il est indiqué dans les pages concernant l'agriculture, que ce soit à la page 26 ou à la page 83. Ce n'est donc qu'une indication pour le Gouvernement et elle n'est pas suffisante pour donner confiance au monde agricole, ainsi que je l'ai dit hier.

Par mon amendement, j'ai demandé que cette amélioration annuelle de 4,8 p. 100 du revenu agricole soit véritablement un objectif.

**M. Antoine Courrière.** Très bien !

**M. René Blondelle.** Ma deuxième raison est la suivante : il est prévu pour un certain nombre de secteurs des « indicateurs d'alerte » et j'estimais nécessaire d'en instituer aussi pour l'agriculture, la commission des comptes de l'agriculture, organisme très officiel créé par décret, me paraissant l'institution véritablement habilitée à cet effet.

Je rappelais donc dans mon amendement que cette commission serait appelée, après avoir constaté l'amélioration ou la non-amélioration du revenu agricole, à proposer au Gouvernement les mesures qui pourraient être reprises dans une loi de finances. Là encore, rien de bien extraordinaire, mais simplement la mise en pratique d'impératifs résultant de la loi d'orientation, notamment de son article 6.

Enfin je pensais qu'il était bon de rappeler qu'un des éléments fondamentaux du revenu agricole était constitué par les prix agricoles. Voyez ma modération. Comme le Gouvernement, dans une annexe du Plan, parle d'une augmentation annuelle de 0,4 p. 100 des prix agricoles quelle que soit la production annuelle, je m'étais contenté de reprendre, pour qu'il soit officialisé, ce chiffre, qui est évidemment assez faible, dans mon amendement. Je précise bien que j'ai repris uniquement le chiffre proposé dans le Plan qui nous est soumis. J'avais pensé que je ne demandais pas au Gouvernement un effort spécial puisqu'il s'agissait d'un objectif qu'il était résolu à faire prévaloir dans sa politique économique. Tel est l'objet de mon amendement.

Je comprends, comme vous tous mes chers collègues, qu'il ne sera pas examiné. J'ai entendu M. le secrétaire d'Etat nous déclarer que c'était une tradition constante des gouvernements depuis que le Parlement discute de plans. Je vous prie de m'en excuser, monsieur le secrétaire d'Etat, mais cette tradition a été au moins mise en échec une fois puisque, dans cette assemblée même, lorsque nous avons discuté du IV<sup>e</sup> Plan, sur ma proposition, un amendement a été accepté par le ministre des finances, M. Giscard d'Estaing, voté par le Sénat et intégré à l'article approuvant le projet de IV<sup>e</sup> Plan.

Cet amendement n'était pas simplement un amendement de forme, bien que vous ayez indiqué vous-même, comme M. le Premier ministre devant l'Assemblée nationale, que le Gouvernement ne pouvait accepter que les amendements relatifs à des questions de procédure. L'amendement qui a été voté au Sénat lors du IV<sup>e</sup> Plan portait, au contraire, sur le fond...

**M. Antoine Courrière.** Bien sûr !

**M. René Blondelle.** ... puisqu'il décidait que le IV<sup>e</sup> Plan avait pour objet, d'une part, l'amélioration de la condition des catégories les plus défavorisées de la nation, notamment les vieillards, les chargés de famille, les rapatriés, les agriculteurs et exploitants, les artisans familiaux et les salariés à bas revenus, d'autre part, l'accélération du programme économique et social des régions sous-développées.

Cet amendement de fond ayant été accepté par le ministre des finances au nom du Gouvernement, je suis obligé de dire que la tradition que vous avez invoquée...

**M. Antoine Courrière.** Toute récente.

**M. René Blondelle.** ... a été violée au moins une fois avec l'accord du Gouvernement. Nous nous doutions bien les uns et les autres du sort qui serait réservé à nos amendements. La commission des affaires économiques en a délibéré ce matin et j'avais obtenu de nos collègues qu'ils acceptent, pour bien montrer leur volonté de voter le Plan sous certaines conditions, une lettre rectificative valable proposée par le Gouvernement en ce qui concerne les questions agricoles et, donc, que leur amendement ne soit pas voté — et j'ajoute que, bien entendu, nous ne pouvons pas éviter qu'il ne soit pas statué sur notre amendement. Mais j'ai sous les yeux la lettre rectificative que vous nous proposez, je cherche avec beaucoup de bonne volonté à voir ce qu'elle apporte à l'agriculture...

**M. Antoine Courrière.** Du vent !

**M. René Blondelle.** ... dans le cadre des préoccupations que j'ai résumées dans mon amendement et je ne trouve absolument rien...

**M. Raymond Bossus.** C'est du vent !

**M. Michel Yver.** Du vent d'Est !

**M. René Blondelle.** ... qui engage le Gouvernement.

Si : le Gouvernement s'engage à faire un compte rendu, mais c'est tout et cela ne va pas loin. Il en ira exactement comme pour le rapport sur la loi d'orientation agricole que le Gouver-



nement s'est engagé à déposer chaque année! Pendant plusieurs années, il n'a pas été déposé et, quand il l'a été, il y a deux ans, qu'a-t-il apporté à l'agriculture? Quel est l'intérêt en effet d'un rapport qui n'est pas mis en discussion devant le Parlement et qui n'implique l'inscription d'aucune mesure consécutive dans la loi de finances?

Si c'est un rapport comme celui-là, un compte rendu du même genre que vous nous proposez, je peux dire que cette lettre rectificative n'apporte aucune garantie à l'agriculture; comme je n'en ai trouvé non plus aucune dans le projet de plan que nous avons à voter, en définitive, comme je le craignais, il ne s'agit là que d'un panneau-réclame auquel je ne peux pas apporter mon adhésion. (*Applaudissements sur de nombreux bancs.*)

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

**M. Pierre Dumas, secrétaire d'Etat.** Monsieur le président, sans revenir longuement sur le problème que nous avons abordé tout à l'heure, je voudrais souligner qu'à ma connaissance il n'y a pas eu d'exemple qu'un amendement autre que de procédure, celui qui prévoyait la consultation du Parlement sur les options, ait été voté.

Si mes souvenirs sont exacts, sauf erreur de ma part, car je n'ai pas les textes sous les yeux, l'amendement évoqué tout à l'heure par M. Blondelle a dû être repris à son compte par le Gouvernement lui-même et voté en accord entre les auteurs qui l'avaient suggéré et le Gouvernement, qui probablement l'avait réintroduit dans son texte — ce à quoi nous revenons par des dispositions comme la lettre de rectification que j'ai lue tout à l'heure et qui a été déposée sur votre bureau.

En tout cas j'ai bien sous les yeux l'intervention — je le répète, puisque tout à l'heure un précédent orateur a paru douter de la constance de cette tradition — l'intervention par laquelle M. Pflimlin, s'adressant le 25 mai 1955 aux auteurs d'un amendement, leur disait :

« Je demande donc aux auteurs de l'amendement de bien vouloir le retirer, car si leur exemple, dont je comprends parfaitement l'inspiration, était suivie, il va sans dire que le projet dont est saisie l'Assemblée nationale perdrait complètement son caractère et nous pourrions à très juste titre voir de très nombreux députés déposer des amendements tendant à réaliser dans leur région tel ou tel investissement, ce qui aboutirait inévitablement, quelle que puisse être l'excellence des intentions des uns et des autres, à déformer totalement le projet dont vous êtes saisis.

« Je vais même jusqu'à dire que si nous nous engageons dans une telle voie, c'est le principe même de l'approbation par le Parlement du plan de modernisation et d'équipement qui, peut-être, se trouverait compromis.

« C'est pourquoi le Gouvernement se voit obligé à son regret de repousser formellement l'amendement. Il invoquera d'ailleurs l'article 48 du règlement puisqu'il s'agit d'un amendement tendant à accroître les dépenses. »

Ce qui prouve, je le dis sincèrement, qu'il n'y a pas là de problème de fond entre nous, qu'il y a là un problème de forme, chacun s'en rend compte.

Sur le fond, je crois que seuls des malentendus séparent la position du Gouvernement de celle que vient d'exposer M. Blondelle. Je voudrais essayer de les dissiper.

D'abord, en ce qui concerne le revenu agricole, son amélioration est certes un objectif, mais les chiffres le concernant sont soumis évidemment aux mêmes aléas que tous les autres chiffres analogues du Plan puisque la politique des revenus ne peut être contraignante. Cependant, je déclare solennellement, au nom du Gouvernement, que celui-ci fera tout ce qui est en son pouvoir pour atteindre ces chiffres. Le fait même qu'il lui accorde une grande importance est démontré par le soin qu'il a pris de modifier ces chiffres, lorsque les calculs plus récents et l'information plus complète auxquels M. le commissaire général faisait allusion hier lui ont révélé que les premiers chiffres qu'il avait fixés étaient trop ambitieux. C'est assez dire que, malgré toutes les difficultés, toutes les critiques auxquelles il était exposé, le Gouvernement a cru devoir modifier les chiffres entre la détermination des options et le dépôt du Plan lui-même. C'est dire qu'il ne les considère pas comme n'ayant aucune valeur, mais qu'il en fait, au contraire, grand cas et prend grand soin de les calculer, ce qui est une garantie en même temps qu'une manifestation de sa volonté de faire tout pour que les prévisions deviennent des réalités.

Quant au désir que très légitimement M. Blondelle expose, au nom du Sénat, de pouvoir suivre l'évolution de la situation, de crier casse-cou, de suggérer des mesures s'il le faut, je voudrais répéter ce que tout à l'heure, dans le cadre de mon exposé général, j'ai déjà fait prévoir, à savoir que si nous ne déposons pas de lettre rectificative sur ce point, c'est parce que

nous avons la ferme conviction — je crois pouvoir vous la faire partager — que tous les éléments existent déjà dans le Plan et qu'il serait par conséquent superfétatoire et même contradictoire d'ajouter quelque chose d'autre pour parvenir à un résultat qui nous paraît d'ores et déjà atteint.

En effet, ainsi que je l'ai dit tout à l'heure — et c'était le mérite de l'intervention de M. Blondelle que de nous avoir amenés à le préciser — compte tenu de ce que le Gouvernement affirme que les revenus agricoles sont compris au premier chef dans les grandes catégories de revenus auxquelles il a été fait allusion pour une procédure particulière, les problèmes touchant aux revenus et aux prix agricoles seront abordés chaque année par une double approche, celle du rapport annuel sur l'exécution du Plan et celle de la procédure annuelle de mise en œuvre de la politique des revenus.

Vous avez ainsi la garantie qu'aussi bien la représentation nationale, et par conséquent le Sénat, que les organisations professionnelles intéressées auront chaque année l'occasion de faire entendre leur voix sur ce sujet. Le rapport étant une annexe à la loi de finances, il va de soi que le Sénat aura la possibilité de faire connaître son sentiment, de le développer, voire de l'exprimer par un vote au cours des débats qui s'instaureront chaque année sur la loi de finances. Cela me paraît répondre au désir, que le Gouvernement a parfaitement compris et qui avait été exprimé, de suivre la progression des revenus agricoles et le cas échéant, je le répète, de manifester des observations et des suggestions.

Voilà pourquoi, monsieur le président, mesdames, messieurs, je me permets de penser — et je souhaiterais en avoir convaincu mon interlocuteur — que les objectifs visés par M. Blondelle seront atteints.

Avec la rédaction actuelle du Plan, compte tenu des précisions que j'ai apportées quant au fait que les revenus agricoles désormais doivent être rangés dans les grandes catégories de revenus qui étaient précisément mentionnées par le Plan, j'ose espérer que vous voudrez bien considérer qu'il n'y a pas entre nous autre chose qu'un problème de forme, l'essentiel me paraissant être de parvenir au résultat.

**M. Etienne Dailly.** Je demande la parole pour répondre à M. le secrétaire d'Etat.

**M. le président.** La parole est à M. Dailly.

**M. Etienne Dailly.** Monsieur le secrétaire d'Etat, sur le fond de l'amendement de M. Blondelle, je voudrais bien vous suivre et me sentir rassuré par vos déclarations. Malheureusement, je ne peux pas oublier que la commission des comptes de l'agriculture, présidée par M. Cramois — c'est un fait officiel — a constaté qu'au cours de la dernière année le revenu agricole avait baissé de 2,90 p. 100.

Je ne peux pas oublier non plus — et personne d'entre vous ne peut oublier — que le ministre de l'agriculture lui-même, au congrès des jeunes agriculteurs voici six semaines environ, a déclaré qu'il n'y avait pas, hélas! à s'attendre à ce que la situation changeât cette année par rapport à l'année précédente. Dès lors c'est un retard de 5,8 p. 100 — deux fois 2,90 — qui se trouve pris. Or l'augmentation du revenu agricole, telle qu'elle résulte du Plan, n'est que de 4,8 p. 100. Un problème de rattrapage se pose à l'évidence et, à cet égard, l'amendement de M. Blondelle, qu'on le veuille ou non, conserve toute sa valeur.

Ceci dit, si tout à l'heure j'avais manifesté le désir de vous interrompre — mais j'ai bien compris que ce n'était pas le moment — puis de vous répondre — mais j'ai trop apprécié l'intervention de M. Michel Darras pour avoir regretté un seul instant de n'avoir pas été celui qui aurait eu le droit de le faire — c'était pour vous dire, monsieur le secrétaire d'Etat, que votre évocation de la tradition est loin de me convaincre et j'irai même jusqu'à dire, avec toute la déférence et la cordialité, soyez-en convaincu, que je désire conserver à cette controverse, que je la juge, pour ma part, un peu inconvenante.

Pourquoi, mes chers collègues? A deux titres. D'abord — et ceci n'est qu'une observation de principe, car elle a souvent l'occasion de s'appliquer — parce que j'éprouve toujours quelque satisfaction à voir le Gouvernement se réfugier derrière des précédents de la IV<sup>e</sup> République.

Quoi qu'il en soit, s'y référer et prétendre nous faire croire que la situation est identique à celle dans laquelle se trouvait M. Pflimlin dans les circonstances par vous évoquées est une entreprise à tout le moins singulière. Sous cette IV<sup>e</sup> République — à laquelle je n'ai pas eu l'honneur d'appartenir — si les hommes changeaient en effet souvent de poste ministériel, pendant douze années consécutives la France a toujours mené une politique extérieure, c'est-à-dire une politique de construction systématique de l'Europe politique intégrée.

Cela méritait d'être dit. Et lorsque vous faites appel à la tradition, monsieur le secrétaire d'Etat, je me permets de vous

répondre que je doute que vous puissiez trouver un seul exemple d'un Gouvernement qui, après nous avoir demandé un an auparavant — c'était au mois de décembre 1964 — de nous déclarer d'accord sur les objectifs d'un plan, se permettrait d'empêcher le Parlement de l'amender alors que dans l'intervalle il aurait totalement renversé sa politique extérieure.

Dès lors que précisément entre la présentation des objectifs que nous avons approuvés et la présentation du Plan que vous nous présentez s'est produit cet événement important « de la rupture du 30 juin », il apparaît audacieux de prétendre se prévaloir d'une tradition, même si elle a existé. Nous nous trouvons en effet dans une circonstance dont le Sénat voudra bien admettre qu'elle est sans aucun précédent. C'est tout ce que, pour répondre au secrétaire d'Etat, je voulais faire observer au Sénat. (*Applaudissements au centre gauche et à gauche.*)

**M. le président.** Par amendement n° 2, M. André Monteil propose d'insérer, après l'article unique, un article additionnel 2 (nouveau) ainsi rédigé :

« Le schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de la région de Paris sera soumis à l'approbation du Parlement dans les mêmes conditions que le plan de développement économique et social. »

La parole est à M. Monteil.

**M. André Monteil.** Monsieur le président, je n'ai vraiment pas de chance. Je ne suis pas intervenu à la tribune durant ce débat. J'avais déposé un amendement et tout à l'heure, avant que je développe mes arguments, M. le secrétaire d'Etat les a combattus ; mais je comptais me rattraper à l'occasion d'un vote et voici qu'au moment où vous me donnez la parole, M. le secrétaire d'Etat, usant de la procédure du vote « bloqué », rend un peu vaines les paroles que je pourrais prononcer pour défendre un amendement qui me paraît pourtant fort important.

Je voudrais donc répondre à M. le secrétaire d'Etat sur le plan de la procédure. Je ne me référerai pas à la tradition de la IV<sup>e</sup> République, encore que je ne n'en rougisse pas.

**M. Pierre de La Gontrie.** Très bien !

**M. André Monteil.** Je me bornerai à me référer à la tradition jeune de la V<sup>e</sup> République.

Monsieur le secrétaire d'Etat, lors du vote du quatrième plan à l'Assemblée nationale et au Sénat, il y a eu un amendement qui marquera dans l'histoire des amendements qui n'ont pas été suivis d'effet. Il s'agit de l'amendement de M. Pleven, qui prévoyait que le Gouvernement déposerait dans le courant de l'année 1963 un projet de loi de programme destiné aux régions d'entraînement — bien entendu la Bretagne était particulièrement visée. L'amendement Pleven, qui n'était pas un amendement de procédure mais un amendement de fond, a été voté par l'Assemblée nationale, voté par le Sénat et il est devenu la loi de la République.

Malheureusement, cette loi de la République n'a pas été observée par le Gouvernement et vous vous souvenez, mes chers collègues, qu'au cours de la discussion d'une question orale, m'adressant à M. le secrétaire d'Etat ici présent, je lui avais demandé quand le Gouvernement comptait exécuter la loi qui avait été votée au moment de la ratification du IV<sup>e</sup> plan de développement économique et social. M. Dumas m'avait répondu par une pirouette : puisque c'est la loi il va de soi que le Gouvernement l'appliquera. Nous en sommes à discuter le V<sup>e</sup> plan. Permettez-moi de vous dire que, sur ce point au moins, le IV<sup>e</sup> plan n'a pas été observé dans le texte où il a été voté.

Au surplus, s'agissant de mon amendement, je voudrais attirer l'attention de M. le secrétaire d'Etat sur le fait qu'il s'agit là d'un amendement de procédure et non pas d'un amendement de fond. Je ne demande pas qu'on affecte des crédits au développement particulier de tel secteur ou telle région. Je rappelle les termes de mon amendement : « Le schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de la région de Paris sera soumis à l'approbation du Parlement dans les mêmes conditions que le plan de développement économique et social. »

C'est le type même de l'amendement de procédure...

**M. Etienne Dailly.** Parfaitement.

**M. André Monteil.** ... qui n'entraîne pas de crédits nouveaux, ni de promesse de crédits et puisque, invoquant la tradition, vous avez manifesté, monsieur le secrétaire d'Etat, l'avis que les gouvernements pouvaient accepter, à l'occasion du vote d'un plan, des amendements de procédure, je vous demande pour quelles raisons obscures vous n'acceptez pas cet amendement que j'ai déposé et qui est important.

Je vais demander à mes collègues de bien vouloir me faire l'amitié de m'écouter pendant quelques minutes pour me permettre de leur montrer la portée de l'amendement de procédure que j'avais déposé.

Le V<sup>e</sup> plan dans le texte qui nous a été transmis par le Gouvernement fait référence, à la page 153, au schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de la région parisienne. Ce document a été élaboré par les services du district de la région de Paris et il n'est, de l'aveu même de ses rédacteurs, ni un plan d'urbanisme, ni un programme d'équipement. Il a cependant été pris en considération par le Gouvernement dans un arrêté, celui du 23 septembre 1965, comme base de révision du plan d'aménagement et d'organisation générale de la région parisienne.

Ce n'est pas le moment d'aborder l'analyse de ce schéma directeur. Je voudrais simplement rappeler au Sénat que ce volumineux document considère que le salut du Paris de l'an 2000 ou d'avant l'an 2000 réside au large de l'agglomération parisienne et à ce titre, il envisage la création de centres urbains nouveaux suivant des axes préférentiels.

Lors de son examen du V<sup>e</sup> plan, le Conseil économique et social a été amené à étudier si le schéma directeur devait être intégré à une politique d'ensemble des économies régionales. Dans son rapport, notre collègue M. Longchambon a abordé à son tour ce problème. Pour faire contrepoids à Paris, le plan insiste sur la nécessité d'élaborer des plans d'aménagement et de développement ou des schémas directeurs dans les capitales régionales qui n'en possèdent pas ou n'en ont qu'en préparation comme nous. Or, Paris est déjà doté d'un programme de développement et on peut craindre que la seule existence d'un schéma directeur pour la seule région parisienne, dont on voudrait, paraît-il, limiter la croissance, ne constitue un facteur favorable dans la répartition des moyens financiers de réalisation et n'aboutisse à accentuer le déséquilibre.

Le déséquilibre entre Paris et les capitales provinciales ne tient pas seulement à l'existence d'un schéma, mais à son contenu qui prévoit comme issue inéluctable un Paris de 14 millions d'habitants.

On peut faire des réserves sur une telle hypothèse dont le caractère fatal est loin d'être démontré, comme le souligne M. Longchambon. Nous sommes insuffisamment éclairés dans l'état actuel des choses pour prendre une décision aussi grave que celle qui consiste à porter à 14 millions d'habitants la population parisienne.

Il est même permis de penser que si le schéma d'aménagement de la région de Paris n'émanait pas du délégué général de district, mais était élaboré par les services de l'aménagement du territoire, il aurait été précédé ou accompagné d'autres schémas consacrés à des métropoles d'équilibre. Et ce n'est probablement que dans la mesure où les études relatives au développement de ces métropoles auraient abouti à l'impossibilité de maintenir la population parisienne au-dessous d'un seuil de 14 millions d'habitants, qu'on aurait pensé à bâtir le schéma sur le modèle qui nous est présenté.

Mes chers amis, il est très grave d'admettre ce principe, car si nous admettons comme hypothèse de base que Paris aura au moins 14 millions d'habitants — c'est-à-dire que sur une portion très restreinte du territoire national, sera concentré près du quart ou plus du quart de la population de la France — il faudra admettre que dans les plans nationaux d'équipement à venir, plus du quart des crédits devront être par priorité affectés à la région parisienne.

C'est la raison pour laquelle j'avais estimé que le schéma d'aménagement et d'urbanisme de la région de Paris devrait être soumis pour approbation, au même titre que le plan de développement économique et social, au Parlement.

L'aménagement de Paris n'est pas un problème parisien ; quand il prend cette importance, c'est un problème national. C'est toute la nation qui va être engagée et, par conséquent, ce sont tous les représentants de la nation qui doivent être conduits à apprécier le sort que l'on veut faire au développement de la région parisienne.

Je vous assure que mon amendement n'était pas dirigé contre Paris, que son dessein n'était pas d'opposer Paris à la province, mais avait pour objet de dire simplement que, pour apprécier le schéma directeur de la région de Paris, il faudrait que nous soyons en mesure de posséder les autres schémas directeurs des métropoles d'équilibre, car l'aménagement de Paris est une affaire nationale qui ne peut se concevoir que par référence aux aménagements de la province. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

**M. Pierre Dumas, secrétaire d'Etat.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

**M. Pierre Dumas, secrétaire d'Etat.** Je voudrais d'abord faire une mise au point. Ce que M. Monteil a appelé l'amendement Pleven relatif à une loi de programme, n'a pas été voté comme tel. M. Pleven a retiré son amendement dont les objectifs ont été repris, à cette époque, dans une lettre rectificative.

**M. André Monteil.** Reprenez mon amendement dans une lettre rectificative.

**M. Pierre Dumas, secrétaire d'Etat.** Si vous me permettez de continuer, je vais peut-être vous expliquer pourquoi je ne le ferai pas.

Contrairement à ce que croit son auteur, l'amendement de M. Monteil n'est pas le moins du monde un amendement de procédure au sens où je l'ai entendu tout à l'heure, c'est-à-dire un amendement prévoyant les modalités d'examen et de préparation du plan, avec la collaboration du Parlement.

Cet amendement a le caractère particulier d'être discriminatoire en ce qui concerne les problèmes de la région parisienne. Je crois pouvoir dissiper les regrets de M. Monteil en lui disant que si je n'avais pas été amené à demander que le Parlement se prononce en un vote unique sur le texte de loi, de toute manière son amendement se serait vu objecter sa non-conformité à la Constitution. La définition même du caractère de la loi qui est d'être générale, semble exclure que le schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de la région de Paris — ce ne sera pas le seul schéma directeur et je vais y revenir — soit examiné et entériné différemment que les autres schémas directeurs concernant d'autres villes de France.

J'en arrive ainsi au fond du problème. Le Gouvernement comprend parfaitement et partage — je voudrais lui en donner l'assurance — la préoccupation de M. Monteil qui, n'est pas de s'opposer à l'ordonnement du développement inévitable de la région parisienne.

M. Monteil veut simplement éviter que le Gouvernement ne se résigne trop facilement à un trop important développement de la région parisienne, voire ne le favorise et, que par le soin qu'il prendrait à cet effet et qu'il ne prendrait pas pour les autres régions de la France, en fin de compte il ne le stimule.

Le Gouvernement ne se résigne pas du tout — il le souhaite encore moins — à un développement excessif de la population de la région parisienne, dans l'intérêt même des habitants de cette région.

Par conséquent, s'il prend des dispositions sur la base des prévisions qui peuvent être faites dans l'état actuel des choses, il ne renonce pas — et le terme même a été prononcé par M. le Premier ministre — à faire ce qu'il pourra pour entraver ce développement prévisible ou, en tout cas, pour le freiner.

En second lieu, je précise qu'il n'entre pas du tout dans l'intention du Gouvernement de ne pas faire pour le reste de la France ce qui a été entrepris d'abord pour la région parisienne. Nous avons commencé par cette région parce que, comme vous l'avez vous-même souligné, c'est en ce point que se trouve la plus grande accumulation de population. Mais le Gouvernement a bien l'intention d'établir des plans d'urbanisation pour d'autres régions que pour la région parisienne.

Nous sommes d'ores et déjà en train d'en préparer pour l'ensemble des métropoles dites d'équilibre et pour un certain nombre de grandes villes de France. Le rapport du plan prévoit expressément la création de nouvelles agences d'urbanisme s'étendant dans certains cas à un ensemble composé de plusieurs agglomérations, ainsi que le développement des agences existantes afin d'établir rapidement les plans d'aménagement et d'organisation qu'on appelle les P. A. D. O. G. ou les schémas directeurs d'aménagement qui font encore défaut à l'échelle des grandes zones urbanisées.

L'avance prise en la matière par Paris et par Lyon qui, pour les mêmes raisons a suivi de peu, n'est que le reflet de l'exceptionnelle gravité des problèmes soulevés par la croissance de ces deux agglomérations.

Mais je puis assurer M. Monteil que le Gouvernement fera tout ce qui sera en son pouvoir pour développer toute une armature urbaine, hiérarchisée sur l'ensemble du territoire et pour ne pas limiter son soutien aux plans d'urbanisation de Paris et de la région parisienne, ni même à ceux des grandes métropoles d'équilibre. Comme je l'ai déjà dit, le plan prévoit expressément.

Je puis donner à M. Monteil l'assurance que nous allons prochainement créer de nouvelles agences d'urbanisme pour que ces intentions deviennent le plus rapidement possible des réalités.

**M. Raymond Bossus.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. Bossus.

**M. Raymond Bossus.** Il est toujours gênant de constater dans une assemblée une dualité entre Paris et la province. Je suis d'accord avec M. Monteil sur son interprétation et il convient que le schéma d'aménagement et d'urbanisme de la région de Paris soit soumis à l'approbation du Parlement au même titre que le plan de développement économique et social.

Je dois rappeler à nos collègues que Paris n'est pas une ville qui bénéficie de son autorité, comme toutes les villes de France ; elle est soumise à une tutelle double depuis l'installation du district de Paris, imposée contre l'avis du conseil municipal de Paris et contre celui du conseil général de la Seine. Ce plan d'aménagement ne résulte pas de propositions faites par les conseils municipaux et les conseils généraux de la Seine, de Seine-et-Oise et de Seine-et-Marne. C'est une invention du district.

Cela devait être dit. Si nous avons des pouvoirs comme en toute démocratie réelle, nous devrions faire voter dans cette assemblée l'amendement proposé par M. Monteil auquel je suggérerais l'adjonction suivante :

« Le schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de la région de Paris sera soumis après délibération du conseil municipal de Paris et des conseils généraux de la Seine, de Seine-et-Oise et de Seine-et-Marne à l'approbation du Parlement dans les mêmes conditions que le plan de développement économique et social. »

Nous voulons avoir comme préalable l'assurance que les libertés communales et démocratiques seront respectées, pour éviter toute mainmise du district ou de l'appareil de l'Etat. Ces arguments valent aussi bien aujourd'hui pour Paris et la Seine que demain pour les régions de Lyon, de Marseille, de Grenoble ou toute autre région de France.

Ma proposition va donc dans le sens du respect des libertés communales, qui, une fois de plus, est mis en cause.

**M. le président.** En application de l'article 44, dernier alinéa, de la Constitution et de l'article 42, 7<sup>e</sup> alinéa, du règlement, le Gouvernement a demandé au Sénat de se prononcer par un seul vote sur l'article unique et le projet de loi dans la rédaction adoptée par l'Assemblée nationale, modifiée, quant au texte du document à approuver, par lettre de rectification déposée par le Gouvernement, à l'exclusion de tous amendements ou articles additionnels.

Je suis saisi de deux demandes de scrutin public émanant du groupe socialiste et du groupe de l'union pour la nouvelle République.

Il va être procédé au scrutin dans les conditions réglementaires. (Le scrutin a lieu.)

**M. le président.** Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

(Il est procédé au comptage des votes.)

**M. le président.** Voici le résultat du dépouillement du scrutin (n° 17) :

Nombre des votants.....	267
Nombre des suffrages exprimés.....	248
Majorité absolue des suffrages exprimés..	125
Pour l'adoption .....	96
Contre .....	152

Le Sénat n'a pas adopté.

— 15 —

COMMISSION MIXTE PARITAIRE

**M. le président.** J'informe le Sénat de la communication suivante de M. le Premier ministre à M. le président du Sénat :

« Conformément à l'article 45, alinéa 2, de la Constitution, j'ai l'honneur de vous faire connaître que j'ai décidé de provoquer la réunion d'une commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions du projet de loi portant approbation du plan de développement économique et social, pour lequel l'urgence a été déclarée.

« Je vous serais obligé de bien vouloir, en conséquence, inviter le Sénat à désigner ses représentants à cet organisme.

« J'adresse ce jour à M. le président de l'Assemblée nationale une demande tendant aux mêmes fins.

« Je vous prie de trouver ci-joint le texte de ce projet de loi adopté en première lecture par l'Assemblée nationale dans sa séance du 5 novembre 1965 et rejeté par le Sénat en première lecture dans sa séance du 17 novembre 1965 en vous demandant de bien vouloir le remettre à la commission mixte dès qu'elle sera constituée. »

La nomination des membres de cette commission mixte paritaire aura lieu au cours de la séance de cet après-midi, dans les formes prévues à l'article 12 du règlement.

— 16 —

## REGLEMENT DE L'ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Etant donné l'heure avancée, la prochaine séance publique précédemment fixée au jeudi 18 novembre 1965 pourrait être ouverte à dix heures trente. (*Protestations.*)

C'est l'heure qui est proposée par la commission des finances.

**M. Antoine Courrière.** Nous demandons que nos travaux reprennent l'après-midi seulement.

**M. André Armengaud, au nom de la commission des finances.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. Armengaud.

**M. André Armengaud, au nom de la commission des finances.** M. Coudé du Foresto, qui doit rapporter demain les conclusions de la commission mixte paritaire pour le projet de loi de finances, tenu par des obligations impérieuses, a insisté pour que la séance commence à dix heures trente.

**M. le président.** Je pense que le Sénat voudra bien accepter la proposition de M. Coudé du Foresto. (*Assentiment.*)

**M. François Schleiter.** A quelle heure aura lieu le vote ?

**M. le président.** Immédiatement après la discussion.

**M. François Schleiter.** Nous acceptons que la discussion comme la séance commence à dix heures trente.

**M. Pierre Dumas, secrétaire d'Etat.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

**M. Pierre Dumas, secrétaire d'Etat.** J'attire l'attention du Sénat sur le fait que nous allons entrer dans la période où s'instituent traditionnellement des navettes entre les deux assemblées. Il avait été envisagé, pour éviter que la navette ne se prolonge trop, de terminer l'examen du projet de loi de finances demain matin. Je crois que, compte tenu de l'effort de l'une et de l'autre assemblées pour régler leur ordre du jour et examiner les textes qui leur sont soumis avant l'interruption de leur session, il serait très délicat de modifier les horaires envisagés, car le retard d'une assemblée bloquerait l'autre et, par voie de répercussion, retarderait ses propres travaux à un stade ultérieur de la discussion.

**M. Antoine Courrière.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. Courrière.

**M. Antoine Courrière.** Vous avez peut-être raison si vous voulez aller vite ; mais, en allant vite, on ne fait pas toujours du bon travail ! Il peut se faire que les groupes de cette assemblée aient besoin de se réunir pour savoir quelle position ils doivent prendre sur l'ensemble du budget. Je crois qu'il serait raisonnable, pour déférer au désir de M. Coudé du Foresto, de tenir séance demain matin, à dix heures trente, mais de décider que le vote n'interviendrait que dans l'après-midi, afin que les groupes aient la possibilité de se réunir auparavant.

**M. le président.** Le Sénat voterait donc au début de sa séance de l'après-midi sur les textes qu'il aurait examinés le matin.

**M. Pierre Dumas, secrétaire d'Etat.** Le Gouvernement ne s'y oppose pas.

**M. Etienne Dailly.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. Dailly.

**M. Etienne Dailly.** J'appuie, bien entendu, la proposition de M. Courrière, mais je voudrais qu'il soit précisé que les explications de vote précéderont les scrutins au début de la séance de l'après-midi. Les groupes s'étant réunis, il est logique que leur représentant explique son vote dans le délai réglementaire de cinq minutes.

**M. le président.** Je crois que la solution proposée par M. Dailly peut être acceptée, à la condition qu'il soit bien entendu que la présidence limitera strictement les explications de vote à leur durée réglementaire.

En conséquence, voici quel pourrait être l'ordre du jour, de la séance publique du jeudi 18 novembre, qui vient d'être fixée à dix heures trente :

1. — Discussion des conclusions du rapport de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances pour 1966.

[N° 61 (1965-1966). — M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur pour le Sénat de la commission mixte paritaire.]

Les explications de vote et le scrutin sur l'ensemble auront lieu, à la reprise de la séance, à quinze heures.

2. — Discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à compléter l'article 11 de la loi n° 65-570 du 13 juillet 1965 portant réforme des régimes matrimoniaux [N° 47 et 65 (1965-1966). — M. Pierre Marilhac, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.] ;

3. — Discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, relative à la fixation des loyers des locaux insalubres à usage d'habitation dans les départements de la Réunion, de la Guadeloupe, de la Martinique et de la Guyane [N° 46 et 64 (1965-1966). — M. Modeste Zussy, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.] ;

4. — Discussion des conclusions du rapport de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur le projet de loi autorisant la ratification de l'accord entre la République française et la République algérienne démocratique et populaire concernant le règlement de questions touchant les hydrocarbures et le développement industriel de l'Algérie [N° 62 (1965-1966). — M. Edgar Faure, rapporteur pour le Sénat de la commission mixte paritaire.]

Vers 16 heures :

5. — Scrutins pour l'élection de sept membres titulaires et de sept membres suppléants de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur le projet de loi portant approbation du plan de développement économique et social.

Ces scrutins auront lieu dans l'une des salles voisines de la salle des séances, conformément à l'article 61 du règlement. Ils seront ouverts pendant une heure.

Le soir :

6. — Discussion éventuelle du projet de loi de finances pour 1966 (nouvelle lecture) ;

7. — Discussion des conclusions du rapport de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant réforme des greffes des juridictions civiles et pénales (M. Pierre Garet, rapporteur pour le Sénat de la commission mixte paritaire) ;

8. — Examen éventuel de textes en navette.

Il n'y a pas d'opposition ?

L'ordre du jour est ainsi réglé.

Personne ne demande la parole ?

La séance est levée.

(La séance est levée le jeudi 18 novembre à une heure quarante-cinq minutes.)

Le Directeur du service de la sténographie du Sénat,  
HENRY FLEURY.

**Erratum**

au compte rendu intégral de la 2<sup>e</sup> séance  
du mardi 16 novembre 1965.  
(Journal officiel du 17 novembre 1965.)

Page 1867, 2<sup>e</sup> colonne, rubrique :

**TRANSMISSION DE PROPOSITIONS DE LOI**

Dernier alinéa :

**Au lieu de :** « La proposition de loi sera imprimée sous le n° 60, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des affaires sociales. (Assentiment.) »,

**Lire :** « La proposition de loi sera imprimée sous le n° 60, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des affaires culturelles. (Assentiment.) ».

**Décision du Conseil constitutionnel**

**sur une requête en contestation d'opérations électorales.**

Il résulte d'une communication adressée à M. le président du Sénat que le Conseil constitutionnel a rendu, en date du 17 novembre 1965, la décision suivante :

*Décision n° 65-348 du 17 novembre 1965.*

Le Conseil constitutionnel,

Vu l'article 59 de la Constitution ;

Vu l'ordonnance du 7 novembre 1958 portant loi organique sur le Conseil constitutionnel ;

Vu l'ordonnance du 15 novembre 1958 relative à l'élection des sénateurs ;

Vu la requête et le mémoire ampliatif présentés par M. Mohamed Kamil (Mohamed), demeurant à Djibouti (Côte française des Somalis), ladite requête et ledit mémoire enregistrés au secrétariat général du Conseil constitutionnel les 5 et 12 octobre 1965 et tendant à ce qu'il plaise au Conseil statuer sur les opérations électorales auxquelles il a été procédé le 26 septembre 1965 dans la circonscription de la Côte française des Somalis pour l'élection d'un sénateur ;

Vu les observations en défense présentées par M. Barkat Gourat Hamadou, lesdites observations enregistrées le 2 novembre 1965 au secrétariat général du conseil constitutionnel ;

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier ;

*Sur les moyens tirés du défaut d'identification des électeurs :*

Considérant que M. Mohamed Kamil (Mohamed) soutient que les électeurs ont été admis à voter sur simple présentation de leur carte d'électeur dépourvue de photographie et qu'aucun timbre, visa ou signature, n'a été apposé, après le vote, sur lesdites cartes ; que l'absence de toute vérification d'identité aurait ainsi rendu possibles des fraudes ;

Considérant que la composition très restreinte du collège électoral qui comprenait trente-deux inscrits connus chacun de leurs collègues aurait rendu particulièrement difficile une fraude quelconque ; que chaque électeur a apposé sa signature sur une liste d'émargement contresignée par un membre du bureau de vote ; que le requérant n'allègue d'ailleurs pas qu'une fraude ait été commise ; qu'ainsi le moyen ne saurait être retenu ;

*Sur le moyen tiré de l'utilisation abusive de l'étiquette d'un parti politique par M. Barkat Gourat Hamadou :*

Considérant que, si M. Kamil soutient que M. Barkat Gourat Hamadou aurait induit le corps électoral en erreur en faisant état de son appartenance à l'U. N. R., il résulte de l'instruction que l'appartenance au même parti politique revendiquée par chacun des deux candidats, parfaitement connus de leurs trente-deux électeurs par leurs qualités respectives de sénateur sortant et de ministre de la Santé publique du gouvernement local, ne saurait constituer une manœuvre de nature à porter atteinte à la sincérité du scrutin ; qu'il n'est pas établi que ladite appartenance ait été faussement invoquée par le candidat élu ; qu'ainsi le moyen manque en fait ;

*Sur le moyen tiré de pressions administratives qui auraient été exercées sur le corps électoral :*

Considérant que, si le requérant fait valoir que des pressions administratives auraient été exercées la veille et le matin du scrutin sur un certain nombre d'électeurs sénatoriaux de la Côte française des Somalis en faveur de M. Barkat Gourat Hamadou, il n'établit pas la matérialité des faits ainsi allégués, qui ne peuvent, dès lors, être retenus ;

Considérant qu'il résulte de ce qui précède que le requérant n'est pas fondé à demander l'annulation de l'élection contestée,

Décide :

Art. 1<sup>er</sup>. — La requête susvisée de M. Kamil est rejetée.

Art. 2. — La présente décision sera notifiée au Sénat et publiée au *Journal officiel* de la République française.

Délibéré par le Conseil constitutionnel dans sa séance du 17 novembre 1965.

*Le président,*  
GASTON PALEWSKI.

**Assemblée unique des communautés européennes.**

Dans sa séance du 17 novembre 1965, le Sénat a procédé à l'élection de douze délégués représentant la France à l'Assemblée unique des communautés européennes, dont le mandat prendra effet à l'expiration du mandat des délégués actuellement en fonctions, soit à compter du 13 mars 1966 :

Ont été élus :

MM. Jean Berthoin, Roger Carcassonne, Charles Naveau, Yves Estève, André Dulin, André Armengaud, André Colin, Alain Pöher, René Blondelle, Julien Brunhes, Jean-Eric Bousch et Léon Jozeau-Marigné.

**QUESTIONS ECRITES**

REMISES A LA PRESIDENCE DU SENAT LE 17 NOVEMBRE 1965

Application des articles 74 et 75 du règlement, ainsi conçus :

« Art. 74. — Tout sénateur qui désire poser une question écrite au Gouvernement en remet le texte au président du Sénat, qui le communique au Gouvernement.

« Les questions écrites doivent être sommairement rédigées et ne contenir aucune imputation d'ordre personnel à l'égard de tiers nommément désignés ; elles ne peuvent être posées que par un seul sénateur et à un seul ministre. »

« Art. 75. — Les questions écrites sont publiées durant les sessions et hors sessions au Journal officiel ; dans le mois qui suit cette publication, les réponses des ministres doivent également y être publiées.

« Les ministres ont toutefois la faculté de déclarer par écrit que l'intérêt public leur interdit de répondre ou, à titre exceptionnel, qu'ils réclament un délai supplémentaire pour rassembler les éléments de leur réponse ; ce délai supplémentaire ne peut excéder un mois.

« Toute question écrite à laquelle il n'a pas été répondu dans les délais prévus ci-dessus est convertie en question orale si son auteur le demande. Elle prend rang au rôle des questions orales à la date de cette demande de conversion. »

5508. — 17 novembre 1965. — M. Michel Darras rappelle à M. le ministre de l'agriculture que les pertes de récoltes, par suite des pluies incessantes pendant plus de quarante jours, ont été considérables dans le Pas-de-Calais (blés germés, pourris, récoltes impossibles), et que ce département a été déclaré sinistré par arrêté préfectoral du 18 septembre 1965. Il lui demande de bien vouloir lui faire connaître quand pourra être publié, pour le Pas-de-Calais, le décret visé à l'article 2 de la loi n° 64-706 du 10 juillet 1964 organisant un régime de garantie contre les calamités agricoles.

5509. — 17 novembre 1965. — Mlle Irma Rapuzzi expose à M. le ministre des finances et des affaires économiques la situation des rapatriés d'Algérie qui, exerçant depuis de longues années leur activité professionnelle en Afrique du Nord, ont fait construire

avec leurs propres deniers leur logement sans l'aide de l'Etat, le prêt du Crédit foncier, qu'ils avaient sollicité, leur ayant été refusé. A la place de ce prêt une bonification forfaitaire d'intérêt, garantie par le Gouvernement français, leur avait été attribuée pour une période de vingt ans. A la suite des événements d'Algérie, leurs logements ont été déclarés « biens vacants » sans d'ailleurs qu'ils en soient avisés, de telle sorte que les intéressés ont perdu le logement dont ils étaient propriétaires. Par ailleurs, depuis 1963, le Gouvernement algérien ne leur paie plus la bonification forfaitaire d'intérêt qu'il devait prendre à sa charge en vertu des accords d'Evian. En lui rappelant les dispositions de l'article 4 de la loi du 26 décembre 1961 stipulant qu'un texte particulier fixerait, en fonction des circonstances, le montant et l'indemnisation en cas de spoliation et de perte définitivement établie des biens appartenant aux rapatriés, elle lui demande : 1° de préciser les mesures envisagées par le Gouvernement pour indemniser les rapatriés, dont la situation est exposée ci-dessus, de la perte largement établie de leur logement ; 2° de faire prendre en charge par ses services le paiement de la bonification forfaitaire d'intérêt, garantie par le Gouvernement français, à laquelle lesdits rapatriés pouvaient prétendre pendant une période de vingt ans et qui ne leur a plus été payée depuis 1963. Il semblerait juste qu'en la circonstance le Gouvernement applique des mesures identiques à celles qui ont été prises à l'égard des souscripteurs de l'emprunt Pinay 1952, dont les intérêts sont maintenant réglés par les comptables du Trésor.

5510. — 17 novembre 1965. — **M. Roger Carcassonne** demande à **M. le ministre de l'intérieur** pour quelle raison des policiers en civil ont relevé, le 16 novembre 1965 à 17 heures, le nom de tous les parlementaires qui pénétraient dans le Palais de la Mutualité pour assister à une réunion concernant les élections présidentielles et les collectivités locales, en précisant que ces renseignements étaient demandés à tous les chauffeurs ayant conduit lesdits parlementaires.

5511. — 17 novembre 1965. — **M. Charles Durand** demande à **M. le ministre de la santé publique et de la population** quelles mesures il compte prendre pour remédier au retard important et préjudiciable que détermine l'insuffisance en nombre des médecins dans le fonctionnement : a) du comité médical interdépartemental pour la police ; b) de la commission interdépartementale de réforme de la police, étant donné le nombre considérable de dossiers d'accidents en service, de congés de longue durée pour maladie mentale, d'allocation temporaire d'invalidité soumis à ces organismes.

5512. — 17 novembre 1965. — **M. Charles Durand** demande à **M. le ministre des finances et des affaires économiques** de vouloir bien préciser si la dépense afférente à la constitution du dossier médical d'aptitude à un emploi public (réf. : décret n° 59-310 du 14 février 1959, §§ 1° et 2°), annexé au dossier de candidature, est à la charge de l'administration, particulièrement s'il s'agit d'un candidat à un emploi public au titre des « emplois réservés ».

5513. — 17 novembre 1965. — **M. Florian Bruyas** a l'honneur d'attirer l'attention de **M. le ministre de l'éducation nationale** sur le fait suivant : les centres de médecine universitaire refusent de prendre en considération les certificats médicaux de contre-indication aux tests tuberculiques devant être pratiqués lors de la visite obligatoire pour les étudiants en faculté. Certains médecins contre-indiquent ces tests soit que l'étudiant suit un traitement médical (homéopatique ou autre), soit parce qu'il présente une allergie, soit parce que le médecin estime que cette intervention serait préjudiciable à la santé de son patient. Ces étudiants se voient ainsi contraints : ou de subir un acte médical contraire à l'avis de leur médecin traitant, ou de ne pas se présenter aux examens, puisque le cachet attestant qu'il ont subi la visite médicale réglementaire leur est refusé. Il lui demande quelles mesures peuvent être prises pour remédier à cet état de choses et quelle serait la responsabilité de l'Etat si un accident survenait après une cuti-réaction pratiquée dans un centre de médecine universitaire, contre l'avis du médecin.

5514. — 17 novembre 1965. — **M. Adolphe Chauvin** attire l'attention de **M. le ministre de la santé publique et de la population** sur la modicité du taux horaire maximum de la participation des collectivités publiques aux services d'aides ménagères à domicile des personnes âgées et des infirmes, fixé par son arrêté du 5 juillet 1962 à 280 p. 100 dans le département de la Seine et les communes de Seine-et-Oise et de Seine-et-Marne situées dans un rayon de 25 kilo-

mètres de la Seine, et maintenu par son arrêté du 25 août 1963, alors que ce même arrêté a porté le taux de 180 p. 100 à 235 p. 100, et à 260 p. 100 dans les villes de plus de 100.000 habitants. Il lui demande ce qu'il compte faire pour élever ce taux et le porter de 280 p. 100 à 320 p. 100, taux qui correspondrait aux dispositions du décret du 14 avril 1962 en exécution desquelles l'arrêté susvisé avait été pris et qui prescrivait expressément le remboursement du salaire, des charges sociales, des dépenses d'ordre administratif, des assurances, des frais de coordination. En effet, en 1962, le taux de 280 p. 100 correspondait à un remboursement de 4,33 francs et couvrait presque intégralement les dépenses d'aides ménagères des associations. Mais le S. M. I. G. n'a pas augmenté dans les mêmes proportions que les heures de femmes de ménage sur lesquelles s'aligne fatalement le salaire des aides ménagères : de 1962 à septembre 1965, le S. M. I. G. est passé de 1,73 à 2 francs (augmentation de 15 p. 100), alors que le salaire des femmes de ménage, dans la plupart des villes de la zone 1 est passé de 3 à 4 francs (parfois même à 4,50 francs), soit une augmentation de 33 p. 100 et une perte pour les associations de 0,99 francs par heure (6,71 — 5,52) soit 15 p. 100. Le service social des soins à domicile assure aux personnes âgées une meilleure santé physique et morale et procure à la collectivité une économie considérable (économie de journées d'hôpital et d'hospice et frais de création de nouveaux lits). Les associations ne pourront continuer à assurer ce service que si elles sont remboursées presque intégralement de leurs frais d'aides ménagères.

5515. — 17 novembre 1965. — **M. Joseph Raybaud** rappelle à **M. le ministre d'Etat chargé des affaires culturelles** les excellents projets qu'il a formés de dégagement de la perspective des Invalides et de remise en état des bâtiments de l'hôtel lui-même et de ses jardins ; 1° s'étonne que des baraquements puissent s'installer encore périodiquement sur l'esplanade, même s'il s'agit de prévention routière, éclairage, signalisation ou lutte contre la pollution atmosphérique ou autres, et lui demande s'il n'estime pas opportun de provoquer un transfert, à l'avenir, de telles manifestations, si utiles soient-elles, sur un emplacement plus discret et quel que soit l'organisateur de ces manifestations, préfecture de police ou autres ; 2° se félicite des progrès accomplis dans le dégagement sur le boulevard de Latour-Maubourg, des admirables façades de l'hôtel des Invalides ; lui rappelle les difficultés et les retards rencontrés pour restituer au musée du Louvre le pavillon de Flore, et lui demande quelles sont les dates prochaines prévues pour l'évacuation et la destruction des autres bâtiments encore occupés par divers services de l'armée.

## LISTE DE RAPPEL DES QUESTIONS ECRITES auxquelles il n'a pas été répondu dans le mois qui suit leur publication.

(Application du règlement du Sénat.)

### PREMIER MINISTRE

N° 1917 Guy de La Vasselais ; 1918 Guy de La Vasselais ; 5178 Marie-Hélène Cardot ; 5377 Jean Bertaud.

### AGRICULTURE

N° 4217 Louis André ; 4550 Octave Bajoux ; 4624 Paul Pelleray ; 5257 Marcel Brégegère ; 5335 Georges Rougeron.

### ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE

N° 2550 Jacques Duclos ; 5421 Raymond Bossus.

### ARMEES

N° 5309 Georges Rougeron ; 5328 André Méric ; 5379 Jacques Henri.

### EDUCATION NATIONALE

N° 2810 Georges Dardel ; 2923 Georges Cogniot ; 2995 Gabriel Montpied ; 3472 Louis Talamoni ; 3529 Georges Cogniot ; 3620 Georges Cogniot ; 3634 Georges Marie-Anne ; 3740 Emile Hugues ; 3973 Louis Namy ; 4333 Georges Cogniot ; 4837 Jean Lecanuet ; 4856 Georges Cogniot ; 4890 Jacques Duclos ; 4909 Georges Cogniot ; 5162 Jacques Duclos.

**FINANCES ET AFFAIRES ECONOMIQUES**

N° 2168 Guy de La Vasselais; 2888 Georges Cogniot; 3613 Octave Bajoux; 3808 Edouard Soldani; 4145 Roger du Halgouët; 4218 Emile Hugues; 4386 Modeste Legouez; 4522 Jacques Henriot; 4551 Octave Bajoux; 4727 Ludovic Tron; 5033 Gaston Pams; 5069 Ludovic Tron; 5103 Robert Liot; 5166 Julien Brunhes; 5183 Alain Poher; 5184 Alain Poher; 5201 Joseph Yvon; 5221 Abel Sempé; 5262 Alain Poher; 5266 Marcel Molle; 5267 Marcel Molle; 5346 Antoine Courrière; 5347 Robert Liot; 5348 Robert Liot; 5351 Charles Naveau; 5356 Robert Liot; 5360 René Tinant; 5361 René Tinant; 5364 Adolphe Chauvin; 5365 Robert Liot; 5367 Charles Durand; 5370 Philippe d'Argenlieu; 5372 Antoine Courrière; 5376 Roger Morève; 5380 Alain Poher; 5381 Alain Poher; 5387 Léon Jozeau-Marigné; 5388 Ludovic Tron; 5389 Louis Courroy; 5391 Louis Courroy; 5395 Georges Rougeron; 5397 Ludovic Tron; 5399 Antoine Courrière; 5400 Robert Liot; 5403 Raymond Bossus; 5411 Paul Pelleray; 5417 André Méric; 5420 Jean Noury.

**JUSTICE**

N° 5315 Roger Carcassonne.

**SANTE PUBLIQUE ET POPULATION**

N° 5418 Charles Suran.

**TRAVAIL**

N° 5116 Georges Rougeron; 5245 Jean Deguise.

**TRAVAUX PUBLICS ET TRANSPORTS**

N° 5223 Irma Rapuzzi; 5393 Georges Rougeron; 5422 Bernard Lafay; 5423 Bernard Lafay.

**REPONSES DES MINISTRES**

**AUX QUESTIONS ECRITES**

**AGRICULTURE**

M. le ministre de l'agriculture fait connaître à M. le président du Sénat qu'un délai lui est nécessaire pour rassembler les éléments de sa réponse à la question écrite n° 5430 posée le 19 octobre 1965 par M. Raoul Vadeplied.

M. le ministre de l'agriculture fait connaître à M. le président du Sénat qu'un délai lui est nécessaire pour rassembler les éléments de sa réponse à la question écrite n° 5443 posée le 19 octobre 1965 par M. Raymond Boin.

**CONSTRUCTION**

M. le ministre de la construction fait connaître à M. le président du Sénat qu'un délai lui est nécessaire pour rassembler les éléments de sa réponse à la question écrite n° 5450 posée le 21 octobre 1965 par M. Léon Motaïs de Narbonne.

**EDUCATION NATIONALE**

5419. — M. Emile Durieux demande à M. le ministre de l'éducation nationale quels sont les crédits prévus par le ministère de l'éducation nationale sur le budget de 1966: 1° pour la construction des centres post-scolaires agricoles ou post-scolaires ménagers agricoles ou les centres de formation professionnelle agricole; 2° pour l'équipement et le fonctionnement de ces centres (en application de la circulaire interministérielle du 14 mai 1965). (Question du 12 octobre 1965.)

Réponse. — La circulaire n° 65-184 du 14 mai 1965 prise en application de la loi du 2 août 1960 portant réorganisation de l'enseignement agricole et de l'ordonnance du 6 janvier 1959 portant prolongation de la scolarité a invité les inspecteurs d'académie à revoir la carte de l'enseignement post-scolaire agricole et ménager agricole afin de préparer la réorganisation de la formation professionnelle agricole. Cette transformation doit être effective à la date à laquelle l'ordonnance portant prolongation de la scolarité aura son plein effet. D'ici à cette date, les deux premières années des cours post-scolaires doivent s'insérer progressivement dans les classes du cycle terminal pratique et leur troisième année se transformera en cours professionnels agricoles masculins ou féminins. Déjà, la circulaire interministérielle du 22 juillet 1964 (agriculture - éducation nationale) relative aux cours professionnels agricoles indiquait que

tous les établissements dispensant présentement la formation professionnelle agricole ne pourraient pas être transformés en cours professionnels. La circulaire n° 65-184 précise que les cours professionnels expérimentaux ne seront ouverts qu'à la condition qu'il « existe déjà dans la localité choisie pour en être le siège un équipement suffisant et disponible » (salle de cours, atelier, salles d'enseignement spécialisé et pratique, etc.). Cet équipement pourra aussi être constitué en partie par des salles de classe devenues disponibles dans les écoles primaires et bénéficier de l'aide matérielle que pourra apporter un établissement voisin. Ces diverses directives règlent le problème des constructions durant la période d'établissement de la carte scolaire et de transformation en cours expérimentaux. En ce qui concerne l'équipement, les centres post-scolaires agricoles et ménagers agricoles continueront à bénéficier des subventions allouées en application de la loi n° 489 du 14 avril 1942 qui attribue aux communes une aide de l'Etat égale à 20 p. 100 des frais engagés. Le crédit inscrit au projet de budget pour 1966 est destiné à permettre de fournir, en première urgence, les moyens matériels complémentaires susceptibles de favoriser les centres post-scolaires dont la transformation en cours professionnels expérimentaux aura été autorisée.

**FINANCES ET AFFAIRES ECONOMIQUES**

5341. — Mme Marie-Hélène Cardot rappelle à M. le ministre des finances et des affaires économiques que la réponse faite à la question écrite n° 9899 (*Journal officiel*, Débats, Assemblée nationale du 13 novembre 1964, p. 5370) conclut au refus de l'application de l'abattement prévu à l'article 774-1 du code général des impôts, lors de la donation faite par un ascendant à un petit-enfant, enfant unique de l'enfant unique du donateur. Elle lui demande si la même solution doit être apportée à la donation faite par un donateur à sa petite-fille, enfant unique de l'enfant unique dudit donateur « mort pour la France ». (Question du 20 août 1965.)

Réponse. — Compte tenu des dispositions de l'article 774-1 du code général des impôts, la question posée par l'honorable parlementaire ne peut que comporter une réponse affirmative.

**TRAVAIL**

5433. — M. Modeste Zussy rappelle à M. le ministre du travail que l'article L. 291 du code de la sécurité sociale contient une clause restrictive s'appliquant aux assurés hospitalisés ayant moins de deux enfants à charge: les prestations sont servies intégralement lorsque l'assuré a deux enfants ou plus à charge; lorsque l'assuré n'a qu'un enfant à charge ou s'il a plusieurs ascendants à charge, s'il est marié sans enfant ni ascendant à charge, ses prestations sont réduites d'un cinquième dans un cas, de deux cinquièmes dans l'autre cas. Elles sont réduites de trois cinquièmes dans tous les autres cas. Pour de nombreux assurés, l'hospitalisation, surtout si elle est prolongée, en cas de tuberculose pulmonaire par exemple, représente une perte de gain considérable. Prétexte en est souvent pris pour écourter la cure en sanatorium, ce qui, non seulement est préjudiciable au malade, mais représente un danger de dissémination de la maladie. Il lui demande, compte tenu de cette situation, s'il n'envisage pas de prendre des mesures pour aboutir à la suppression des clauses restrictives de l'article L. 291 en ce qui concerne les malades tuberculeux soignés en sanatorium. (Question du 19 octobre 1965.)

Réponse. — L'article L. 291 du code de la sécurité sociale dispose qu'en cas d'hospitalisation à la charge de la caisse primaire de sécurité sociale, l'indemnité journalière est servie intégralement, lorsque l'assuré a deux enfants ou plus à sa charge et est réduite dans les autres cas dans des proportions variables selon la situation de famille de l'intéressé. Ces dispositions trouvent leur justification dans le fait que l'assuré n'a pas à pourvoir à son entretien pendant la période d'hospitalisation prise en charge au titre de l'assurance maladie. Cette considération est évidemment valable, quelles que soient la durée de l'hospitalisation et la nature de l'affection. Il n'apparaît pas possible d'apporter une modification aux textes en cause.

**Erratum**

(à la suite du compte rendu intégral des débats de la séance du 15 novembre 1965. — *Journal officiel* du 16 novembre 1965, Débats parlementaires, Sénat.)

Page 1877, 1<sup>re</sup> colonne, 12<sup>e</sup> ligne de la question écrite 5504 de M. Jean Ganeval à M. le ministre de la justice, au lieu de: « ...dans un arrêté rendu en date du 11 juin 1905 », lire: « ...dans un arrêté rendu en date du 11 juin 1965 ».

## ANNEXE AU PROCES-VERBAL

DE LA

séance du mercredi 17 novembre 1965.

## SCRUTIN (N° 17)

Sur l'article unique et le projet de loi portant approbation du plan de développement économique et social dans le texte adopté par l'Assemblée nationale modifié, quant au texte du document à approuver, par la lettre de rectification déposée par le Gouvernement (vote unique demandé par le Gouvernement en application de l'article 44, dernier alinéa, de la Constitution).

Nombre des votants.....	261
Nombre des suffrages exprimés.....	244
Majorité absolue des suffrages exprimés.....	123
Pour l'adoption.....	92
Contre .....	152

Le Sénat n'a pas adopté.

## Ont voté pour :

## MM.

Ahmed Abdallah.  
Gustave Alric.  
Hubert d'Andigné.  
Philippe d'Argenlieu.  
André Armengaud.  
Hamadou Barkat Gourat.  
Edmond Barrachin.  
Jacques Baumel.  
Maurice Bayrou.  
Joseph Beaujannot.  
Jean Bertaud.  
Jean Berthoin.  
Général Antoine Béthouart.  
Raymond Boin.  
Raymond Bonnefous (Aveyron).  
Georges Bonnet.  
Amédée Bouquerel.  
Jean-Eric Bousch.  
Robert Bouvard.  
André Bruneau.  
Julien Brunhes.  
Florian Bruyas.  
Omer Capelle.  
Mme Marie-Hélène Cardot.  
Pierre Carous.  
Maurice Carrier.  
Robert Chevalier (Sarthe).  
Pierre de Chevigny.  
Henri Cornat.

Louis Courroy.  
Mme Suzanne Crémieux.  
Alfred Dehé.  
Hector Dubois (Oise).  
Baptiste Dufeu.  
Fernand Esseul.  
Yves Estève.  
Edgar Faure.  
Jean Filippi.  
Jean Fleury.  
Marcel Fortier.  
Charles Fruh.  
Général Jean Ganeval.  
Lucien Gautier (Maine-et-Loire).  
Victor Golvan.  
Robert Gravier.  
Louis Gros.  
Roger du Hailgouet.  
Jacques Henriot.  
Alfred Isautier.  
Léon Jozeau-Marigné.  
Louis Jung.  
Michel Kistler.  
Roger Lachèvre.  
Henri Lafleur.  
Maurice Lalloy.  
Marcel Lambert.  
Robert Laurens.  
Charles Laurent.  
Thouvery.  
Arthur Lavy.  
Marcel Lebreton.  
Marcel Legros.

Paul Lévêque.  
Robert Liot.  
Henri Longchambon.  
Pierre-René Mathey.  
Jacques Ménard.  
Geoffroy de Montalbert.  
Léon Motais de Narbonne.  
Jean Natali.  
Henri Parisot.  
François Patenôtre.  
Paul Pelleray.  
Paul Piales.  
André Picard.  
André Plait.  
Alfred Poroï.  
Marcel Prélot.  
Henri Prêtre.  
Georges Repiquet.  
Jacques Richard.  
Eugène Ritzenthaler.  
Louis Roy (Aisne).  
Pierre Roy (Vendée).  
Maurice Sambron.  
François Schleiter.  
Robert Schmitt.  
Jacques Soufflet.  
Jean-Louis Vigier.  
Robert Vignon.  
Paul Wach.  
Michel Yver.  
Modeste Zussy.

## Ont voté contre :

## MM.

Emile Aubert.  
Marcel Audy.  
Octave Bajoux.  
Clément Balestra.  
Paul Baratgin.  
Pierre Barbier.  
Jean Bardol.  
Jean Bène.  
Daniel Benoist.  
Lucien Bernier.  
Roger Besson.  
Auguste Billiemaz.  
René Blondelle.  
Jacques Bordeneuve.  
Raymond Bossus.

Marcel Boulangé.  
Jean-Marie Bouloux.  
Pierre Bouneau.  
Pierre Bourda.  
Joseph Brayard.  
Marcel Brégégère.  
Martial Brousse.  
Roger Carcassonne.  
Marcel Champeix.  
Michel Champieboux.  
Paul Chevallier (Savoie).  
Bernard Chochoy.  
Henri Claireaux.  
Emile Claparède.  
Jean Clerc.

Georges Cogniot.  
André Colin.  
André Cornu.  
Yvon Coudé du Foresto.  
Antoine Courrière.  
Maurice Coutrot.  
Etienne Dailly.  
Georges Dardel.  
Marcel Darou.  
Michel Darras.  
Léon David.  
Jean Deguise.  
Roger Delagnes.  
Claudius Delorme.  
Vincent Delpuech.

Mme Renée Dervaux.  
Henri Desseigne.  
André Diligent.  
Paul Driant.  
Emile Dubois (Nord).  
Jacques Duclos.  
André Dulin.  
Charles Durand (Cher).  
Emile Durieux.  
Adolphe Dutoit.  
Jean Errecart.  
Pierre de Félice.  
André Fosset.  
Abel Gauthier (Puy-de-Dôme).  
Jean Geoffroy.  
François Giacobbi.  
Lucien Grand.  
Léon-Jean Grégory.  
Paul Guillaume.  
Georges Guille.  
Louis Guillou.  
Raymond Guyot.  
Yves Hamon.  
Baudouin de Haute-cloque.  
Gustave Héon.  
Emile Hugues.  
René Jager.  
Eugène Jamain.  
Michel Kauffmann.  
Jean Lacaze.  
Bernard Lafay.  
Pierre de La Gontrie.  
Roger Lagrange.  
Georges Lamousse.

Adrien Laplace.  
Guy de La Vasselais.  
Edouard Le Bellegou.  
Marcel Lemaire.  
Bernard Lemarié.  
François Levacher.  
Jean-Marie Louvel.  
Pierre Marcihacy.  
André Maroselli.  
Georges Marrane.  
Jacques Masteau.  
Roger Menu.  
André Méric.  
Léon Messaud.  
Pierre Métayer.  
Gérard Minvielle.  
Paul Mistral.  
François Monsarrat.  
Claude Mont.  
André Monteil.  
Lucien De Montigny.  
Gabriel Montpied.  
Roger Morève.  
André Morice.  
Marius Moutet.  
Louis Namy.  
Charles Naveau.  
Jean Nayrou.  
Jean Noury.  
Gaston Pams.  
Guy Pascaud.  
Paul Pauly.  
Henri Paumelle.  
Lucien Perdereau.  
Jean Périquier.  
Hector Peschaud.  
Général Ernest Petit.

Gustave Philippon.  
Jules Pinsard.  
Auguste Pinton.  
Alain Poher.  
Roger Poudonson.  
Mlle Irma Rapuzzi.  
Joseph Raybaud.  
Etienne Restat.  
Paul Ribeyre.  
Eugène Romaine.  
Vincent Rotinat.  
Alex Roubert.  
Georges Rougeron.  
Jean Sauvage.  
Abel Sempé.  
Charles Sinsout.  
Edouard Soldani.  
Robert Soudant.  
Charles Stoessel.  
Charles Suran.  
Paul Symphor.  
Edgar Tailhades.  
Louis Talamoni.  
Mme Jeannette Thorez-Vermeersch.  
René Toriblo.  
Henri Tournan.  
Ludovic Tron.  
Raoul Vadepié.  
Camille Vallin.  
Jacques Vassor.  
Fernand Verdelle.  
Maurice Vérillon.  
Jacques Verneuil.  
Joseph Voyant.  
Raymond de Wazières.  
Joseph Yvon.

## Se sont abstenus :

## MM.

Jean de Bagnoux.  
Edouard Bonnefous (Seine-et-Oise).  
Raymond Brun.  
Michel Chauty.  
Adolphe Chauvin.  
Jacques Descours Desacres.

Michel Durafour.  
Hubert Durand (Vendée).  
Paul Guillard.  
Jean de Lachomette.  
Georges Marie-Anne.  
Louis Martin (Loire).

Marcel Martin (Meurthe-et-Moselle).  
Marcel Molle.  
Max Monichon.  
Marc Pautet.  
Georges Portmann.  
René Tinant.

## N'ont pas pris part au vote :

MM.  
Louis André.  
Robert Bruyneel.

Roger Duchet.  
Roger Houdet.  
Modeste Legouez.

Marcel Pellenc.  
Guy Petit.

## Excusés ou absents par congé :

MM. Jean Lecanuet, Henry Loste et Jean-Louis Tinaud.

## N'ont pas pris part au vote :

M. Gaston Monnerville, président du Sénat, et M. Pierre Garet, qui présidait la séance.

## Ont délégué leur droit de vote :

(Art. 63 et 64 du règlement.)

MM. Pierre Marcihacy à M. Roger Carcassonne.  
le général Ernest Petit à M. Adolphe Dutoit.  
Georges Portmann à M. Max Monichon.

Les nombres annoncés en séance avaient été de :

Nombre des votants.....	267
Nombre des suffrages exprimés.....	248
Majorité absolue des suffrages exprimés.....	125
Pour l'adoption .....	96
Contre .....	152

Mais, après vérification, ces nombres ont été rectifiés conformément à la liste de scrutin ci-dessus.